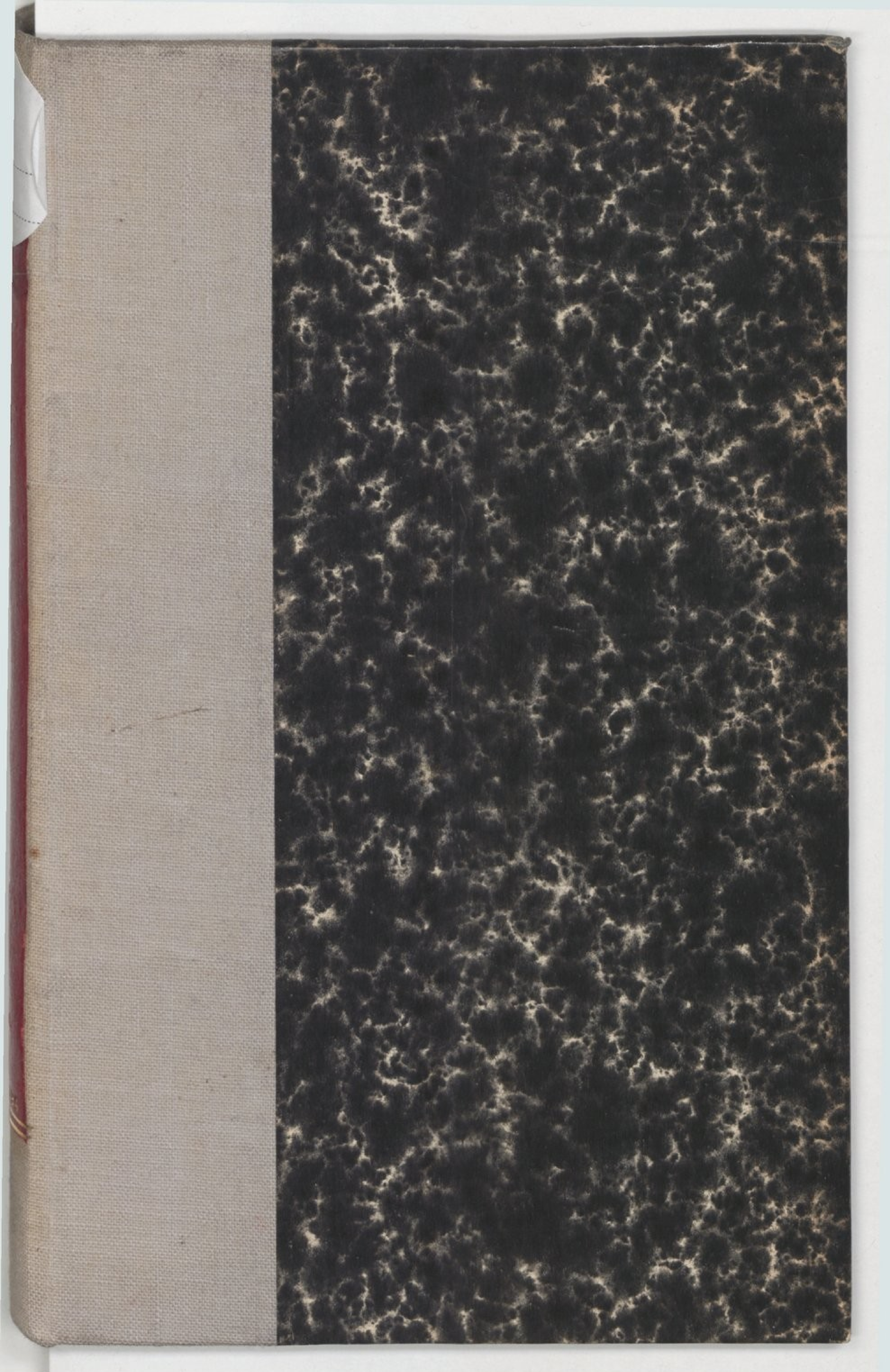
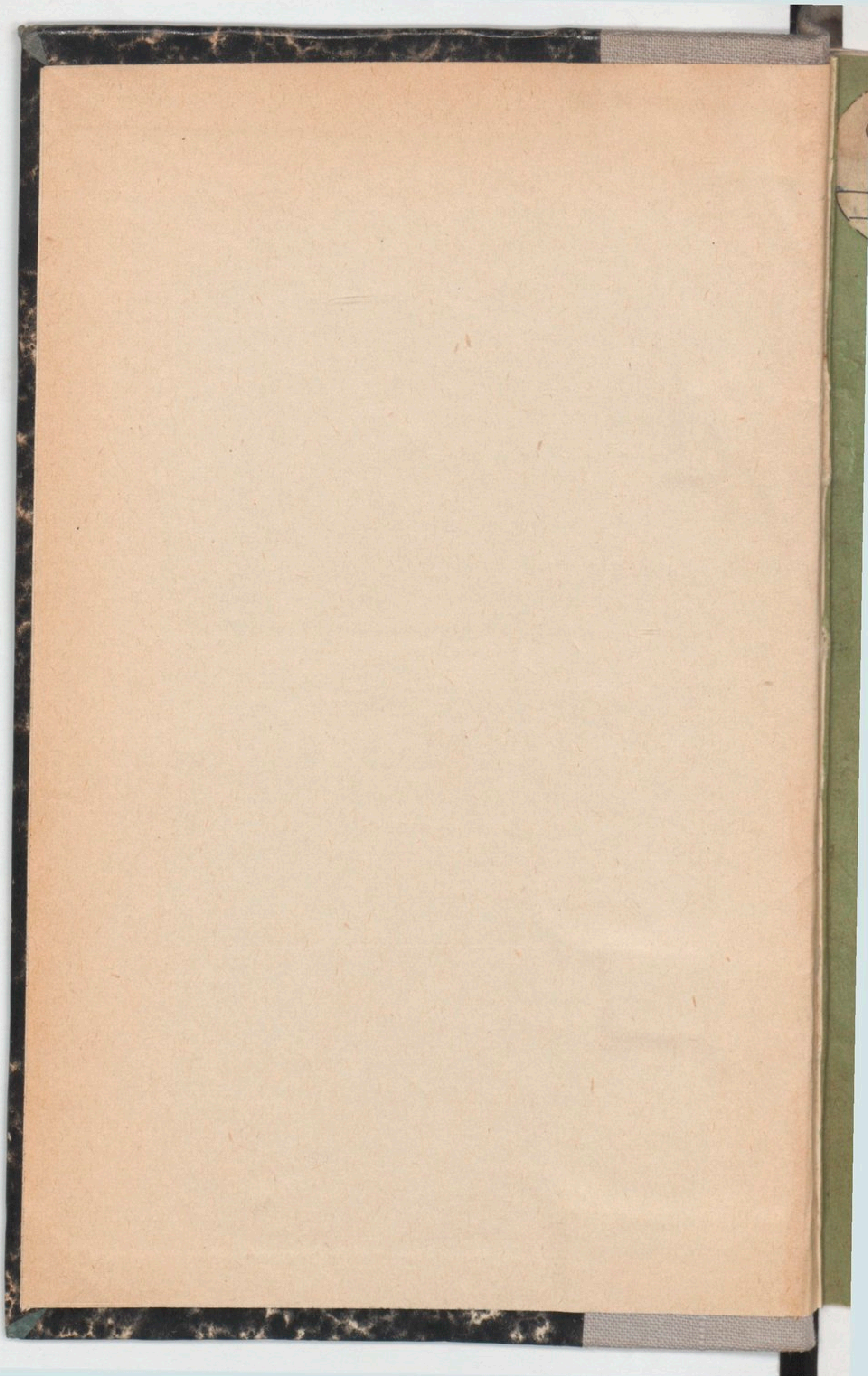
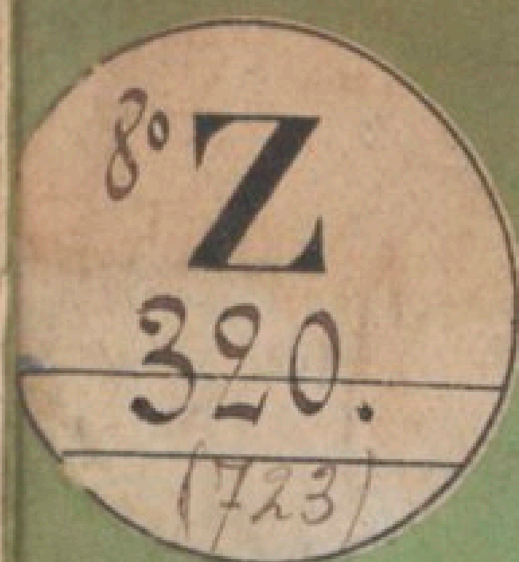






LES AUTEURS LATINS

EXPLIQUÉS D'APRÈS UNE MÉTHODE NOUVELLE

PAR DEUX TRADUCTIONS FRANÇAISES

L'UNE LITTÉRALE ET JUXTALINÉAIRE PRÉSENTANT LE MOT A MOT FRANÇAIS
EN REGARD DES MOTS LATINS CORRESPONDANTS
L'AUTRE CORRECTE ET PRÉCÉDÉE DU TEXTE LATIN

avec des arguments et des notes

PAR UNE SOCIÉTÉ DE PROFESSEURS

ET DE LATINISTES

LHOMOND

EPITOME HISTORIÆ SACRÆ

TEXTE LATIN

EXPLIQUÉ LITTÉRALEMENT
TRADUIT EN FRANÇAIS ET ANNOTÉ

par un agrégé des classes supérieures des lettres

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

LES

AUTEURS LATINS

EXPLIQUÉS D'APRÈS UNE MÉTHODE NOUVELLE

PAR DEUX TRADUCTIONS FRANÇAISES



Cet ouvrage a été expliqué littéralement, traduit en français et annoté par un agrégé des classes supérieures des lettres.

27387 — Paris, imprimerie Lahure, 9, rue de Fleurus.

LES AUTEURS LATINS

EXPLIQUÉS D'APRÈS UNE MÉTHODE NOUVELLE

PAR DEUX TRADUCTIONS FRANÇAISES

L'UNE LITTÉRALE ET JUXTALINÉAIRE PRÉSENTANT LE MOT A MOT FRANÇAIS
EN REGARD DES MOTS LATINS CORRESPONDANTS
L'AUTRE CORRECTE ET PRÉCÉDÉE DU TEXTE LATIN

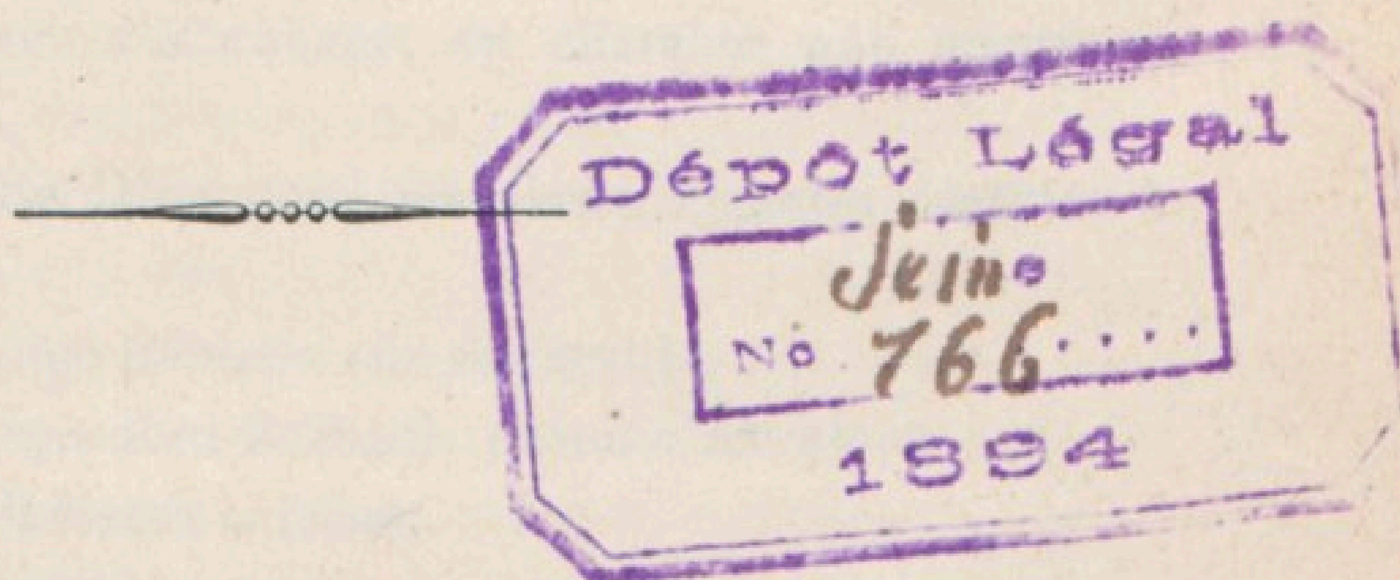
avec des sommaires et des notes

PAR UNE SOCIÉTÉ DE PROFESSEURS
ET DE LATINISTES



LHOMOND

EPITOME HISTORIÆ SACRÆ



PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1894



AVIS

RELATIF A LA TRADUCTION JUXTALINÉAIRE

On a réuni par des traits les mots français qui traduisent un seul mot latin.

On a imprimé en *italique* les mots qu'il était nécessaire d'ajouter pour rendre intelligible la traduction littérale, et qui n'ont pas leur équivalent dans le latin.

Enfin, les mots placés entre parenthèses, dans le français, doivent être considérés comme une seconde explication, plus intelligible que la version littérale.

ARGUMENT ANALYTIQUE.

I Dieu crée le monde en six jours.
II. Dieu forme le corps d'Adam du limon de la terre.
III. Dieu place l'homme dans le Paradis terrestre.
IV. Adam et Ève désobéissent à Dieu.
V. Ils se cachent et s'excusent.
VI. Dieu maudit le serpent et promet un Sauveur.
VII. Adam est chassé du Paradis terrestre.
VIII. Caïn et Abel, enfants d'Adam.
IX. Abel tué par Caïn.
X. Punition de Caïn.
XI. Construction de l'arche.
XII. Déluge. An du monde 1656.
XIII. Fin du déluge.
XIV. Noé sort de l'arche.
XV. Corruption du genre humain.
XVI. Vocation d'Abraham. An du monde 2083.
XVII. Naissance d'Isaac.
XVIII. Abraham se prépare à immoler son fils.
XIX. Dieu arrête la main d'Abraham.
XX. Éliézer, serviteur d'Abraham, va chercher une épouse à Isaac.
XXI. Éliézer consulte Dieu pour connaître l'épouse destinée à Isaac.
XXII. Éliézer interroge Rébecca sur sa famille.
XXIII. Eliézer est reçu chez Bathuel, neveu d'Abraham
XXIV. On accorde Rébecca à Isaac.
XXV. Départ de Rébecca.
XXVI. Mariage d'Isaac.
XXVII. Ésaü vend son droit d'aînesse à Jacob.
XXVIII. Isaac envoie Ésaü à la chasse.
XXIX. Rébecca conseille à Jacob de prévenir Ésaü.
XXX. Rébecca prépare à manger à Isaac.
XXXI. Isaac bénit Jacob au lieu d'Ésaü.

XXXII. Ésaü revient, et demande la bénédiction d'Isaac.
XXXIII. Départ de Jacob.
XXXIV. Vision de Jacob.
XXXV. Jacob arrive en Mésopotamie.
XXXVI. Il est reçu chez Laban, qui lui donne sa fille.
XXXVII. Retour de Jacob.
XXXVIII. Enfance de Joseph.
XXXIX. Songes de Joseph.
XL. Les frères de Joseph prennent la résolution de le tuer.
XLI. Ruben, l'aîné des frères, essaye de le sauver.
XLII. Joseph est vendu par ses frères à des marchands.
XLIII. Ils envoient à leur père la robe de Joseph teinte de sang.
XLIV. Putiphar achète Joseph.
XLV. Joseph est accusé par la femme de Putiphar et mis en prison.
XLVI. Songes de deux officiers du roi Pharaon.
XLVII. Joseph explique le songe du grand échanson.
XLVIII. Il explique le songe du grand panetier.
XLIX. Accomplissement des deux songes.
L. Songes du roi Pharaon.
LI. Le grand échanson parle de Joseph au roi.
LII. Joseph explique le songe du roi.
LIII. Joseph est établi intendant de toute l'Égypte.
LIV. Joseph met en réserve une partie des récoltes et les vend ensuite.
LV. Jacob envoie ses enfants en Égypte pour acheter du blé, et ne retient auprès de lui que Benjamin.
LVI. Joseph feint de les prendre pour des espions.
LVII. Joseph retient Siméon jusqu'à ce qu'on lui amène Benjamin.
LVIII. Les frères de Joseph s'en retournent.
LIX. Jacob ne veut point laisser partir Benjamin.
LX. Ses enfants le pressent de consentir au départ de Benjamin.
LXI. Jacob consent enfin au voyage de Benjamin.
LXII. Joseph fait préparer un grand repas pour ses frères.
LXIII. Ils sont admis à l'audience de Joseph.
LXIV. Joseph fait mettre sa coupe d'argent dans le sac de Benjamin.
LXV. Joseph envoie à la poursuite de ses frères.

XCVIII. Un ange apparaît à Gédéon, et lui ordonne de délivre son peuple.

XCIX. Gédéon lève une armée et marche contre les Madianites.

C. Gédéon combat et remporte la victoire.

CI. Naissance de Samson; sa force extraordinaire.

CII. Samson, devenu grand, tourmente les Philistins.

CIII. Samson, enfermé dans une ville, en enlève les portes avec les poteaux.

CIV. Sa femme, gagnée par les Philistins, le trahit.

CV. Samson meurt en faisant périr trois mille Philistins.

CVI. Naissance de Samuel.

CVII. Dieu révèle à Samuel le châtiment qu'il réserve à Héli.

CVIII. Samuel découvre à Héli ce que Dieu lui a dit.

CIX. Les malheurs fondent sur Héli et sur ses enfants.

CX. Samuel dernier juge des Hébreux. Saül est choisi pour roi. An du monde 2900.

CXI. Première désobéissance de Saül.

CXII. Jonathas, fils de Saül, met en déroute l'armée des Philistins.

CXIII. Saül veut faire mourir son fils Jonathas.

CXIV. Saül désobéit une seconde fois: il est rejeté, et David est sacré roi.

CXV. Saül est agité par le démon; David est appelé à la cour pour le calmer.

CXVI. Le géant Goliath défie les Hébreux.

CXVII. David se présente pour combattre le géant.

CXVIII. David ne prend pour arme qu'une fronde et s'avance contre Goliath.

CXIX. David tue Goliath.

CXX. Saül conçoit de la jalousie contre David.

CXXI. Il ne veut point remplir la promesse qu'il avait faite.

CXXII. Il essaye plusieurs fois de tuer David.

CXXIII. David, dans sa fuite, épargne Saül qui le poursuivait.

CXXIV. Saül meurt.

CXXV. David pleure la mort de Saül.

CXXVI. David commet deux grands crimes.

CXXVII. Le prophète propose au roi coupable une parabole.

CXXVIII. Le prophète applique la parabole à David.

CXCIII Martyre d'une mère et de ses sept fils.

CXCIV. Zèle de Mathathias et de ses enfants.

CXCV. Mathathias meurt. Premières actions de Judas Machabée.

CXCVI. Victoire de Judas Machabée sur Nicanor.

CXCVII. Lysias est vaincu par Judas.

CXCVIII. Judas purifie le temple, qui avait été souillé par les infidèles.

CXCIX. Marques sensibles de la protection de Dieu sur Judas Machabée.

CC. Antiochus est frappé de Dieu.

CCI. Mort d'Antiochus.

CCII. Lysias est vaincu une seconde fois par Judas Machabée.

CCIII. Le roi Eupator vient lui-même en Judée avec une armée redoutable.

CCIV. Courage d'Éléazar, frère de Judas Machabée.

CCV. Impiété de Nicanor, sa défaite, sa mort.

CCVI. Mort de Judas Machabée.

CCVII. Jonathas succède à Judas Machabée ; sa mort.

CCVIII. Simon succède à Jonathas ; sa mort ; son successeur.

CCIX. La Judée devient tributaire des Romains. Hérode roi ; naissance du Messie. An du monde 4000.

EPITOME

HISTORIÆ SACRÆ.

I. Deus creavit cœlum et terram intra sex dies.

Primo die [1], fecit lucem. Secundo die, fecit *firmamentum* [2], quod vocavit cœlum.

Tertio die, coegit aquas in unum locum, et eduxit e terra plantas et arbores.

Quarto die, fecit solem et lunam et stellas.

Quinto die, aves quæ volitant in aere, et pisces qui natant in aquis.

Sexto die, fecit omnia animantia, postremo hominem, et quievit die septimo.

II. Deus finxit corpus hominis e limo terræ; dedit illi animam viventem; fecit illum ad similitudinem suam, et nominavit illum Adamum.

Deinde immisit soporem in Adamum, et detraxit unam e costis ejus dormientis.

I. Dieu créa le ciel et la terre en l'espace de six jours.

Le premier jour, il fit la lumière. Le second jour, il fit le firmament, qu'il appela le ciel.

Le troisième jour, il rassembla les eaux dans un même lieu, et fit sortir de la terre les plantes et les arbres.

Le quatrième jour, il fit le soleil, la lune et les étoiles

Le cinquième jour, il fit les oiseaux qui volent dans l'air, et les poissons qui nagent dans les eaux.

Le sixième jour, il créa tous les animaux, l'homme le dernier; puis il se reposa le septième jour.

II. Dieu forma le corps de l'homme du limon de la terre; il lui donna une âme vivante; il le fit à sa ressemblance, et le nomma Adam.

Puis, il envoya le sommeil à Adam, et lui déroba une de ses côtes tandis qu'il dormait

ABRÉGÉ
DE L'HISTOIRE SAINTE.

I. Deus	I. Dieu
creavit cœlum et terram	créa le ciel et la terre
intra sex dies.	en six jours.
Primo die,	Le premier jour,
fecit lucem.	il fit la lumière.
Secundo die,	Le second jour,
fecit firmamentum,	il fit le firmament,
quod vocavit cœlum.	qu'il appela ciel.
Tertio die,	Le troisième jour,
coegit aquas	il rassembla les eaux
in unum locum,	en un-seul lieu,
et eduxit e terra	et fit-sortir de terre
plantas et arbores.	les plantes et les arbres.
Quarto die,	Le quatrième jour,
fecit solem et lunam,	il fit le soleil et la lune,
et stellas.	et les étoiles.
Quinto die,	Le cinquième jour,
aves quæ volitant in aere,	*il fit* les oiseaux qui volent dans l'air,
et pisces qui natant in aquis.	et les poissons qui nagent dans les eaux.
Sexto die,	Le sixième jour,
fecit omnia animantia,	il fit tous les animaux,
postremo hominem,	enfin l'homme,
et quievit die septimo.	et il se reposa le septième jour.
II. Deus	II. Dieu
finxit corpus hominis	façonna le corps de l'homme
e limo terræ;	du limon de la terre;
dedit illi	il donna à lui
animam viventem;	une âme vivante;
fecit illum	il fit lui
ad suam similitudinem,	à sa ressemblance (à son image),
et nominavit illum	et il nomma lui
Adamum.	Adam.
Deinde immisit soporem	Puis il envoya le sommeil
in Adamum,	dans Adam,
et detraxit unam e costis	et retira l'une des côtes
ejus dormientis.	de lui dormant.

Ex ea formavit mulierem, quam dedit sociam Adamo ; sicque instituit matrimonium.

Nomen primæ mulieris fuit Eva.

III. Deus posuit Adamum et Evam in horto amœnissimo, qui solet appellari *Paradisus* [1] *terrestris.*

Ingens fluvius irrigabat hortum. Erant ibi omnes arbores jucundæ adspectu, et fructus gustu suaves. Inter eas, arbor scientiæ boni et mali.

Deus dixit homini : « Utere fructibus omnium arborum Paradisi, præter fructum arboris scientiæ boni et mali [2] ; nam, si comedas illum fructum, morieris. »

IV. Serpens, qui erat callidissimum omnium animantium, dixit mulieri : « Cur non comedis fructum istius arboris? »

Mulier respondit : « Deus id prohibuit. Si tetigerimus illum, moriemur. »

« Minime, inquit serpens : non moriemini; sed eritis similes Deo, scientes bonum et malum. »

Il en forma la femme, qu'il donna pour compagne à Adam, et ainsi il institua le mariage.

Le nom de la première femme fut Ève.

III. Dieu plaça Adam et Ève dans un jardin délicieux, qu'on appelle *Paradis terrestre.*

Un grand fleuve arrosait ce jardin. Là se trouvaient tous les arbres qui réjouissent la vue, et dont les fruits sont doux au palais. Parmi ces arbres se trouvait l'arbre de la science du bien et du mal.

Dieu dit à l'homme : « Use des fruits de tous les arbres du Paradis, excepté le fruit de l'arbre de la science du bien et du mal ; car, si tu manges de ce fruit, tu mourras. »

IV. Le serpent, qui était le plus rusé de tous les animaux, dit à la femme : « Pourquoi ne manges-tu pas du fruit de cet arbre? »

La femme répondit : « Dieu l'a défendu. Si nous y touchons, nous mourrons. »

« Non, dit le serpent, vous ne mourrez point; mais vous serez semblables à Dieu, sachant le bien et le mal. »

Ex ea	De cette *côte*
formavit mulierem,	il forma la femme,
quam dedit sociam	qu'il donna *pour* compagne
Adamo;	à Adam;
sicque instituit	et ainsi il institua
matrimonium.	le mariage.
Nomen primæ mulieris	Le nom de la première femme
fuit Eva.	fut Ève.
III. Deus	III. Dieu
posuit Adamum et Evam	plaça Adam et Ève
in horto amœnissimo,	dans un jardin très-riant,
qui solet appellari	qui a coutume d'être appelé (qu'on appelle)
Paradisus terrestris.	Paradis terrestre.
Ingens fluvius	Un grand fleuve
irrigabat hortum.	arrosait le jardin.
Omnes arbores	Tous les arbres
jucundæ adspectu	agréables par la vue
et fructus	et les fruits
suaves gustu	doux par le goût
erant ibi.	étaient là.
Inter eas arbor	Parmi ces *arbres était* l'arbre
scientiæ boni et mali.	de la science du bien et du mal.
Deus dixit homini :	Dieu dit à l'homme :
« Utere fructibus	« Fais-usage des fruits
omnium arborum	de tous les arbres
Paradisi,	du Paradis,
præter fructum arboris	excepté le fruit de l'arbre
scientiæ boni et mali;	de la science du bien et du mal;
nam, si comedas	car, si tu manges
illum fructum,	de ce fruit,
morieris. »	tu mourras. »
IV. Serpens,	IV. Le serpent,
qui erat callidissimum	qui était le plus rusé
omnium animantium,	de tous les animaux,
dixit mulieri :	dit à la femme :
« Cur non comedis	« Pourquoi ne manges-tu pas
fructum istius arboris? »	du fruit de cet arbre ? »
Mulier respondit :	La femme répondit :
« Deus prohibuit id.	« Dieu a défendu cela.
Si tetigerimus illum,	Si nous avons touché (touchons) ce *fruit*,
moriemur. »	nous mourrons. »
« Minime,	« Nullement,
inquit serpens :	dit le serpent :
non moriemini;	vous ne mourrez pas;
sed eritis	mais vous serez
similes Deo,	semblables à Dieu,
scientes bonum et malum. »	sachant le bien et le mal »

Mulier, decepta his verbis, decerpsit fructum et comedit; deinde obtulit viro, qui pariter comedit.

V. Adamus, fugiens conspectum Dei, se abscondit. Deus vocavit illum : « Adame, Adame. »

Qui respondit : « Timui conspectum tuum, et abscondi me. »

« Cur times, inquit Deus, nisi quia comedisti fructum vetitum? »

Adamus respondit : « Mulier, quam dedisti mihi sociam, porrexit mihi fructum istum ut ederem. »

Dominus[1] dixit mulieri : « Cur fecisti hoc? » Quæ respondit : « Serpens me decepit. »

VI. Dominus dixit serpenti : « Quia decepisti mulierem, eris odiosus et exsecratus inter omnia animantia; reptabis super pectus, et comedes terram.

« Inimicitiæ erunt inter te et mulierem; ipsa olim conteret caput tuum. »

Dixit etiam mulieri : « Afficiam te multis malis; paries liberos in dolore, et eris in potestate viri. »

VII. Deinde Deus dixit Adamo : « Quia gessisti morem uxori

La femme, trompée par ces paroles, cueillit le fruit et en mangea; puis elle en offrit à son époux, qui en mangea comme elle.

V. Adam se cacha pour fuir la présence de Dieu. Dieu l'appela : « Adam! Adam! »

Adam répondit : « J'ai craint ta présence, et je me suis caché. »

« Pourquoi crains-tu, lui dit Dieu, si ce n'est que tu as mangé du fruit défendu? »

Adam répondit : « La femme que tu m'as donnée pour compagne m'a offert de ce fruit, afin que j'en mangeasse. »

Le Seigneur dit à la femme : « Pourquoi as-tu fait cela? » Elle répondit : « Le serpent m'a trompée. »

VI. Dieu dit au serpent : « Puisque tu as trompé la femme, tu seras odieux et exécré entre tous les animaux; tu ramperas sur le ventre, et tu mangeras de la terre.

« Il y aura guerre entre toi et la femme; elle-même un jour t'écrasera la tête. »

Il dit encore à la femme : « Je t'accablerai d'une foule de maux; tu enfanteras avec douleur, et tu seras soumise à ton époux. »

VII. Ensuite Dieu dit à Adam : « Puisque tu as écouté ton épouse,

Mulier.	La femme,
decepta his verbis,	trompée par ces paroles,
decerpsit fructum	cueillit le fruit
et comedit;	et *le* mangea;
deinde obtulit viro,	puis elle *en* offrit à *son* époux,
qui comedit pariter.	qui *en* mangea pareillement.
V. Adamus,	V. Adam,
fugiens conspectum Dei,	fuyant la vue (la présence) de Dieu,
se abscondit.	se cacha.
Deus vocavit illum :	Dieu appela lui :
« Adame, Adame. »	« Adam, Adam. »
Qui respondit :	Celui-ci répondit :
« Timui tuum conspectum,	« J'ai craint ta présence,
et me abscondi. »	et je me suis caché. »
« Cur times,	« Pourquoi crains-tu,
inquit Deus,	dit Dieu,
nisi quia comedisti	si *ce* n'*est* parce que tu as mangé
fructum vetitum? »	du fruit défendu? »
Adamus respondit :	Adam répondit :
« Mulier,	« La femme,
quam dedisti mihi sociam,	que tu as donnée à moi *pour* compagne,
porrexit istum fructum mihi	a présenté ce fruit à moi
ut ederem. »	pour que j'*en* mangeasse. »
Dominus dixit mulieri :	Le Seigneur dit à la femme ;
« Cur fecisti hoc? »	« Pourquoi as-tu fait cela? »
Quæ respondit :	Celle-ci répondit :
« Serpens decepit me. »	« Le serpent a trompé moi. »
VI. Dominus	VI. Le Seigneur
dixit serpenti :	dit au serpent :
« Quia decepisti mulierem,	« Parce que tu as trompé la femme;
eris odiosus et exsecratus	tu seras haï et exécré
inter omnia animantia;	entre tous les animaux;
reptabis super pectus,	tu ramperas sur la poitrine,
et comedes terram.	et tu mangeras de la terre.
« Inimicitiæ	« Des inimitiés
erunt inter te et mulierem;	seront entre toi et la femme;
ipsa olim	elle-même un jour
conteret tuum caput. »	écrasera ta tête. »
Dixit etiam mulieri :	Il dit encore à la femme :
« Afficiam te malis multis;	« J'accablerai toi de maux nombreux;
paries liberos	tu enfanteras des enfants
in dolore,	dans la douleur (avec douleur),
et eris	et tu seras
in potestate viri. »	dans (sous) le pouvoir de *ton* époux. »
VII. Deinde	VII. Ensuite
Deus dixit Adamo :	Dieu dit à Adam :
« Quia gessisti morem	« Parce que tu as fait la volonté (as obéi)

tuæ, habebis terram infestam; ea fundet tibi spinas et carduos.

« Quæres ex ea victum cum multo labore, donec abeas in terram, e qua ortus es. »

Tum ejecit Adamum et Evam ex horto, ut ille coleret terram, et collocavit angelum [1], qui præferebat manu gladium igneum, ut custodiret aditum Paradisi.

VIII. Adamus habuit multos liberos, inter quos Caïnus et Abel numerantur. Hic fuit pastor, ille agricola.

Uterque obtulit dona Domino : Caïnus quidem fructus terræ; Abel autem oves egregias [2].

Dona Abelis placuerunt Deo, non autem dona Caïni; quod Caïnus ægre tulit.

Dominus dixit Caïno : « Cur invides fratri? Si recte facies, recipies mercedem; sin autem male, lues pœnam peccati. »

IX. Caïnus non paruit Deo monenti. Dissimulans iram, dixit fratri suo : « Age [3], eamus deambulatum. »

la terre te sera ennemie; elle produira pour toi des épines et des chardons.

« Tu lui arracheras ta nourriture à force de peines, jusqu'à ce que tu retournes dans la terre dont tu es sorti. »

Puis il chassa Adam et Ève du jardin, afin qu'Adam cultivât la terre, et il plaça un ange tenant dans la main un glaive de feu pour garder l'entrée du Paradis.

VIII. Adam eut beaucoup d'enfants, entre autres Caïn et Abel. Celui-ci était pasteur, l'autre laboureur. Tous deux offrirent des dons au Seigneur : Caïn, des fruits de la terre; Abel, des brebis de choix.

Les dons d'Abel plurent à Dieu, mais non ceux de Caïn ; et Caïn en fut irrité.

Le Seigneur dit à Caïn : « Pourquoi es-tu jaloux de ton frère? Si tu fais le bien, tu en seras récompensé ; si tu fais le mal, tu porteras la peine de ta faute. »

IX. Caïn n'écouta point les avertissements de Dieu. Dissimulant son ressentiment, il dit à son frère : « Si tu le veux, allons nous promener ensemble »

tuæ uxori,
habebis terram infestam;
ea fundet tibi
spinas et carduos.
« Quæres ex ea
victum
cum multo labore,
donec abeas
in terram,
e qua ortus es. »
Tum ejecit ex horto
Adamum et Evam,
ut ille coleret terram,
et collocavit angelum,
qui præferebat
manu
gladium igneum,
ut custodiret
aditum Paradisi.
VIII. Adamus
habuit multos liberos,
inter quos numerantur
Caïnus et Abel.
Hic fuit pastor,
ille agricola.
Uterque
obtulit dona Domino :
Caïnus quidem
fructus terræ;
Abel autem
oves egregias.
Dona Abelis
placuerunt Deo,
non autem dona Caïni;
quod Caïnus tulit ægre.
Dominus dixit Caïno :
« Cur invides fratri?
Si facies recte,
recipies mercedem;
sin autem male,
lues pœnam peccati. »
IX. Caïnus
non paruit Deo monenti.
Dissimulans iram,
dixit suo fratri :
« Age,
eamus deambulatum. »

à ton épouse,
tu auras la terre ennemie;
elle produira pour toi
des épines et des chardons.
« Tu demanderas à elle
ta nourriture
avec un grand travail,
jusqu'à ce que tu t'en ailles
dans la terre,
de laquelle tu es sorti. »
Alors il chassa du jardin
Adam et Eve,
afin que celui-là cultivât la terre,
et il mit un ange,
qui portait-devant-lui
dans *sa* main
un glaive de-feu,
pour qu'il gardât
l'entrée du Paradis.
VIII. Adam
eut beaucoup d'enfants,
parmi lesquels sont comptés
Caïn et Abel.
Celui-ci fut berger,
celui-là cultivateur.
L'un-et-l'autre
offrit des dons au Seigneur :
Caïn à la vérité
offrit des fruits de la terre;
mais Abel
offrit des brebis choisies-dans-le-troupeau
Les dons d'Abel
plurent à Dieu,
mais non les dons de Caïn;
ce que Caïn supporta avec-chagrin.
Le Seigneur dit à Caïn :
« Pourquoi es-tu-jaloux-de *ton* frère?
Si tu fais bien,
tu recevras récompense;
mais si-au-contraire *tu fais* mal,
tu payeras la peine de *ta* faute. »
IX. Caïn
n'obéit pas à Dieu *l'*avertissant.
Dissimulant *sa* colère,
il dit à son frère :
« Eh bien,
allons nous promener. »

Itaque una ambo abierunt foras, et, quum essent in agro, Caïnus irruit in Abelem, et interfecit illum.

Deus dixit Caïno : « Ubi est tuus frater ? » Caïnus respondit : « Nescio. Num ego sum custos fratris mei? »

X. Deus dixit Caïno : « Caïne, quid fecisti? Sanguis fratris tui, quem ipse fudisti manu tua, clamat ad me.

« Infesta tibi erit terra, quæ bibit sanguinem Abelis; quum colueris eam longo et duro labore, nullos feret fructus. Eris vagus in orbe terrarum. »

Caïnus, desperans veniam, fugit.

XI. Postquam numerus hominum crevit, omnia vitia invaluere. Quare offensus Deus statuit perdere hominum genus diluvio.

Attamen pepercit Noemo et liberis ejus, quia colebant virtutem.

Noemus, admonitus a Deo. exstruxit ingentem arcam in modum navis; linivit eam bitumine, et in eam induxit par unum omnium avium et animantium.

XII. Postquam Noemus ipse ingressus est arcam cum con-

Ils sortirent donc tous les deux. Puis, lorsqu'ils furent dans la campagne, Caïn se jeta sur Abel, et le tua.

Dieu dit à Caïn : « Où est ton frère ? » Caïn répondit : « Je ne sais. Suis-je donc le gardien de mon frère ? »

X. Dieu dit à Caïn : « Caïn, qu'as-tu fait ? Le sang de ton frère, que tu as répandu de ta main, crie vers moi.

« La terre, qui a bu le sang d'Abel, te sera ennemie; quand tu l'auras cultivée avec de longs et pénibles travaux, elle ne portera aucun fruit. Tu seras errant sur la surface de la terre. »

Caïn, n'espérant point de pardon, s'enfuit.

XI. Quand le nombre des hommes se fut accru, tous les vices se développèrent. Aussi, Dieu irrité résolut de détruire la race humaine par un déluge.

Toutefois, il épargna Noé et ses enfants, parce qu'ils pratiquaient la vertu.

Noé, averti par Dieu, construisit une grande arche en forme de vaisseau ; il l'enduisit de bitume, et y fit entrer un couple de toutes les espèces d'oiseaux et d'animaux.

XII. Lorsque Noé fut entré dans l'arche avec sa femme, ses trois

Itaque	C'est-pourquoi (donc) [hors,
abierunt ambo una foras,	ils s'en allèrent tous-deux ensemble de-
et, quum essent in agro,	et, comme ils étaient dans la campagne,
Caïnus irruit in Abelem,	Caïn se jeta sur Abel,
et interfecit illum.	et tua lui.
Deus dixit Caïno :	Dieu dit à Caïn :
« Ubi est tuus frater? »	« Où est ton frère? »
Caïnus respondit : « Nescio.	Caïn répondit : « Je ne-sais.
Num ego sum custos	Est-ce que je suis le gardien
mei fratris? »	de mon frère? »
X. Deus dixit Caïno :	X. Dieu dit à Caïn :
« Caïne, quid fecisti?	« Caïn, qu'as-tu fait?
Sanguis tui fratris,	Le sang de ton frère,
quem ipse fudisti tuâ manu,	que toi-même as versé de ta main,
clamat ad me.	crie vers moi.
« Terra, quæ bibit	« La terre, qui a bu
sanguinem Abeli,	le sang d'Abel,
erit infesta tibi;	sera ennemie à toi;
quum colueris eam	quand tu auras cultivé elle
longo et duro labore,	par un long et dur travail,
feret nullos fructus.	elle ne portera aucuns fruits.
Eris vagus	Tu seras errant
in orbe terrarum. »	sur le globe des terres (de la terre). »
Caïnus,	Caïn,
desperans veniam,	désespérant du pardon,
fugit.	s'enfuit.
XI. Postquam	XI. Après que
numerus hominum	le nombre des hommes
crevit,	se fut accru,
omnia vitia invaluere.	tous les vices se fortifièrent (se dévelop-
Quare Deus offensus	C'est-pourquoi Dieu irrité [pèrent).
statuit perdere diluvio	résolut de détruire par un déluge
genus hominum.	la race des hommes.
Attamen pepercit Noemo	Cependant il épargna Noé
et liberis ejus,	et les enfants de lui,
quia colebant virtutem.	parce qu'ils cultivaient la vertu.
Noemus,	Noé,
admonitus a Deo,	averti par Dieu,
construxit ingentem arcam	construisit une grande arche
in modum navis;	en forme de vaisseau;
linivit eam bitumine,	il enduisit elle de bitume,
et induxit in eam	et fit-entrer dans elle
unum par omnium avium	un couple de tous les oiseaux
et animantium.	et de *tous* les animaux.
XII. Postquam	XII. Après que
Noemus ipse	Noé lui-même
ingressus est arcam	fut entré dans l'arche

juge, tribus filiis et totidem nuribus, aquæ maris et omnium fontium eruperunt.

Simul pluvia ingens cecidit per quadraginta dies et totidem noctes.

Aqua operuit universam terram, ita ut superaret quindecim cubitis altissimos montes.

Omnia absumpta sunt diluvio; arca autem, sublevata aquis, fluitabat in alto.

XIII. Deus immisit ventum vehementem, et sensim aquæ imminutæ sunt.

Tandem, mense undecimo postquam diluvium cœperat, Noemus aperuit fenestram arcæ, et emisit corvum, qui non est reversus.

Deinde emisit columbam. Quum ea non invenisset locum ubi poneret pedem, reversa est ad Noemum, qui extendit manum, et intulit eam in arcam.

Columba rursum emissa attulit in ore suo ramum olivæ virentis, quo finis diluvii significabatur.

XIV. Noemus egressus est ex arca, postquam ibi inclusus

fils et ses trois brus, les eaux de la mer et de toutes les sources se débordèrent.

Un torrent de pluie tomba du ciel pendant quarante jours et quarante nuits.

L'eau couvrit toute la terre, et dépassa de quinze coudées les plus hautes montagnes.

Tout fut détruit par le déluge; mais l'arche, soulevée par les eaux, flottait à la surface.

XIII. Dieu envoya un vent violent, et peu à peu les eaux baissèrent.

Enfin, onze mois après le commencement du déluge, Noé ouvrit la fenêtre de l'arche et lâcha un corbeau qui ne revint pas.

Ensuite il lâcha une colombe. Comme elle ne trouva point d'endroit où se poser, elle revint vers Noé, qui étendit la main et la fit rentrer dans l'arche.

La colombe, lâchée une seconde fois, rapporta dans son bec une branche verte d'olivier; c'était le signe que le déluge avait cessé.

XIV. Noé sortit de l'arche où il avait été renfermé avec sa famille

cum conjuge,	avec *son* épouse,
tribus filiis	*ses* trois fils
et totidem nuribus,	et tout-autant-de brus,
aquæ maris	les eaux de la mer
et omnium fontium	et de toutes les sources
erupernnt.	s'élancèrent.
Simul ingens pluvia	En même temps une grande pluie
cecidit per quadraginta dies	tomba pendant quarante jours
et totidem noctes.	et tout-autant-de nuits
Aqua	L'eau
operuit universam terram,	couvrit toute la terre,
ita ut superaret	tellement qu'elle surpassait
quindecim cubitis	de quinze coudées
altissimos montes.	les plus hautes montagnes.
Omnia	Toutes choses
absumpta sunt diluvio;	furent détruites par le déluge;
arca autem,	mais l'arche,
sublevata aquis,	soulevée par les eaux,
fluitabat in alto.	flottait à la surface.
XIII. Deus immisit	XIII. Dieu envoya
ventum vehementem,	un vent violent,
et sensim	et peu-à-peu
aquæ imminutæ sunt.	les eaux diminuèrent.
Tandem	Enfin
undecimo mense	le onzième mois
postquam diluvium	après que le déluge
cœperat,	avait commencé,
Noemus	Noé
aperuit fenestram arcæ,	ouvrit la fenêtre de l'arche,
et emisit corvum,	et lâcha un corbeau,
qui non reversus est.	qui ne revint pas.
Deinde	Ensuite
emisit columbam.	il lâcha une colombe.
Quum ea	Comme celle-ci
non invenisset locum	n'avait pas trouvé un endroit
ubi poneret pedem,	où elle posât *son* pied,
reversa est ad Noemum,	elle revint vers Noé,
qui extendit manum,	qui étendit la main,
et intulit eam in arcam.	et introduisit elle dans l'arche
Columba emissa rursum	La colombe lâchée de nouveau
attulit in suo ore	apporta dans son bec
ramum olivæ virentis,	un rameau d'olivier vert,
quo finis diluvii	par lequel la fin du déluge
significabatur.	était signifiée.
XIV. Noemus	XIV. Noé
egressus est ex arcâ,	sortit de l'arche,
postquam	après que

fuerat per annum totum ipse et familia ejus. Eduxit secum aves ceteraque animantia.

Tum erexit altare, et obtulit sacrificium Domino. Deus dixit illi : « Non delebo deinceps genus hominum. Ponam arcum meum in nubibus, et erit signum fœderis quod facio vobiscum.

« Quum obduxero nubes cœlo, arcus meus apparebit, et recordabor fœderis mei, nec unquam diluvium erit ad perdendum orbem terrarum. »

XV. Omnes gentes propagatæ sunt a filiis Noemi. Semus incoluit Asiam; Chamus, Africam; Japhetus, Europam.

Pœna diluvii non deterruit homines a vitiis; sed brevi facti sunt pejores quam prius.

Obliti sunt Dei creatoris [1]; adorabant solem et lunam; non verebantur parentes [2]; dicebant mendacium; faciebant fraudem, furtum, homicidium; uno verbo, se contaminabant omnibus flagitiis.

XVI. Quidam tamen sancti viri coluerunt veram reli-

pendant une année entière. Il fit sortir avec lui les oiseaux et les autres animaux.

Ensuite il dressa un autel, et offrit un sacrifice au Seigneur. Dieu lui dit : « Je ne détruirai plus jamais la race des hommes. Je placerai mon arc dans les nuées, et ce sera le signe de l'alliance que je fais avec vous.

« Quand j'aurai voilé le ciel de nuages, mon arc se montrera, et je me souviendrai de mon alliance, et jamais un déluge ne viendra dévaster la surface de la terre. »

XV. Toutes les nations durent leur origine aux fils de Noé. Sem habita l'Asie; Cham, l'Afrique ; Japhet, l'Europe.

Le châtiment du déluge ne détourna pas les hommes de leurs vices; bientôt même ils furent encore plus pervers qu'auparavant.

Ils oublièrent Dieu leur créateur ; ils adoraient le soleil et la lune; ils ne respectaient point leurs parents; ils proféraient le mensonge ; ils pratiquaient la fourberie, le vol, l'homicide; en un mot, ils se souillaient de toutes les infamies.

XVI. Pourtant, quelques hommes de bien restèrent fidèles à la

inclusus fuerat ibi	il avait été enfermé là
per annum totum	pendant une année entière
ipse et familia ejus.	lui-même et la famille de lui.
Eduxit secum aves	Il fit-sortir avec-lui les oiseaux
ceteraque animantia.	et tous-les-autres animaux.
Tum erexit altare,	Puis il dressa un autel,
et obtulit sacrificium	et offrit un sacrifice
Domino.	au Seigneur.
Deus dixit illi :	Dieu dit à lui :
« Non delebo deinceps	« Je ne détruirai plus dans-la-suite
genus hominum.	la race des hommes.
Ponam meum arcum	Je mettrai mon arc
in nubibus,	dans les nuées,
et erit signum fœderis	et il sera le signe de l'alliance
quod facio vobiscum.	que je fais avec vous.
« Quum obduxero nubes	« Quand j'aurai étendu les nuages
cœlo,	sur le ciel,
meus arcus apparebit,	mon arc apparaîtra,
et recordabor	et je me souviendrai
mei fœderis,	de mon alliance,
nec unquam diluvium erit	et jamais déluge ne sera
ad perdendum	pour détruire
orbem terrarum. »	le globe des terres. »
XV. Omnes gentes	XV. Toutes les nations
propagatæ sunt	furent propagées
a filiis Noemi.	par les fils de Noé.
Semus incoluit Asiam;	Sem habita l'Asie;
Chamus, Africam;	Cham, l'Afrique;
Japhetus, Europam.	Japhet, l'Europe.
Pœna diluvii	Le châtiment du déluge
non deterruit homines	ne détourna-pas-par-terreur les hommes
a vitiis;	des vices;
sed brevi facti sunt	mais bientôt ils furent faits (devinrent),
pejores quam prius.	pires qu'auparavant.
Obliti sunt Dei	Ils oublièrent Dieu
creatoris;	*leur* créateur;
adorabant solem et lunam;	ils adoraient le soleil et la lune;
non verebantur parentes;	ils ne respectaient pas *leurs* parents;
dicebant mendacium;	ils disaient le mensonge;
faciebant fraudem,	ils faisaient (commettaient) la fraude,
furtum, homicidium;	le vol, l'homicide;
uno verbo,	en un mot,
se contaminabant	ils se souillaient
omnibus flagitiis.	de tous les désordres.
XVI. Tamen	XVI. Cependant
quidam viri sancti	quelques hommes saints
coluerunt	pratiquèrent

gionem et virtutem, inter quos fuit Abrahamus, e genere Semi.

Deus fecit fœdus cum illo his verbis : « Exi e domo paterna, desere patriam, et pete regionem quam daturus sum posteris tuis. Augebo te prole numerosa; eris pater multarum gentium, ac per te omnes orbis nationes erunt bonis cumulatæ. Adspice cœlum; dinumera stellas, si potes; tua progenies eas æquabit numero. »

XVII. Abrahamus jam senuerat, et Sara ejus uxor erat sterilis.

Quibus tamen Deus promisit filium ex eis nasciturum.

« Habebis, inquit, filium ex Sara conjuge tua. »

Quod audiens Sara risit, nec statim adhibuit fidem promissis Dei, et idcirco reprehensa est a Deo.

Abrahamus autem credidit Deo pollicenti.

Et vero, uno post anno, filius natus est Abrahamo, qui vocavit eum Isaacum.

XVIII. Postquam Isaacus adolevit, Deus, tentans fidem

vraie religion et à la vertu. Parmi eux était Abraham, de la race de Sem.

Dieu fit alliance avec lui en ces termes : « Sors de la maison de ton père, abandonne ton pays, et cherche une contrée que je donnerai à tes descendants. Je t'enrichirai d'une postérité nombreuse; tu seras le père d'une foule de peuples, et par toi toutes les nations du monde seront comblées de biens. Regarde le ciel ; compte les étoiles, si tu le peux ; ta postérité sera aussi nombreuse qu'elles. »

XVII. Abraham était devenu vieux, et Sara sa femme était stérile.

Cependant Dieu leur promit qu'un fils naîtrait d'eux.

« Tu auras un fils, lui dit-il, de Sara ton épouse. »

Sara l'entendit et se mit à rire ; elle n'ajouta pas foi sur-le-champ aux promesses de Dieu, et pour cela Dieu la réprimanda.

Abraham, au contraire, crut à la promesse de Dieu.

Un an plus tard, un fils naquit, en effet, à Abraham, qui l'appela Isaac.

XVIII. Lorsqu'Isaac fut grand, Dieu, voulant éprouver la foi

veram religionem	la vraie religion
et virtutem,	et la vertu,
inter quos fuit Abrahamus	parmi lesquels fut Abraham
e genere Semi.	de la race de Sem.
Deus fecit fœdus cum illo	Dieu fit une alliance avec lui
his verbis :	en ces termes :
« Exi e domo paterna,	« Sors de la maison paternelle,
desere patriam,	abandonne *ta* patrie,
et pete regionem	et gagne une contrée
quam sum daturus	que je suis devant donner (que je don
tuis posteris.	à tes descendants. [nerai)
Augebo te	J'augmenterai toi (je t'enrichirai)
prole numerosa;	d'une race nombreuse;
eris pater	tu seras le père
multarum gentium,	de beaucoup-de nations,
ac per te	et par toi
omnes nationes orbis	toutes les nations du globe
erunt cumulatæ bonis.	seront comblées de biens.
Adspice cœlum ;	Regarde le ciel ;
dinumera stellas, si potes ;	compte les étoiles, si tu peux ;
tua progenies	ta descendance
æquabit eas numero. »	égalera elles par le nombre. »
XVII. Abrahamus	XVII. Abraham
senuerat jam,	était devenu-vieux déjà,
et Sara uxor ejus	et Sara l'épouse de lui
erat sterilis.	était stérile.
Quibus tamen	Auxquels (à eux) cependant
Deus promisit filium	Dieu promit un fils
nasciturum ex eis.	devant naître d'eux.
« Habebis filium, inquit,	« Tu auras un fils, dit-il,
ex Sara tua conjuge. »	de Sara ton épouse. »
Quod audiens	Ce qu'entendant
Sara risit,	Sara rit,
nec adhibuit fidem statim	et n'ajouta pas foi sur-le-champ
promissis Dei,	aux promesses de Dieu,
et idcirco	et pour-cela
reprehensa est a Deo.	fut reprise par Dieu.
Abrahamus autem	Abraham au-contraire
credidit Deo pollicenti.	crut Dieu promettant.
Et vero, uno anno post,	Et en-vérité, une année après,
filius natus est Abrahamo,	un fils naquit à Abraham,
qui vocavit eum Isaacum.	qui appela lui Isaac.
XVIII. Postquam	XVIII. Après que
Isaacus adolevit,	Isaac eut grandi,
Deus, tentans	Dieu, éprouvant (voulant éprouver)
fidem Abrahami,	la foi d'Abraham,
dixit illi :	dit à lui :

Abrahami, dixit illi : « Abrahame, tolle filium tuum unicum quem amas, et immola eum mihi in monte quem ostendam tibi. »

Abrahamus non dubitavit parere Deo jubenti. Imposuit ligna Isaaco; ipse vero portabat ignem et gladium.

Quum iter facerent simul, Isaacus dixit patri : « Mi pater, ecce ligna et ignis; sed ubinam est hostia immolanda? » Cui Abrahamus : « Deus, inquit, sibi providebit hostiam [1], fili mi. »

XIX. Ubi pervenerunt ambo in locum designatum, Abrahamus exstruxit aram, disposuit ligna, alligavit Isaacum super struem lignorum, deinde arripuit gladium.

Tum angelus clamavit de cœlo : « Abrahame, contine manum tuam; ne noceas puero. Jam fides tua mihi perspecta est, quum non peperceris filio tuo unico; et ego favebo tibi : remunerabo splendide fidem tuam. »

Abrahamus respexit, et vidit arietem hærentem cornibus inter vepres, quem immolavit loco filii.

d'Abraham, lui dit : « Abraham, prends ton fils unique que tu chéris, et immole-le-moi sur la montagne que je te montrerai. »

Abraham n'hésita pas à obéir aux ordres de Dieu. Il chargea Isaac du bois; lui-même portait le feu et le glaive.

Comme ils faisaient route ensemble, Isaac dit à son père : « Mon père, voici le bois et le feu ; mais où est la victime à immoler? » Abraham lui répondit : « Dieu se trouvera une victime, mon fils. »

XIX. Lorsqu'ils furent arrivés tous les deux à l'endroit désigné, Abraham éleva l'autel, disposa le bois, attacha Isaac sur le bûcher, puis saisit le glaive.

Alors un ange cria du haut du ciel : « Abraham, arrête ton bras; ne fais point de mal à l'enfant. Ta foi dès à présent m'est connue, puisque tu n'as pas épargné ton fils unique; je te favoriserai, et je récompenserai magnifiquement ta foi. »

Abraham tourna la tête, et vit un bélier dont les cornes étaient embarrassées dans un buisson; il l'immola à Dieu, à la place de son fils.

« Abraham,	« Abraham,
tolle tuum filium unicum	emporte (prends) ton fils unique
quem amas,	que tu aimes,
et immola eum mihi	et immole-le à moi
in monte	sur la montagne
quem ostendam tibi. »	que je montrerai à toi. »
Abraham non dubitavit	Abraham n'hésita pas
parere Deo jubenti.	à obéir à Dieu ordonnant.
Imposuit ligna Isaaco;	Il chargea du bois sur Isaac (chargea Isaac de bois);
ipse vero portabat	mais lui-même portait
ignem et gladium.	le feu et le glaive.
Quum facerent iter	Comme ils faisaient route
simul,	ensemble,
Isaacus dixit patri :	Isaac dit à *son* père :
« Mi pater,	« Mon père,
ecce ligna et ignis;	voilà du bois et du feu;
sed ubinam est	mais où-donc est
hostia immolanda? »	la victime devant être immolée? »
Cui Abrahamus inquit :	A lui Abraham dit :
« Deus sibi providebit	« Dieu se pourvoira
hostiam, mi fili. »	d'une victime, mon fils. »
XIX. Ubi pervenerunt	XIX. Dès qu'ils furent arrivés
ambo	tous-les-deux
in locum designatum,	dans le lieu désigné,
Abrahamus	Abraham
instruxit aram,	éleva un autel,
disposuit ligna,	arrangea le bois,
alligavit Isaacum	attacha Isaac
super struem lignorum.	sur le monceau de bois,
deinde arripuit gladium.	puis saisit le glaive.
Tum angelus	Alors un ange
clamavit de cœlo :	cria du ciel :
« Abrahame,	« Abraham,
contine tuam manum;	retiens ta main;
ne noceas puero.	ne fais-pas-de-mal à l'enfant.
Jam tua fides	Dès-à-présent ta foi
perspecta est a me,	a été reconnue par moi,
quum non peperceris	puisque tu n'as pas épargné
tuo filio unico;	ton fils unique;
et ego favebo tibi :	et moi je favoriserai toi :
remunerabo splendide	je récompenserai magnifiquement
tuam fidem. »	ta foi. »
Abrahamus respexit,	Abraham regarda-derrière-lui
et vidit arietem	et il vit un bélier
hærentem cornibus	attaché (retenu) par *ses* cornes
inter vepres,	au milieu des buissons,
quem immolavit loco filii.	lequel il immola à la place de *son* fils.

XX. Postea Abrahamus misit servum suum Eliezerem ad cognatos suos qui erant in Mesopotamia, ut inde adduceret uxorem filio suo Isaaco.

Eliezer sumpsit decem camelos domini sui, et profectus est, portans secum munera magnifica, quibus donaret puellam destinatam Isaaco, et ejus parentes.

Ubi pervenit in Mesopotamiam, constitit cum camelis prope puteum aquæ ad vesperum, quo tempore mulieres solebant convenire ad hauriendam aquam.

XXI. Eliezer oravit Deum his verbis: « Domine, Deus Abrahami, fac ut puella quæ dabit potum mihi petenti, ea sit quam Isaaco destinas. »

Ecce statim Rebecca, virgo eximia pulchritudine, prodiit, gerens urnam humeris, quæ descendit ad puteum, et implevit urnam.

Tunc Eliezer, progressus obviam puellæ: « Da, inquit, potum mihi. » Cui Rebecca : « Bibe, ait, domine mi; » et simul demisit urnam.

XX. Plus tard, Abraham envoya son serviteur Éliézer vers ceux de ses parents qui habitaient la Mésopotamie, pour qu'il ramenât une épouse à son fils Isaac.

Éliézer prit dix chameaux de son maître, et partit, emportant avec lui des présents magnifiques pour donner à la jeune fille destinée à Isaac, et à ses parents.

Lorsqu'il fut arrivé en Mésopotamie, il s'arrêta avec ses chameaux près d'un puits, sur le soir, à l'heure où les femmes venaient d'habitude pour puiser de l'eau.

XXI. Éliézer pria Dieu en ces termes : « Seigneur, Dieu d'Abraham, fais que la jeune fille qui me donnera à boire lorsque je le lui demanderai, soit celle que tu destines à Isaac. »

Au même instant, Rébecca, jeune fille d'une rare beauté, s'avança, portant une urne sur ses épaules ; elle descendit au puits, et remplit l'urne.

Éliézer vint à la rencontre de la jeune fille : « Donne-moi à boire, » lui dit-il. Rébecca répondit : « Bois, mon seigneur. » Et en même temps elle pencha l'urne.

XX. Postea Abrahamus	XX. Ensuite Abraham
misit suum servum	envoya son serviteur
Eliezerem	Éliézer
ad suos cognatos,	vers ses proches,
qui erant in Mesopotamiâ,	qui étaient en Mésopotamie,
ut adduceret inde uxorem	pour qu'il amenât de là une épouse
suo filio Isaaco.	pour son fils Isaac.
Eliezer	Éliézer
sumpsit decem camelos	prit dix chameaux
sui domini,	de son maître,
et profectus est,	et partit,
portans secum	emportant avec lui
munera magnifica,	des présents magnifiques,
quibus donaret	dont il devait-gratifier
puellam destinatam Isaaco,	la jeune-fille destinée à Isaac.
et parentes ejus.	et les parents d'elle.
Ubi pervenit	Dès qu'il fut arrivé
in Mesopotamiam,	en Mésopotamie,
constitit cum camelis	il s'arrêta avec *ses* chameaux
prope puteum aquæ	près d'un puits d'eau
ad vesperum,	vers le soir,
tempore quo mulieres	au moment où les femmes
solebant convenire	avaient-coutume de venir
ad aquam hauriendam.	pour de l'eau devant être puisée.
XXI. Eliezer	XXI. Éliézer
oravit Deum his verbis :	pria Dieu en ces termes :
« Domine,	« Seigneur,
Deus Abrahami,	Dieu d'Abraham,
fac ut puella	fais que la jeune-fille
quæ dabit potum	qui donnera de la boisson (de l'eau)
mihi petenti	a moi *en* demandant
sit ea	soit celle
quam destinas Isaaco. »	que tu destines à Isaac. »
Ecce statim Rebecca,	Voilà qu'aussitôt Rébecca,
virgo	jeune-fille
eximia pulchritudine,	d'une remarquable beauté,
prodiit,	s'avança,
gerens urnam humeris,	portant une urne sur *ses* épaules,
quæ descendit ad puteum,	laquelle (Rébecca) descendit au puits,
et implevit urnam.	et remplit l'urne.
Tunc Eliezer	Alors Eliézer
progressus obviam puellæ :	s'étant avancé au-devant de la jeune-fille :
« Da potum mihi, » inquit.	« Donne de la boisson à moi, » dit-il.
Cui Rebecca ait :	A lui Rébecca dit :
« Bibe, mi domine ; »	« Bois, mon seigneur ; »
et simul	et en-même-temps
demisit urnam.	elle pencha l'urne.

Quum ille bibisset, Rebecca obtulit etiam aquam camelis. Hoc indicio cognovit Eliezer quod scire cupiebat.

XXII. Eliezer protulit inaures aureas et armillas, quas dedit Rebeccæ. Tum interrogavit illam cujus esset filia, num in domo patris esset locus ad commorandum.

Cui Rebecca respondit : « Ego sum filia Bathuelis. Avus meus est frater Abrahami. Est domi locus ad commorandum amplissimus; est etiam plurimum fœni et palearum ad usum camelorum. »

Quod audiens, Eliezer egit gratias Deo, qui tribuisset iter prosperum sibi.

XXIII. Rebecca properavit domum, et narravit matri suæ ea quæ sibi contigerant.

Labanus, frater Rebeccæ, quum audivisset sororem narrantem, adiit hominem qui stabat ad fontem cum camelis, et compellans eum : « Ingredere, inquit, domine mi. Cur stas foris? Paravi hospitium tibi et locum camelis. »

Quand il eut bu, Rébecca offrit aussi de l'eau aux chameaux. Éliézer reconnut à ce signe ce qu'il désirait savoir.

XXII. Éliézer sortit des boucles d'oreilles et des bracelets d'or, qu'il donna à Rébecca ; puis il lui demanda de qui elle était fille, et s'il y avait place dans la maison de son père pour y séjourner.

Rébecca répondit : « Je suis fille de Bathuel; mon grand-père est frère d'Abraham. Nous avons à la maison un vaste logement pour recevoir un hôte; nous avons aussi en abondance du foin et de la paille pour nourrir des chameaux. »

A ces mots, Éliézer rendit grâces à Dieu, qui lui avait accordé un heureux voyage.

XXIII. Rébecca se hâta de rentrer à la maison, et raconta à sa mère ce qui lui était arrivé.

Lorsque Laban, le frère de Rébecca, eut entendu le récit de sa sœur, il alla trouver l'homme qui se tenait avec des chameaux auprès de la fontaine, et lui adressant la parole : « Entre, lui dit-il, mon seigneur. Pourquoi restes-tu dehors? J'ai préparé un logement pour toi et une place pour tes chameaux. »

Quum ille bibisset,	Après qu'il eut bu,
Rebecca	Rébecca
obtulit etiam aquam	présenta aussi de l'eau
camelis.	aux chameaux.
Eliezer cognovit	Eliézer connut
hoc indicio	par ce signe
quod cupiebat scire.	ce qu'il désirait savoir.
XXII. Eliezer	XXII. Eliézer
protulit inaures aureas	sortit des pendants-d'oreilles d'-or
et armillas,	et des bracelets.
quas dedit Rebeccæ.	qu'il donna à Rébecca.
Tum interrogavit illam	Puis il demanda à elle
cujus esset filia,	de qui elle était fille,
num locus	si une place
ad commorandum	pour loger
esset in domo patris.	était dans la maison de *son* père.
Cui Rebecca respondit :	A lui Rébecca répondit :
« Ego sum filia Bathuelis.	« Je suis fille de Bathuel.
Meus avus	Mon grand-père
est frater Abrahami.	est frère d'Abraham.
Locus amplissimus	Une place très-spacieuse
ad commorandum	pour loger
est domi ;	est à la maison;
plurimum fœni et palearum	une grande-quantité de foin et de paille
ad usum camelorum	pour l'usage des chameaux
est etiam. »	est aussi *à la maison.* »
Quod audiens	Ce qu'entendant
Eliezer egit gratias Deo,	Eliézer rendit grâces à Dieu,
qui tribuisset sibi	qui avait accordé à lui
iter prosperum.	un voyage heureux.
XXIII. Rebecca	XXXIII. Rébecca
properavit domum,	alla-en-hâte à la maison,
et narravit suæ matri	et raconta à sa mère
ea quæ contigerant sibi.	ce qui était arrivé à elle.
Labanus,	Laban,
frater Rebeccæ,	frère de Rébecca,
quum audivisset sororem	après qu'il eut entendu *sa* sœur
narrantem,	racontant,
adiit hominem	alla-trouver l'homme
qui stabat ad fontem	qui se tenait auprès de la fontaine
cum camelis,	avec des chameaux,
et compellans eum :	et adressant-la-parole à lui :
« Ingredere, inquit,	« Entre, dit-il,
mi domine.	mon seigneur.
Cur stas foris ?	Pourquoi te tiens-tu dehors ?
Paravi hospitium tibi	J'ai préparé un logement pour toi
et locum camelis. »	et une place pour les chameaux. »

Dein deduxit eum domum, eique cibum apposuit.

XXIV. Continuo Eliezer exposuit parentibus Rebeccæ causam itineris suscepti, rogavitque ut annuerent postulationi suæ.

Qui responderunt : « Ita voluntas Dei fert; nec possumus Deo obsistere. En Rebecca; proficiscatur tecum, nuptura[1] Isaaco. »

Tum Eliezer deprompsit vasa aurea et argentea, vestesque pretiosas, quas dedit Rebeccæ; obtulit etiam munera matri ejus et fratri, et inierunt convivium.

XXV. Postridie Eliezer, surgens mane, dixit parentibus Rebeccæ : « Herus meus me exspectat; dimittite me, ut redeam ad illum. »

Qui responderunt : « Vocemus puellam, et percontemur ejus sententiam. »

Quum Rebecca venisset, sciscitati sunt an vellet discedere cum homine. « Volo, » inquit illa.

Dimiserunt ergo Rebeccam et nutricem illius, precantes ei omnia prospera.

XXVI. Isaacus forte tunc deambulabat rure[2]; vidit camelos

Puis, il le fit entrer dans la maison, et lui servit à manger.

XXIV. Sans plus tarder, Éliézer exposa aux parents de Rébecca le motif du voyage qu'il avait entrepris, et les pria d'accueillir sa demande.

Ils lui répondirent : « C'est la volonté de Dieu, et nous ne pouvons résister à Dieu. Voici Rébecca; qu'elle parte avec toi pour épouser Isaac. »

Alors Éliézer tira des vases d'or et d'argent et de riches étoffes, qu'il donna à Rébecca ; il offrit aussi des présents à sa mère et à son frère; puis on commença le repas.

XXV. Le lendemain, Éliézer se leva de bonne heure, et dit aux parents de Rébecca : « Mon maître m'attend; laissez-moi partir, afin que je retourne vers lui. »

Ils répondirent : « Appelons la jeune fille, et sachons ce qu'elle pense. »

Quand Rébecca fut venue, ils lui demandèrent si elle voulait partir avec Éliézer : « Je le veux, » dit-elle.

Ils laissèrent donc partir Rébecca et sa nourrice, lui souhaitant toutes sortes de prospérités.

XXVI. Par hasard, Isaac se promenait dans la campagne, quand

Dein	Ensuite
deduxit eum domum,	il conduisit lui à la maison,
apposuitque cibum ei.	et servit de la nourriture à lui.
XXIV. Continuo Eliezer	XXIV. Aussitôt Éliézer
exposuit	exposa
parentibus Rebeccæ	aux parents de Rébecca
causam itineris suscepti,	la cause du voyage entrepris *par lui*,
rogavitque ut annuerent	et *les* pria qu'ils consentissent
suæ postulationi.	à sa demande.
Qui responderunt :	Ceux-ci répondirent :
«Voluntas Dei fert ita;	« La volonté de Dieu *le* comporte ainsi ;
nec possumus	et nous ne pouvons pas
obsistere Deo.	résister à Dieu.
En Rebecca;	Voici Rébecca ;
proficiscatur tecum,	qu'elle parte avec toi,
nuptura Isaaco. »	devant épouser (pour épouser) Isaac. »
Tum Eliezer	Alors Éliézer
deprompsit vasa aurea	tira des vases d'-or
et argentea,	et d'-argent,
vestesque pretiosas,	et des étoffes précieuses,
quas dedit Rebeccæ;	qu'il donna à Rébecca ;
obtulit etiam munera	il offrit aussi des présents
matri et fratri ejus,	à la mère et au frère d'elle,
et inierunt convivium.	et ils commencèrent le repas.
XXV. Postridie	XXV. Le lendemain
Eliezer surgens mane	Éliézer se levant matin
dixit parentibus Rebeccæ :	dit aux parents de Rébecca :
« Meus herus me exspectat;	« Mon maître m'attend ;
dimittite me,	congédiez-moi,
ut redeam ad illum. »	afin que je retourne vers lui. »
Qui responderunt :	Ceux-ci répondirent :
«Vocemus puellam,	« Appelons la jeune fille,
et percontemur	et demandons
sententiam ejus.	l'avis d'elle. »
Quum Rebecca venisset,	Quand Rébecca fut venue,
sciscitati sunt	ils demandèrent
an vellet discedere	si elle voulait partir
cum homine.	avec l'homme.
«Volo,» inquit illa.	«Je *le* veux,» dit-elle.
Dimiserunt ergo	Ils congédièrent donc
Rebeccam	Rébecca
et nutricem illius,	et la nourrice d'elle,
precantes ei	priant (souhaitant) à elle
omnia prospera.	toutes choses heureuses.
XXVI. Tunc forte	XXVI. Alors par-hasard
Isaacus	Isaac
deambulabat rure;	se promenait dans la campagne ;

venientes. Simul Rebecca, conspicata virum deambulantem, desiluit e camelo, et interrogavit Eliezerem : « Quis est ille vir? »

Eliezer respondit : « Ipse est herus meus. » Illa statim operuit se pallio.

Eliezer narravit Isaaco omnia quæ fecerat.

Isaacus introduxit Rebeccam in tabernaculum matris suæ et lenitus est dolor quem capiebat ex morte matris.

XXVII. Rebecca edidit uno partu duos filios, Esaüm et Jacobum. Qui prior editus est pilosus erat, alter vero lenis. Ille fuit venator strenuus, hic autem placidus et simplex moribus.

Quadam die, quum Jacobus sibi paravisset pulmentum ex lentibus, venit Esaüs fessus de via, et dixit fratri : « Da mihi hoc pulmentum, nam redeo rure exanimatus lassitudine. »

Cui Jacobus : « Dabo, si concedas mihi jus primogeniti. »

il vit s'avancer des chameaux. Rébecca, de son côté, apercevant un homme qui se promenait, descendit de son chameau, et dit à Éliézer : « Qui est cet homme ? »

Éliézer répondit : « C'est mon maître lui-même. » Aussitôt elle se couvrit de son manteau.

Eliézer raconta à Isaac tout ce qu'il avait fait.

Isaac fit entrer Rébecca dans la tente de sa mère, et le chagrin qu'il ressentait de la mort de sa mère fut adouci.

XXVII. Rébecca mit au monde deux fils à la fois, Ésaü et Jacob. Celui qui naquit le premier était couvert de poils ; l'autre avait la peau unie. Le premier fut un chasseur actif; l'autre, un homme doux et simple de mœurs.

Un jour que Jacob s'était préparé un plat de lentilles, Ésaü arriva, las d'avoir marché, et dit à son frère : « Donne-moi ce plat, car je reviens de la campagne, épuisé de fatigue. »

Jacob lui répondit : « Je te le donnerai, si tu me cèdes ton droit d'aînesse. »

vidit camelos venientes.	il vit les chameaux qui s'avançaient.
Simul Rebecca,	En-même-temps Rébecca,
conspicata virum	ayant aperçu un homme
deambulantem,	qui-se-promenait,
desiluit e camelo,	sauta-à-terre de *son* chameau,
et interrogavit Eliezerem :	et demanda à Éliézer :
« Quis est ille vir ? »	« Qui est cet homme ? »
Eliezer respondit :	Éliézer répondit :
« Est meus herus ipse. »	« *C'* est mon maître lui-même. »
Illa statim	Celle-là (Rébecca) aussitôt
se operuit pallio.	se couvrit de *son* manteau.
Eliezer	Éliézer
narravit Isaaco	raconta à Isaac
omnia quæ fecerat.	toutes les choses qu'il avait faites.
Isaacus	Isaac
introduxit Rebeccam	fit-entrer Rébecca
in tabernaculum	dans la tente
suæ matris,	de sa mère,
et dolor quem capiebat	et la douleur qu'il éprouvait
ex morte matris	de la mort de *sa* mère
lenitus est.	fut adoucie.
XXVII. Rebecca	XXVII. Rébecca
edidit uno partu	mit-au-jour d'un-seul enfantement
duos filios,	deux fils,
Esaüm et Jacobum.	Ésaü et Jacob.
Qui editus est prior	Celui qui fut mis-au-jour le premier
erat pilosus,	était couvert-de-poils,
alter vero lenis.	mais l'autre *était* doux-au-toucher.
Ille fuit venator strenuus,	Celui-là (Ésaü) fut un chasseur actif,
hic autem	mais celui-ci (Jacob)
placidus	*fut un homme* doux
et simplex moribus.	et simple de mœurs.
Quadam die,	Un certain jour,
quum Jacobus	comme Jacob
paravisset sibi	avait préparé pour lui
pulmentum ex lentibus,	un plat de lentilles,
Esaüs venit	Ésaü arriva
fessus de via,	fatigué du chemin *qu'il avait fait*,
et dixit fratri :	et dit à *son* frère :
« Da mihi	« Donne-moi
hoc pulmentum,	ce plat,
nam redeo rure	car je reviens de la campagne
exanimatus lassitudine. »	mourant de fatigue. »
Cui Jacobus :	A lui Jacob *dit :*
« Dabo,	« Je *te le* donnerai,
si concedas mihi	si tu cèdes à moi
jus primogeniti. »	*ton* droit de premier-né. »

« Faciam libenter, » inquit Esaüs. — « Jura ergo, » ait Jacobus.

Esaüs juravit, et vendidit jus suum [1].

XXVIII. Isaacus, qui delectabatur venatione, amabat Esaüm; Jacobus vero erat carior Rebeccæ.

Quum Isaacus jam senuisset, et factus esset cæcus, vocavit Esaüm. « Sumito, inquit, pharetram, arcum et sagittas; affer mihi et para de venatione pulmentum ut comedam, et apprecer tibi fausta omnia, antequam moriar. »

Esaüs itaque profectus est venatum [2].

XXIX. Rebecca audierat Isaacum loquentem. Vocavit Jacobum, et : « Afferto, inquit, mihi duos hædos opimos; conficiam pulmentum quo pater tuus valde delectatur. Appones ei cibum, et bene precabitur tibi. »

Jacobus respondit : « Ego non ausim id facere, mater. Esaüs est pilosus, ego sum lenis. Si pater me attrectaverit, succensebit mihi. Ita indignatio patris et damnum mihi evenient pro ejus benevolentia. »

« Je le ferai volontiers, » dit Ésaü. — « Jure-le donc, » dit Jacob.

Ésaü jura, et vendit son droit.

XXVIII. Isaac, qui avait le goût de la chasse, aimait Ésaü ; mais Jacob était plus cher à Rébecca.

Isaac, déjà vieux et devenu aveugle, appela Ésaü. « Prends, lui dit-il, ton carquois, ton arc et tes flèches; apporte et prépare-moi un mets de ta chasse, afin que je le mange, et qu'avant de mourir je te souhaite toutes sortes de prospérités. »

Ésaü partit donc pour la chasse.

XXIX. Rébecca avait entendu les paroles d'Isaac ; elle appela Jacob et lui dit : « Apporte-moi deux chevreaux ; je ferai un mets que ton père aime beaucoup. Tu le lui serviras, et il te donnera sa bénédiction. »

Jacob répondit : « Je ne l'oserais, ma mère. Ésaü est couvert de poils, tandis que mon corps est uni. Si mon père me touche, il s'indignera contre moi. Ainsi je m'attirerai à la fois du malheur et le courroux de mon père au lieu de sa bienveillance. »

« Faciam libenter, »	« Je *le* ferai volontiers. »
inquit Esaüs.	dit Ésaü.
« Jura ergo, » ait Jacobus.	« Jure donc, » dit Jacob.
Esaüs juravit,	Ésaü jura,
et vendidit suum jus.	et vendit son droit.
XXVIII. Isaacus,	XXVIII. Isaac. [chasse,
qui delectabatur venatione,	qui était charmé par (avait le goût de) la
amabat Esaüm;	aimait Ésaü ;
Jacobus vero	mais Jacob
erat carior Rebeccæ.	était plus cher à Rébecca.
Quum jam Isaacus	Comme déjà Isaac
senuisset,	s'était fait-vieux,
et factus esset cæcus,	et était devenu aveugle,
vocavit Esaüm.	il appela Ésaü.
« Sumito, inquit,	« Prends, dit-il,
pharetram,	*ton* carquois,
arcum et sagittas;	*ton* arc et *tes* flèches ;
affer mihi et para	apporte-moi et prépare
pulmentum de venatione	un mets de *ta* chasse
ut comedam,	afin que je *le* mange,
et apprecer tibi	et que je souhaite à toi [rités),
omnia fausta,	toutes choses heureuses (toutes les prospé-
antequam moriar. »	avant que je meure. »
Esaüs itaque	Ésaü donc
profectus est venatum.	partit pour chasser.
XXIX. Rebecca	XXIX. Rébecca
audierat Isaacum	avait entendu Isaac
loquentem.	parlant.
Vocavit Jacobum, et inquit:	Elle appela Jacob, et *lui* dit :
« Afferto mihi	« Apporte-moi
duos hædos opimos;	deux chevreaux gras ;
conficiam pulmentum,	je ferai un mets, [aime)
quo tuus pater delectatur	dont ton père est charmé (que ton père
valde.	beaucoup.
Appones cibum ei,	Tu serviras le mets à lui,
et precabitur bene tibi. »	et il souhaitera bien à toi (te bénira). »
Jacobus respondit :	Jacob répondit :
« Ego non ausim facere id,	« Je n'oserais pas faire cela,
mater.	*ma* mère.
Esaüs est pilosus,	Ésaü est couvert-de-poils,
ego sum lenis.	moi je suis doux-au-toucher.
Si pater attrectaverit me,	Si *mon* père touche moi,
succensebit mihi.	il s'irritera contre moi.
Ita indignatio patris	Ainsi le courroux d'un père
et damnum	et un dommage
evenient mihi	arriveront à moi
pro benevolentia ejus. »	au-lieu-de la bienveillance de lui. »

XXX. Rebecca institit : « Ne timeas, inquit, fili mi. Si quid adversi inde sequatur, id totum sumo mihi. Tu vero ne dubites facere quod jussus es. »

Itaque Jacobus abiit, et attulit matri duos hædos. Illa paravit seni cibum quem noverat suavem esse palato ejus.

Deinde induit Jacobum vestibus fratris; aptavit pellem hædi manibus ejus et collo.

Tum : « Adi, inquit, patrem tuum, et offer illi escam quam appetit. »

XXXI. Jacobus attulit patri suo escam paratam a matre.

Cui Isaacus dixit : « Quisnam es tu? » Jacobus respondit : « Ego sum Esaüs, primogenitus tuus. Feci quod jussisti, pater. Surge, et comede de venatione mea. »

« Quomodo, ait Isaacus, potuisti invenire tam cito? » — « Inveni, pater; Deus ita voluit. »

Isaacus rursum : « Tune es Esaüs primogenitus meus? Accede propius, ut attrectem te. »

Ille accessit ad patrem, qui dixit : « Vox quidem est Jacobi, sed manus sunt Esai. »

XXX. Rébecca insista : « Ne crains pas, dit-elle, mon fils; s'il en arrive mal, je prends tout sur moi. Pour toi, n'hésite pas à faire ce que je t'ordonne. »

Jacob s'en alla donc, et apporta à sa mère deux chevreaux. Celle-ci prépara au vieillard le mets qu'elle savait être agréable à son palais. Ensuite, elle revêtit Jacob des habits de son frère; elle ajusta une peau de chevreau à ses mains et à son cou.

« Va, dit-elle, trouver ton père, et offre-lui le mets qu'il désire. »

XXXI. Jacob apporta à son père le mets que sa mère avait préparé.

Isaac lui dit : « Qui es-tu? » Jacob répondit : « Je suis Ésaü, ton premier-né. J'ai fait ce que tu as ordonné, mon père ; lève-toi, et mange de ma chasse. »

« Comment, dit Isaac, as-tu pu trouver sitôt ce qu'il fallait ? — « Je l'ai trouvé, mon père ; Dieu l'a voulu ainsi. »

« Es-tu bien Ésaü mon premier-né? reprit Isaac. Viens plus près de moi que je te touche. »

Jacob s'approcha de son père, qui dit : « C'est la voix de Jacob, mais ce sont bien les mains d'Ésaü. »

XXX. Rebecca institit :
«Ne timeas, inquit, mi fili.
Si quid adversi
sequatur inde,
sumo id totum mihi.
Tu vero ne dubites facere
quod jussus es. »
Itaque Jacobus abiit,
et attulit matri duos hædos.
Illa paravit seni
cibum
quem noverat esse suavem
palato ejus.
Deinde induit Jacobum
vestibus fratris;
aptavit pellem hædi
manibus et collo ejus
Tum inquit :
«Adi tuum patrem,
et offer illi
escam quam appetit.»
XXXI. Jacobus
attulit suo patri
escam paratam a matre.
Cui Isaacus dixit :
«Quisnam es tu?»
Jacobus respondit :
«Ego sum Esaüs,
tuus primogenitus.
Feci quod jussisti, pater.
Surge, et comede
de mea venatione. »
«Quomodo, ait Isaacus,
potuisti tam cito
invenire?»
— « Inveni, pater;
Deus voluit ita.»
Isaacus rursum ;
«Tune es Esaüs
meus primogenitus ?
Accede propius,
ut attrectem te.»
Ille
accessit ad patrem,
qui dixit :
«Vox quidem est Jacobi,
sed manus sunt Esai.»

XXX. Rébecca insista :
« Ne crains pas, dit-elle, mon fils.
Si quelque chose de contraire
suit de là (en résulte),
je prends cela tout-entier pour moi.
Mais toi n'hésite pas à faire
ce que tu as été invité *à faire* (ce que je [t'ordonne).»
Donc Jacob s'en alla,
et apporta à *sa* mère deux chevreaux.
Celle-ci prépara pour le vieillard
un mets
qu'elle savait être doux
au palais de lui.
Ensuite elle revêtit Jacob
des habits de *son* frère;
elle ajusta de la peau de chevreau
aux mains et au cou de lui.
Puis elle dit :
«Va-trouver ton père,
et offre-lui
la nourriture qu'il aime. »
XXXI. Jacob
apporta à son père
la nourriture apprêtée par *sa* mère.
A lui Isaac dit :
« Qui es-tu? »
Jacob répondit :
« Je suis Esaü,
ton premier-né.
J'ai fait ce que tu as ordonné, *mon* père
Lève-toi, et mange
de ma chasse. »
« Comment, dit Isaac,
as-tu pu si vite
trouver *ce que je désirais* ? »
— « J'ai trouvé, *mon* père;
Dieu *l'a* voulu ainsi. »
Isaac *dit* de nouveau :
«Est-ce que tu es Esaü
mon premier-né?
Avance plus près,
pour que je touche toi. »
Celui-là (Jacob)
s'avança vers son père,
qui dit :
«La voix à-la-vérité est *celle* de Jacob,
mais les mains sont *celles* d'Ésaü.»

XXXII. Isaacus, amplexatus Jacobum, anteposuit eum fratri, et tribuit illi omnia bona primogeniti.

Non multo post Esaüs rediit a venatione, et ipse obtulit patri pulmentum quod paraverat.

Cui Isaacus mirans dixit : « Quis est ergo ille qui modo attulit mihi cibum, et cui apprecatus sum omnia fausta, tanquam primogenito ? »

Quod audiens, Esaüs edidit magnum clamorem, et implevit domum lamentis.

XXXIII. Esaüs, ardens ira, minabatur mortem Jacobo.

Quare Rebecca mater timens dilecto filio suo : « Fuge, inquit, fili mi. Abi ad Labanum avunculum tuum, et commorare apud eum, donec ira fratris tui defervescat. »

Jacobus, dimissus a patre et matre, profectus est in Mesopotamiam.

Iter faciens, pervenit ad quemdam locum, ubi fessus de via pernoctavit; supposuit lapidem capiti suo, et obdormivit.

XXXIV. Jacobus vidit in somnis scalam quæ, innixa terræ,

XXXII. Isaac, ayant embrassé Jacob, le préféra à son frère, et lui attribua tous les avantages du premier-né.

Bientôt Ésaü revint de la chasse, et offrit lui-même à son père le mets qu'il avait préparé.

Isaac, étonné, dit : « Qui donc est celui qui tout à l'heure m'a apporté un mets, et à qui j'ai souhaité tous les biens, comme à mon premier-né ? »

A ces mots, Ésaü jeta un grand cri et remplit toute la maison de gémissements.

XXXIII. Esaü, enflammé de colère, menaçait Jacob de la mort.

Rébecca, sa mère, craignant pour son fils chéri, lui dit : « Fuis, mon fils, va trouver ton oncle Laban, et demeure auprès de lui jusqu'à ce que la colère de ton frère s'apaise. »

Jacob prit congé de son père et de sa mère, et partit pour la Mésopotamie.

Chemin faisant, il arriva à un endroit où, fatigué de la marche, il passa la nuit. Il mit une pierre sous sa tête et s'endormit.

XXXIV. Il vit en songe une échelle qui, appuyée sur la terre,

XXXII. Isaacus,	XXXII. Isaac,
amplexatus Jacobum,	ayant embrassé Jacob,
anteposuit eum fratri,	préféra lui à *son* frère,
et tribuit illi	et accorda à lui
omnia bona primogeniti.	tous les avantages du premier-né
Non multo post	Non beaucoup après (bientôt)
Esaüs rediit a venatione,	Ésaü revint de la chasse,
et obtulit ipse patri	et offrit lui-même à *son* père
pulmentum	un mets
quod paraverat.	qu'il avait préparé.
Cui Isaacus dixit	A lui Isaac dit
mirans :	s'étonnant (étonné) :
« Quis est ergo ille	« Qui est donc celui-là
qui modo	qui tout-à-l'heure
attulit mihi cibum,	a apporté à moi un plat,
et cui apprecatus sum	et à qui j'ai souhaité-avec-prière [rités),
omnia fausta,	toutes choses heureuses (toutes les prospé-
tanquam primogenito ? »	comme à *mon* premier-né ? »
Quod audiens, Esaüs	Ce qu'entendant, Esaü
edidit magnum clamorem,	jeta un grand cri,
et implevit domum	et remplit la maison
lamentis.	de gémissements.
XXXIII. Esaüs	XXXIII. Esaü
ardens ira	enflammé de colère
minabatur mortem Jacobo.	menaçait de mort Jacob.
Quare	C'est-pourquoi
Rebecca mater	Rébecca *en sa qualité de* mère
timens suo filio dilecto :	craignant pour son fils bien-aimé ;
« Fuge, inquit, mi fili.	« Fuis, dit-elle, mon fils.
Abi ad Labanum	Va-t-en chez Laban
tuum avunculum,	ton oncle,
et commorare apud eum,	et reste auprès de lui,
donec ira tui fratris	jusqu'à ce que la colère de ton frère
defervescat. »	devienne-moins-ardente. »
Jacobus,	Jacob,
dimissus a patre et matre,	congédié par *son* père et *sa* mère,
profectus est	partit
in Mesopotamiam.	pour la Mésopotamie.
Faciens iter pervenit	Faisant route il arriva
ad quemdam locum,	à un certain lieu,
ubi, fessus de via,	où, fatigué du chemin *qu'il avait fait*,
pernoctavit ;	il passa-la-nuit ;
supposuit suo capiti	il mit-sous sa tête
lapidem,	une pierre,
et obdormivit.	et s'endormit.
XXXIV. Jacobus	XXXIV. Jacob
vidit in somnis scalam,	vit dans *son* sommeil une échelle,

pertinebat ad cœlum, atque angelos Dei ascendentes et descendentes. Audivit Dominum dicentem sibi : « Ego sum Deus patris tui. Dabo tibi et posteris tuis terram cui incubas. Noli timere ; ego favebo tibi ; ero custos tuus quocumque perrexeris, et reducam te in patriam, ac per te omnes orbis nationes erunt bonis cumulatæ. »

Jacobus expergefactus adoravit Dominum.

XXXV. Jacobus, iter persecutus, pervenit in Mesopotamiam. Vidit tres pecorum greges propter puteum cubantes. Nam ex eo puteo greges solebant adaquari [1]. Os putei claudebatur ingenti lapide.

Jacobus accessit illuc, et dixit pastoribus : « Fratres, unde estis ? » Qui responderunt : « Ex urbe Haran. »

Quos interrogavit iterum : « Nostisne [2] Labanum ? » Dixerunt : « Novimus. » — « Valetne ? » — « Valet, inquiunt. Ecce Rachel, filia ejus, venit cum grege suo [3]. »

XXXVI. Dum Jacobus loqueretur cum pastoribus, Rachel, filia Labani, venit cum pecore paterno ; nam ipsa pascebat gregem.

allait jusqu'au ciel, et des anges de Dieu qui montaient et descendaient. Il entendit le Seigneur qui lui disait : « Je suis le Dieu de ton père. Je donnerai à toi et à tes descendants la terre sur laquelle tu reposes. Ne crains rien ; je te protégerai ; je serai ton gardien partout où tu iras, je te ramènerai dans ta patrie, et par toi toutes les nations de la terre seront comblées de biens. »

Jacob s'éveilla et adora le Seigneur.

XXXV. Jacob, poursuivant sa route, arriva en Mésopotamie. Il vit trois troupeaux de brebis couchés près d'un puits ; car les troupeaux avaient coutume de s'abreuver de l'eau de ce puits. L'ouverture du puits était fermée par une grosse pierre.

Jacob s'approcha et dit aux pasteurs : « Frères, d'où êtes-vous ? » Ils répondirent : « De la ville d'Haran. »

Il leur demanda encore : « Connaissez-vous Laban ? » — « Nous le connaissons, » répondirent ils. — « Se porte-t-il bien ? » — « Oui, dirent-ils. Voici sa fille Rachel qui vient avec son troupeau. »

XXXVI. Tandis que Jacob s'entretenait avec les pasteurs, Rachel, fille de Laban, vint avec le troupeau de son père, qu'elle faisait paître elle-même.

quæ, innixa terræ,	laquelle, appuyée-sur la terre,
pertinebat ad cœlum,	se prolongeait jusqu'au ciel,
atque angelos Dei	et les anges de Dieu
ascendentes et descendentes.	montant et descendant.
Audivit Dominum	Il entendit le Seigneur
dicentom sibi :	disant à lui :
« Ego sum Deus tui patris.	« Je suis le Dieu de ton père.
Dabo tibi et tuis posteris	Je donnerai à toi et à tes descendants
terram cui incubas.	la terre sur laquelle tu es couché.
Noli timere;	Ne-veuille-pas craindre (ne crains pas) ;
ego favebo tibi;	je favoriserai toi ;
ero tuus custos	je serai ton gardien
quocumque perrexeris,	en-quelque-lieu-que tu te sois rendu,
et reducam te in patriam,	et je ramènerai toi dans *ta* patrie,
ac per te	et par toi
omnes nationes orbis	toutes les nations du globe
erunt cumulatæ bonis. »	seront comblées de biens. »
Jacobus expergefactus	Jacob s'étant éveillé
adoravit Dominum.	adora le Seigneur.
XXXV. Jacobus	XXXV. Jacob
persecutus iter	ayant poursuivi *sa* route
pervenit in Mesopotamiam.	arriva en Mésopotamie.
Vidit tres greges pecorum	Il vit trois troupeaux de brebis
cubantes propter puteum.	couchés auprès d'un puits.
Nam greges	Car les troupeaux
solebant adaquari	avaient-coutume de s'abreuver
ex eo puteo.	*de l'eau tirée* de ce puits.
Os putei	L'ouverture du puits
claudebatur ingenti lapide.	était fermée par une grande pierre.
Jacobus accessit illuc,	Jacob s'avança là,
et dixit pastoribus :	et dit aux bergers :
« Fratres, unde estis? »	« Frères, d'où êtes-vous? »
Qui responderunt :	Ceux-ci répondirent :
« Ex urbe Haran. »	« *Nous sommes* de la ville *d'*Haran. »
Quos interrogavit	Lesquels il interrogea
rursum :	de nouveau :
« Nostisne Labanum? »	« Connaissez-vous Laban? »
Dixerunt : « Novimus. »	Ils dirent : « Nous le connaissons. »
— « Valetne? »	— « Se porte-t-il bien? »
— « Valet, inquiunt.	— « Il se porte bien, disent-ils.
Ecce Rachel, filia ejus,	Voici que Rachel, fille de lui,
venit cum suo grege. »	vient avec son troupeau. »
XXXVI. Dum Jacobus	XXXVI. Tandis que Jacob
loqueretur cum pastoribus,	s'entretenait avec les bergers,
Rachel, filia Labani,	Rachel, fille de Laban,
venit cum pecore paterno ;	vint avec le troupeau de-*son*-père ;
nam ipsa pascebat gregem.	car elle-même faisait-paître le troupeau.

Confestim Jacobus, videns cognatam suam, amovit lapidem ab ore putei. « Ego sum, inquit, filius Rebeccæ ; » et osculatus est eam.

Rachel festinans id nuntiavit patri suo, qui agnovit filium sororis suæ, deditque ei Rachelem in matrimonium.

XXXVII. Jacobus diu commoratus est apud Labanum. Interea mire auxit rem suam, et factus est dives.

Longo post tempore, admonitus a Deo, rediit in patriam suam.

Extimescebat iram fratris sui. Ut placaret animum ejus, præmisit ad eum nuntios, qui offerrent ei munera.

Esaüs mitigatus occurrit obviam Jacobo advenienti ; insiliit in collum ejus, flensque osculatus est eum, nec quidquam illi nocuit.

XXXVIII. Jacobus habuit duodecim filios, inter quos erat Josephus. Hunc pater amabat præ ceteris, quia senex genuerat eum. Dederat illi togam textam e filis varii coloris.

Quam ob causam Josephus erat invisus suis fratribus, præ-

Dès que Jacob vit sa parente, il ôta la pierre de l'ouverture du puits. « Je suis, dit-il, le fils de Rébecca. » Et il l'embrassa.

Rachel se hâta de porter la nouvelle à son père, qui reconnut le fils de sa sœur, et lui donna Rachel en mariage.

XXXVII. Jacob demeura longtemps chez Laban. Pendant son séjour, il augmenta considérablement son bien et s'enrichit.

Longtemps après, averti par Dieu, il retourna dans sa patrie.

Il redoutait le courroux de son frère, et, pour apaiser son cœur, il se fit précéder de messagers chargés de lui offrir des présents.

Ésaü s'adoucit et accourut au-devant de son frère ; il se jeta à son cou, l'embrassa en pleurant, et ne lui fit aucun mal.

XXXVIII. Jacob eut douze fils, parmi lesquels fut Joseph. Son père le préférait à tous ses autres enfants, parce qu'il l'avait engendré dans sa vieillesse. Il lui avait donné une robe tissue de fils de diverses couleurs.

Pour cette raison, Joseph était haï de ses frères, surtout lorsqu'il

Confestim Jacobus,	Aussitôt Jacob,
videns suam cognatam,	voyant sa parente,
amovit lapidem	écarta la pierre
ab ore putei.	de l'ouverture du puits.
« Ego sum filius Rebeccæ, »	« Je suis le fils de Rébecca, »
inquit;	dit-il ;
et osculatus est eam.	et il embrassa elle.
Rachel festinans	Rachel se hâtant
nuntiavit id suo patri,	annonça cela à son père,
qui agnovit	qui reconnut
filium suæ sororis,	le fils de sa sœur,
deditque ei Rachelem	et donna à lui Rachel
in matrimonium.	en mariage.
XXXVII. Jacobus	XXXVII. Jacob
commoratus est diu	demeura longtemps
apud Labanum.	chez Laban.
Interea auxit suam rem	Pendant-ce-temps il augmenta son bien
mire,	étonnamment (considérablement),
et factus est dives.	et devint riche.
Longo tempore post,	Un long temps après,
admonitus a Deo,	averti par Dieu,
rediit in suam patriam.	il retourna dans sa patrie.
Extimescebat	Il redoutait
iram sui fratris.	la colère de son frère.
Ut placaret animum ejus,	Afin qu'il apaisât le cœur de lui,
præmisit ad eum nuntios,	il envoya-en-avant vers lui des messagers,
qui offerrent ei munera.	qui devaient-offrir à lui des présents.
Esaüs mitigatus	Esaü adouci
occurrit obviam	accourut à-la-rencontre
Jacobo advenienti;	de Jacob qui arrivait;
insiliit in collum ejus,	il sauta au cou de lui,
flensque osculatus est eum,	et pleurant il embrassa lui,
nec nocuit illi quidquam.	et ne fit-de-mal à lui en quoi que-ce-fût.
XXXVIII. Jacobus	XXXVIII. Jacob
habuit duodecim filios,	eut douze fils,
inter quos erat Josephus.	parmi lesquels était Joseph.
Pater amabat hunc	Le père aimait celui-ci
præ ceteris,	de-préférence-à tous-les-autres,
quia senex	parce qu'*étant déjà* vieux
genuerat eum.	il avait engendré lui.
Dederat illi togam	Il avait donné à lui une robe
textam e filis varii coloris.	tissue de fils de différente couleur.
Ob quam causam	Pour cette cause
Josephus erat invisus	Joseph était odieux
suis fratribus,	à ses frères,
præsertim postquam	surtout après que
narravisset eis	il eut raconté à eux

sertim postquam narravisset eis duplex somnium , quo futura ejus magnitudo portendebatur.

Oderant illum tantopere, ut non possent cum eo amice loqui.

XXXIX. Hæc porro erant Josephi somnia : « Ligabamus, inquit, simul manipulos in agro. Ecce manipulus meus surgebat et stabat rectus; vestri autem manipuli circumstantes venerabantur meum.

« Postea vidi in somnis solem, lunam et undecim stellas adorantes me. »

Cui fratres responderunt : « Quorsum spectant ista somnia? Num tu eris rex noster? Num subjiciemur ditioni tuæ? » Fratres igitur invidebant ei; at pater rem tacitus considerabat.

XL. Quadam die, quum fratres Josephi pascerent greges procul, ipse remanserat domi. Jacobus misit eum ad fratres, ut sciret quomodo se haberent.

Qui, videntes Josephum venientem, consilium ceperunt illius occidendi. « Ecce, inquiebant, somniator venit. Occidamus illum, et projiciamus in puteum. Dicemus patri : Fera

leur eut raconté un double songe, qui présageait sa grandeur future.

Leur haine était si forte, qu'ils ne pouvaient s'entretenir amicalement avec lui.

XXXIX. Or, tels étaient les songes de Joseph : « Nous attachions ensemble des gerbes dans un champ. Voilà que ma gerbe se levait et se tenait droite; les vôtres étaient autour d'elle et l'adoraient.

« Puis, je vis en songe le soleil, la lune et onze étoiles qui m'adoraient. »

Ses frères lui répondirent : « Que signifient ces songes? Est-ce que tu seras notre roi? Est-ce que nous serons soumis à ton pouvoir? » Ses frères donc étaient jaloux de lui; mais son père considérait la chose sans rien dire.

XL. Un jour que les frères de Joseph faisaient paître leurs troupeaux au loin, Joseph était resté à la maison. Jacob l'envoya vers ses frères, pour savoir comment ils se trouvaient.

Quand ils virent Joseph qui s'approchait, ils formèrent le dessein de le tuer. « Voici, disaient-ils, le songeur qui arrive. Tuons-le et jetons-le dans un puits. Nous dirons à notre père : Une bête

duplex somnium,	un double songe,
quo portendebatur	par lequel était présagée
magnitudo futura ejus.	la grandeur future de lui.
Oderant illum tantopere,	Ils haïssaient lui tellement,
ut non possent	qu'ils ne pouvaient pas
loqui amice cum eo.	s'entretenir amicalement avec lui.
XXXIX. Porro somnia	XXXIX. Or les songes
Josephi	de Joseph
erant hæc :	étaient ceux-ci :
« Ligabamus simul, inquit,	« Nous liions ensemble, dit-il,
manipulos in agro.	des gerbes dans un champ.
Ecce meus manipulus	Voilà-que ma gerbe
surgebat et stabat rectus ;	se levait et se tenait-droite ;
vestri autem manipuli	mais vos gerbes
circumstantes	se tenant-tout-autour
venerabantur meum.	rendaient-hommage-à la mienne.
« Postea	« Ensuite
vidi in somnis	j'ai vu dans *mon* sommeil
solem, lunam	le soleil, la lune
et undecim stellas	et onze étoiles
adorantes me. »	adorant moi. »
Cui fratres responderunt :	A lui ses frères répondirent :
« Quorsum spectant	« Où regardent (que signifient)
ista somnia ?	ces songes ?
Num tu eris noster rex ?	Est-ce que tu seras notre roi ?
Num subjiciemur	Est-ce que nous serons soumis
tuæ ditioni ? »	à ta domination ? »
Fratres igitur invidebant ei ;	*Ses* frères donc portaient-envie à lui ;
at pater tacitus	mais *son* père silencieux (sans rien dire)
considerabat rem.	examinait (méditait) la chose.
XL. Quadam die,	XL. Un certain jour,
quum fratres Josephi	comme les frères de Joseph
pascerent greges procul,	faisaient paître *leurs* troupeaux au loin,
ipse remanserat domi.	lui-même était resté à la maison.
Jacobus	Jacob
misit eum ad fratres,	envoya lui vers *ses* frères,
ut sciret	afin qu'il sût
quomodo se haberent.	comment ils se trouvaient.
Qui, videntes Josephum	Ceux-ci, voyant Joseph
venientem,	s'avançant,
ceperunt consilium	prirent la résolution
ejus occidendi.	de lui devant être tué (de le tuer).
« Ecce somniator venit,	« Voici-que le songeur vient,
inquiebant.	disaient-ils.
Occidamus illum,	Tuons-le,
et projiciamus in puteum.	et jetons-*le* dans un puits.
Dicemus patri :	Nous dirons à *notre* père :

devoravit Josephum. Tunc apparebit quid sua illi prosint somnia. »

XLI. Ruben, qui erat natu maximus, deterrebat fratres a tanto scelere.

« Nolite, inquiebat, interficere puerum; est enim frater noster. Demittite eum potius in hanc foveam. »

Habebat in animo liberare Josephum ex eorum manibus, et illum extrahere e fovea, atque ad patrem reducere.

Reipsa his verbis deducti sunt ad mitius consilium.

XLII. Ubi Josephus pervenit ad fratres suos, detraxerunt ei togam qua indutus erat, et detruserunt eum in foveam.

Deinde, quum consedissent ad sumendum cibum, conspexerunt mercatores qui petebant Ægyptum cum camelis portantibus varia aromata.

Venit illis in mentem Josephum vendere illis mercatoribus.

Qui emerunt Josephum viginti nummis argenteis, eumque duxerunt in Ægyptum.

XLIII. Tunc fratres Josephi tinxerunt togam ejus in sanguine hædi quem occiderant, et miserunt eam ad patrem cum

féroce a dévoré Joseph. Alors on verra à quoi lui servent ses songes. »

XLI. Ruben, qui était l'aîné, détournait ses frères d'un si grand crime.

« Renoncez, disait-il, à tuer cet enfant; c'est notre frère. Descendez-le plutôt dans cette fosse. »

Son intention était de tirer Joseph de leurs mains, de le faire sortir de la fosse et de le reconduire à son père.

En effet, ces paroles les amenèrent à une résolution plus douce.

XLII. Dès que Joseph arriva près de ses frères, ils lui ôtèrent la robe dont il était revêtu, et le jetèrent dans la fosse.

Puis, comme ils s'étaient assis pour prendre leur repas, ils aperçurent des marchands qui se rendaient en Égypte, avec des chameaux chargés de parfums de toutes sortes.

Il leur vint à l'esprit de vendre Joseph à ces marchands.

Ceux-ci achetèrent Joseph pour vingt pièces d'argent, et l'emmenèrent en Égypte.

XLIII. Alors les frères de Joseph trempèrent sa robe dans le sang d'un chevreau qu'ils avaient tué, et l'envoyèrent à leur père,

Fera devoravit Josephum.	Une bête-féroce a dévoré Joseph
Tunc apparebit	Alors apparaîtra (on verra alors)
quid sua somnia	en quoi ses songes
prosint illi. »	sont-utiles à lui. »
XLI. Ruben,	XLI. Ruben, [(l'aîné),
qui erat maximus natu,	qui était le plus grand par la naissance
deterrebat fratres	détournait *ses* frères
a tanto scelere.	d'un si-grand crime.
« Nolite, inquiebat,	« Ne-veuillez-pas, disait-il,
interficere puerum;	tuer *cet* enfant;
est enim noster frater.	car il est notre frère.
Demittite eum potius	Descendez-le plutôt
in hanc foveam. »	dans cette fosse. »
Habebat in animo	Il avait dans l'esprit
liberare Josephum	de délivrer Joseph
ex manibus eorum,	des mains d'eux,
et extrahere illum e fovea,	et de retirer lui de la fosse,
atque reducere ad patrem.	et de *le* ramener à *son* père.
Reipsa	En-réalite
deducti sunt his verbis	ils furent amenés par ces paroles
ad consilium mitius.	à une résolution plus douce.
XLII. Ubi Josephus	XLII. Dès que Joseph
pervenit ad suos fratres,	fut arrivé auprès de ses frères,
detraxerunt ei togam	ils ôtèrent à lui la robe
qua erat indutus,	dont il était revêtu,
et detruserunt eum	et jetèrent lui
in foveam	dans la fosse.
Deinde,	Ensuite,
quum consedissent	comme ils s'étaient assis-tous-ensemble
ad sumendum cibum,	pour prendre de la nourriture,
conspexerunt mercatores	ils aperçurent des marchands
qui petebant Ægyptum	qui se-dirigeaient-vers l'Égypte
cum camelis	avec des chameaux
portantibus aromata varia.	qui portaient des aromates de-toute-sorte.
Venit illis in mentem	Il vint à eux à la pensée
vendere Josephum	de vendre Joseph
illis mercatoribus.	à ces marchands.
Qui emerunt Josephum	Ceux-ci achetèrent Joseph
viginti nummis argenteis,	pour vingt écus d'-argent,
duxeruntque eum	et emmenèrent lui
in Ægyptum.	en Égypte.
XLIII. Tunc	XLIII. Alors
fratres Josephi	les frères de Joseph
tinxerunt togam ejus	trempèrent la robe de lui
in sanguine hædi	dans le sang d'un chevreau
quem occiderant,	qu'ils avaient tué,
et miserunt eam ad patrem	et envoyèrent elle à *leur* père

his verbis : « Invenimus hanc togam; vide an toga filii tui sit. »

Quam quum agnovisset, pater exclamavit : « Toga filii mei est ; fera pessima devoravit Josephum. » Deinde scidit vestem, et induit cilicium [1].

Omnes liberi ejus convenerunt ut lenirent dolorem patris. Sed Jacobus noluit accipere consolationem, dixitque : « Ego descendam mœrens cum filio meo in sepulcrum. »

XLIV. Putiphar Ægyptius emit Josephum a mercatoribus [2].

Deus autem favit Putiphari causa Josephi [3] : omnia ei prospere succedebant.

Quamobrem Josephus benigne habitus est ab hero, qui præfecit eum domui suæ.

Josephus ergo administrabat rem familiarem Putipharis : omnia fiebant ad nutum ejus, nec Putiphar ullius negotii curam gerebat.

XLV. Josephus erat insigni et pulchra facie. Uxor Putipharis eum pelliciebat ad flagitium.

avec ces paroles : « Nous avons trouvé cette robe ; vois si c'est la robe de ton fils. »

Quand le père l'eut reconnue, il s'écria : « C'est la robe de mon fils ; une bête cruelle a dévoré Joseph. » Puis il déchira ses habits et revêtit un cilice.

Tous ses enfants vinrent auprès de lui pour adoucir la douleur de leur père. Mais Jacob ne voulut point recevoir de consolation, et dit : « Je descendrai, accablé de chagrin, dans le tombeau de mon fils. »

XLIV. L'Égyptien Putiphar acheta Joseph des marchands.

Dieu favorisa Putiphar à cause de Joseph. Tout lui réussissait.

Aussi Joseph était traité avec bonté par son maître, qui le mit à la tête de sa maison.

Joseph administrait donc les biens de Putiphar : tout se faisait d'après sa volonté, et Putiphar ne prenait souci d'aucune affaire.

XLV. Joseph était d'une remarquable beauté. La femme de Putiphar le sollicitait au crime.

cum his verbis :	avec ces paroles :
« Invenimus hanc togam ;	« Nous avons trouvé cette robe ;
vide an sit toga tui filii. »	vois si elle est la robe de ton fils. »
Quam quum agnovisset,	Laquelle lorsqu'il eut reconnu,
pater exclamavit :	le père s'écria :
« Est toga mei filii ;	« C'est la robe de mon fils
fera pessima	une bête-féroce très-cruelle
devoravit Josephum. »	a dévoré Joseph. »
Deinde scidit vestem,	Puis il déchira *ses* vêtements,
et induit cilicium.	et revêtit un cilice.
Omnes liberi ejus	Tous les enfants de lui
convenerunt	se réunirent *auprès de lui*
ut lenirent	pour qu'ils adoucissent
dolorem patris.	la douleur de *leur* père.
Sed Jacobus noluit	Mais Jacob ne-voulut-pas
accipere consolationem,	recevoir de consolation,
dixitque :	et dit :
« Ego descendam mœrens	« Je descendrai affligé
in sepulcrum	dans le sépulcre
cum meo filio. »	avec mon fils. »
XLIV. Putiphar	XLIV. Putiphar
Ægyptius	l'Égyptien
emit Josephum	acheta Joseph
a mercatoribus.	des marchands.
Deus autem	Or Dieu
favit Putiphari	favorisa Putiphar
causa Josephi :	à cause de Joseph :
omnia succedebant ei	toutes choses réussissaient à lui
prospere.	heureusement.
Ob quam rem	Pour cette chose (aussi)
Josephus	Joseph
habitus est benigne	fut traité avec-bonté
ab hero,	par *son* maître,
qui præfecit eum	qui le mit-à-la-tête
suæ domui.	de sa maison.
Josephus ergo	Joseph donc
administrabat	administrait
rem familiarem Putipharis:	le bien de-famille de Putiphar :
omnia fiebant	toutes choses se faisaient
ad nutum ejus,	à (selon) la volonté de lui,
nec Putiphar gerebat curam	et Putiphar ne portait (ne prenait) pas
ullius negotii.	de quelque affaire. [soin
XLV. Josephus	XLV. Joseph
erat facie insigni et pulchra.	était d'un extérieur remarquable et beau.
Uxor Putipharis	L'épouse de Putiphar
pelliciebat eum	sollicitait lui
ad flagitium.	au crime.

Josephus autem notebat assentiri improbæ mulieri.

Quadam die, mulier apprehendit oram pallii ejus; at Josephus reliquit pallium in manibus ejus, et fugit.

Mulier irata inclamavit servos, et Josephum accusavit apud virum, qui, nimium credulus, conjecit Josephum in carcerem.

XLVI. Erant in eodem carcere duo ministri regis Pharaonis : alter præerat pincernis [1], alter pistoribus.

Utrique obvenit divinitus somnium eadem nocte.

Ad quos quum venisset Josephus mane, et animadvertisset eos tristiores solito, interrogavit quænam esset mœstitiæ causa.

Qui responderunt : « Obvenit nobis somnium, nec quisquam est qui illud nobis interpretetur. »

« Nonne, inquit Josephus, Dei solius est prænoscere res futuras? Narrate mihi somnia vestra. »

XLVII. Tum prior sic exposuit Josepho somnium suum :

Mais Joseph ne voulait point écouter cette femme perverse.

Un jour, elle saisit le bord de son manteau; Joseph laissa le manteau dans ses mains, et s'enfuit.

Cette femme irritée appela ses esclaves, et accusa Joseph auprès de son époux, qui, trop crédule, le fit jeter en prison.

XLVI. Dans la même prison se trouvaient deux officiers du roi Pharaon, le chef des échansons, et le chef des panetiers.

Tous deux eurent la même nuit un songe envoyé par le ciel.

Joseph s'étant approché d'eux le matin, et les ayant trouvés plus tristes que de coutume, leur demanda quelle était la cause de leur chagrin.

Ils répondirent : « Nous avons eu un songe, et il n'y a personne qui puisse nous l'interpréter. »

« N'appartient-il pas à Dieu seul, dit Joseph, de connaître l'avenir? Dites-moi vos songes. »

XLVII. Alors le premier raconta ainsi à Joseph le songe qu'il

Josephus autem	Mais Joseph
nolebat assentiri	ne-voulait-pas approuver (écouter)
mulieri improbæ.	*cette* femme perverse.
Quadam die,	Un certain jour,
mulier apprehendit oram	*cette* femme saisit le bord
pallii ejus;	du manteau de lui;
at Josephus reliquit pallium	mais Joseph laissa le manteau
in manibus ejus,	dans les mains d'elle,
et fugit.	et s'enfuit.
Mulier irata	La femme irritée
inclamavit servos,	appela *ses* serviteurs,
et accusavit Josephum	et accusa Joseph
apud virum,	auprès de *son* mari,
qui, nimium credulus,	qui, trop crédule,
conjecit Josephum	fit-jeter Joseph
in carcerem.	en prison.
XLVI. Duo ministri	XLVI. Deux officiers
regis Pharaonis	du roi Pharaon
erant in eodem carcere :	étaient dans la même prison :
alter præerat pincernis,	l'un était-à-la-tête des échansons,
alter pistoribus.	l'autre des boulangers.
Somnium	Un songe
obvenit divinitus	se présenta *venant* de-la-divinité
utrique	à l'un-et-à-l'autre
eadem nocte.	la même nuit.
Ad quos	Vers lesquels
quum Josephus venisset	comme Joseph était venu
mane,	le matin,
et animadvertisset eos	et avait remarqué eux
tristiores solito,	*être* plus tristes que l'accoutumé (que de coutume),
interrogavit	il *leur* demanda
quænam esset causa	quelle était la cause
mœstitiæ.	de *leur* chagrin.
Qui responderunt :	Ceux-ci répondirent .
« Somnium obvenit nobis,	« Un songe s'est présenté à nous,
nec quisquam est	et quelqu'un n'est pas
qui interpretetur illud	qui interprète ce *songe*
nobis. »	à nous. »
« Nonne est	« Est-ce qu'il n'est (n'appartient) pas
Dei solius,	de (à) Dieu seul,
inquit Josephus,	dit Joseph,
prænoscere res futuras ?	de savoir-d'avance les choses futures ?
Narrate mihi	Racontez-moi
vestra somnia. »	vos songes. »
XLVII. Tum prior	XLVII. Alors le premier (l'échanson
exposuit sic Josepho	exposa ainsi à Joseph
suum somnium :	son songe :

« Vidi in quiete vitem in qua erant tres palmites; ea paulatim protulit gemmas; deinde flores eruperunt, ac denique uvæ maturescebant.

« Ego exprimebam uvas in scyphum Pharaonis, eique porrigebam. »

« Esto bono animo, inquit Josephus; post tres dies Pharao te restituet in gradum pristinum; te rogo ut memineris mei. »

XLVIII. Alter quoque narravit somnium suum Josepho :

« Gestabam in capite tria canistra, in quibus erant cibi quos pistores solent conficere. Ecce autem aves circumvolitabant, et cibos illos comedebant. »

Cui Josephus : « Hæc est interpretatio istius somnii. Tria canistra sunt tres dies, quibus elapsis, Pharao te feriet securi et affiget ad palum, ubi aves pascentur carne tua. »

XLIX. Die tertio, qui dies natalis Pharaonis erat, splendidum convivium parandum fuit.

Tunc rex meminit ministrorum suorum, qui erant in carcere.

Restituit præfecto pincernarum munus suum; alterum vero

avait eu : « J'ai vu dans mon sommeil une vigne qui avait trois branches; peu à peu elle produisit des bourgeons; puis, des fleurs sortirent, et les raisins mûrissaient.

« J'exprimais le jus des raisins dans la coupe de Pharaon, et je la lui présentais. »

« Aie bon courage, dit Joseph; dans trois jours Pharaon te rétablira dans ton ancienne dignité; je te prie de te souvenir de moi. »

XLVIII. L'autre aussi raconta son songe à Joseph :

« Je portais sur ma tête trois corbeilles remplies de ces mets que font les panetiers. Mais voilà que des oiseaux voltigeaient autour des corbeilles et mangeaient les mets. »

Joseph lui dit : « Voici l'interprétation de ce songe : Les trois corbeilles sont trois jours, après lesquels Pharaon te fera frapper de la hache et attacher à un poteau où les oiseaux se repaîtront de ta chair. »

XLIX. Le troisième jour, qui était le jour de la naissance de Pharaon, il fallut préparer un splendide repas.

Alors le roi se souvint de ses officiers qui étaient en prison.

Il rendit sa charge au grand échanson; mais il fit frapper l'autre

« Vidi in quiete	« J'ai vu dans *mon* repos (sommeil)
vitem	une vigne
in qua erant tres palmites ;	dans laquelle étaient trois sarments ;
ea paulatim	celle-ci peu-à-peu
protulit gemmas ;	poussa des bourgeons ;
deinde flores eruperunt,	puis les fleurs sortirent,
ac denique	et enfin
uvæ maturescebant.	les raisins mûrissaient.
« Ego exprimebam uvas	« Je pressais les raisins
in scyphum Pharaonis,	dans la coupe de Pharaon,
porrigebamque ei. »	et je *la* tendais (présentais) à lui. »
« Esto animo bono,	« Sois d'un esprit tranquille,
inquit Josephus ;	dit Joseph ;
post tres dies	après (dans) trois jours
Pharao te restituet	Pharaon te rétablira
in pristinum gradum ;	dans *ton* ancien rang ;
rogo te ut memineris meî. »	je prie toi que tu te souviennes de moi. »
XLVIII. Alter quoque	XVIII. L'autre (le panetier) aussi
narravit suum somnium	raconta son songe
Josepho :	à Joseph :
« Gestabam in capite	« Je portais sur la tête
tria canistra,	trois corbeilles,
in quibus erant cibi	dans lesquelles étaient des mets
quos pistores	que les panetiers
solent conficere.	ont-coutume de faire.
« Ecce autem aves	« Mais voici-que des oiseaux
circumvolitabant,	voltigeaient-tout-autour,
et comedebant illos cibos. »	et mangeaient ces mets. »
Cui Josephus :	A lui Joseph *dit* :
« Hæc est interpretatio	« Celle-ci est (voici) l'interprétation
istius somnii.	de ce songe.
Tria canistra sunt tres dies,	Les trois corbeilles sont trois jours,
quibus elapsis,	lesquels étant écoulés,
Pharao te feriet securi,	Pharaon te fera-frapper par la hache,
et affiget ad palum,	et *te* fera-attacher à un poteau,
ubi aves	où les oiseaux
pascentur tua carne. »	se repaîtront de ta chair. »
XLIX. Tertio die,	XLIX. Le troisième jour,
qui erat dies natalis	qui était le jour natal
Pharaonis,	de Pharaon,
convivium splendidum	un banquet splendide
fuit parandum.	fut devant être préparé.
Tunc rex meminit	Alors le roi se souvint
suorum ministrorum,	de ses officiers,
qui erant in carcere.	qui étaient en prison.
Restituit suum munus	Il rendit sa charge
præfecto pincernarum ;	au chef des échansons ;

securi percussum suspendit ad palum. Ita res somnium comprobavit.

Tamen præfectus pincernarum oblitus est Josephi, nec illius in se meriti recordatus est.

L. Post biennium rex ipse habuit somnium.

Videbatur sibi adstare Nilo flumini; et ecce emergebant de flumine septem vaccæ pingues, quæ pascebantur in palude.

Deinde septem aliæ vaccæ macilentæ exierunt ex eodem flumine, quæ devorarunt priores.

Pharao experrectus rursum dormivit, et alterum habuit somnium. Septem spicæ plenæ enascebantur in uno culmo, aliæque totidem exiles succrescebant, et spicas plenas consumebant.

LI. Ubi illuxit, Pharao perturbatus convocavit omnes conjectores Ægypti, et narravit illis somnium; at nemo poterat illud interpretari.

Tunc præfectus pincernarum dixit regi : « Confiteor pecca-

de la hache et le fit attacher à un poteau. Ainsi le songe fut confirmé par l'événement.

Cependant le grand échanson oublia Joseph, et ne se souvint pas du service qu'il lui avait rendu.

L. Deux ans plus tard, le roi lui-même eut un songe.

Il lui semblait être sur les bords du Nil; et voilà que sept vaches grasses sortaient du fleuve et paissaient dans un marais.

Puis, sept autres vaches maigres sortirent du même fleuve et dévorèrent les premières.

Pharaon s'éveilla, puis se rendormit, et eut un autre songe. Sept épis pleins croissaient sur une seule tige; autant d'épis vides sortaient au-dessous, et ruinaient les épis pleins.

LI. Dès qu'il fit jour, Pharaon troublé manda tous les interprètes de l'Égypte, et leur raconta le songe; mais personne ne pouvait l'expliquer.

Alors le grand échanson dit au roi : « J'avoue ma faute; lorsque

suspendit vero ad palum	mais il fit-suspendre à un poteau
alterum	l'autre (le panetier)
percussum securi.	frappé *préalablement* de la hache.
Ita res	Ainsi l'événement
comprobavit somnium.	confirma le songe.
Tamen	Cependant
præfectus pincernarum	le chef des échansons
oblitus est Josephi,	oublia Joseph,
nec recordatus est meriti	et ne se souvint pas du service
illius in se.	de celui-là (de Joseph) envers lui.
L. Post biennium	L. Après un espace-de-deux-ans
rex ipse habuit somnium.	le roi lui-même eut un songe.
Videbatur sibi	Il semblait à lui-même (il lui semblait)
adstare flumini Nilo;	se tenir-auprès du fleuve *du* Nil;
et ecce	et voilà-que
emergebant de flumine	sortaient du fleuve
septem vaccæ pingues,	sept vaches grasses,
quæ pascebantur in palude.	qui paissaient dans un marais.
Deinde	Ensuite
septem aliæ vaccæ	sept autres vaches
macilentæ	maigres
exierunt ex eodem flumine,	sortirent du même fleuve,
quæ devorarunt priores.	lesquelles mangèrent les premières.
Pharao experrectus	Pharaon s'étant réveillé
dormivit rursum,	dormit de nouveau (se rendormit),
et habuit alterum somnium.	et eut un second songe.
Septem spicæ plenæ	Sept épis pleins
enascebantur in uno culmo,	naissaient sur une-seule tige,
aliæque totidem	et d'autres *épis* en pareil nombre
exiles	grêles (maigres)
succrescebant,	croissaient-par-dessous,
et consumebant	et dévoraient
spicas plenas.	les épis pleins.
LI. Ubi illuxit,	LI. Dès qu'il-fit-jour,
Pharao perturbatus	Pharaon troublé
convocavit	manda
omnes conjectores	tous les devins
Ægypti,	de l'Egypte,
et narravit illis somnium;	et raconta à eux le songe;
at nemo	mais aucun
poterat interpretari illud.	ne pouvait interpréter ce *songe*.
Tunc	Alors
præfectus pincernarum	le chef des échansons
dixit regi:	dit au roi:
« Confiteor	« J'avoue
meum peccatum;	ma faute;
quum ego	lorsque moi

tum meum; quum ego et præfectus pistorum essemus in carcere, uterque somniavimus eadem nocte.

« Erat ibi puer Hebræus, qui nobis sapienter interpretatus est somnia; res enim interpretationem comprobavit. »

LII. Rex arcessivit Josephum, eique narravit utrumque somnium. Tum Josephus Pharaoni : « Duplex, inquit, somnium unam atque eamdem rem significat.

« Septem vaccæ pingues et septem spicæ plenæ sunt septem anni ubertatis [1] mox venturæ; septem vero vaccæ macilentæ et septem spicæ exiles sunt totidem anni famis quæ ubertatem secutura est.

« Itaque, rex, præfice toti Ægypto virum sapientem et industrium, qui partem frugum recondat in horreis publicis, servetque diligenter in subsidium famis secuturæ. »

LIII. Regi placuit consilium. Quare dixit Josepho : « Num quis est in Ægypto te sapientior? Nemo certe fungetur melius illo munere. En tibi trado curam regni mei. »

j'étais en prison avec le grand panetier, nous eûmes tous deux un songe la même nuit.

« Il se trouvait là un jeune Hébreu qui nous expliqua habilement nos songes; car l'événement a confirmé son interprétation. »

LII. Le roi fit venir Joseph, et lui raconta ses deux songes. Alors Joseph dit à Pharaon : « Les deux songes annoncent une seule et même chose.

« Les sept vaches grasses et les sept épis pleins sont sept années d'abondance qui vont venir; les sept vaches maigres et les sept épis vides sont autant d'années de famine qui suivront les années d'abondance.

« Ainsi, ô roi, place à la tête de toute l'Égypte un homme sage et actif, qui mette en réserve dans les greniers publics une partie des récoltes, et qui la conserve avec vigilance comme une ressource pour la famine à venir. »

LIII. Le conseil plut au roi. Il dit donc à Joseph : « Y a-t-il en Egypte quelqu'un de plus sage que toi? Personne assurément ne s'acquittera mieux de cet emploi. Allons, je te remets le soin de mon royaume. »

et præfectus pistorum	et le chef des panetiers
essemus in carcere,	nous étions en prison,
uterque somniavimus	l'un-et-l'autre nous eûmes-un-songe
eadem nocte.	la même nuit.
« Puer Hebræus	« Un jeune-garçon hébreu
erat ibi,	était là (dans la prison),
qui interpretatus est nobis	qui interpréta à nous
somnia	les songes
sapienter ;	savamment;
res enim comprobavit	car l'événement a confirmé
interpretationem. »	l'interprétation. »
LII. Rex	LII. Le roi
arcessivit Josephum,	fit-venir Joseph,
narravitque ei	et raconta à lui
utrumque somnium.	l'un-et-l'autre songe.
Tum Josephus	Alors Joseph
inquit Pharaoni :	dit à Pharaon :
« Duplex sommium	« Le double songe (l'un et l'autre songe)
significat	signifie
unam atque eamdem rem.	une-seule et même chose.
« Septem vaccæ pingues	« Les sept vaches grasses
et septem spicæ plenæ	et les sept épis pleins
sunt septem anni	sont sept années
ubertatis venturæ mox ;	d'une abondance qui-viendra bientôt ;
septem vero vaccæ macilen-	mais les sept vaches maigres
et septem spicæ exiles [tæ	et les sept épis grêles
sunt totidem anni famis	sont tout-autant-d'années d'une famine
quæ secutura est ubertatem.	qui suivra l'abondance.
« Itaque, rex,	« Ainsi, roi,
præfice toti Ægypto	mets-à-la-tête-de toute l'Égypte
virum sapientem	un homme sage
et industrium,	et actif,
qui recondat	qui mette-en-réserve
in horreis publicis	dans les greniers publics
partem frugum,	une partie des récoltes,
servetque diligenter	et *la* conserve soigneusement
in subsidium famis	pour secours de (contre) la famine
secuturæ. »	qui-doit-suivre. »
LIII. Consilium	LIII. Le conseil
placuit regi.	plut au roi.
Quare dixit Josepho :	C'est-pourquoi il dit à Joseph :
« Num quis sapientior te	« Est-ce que quelqu'un plus sage que toi
est in Ægypto?	est dans l'Egypte?
Nemo certe [nere.	Personne assurément
fungetur melius illo mu-	ne s'acquittera mieux de cette charge.
En trado tibi	Voici que (eh bien) je remets à toi
curam mei regni. »	le soin de mon royaume. »

Tum detraxit e manu sua annulum, et Josephi digito inseruit; induit illum veste byssina, collo torquem aureum circumdedit, eumque in curru suo secundum collocavit.

Josephus erat triginta annos natus, quum summam potestatem a rege accepit.

LIV. Josephus perlustravit omnes Ægypti regiones, et, per septem annos ubertatis, congessit maximam frumenti copiam.

Secuta est inopia septem annorum, et in orbe universo fames ingravescebat.

Tunc Ægyptii, quos premebat egestas, adierunt regem, postulantes cibum.

Quos Pharao remittebat ad Josephum. Hic autem aperuit horrea, et Ægyptiis frumenta vendidit.

LV. Ex aliis quoque regionibus conveniebatur in Ægyptum ad emendam annonam.

Eadem necessitate compulsus, Jacobus misit illuc filios suos.

Itaque profecti sunt fratres Josephi; sed pater retinuit domi natu minimum, qui vocabatur Benjaminus.

Puis il ôta son anneau de sa main et le passa au doigt de Joseph; il le revêtit d'un habit de lin, lui mit au cou un collier d'or, et le fit asseoir à côté de lui sur son char.

Joseph avait trente ans lorsqu'il reçut du roi la souveraine puissance.

LIV. Joseph parcourut toutes les contrées de l'Égypte, et, pendant les sept années d'abondance, amassa une quantité considérable de blé.

Une disette de sept années vint ensuite, et la famine pesa sur l'univers entier.

Alors les Égyptiens, pressés par le besoin, vinrent trouver le roi et lui demander des vivres.

Pharaon les renvoyait à Joseph. Celui-ci ouvrit les greniers, et vendit du blé aux Égyptiens.

LV. On venait aussi en foule des autres pays en Égypte pour acheter des vivres.

Jacob, pressé par la même nécessité, y envoya ses fils.

Les frères de Joseph partirent donc; mais leur père retint à la maison le plus jeune, qui s'appelait Benjamin.

Tum detraxit annulum	Puis il retira un anneau
e sua manu,	de sa main,
et inseruit digito Josephi ;	et *le* passa au doigt de Joseph ;
induit illum veste byssina,	il revêtit lui d'une robe de-lin,
circumdedit collo	mit-autour-de *son* cou
torquem aureum,	un collier d'-or,
locavitque eum in suo curru	et plaça lui sur son char
secundum.	*comme* second (à côté de lui).
Josephus	Joseph
natus erat triginta annos,	était né *depuis* (âgé de) trente ans
quum accepit a rege	lorsqu'il reçut du roi
summam potestatem.	le suprême pouvoir.
LIV. Josephus	LIV. Joseph
perlustravit	parcourut
omnes regiones Ægypti,	toutes les contrées de l'Égypte,
et per septem annos	et pendant les sept années
ubertatis	d'abondance
congessit	amassa
maximam copiam	une très-grande quantité
frumenti.	de blé.
Inopia septem annorum	Une disette de sept années
secuta est,	suivit,
et fames ingravescebat	et la famine s'accroissait
in orbe toto.	sur le globe tout entier.
Tunc Ægyptii,	Alors les Égyptiens,
quos egestas premebat,	que le besoin accablait,
adierunt regem,	vinrent-trouver le roi,
postulantes cibum.	*lui* demandant de la nourriture.
Quos Pharao	Lesquels Pharaon
remittebat ad Josephum.	renvoyait à Joseph.
Hic autem aperuit horrea,	Mais celui-ci ouvrit les greniers,
et vendidit frumenta	et vendit du blé
Ægyptiis.	aux Égyptiens.
LV. Conveniebatur	LV. On accourait
ex aliis regionibus quoque	des autres pays aussi
in Ægyptum	en Egypte [acheter du blé).
ad annonam emendam.	pour des vivres devant être achetés (pour
Jacobus, compulsus	Jacob, poussé
eadem necessitate,	par le même besoin,
misit illuc suos filios.	envoya là ses fils.
Itaque	C'est-pourquoi
fratres Josephi	les frères de Joseph
profecti sunt;	se mirent en route ;
sed pater	mais *leur* père
retinuit domi	retint à la maison
minimum natu,	le moindre par la naissance (le plus jeune),
qui vocabatur Benjaminus.	qui était appelé Benjamin.

Timebat enim ne quid mali ei accideret in itinere.

Benjaminus ex eadem matre natus erat qua Josephus, ideoque ei longe carior erat quam ceteri fratres.

LVI. Decem fratres, ubi in conspectum Josephi venerunt, eum proni venerati sunt.

Agnovit eos Josephus, nec ipse est cognitus ab eis.

Noluit indicare statim quis esset, sed eos interrogavit tanquam alienos : « Unde venistis, et quo consilio? »

Qui responderunt : « Profecti sumus e regione Chanaan ut emamus frumentum. »

« Non est ita, inquit Josephus; sed venistis huc animo hostili : vultis explorare nostras urbes et loca Ægypti parum munita. »

At illi : « Minime, inquiunt; nihil mali meditamur. Duodecim fratres sumus. Minimus retentus est domi a patre; alius vero non superest. »

LVII. Illud Josephum angebat, quod Benjaminus cum ceteris non aderat.

Quare dixit eis: « Experiar an verum dixeritis. Maneat unus

Il craignait qu'il ne lui arrivât malheur dans le voyage.

Benjamin était né de la même mère que Joseph, et, pour cette raison, était beaucoup plus aimé de son père que ses autres frères.

LVI. Les dix frères, dès qu'ils furent en présence de Joseph, s'inclinèrent pour le saluer.

Joseph les reconnut, mais ne fut point reconnu d'eux.

Il ne voulut pas leur révéler aussitôt qui il était, mais il les interrogea comme des étrangers : « D'où venez-vous, et quelles sont vos intentions? »

Ils répondirent : « Nous sommes partis du pays de Chanaan pour acheter du blé. »

« Il n'en est point ainsi, dit Joseph, mais vous êtes venus ici dans des intentions hostiles : vous voulez reconnaître nos villes et les endroits peu fortifiés de l'Égypte. »

« Nullement, reprirent-ils; nous ne méditons rien de mal. Nous sommes douze frères. Le plus jeune a été retenu à la maison par notre père; un autre n'existe plus. »

LVII. Ce qui tourmentait Joseph, c'est que Benjamin n'était pas avec les autres.

C'est pourquoi il leur dit : « Je verrai si vous m'avez dit la vérité.

Timebat enim	Il craignait en effet [dent)
ne quid mali	que quelque chose de mal (quelque acci-
accideret ei in itinere.	n'arrivât à lui dans le voyage.
Benjaminus	Benjamin
natus erat ex eadem matre	était né de la même mère
qua Josephus,	de laquelle *était né* Joseph,
ideoque erat longe carior ei	et pour-cela était beaucoup plus cher à lui
quam ceteri fratres.	que tous-les-autres frères.
LVI. Decem fratres,	LVI. Les dix frères,
ubi venerunt	dès qu'ils furent arrivés
in conspectum Josephi,	en la présence de Joseph,
proni	courbés (s'inclinant, se prosternant)
venerati sunt eum.	saluèrent-avec-vénération lui.
Josephus agnovit eos,	Joseph reconnut eux,
nec ipse cognitus est ab eis.	et lui-même ne fut pas reconnu par eux.
Noluit	Il ne-voulut-pas
indicare statim quis esset,	*leur* révéler sur-le-champ qui il était,
sed interrogavit eos	mais il interrogea eux
tanquam alienos:	comme des étrangers :
« Unde venistis,	« D'où êtes-vous venus,
et quo consilio ? »	et dans quel dessein ? »
Qui responderunt :	Ceux-ci répondirent :
« Profecti sumus	« Nous sommes partis
e regione Chanaan	du pays *de* Chanaan
ut emamus frumentum. »	afin que nous achetions du blé. »
« Non est ita,	« Il n'*en* est pas ainsi,
inquit Josephus ;	dit Joseph ;
sed venistis huc	mais vous êtes venus ici
animo hostili :	dans des intentions hostiles :
vultis explorare	vous voulez explorer
nostras urbes	nos villes
et loca parum munita	et les endroits peu fortifiés
Ægypti. »	de l'Égypte. »
At illi :	Mais ceux-là :
« Minime, inquiunt ;	« Nullement, disent-ils ;
meditamur nihil mali.	nous *ne* méditons rien de mal.
Sumus duodecim fratres.	Nous sommes douze frères.
Minimus retentus est domi	Le plus jeune a été retenu à la maison
a patre ;	par *notre* père ;
alius vero non superest. »	mais un autre ne survit pas (est mort). »
LVII. Illud	LVII. Ceci
angebat Josephum,	inquiétait Joseph,
quod Benjaminus	que Benjamin
non aderat cum ceteris.	n'était-pas-là avec les autres.
Quare dixit eis :	C'est-pourquoi il dit à eux :
« Experiar	« J'éprouverai
an dixeritis verum.	*si* vous avez dit la vérité.

ex vobis obses apud me, dum adducatur huc frater vester minimus. Ceteri, abite cum frumento. »

Tunc cœperunt inter se dicere : « Merito hæc patimur. Crudeles fuimus in fratrem nostrum ; nunc pœnam hujus sceleris luimus. »

Putabant hæc verba non intelligi a Josepho, quia per interpretem cum eis loquebatur.

Ipse autem avertit se parumper, et flevit.

LVIII. Josephus jussit fratrum saccos impleri tritico, et pecuniam quam attulerant reponi in ore saccorum; addidit insuper cibaria in viam.

Deinde dimisit eos, præter Simeonem, quem retinuit obsidem.

Itaque profecti sunt fratres Josephi; et, quum venissent ad patrem, narraverunt ei omnia quæ sibi acciderant.

Quum aperuissent saccos ut effunderent frumenta, mirantes repererunt pecuniam.

LIX. Jacobus, ut audivit Benjaminum arcessi a præfecto Ægypti, cum gemitu questus est.

Qu'un de vous reste auprès de moi comme otage, jusqu'à ce que votre jeune frère soit amené ici. Vous autres, partez avec votre blé. »

Alors les frères de Joseph se dirent l'un à l'autre : « Nous souffrons ceci justement. Nous avons été cruels envers notre frère; nous portons maintenant la peine de ce crime. »

Ils croyaient que Joseph ne comprenait pas ces paroles, parce qu'il s'entretenait avec eux à l'aide d'un interprète.

Joseph se détourna un instant, et pleura.

LVIII. Joseph fit remplir de blé les sacs de ses frères, et fit remettre à l'ouverture des sacs l'argent qu'ils avaient apporté; il leur fit encore donner des provisions pour leur route.

Puis il les congédia, à l'exception de Siméon qu'il retint en otage.

Les frères de Joseph partirent, et, lorsqu'ils furent arrivés chez leur père, ils lui racontèrent tout ce qui leur était arrivé.

Quand ils ouvrirent les sacs pour répandre le blé, ils furent étonnés de retrouver leur argent.

LIX. Jacob, apprenant que le gouverneur de l'Égypte demandait Benjamin, se plaignit en gémissant

Unus ex vobis
maneat obses apud me,
dum vester frater minimus
adducatur huc.
Ceteri,
abite cum frumento. »
Tunc cœperunt
dicere inter se :
« Patimur hæc merito.
Fuimus crudeles
in nostrum fratrem ;
nunc luimus pœnam
hujus sceleris. »
Putabant hæc verba
non intelligi a Josepho,
quia loquebatur cum eis
per interpretem.
Ipse autem
se avertit parumper,
et flevit.
LVIII. Josephus jussit
saccos fratrum
impleri tritico,
et pecuniam
quam attulerant
reponi in ore saccorum ;
addidit insuper
cibaria in viam.
Deinde dimisit eos,
præter Simeonem,
quem retinuit obsidem.
Itaque fratres Josephi
profecti sunt ;
et, quum venissent
ad patrem,
narraverunt ei
omnia quæ acciderant sibi.
Quum aperuissent saccos
ut effunderent frumenta,
mirantes
repererunt pecuniam.
LIX. Jacobus,
ut audivit
Benjaminum arcessi
a præfecto Ægypti,
questus est
cum gemitu.

Que l'un de vous
reste *comme* otage auprès de moi,
jusqu'à ce que votre frère le plus jeune
soit amené ici.
Vous, tous-les-autres,
allez-vous-en avec le blé. »
Alors ils commencèrent
à dire entre eux :
« Nous souffrons ces choses justement.
Nous avons été cruels
envers notre frère ;
maintenant nous payons (subissons) la [peine
de ce crime. »
Ils croyaient ces paroles
n'être pas comprises par Joseph,
parce qu'il parlait avec eux
par-l'intermédiaire-d'un interprète.
Mais lui-même
se détourna un peu,
et pleura.
LVIII. Joseph ordonna
les sacs de *ses* frères
être remplis de froment,
et l'argent
qu'ils avaient apporté
être remis à l'entrée des sacs ;
il ajouta en outre
des provisions pour la route.
Ensuite il congédia eux,
excepté Siméon,
qu'il retint *comme* otage
Donc les frères de Joseph
partirent ;
et, lorsqu'ils furent arrivés
auprès de *leur* père,
ils racontèrent à lui
tout ce qui était arrivé à eux.
Comme ils avaient ouvert les sacs
pour qu'ils versassent le blé,
s'étonnant (avec surprise)
ils trouvèrent l'argent.
LIX. Jacob,
dès qu'il entendit
Benjamin être mandé
par le gouverneur de l'Égypte,
se plaignit
avec gémissement (en gémissant).

« Orbum me liberis fecistis : Josephus mortuus est; Simeon retentus est in Ægypto; Benjaminum vultis abducere.

« Hæc omnia mala in me recidunt. Non dimittam Benjaminum; nam, si quid ei adversi acciderit in via, non potero ei superstes vivere, sed dolore oppressus moriar. »

LX. Postquam consumpti sunt cibi quos attulerant, Jacobus dixit filiis suis : « Proficiscimini iterum in Ægyptum, ut ematis cibos. » Qui responderunt : « Non possumus adire præfectum Ægypti sine Benjamino; ipse enim jussit illum ad se adduci. »

« Cur. inquit pater, mentionem fecistis de fratre vestro minimo? »

« Ipse, inquiunt, nos interrogavit an pater viveret, an alium fratrem haberemus. Respondimus ad ea quæ sciscitabatur; non potuimus præscire eum dicturum esse : Adducite huc fratrem vestrum. »

LXI. Tunc Judas, unus e filiis Jacobi, dixit patri : « Com-

« Vous m'avez privé de mes enfants: Joseph est mort; Siméon est retenu en Égypte; vous voulez emmener Benjamin. »

« C'est sur moi que retombent tous ces maux. Je ne laisserai pas partir Benjamin ; car, s'il lui arrive malheur pendant le voyage, je ne pourrai lui survivre, mais le chagrin me tuera. »

LX. Quand les vivres qu'ils avaient apportés furent consommés, Jacob dit à ses fils : « Retournez en Égypte pour acheter des vivres. » Ils répondirent : « Nous ne pouvons nous rendre auprès du gouverneur d'Égypte sans Benjamin ; car c'est lui-même qui nous a ordonné de l'amener. »

« Pourquoi, dit le père, avez-vous parlé de votre plus jeune frère ? »

« C'est lui qui nous a demandé si notre père vivait encore, si nous avions un autre frère. Nous avons répondu à ses questions; nous ne pouvions prévoir qu'il nous dirait : Amenez ici votre frère. »

LXI. Alors Judas, l'un des fils de Jacob, dit à son père : « Confie-

« Fecistis me
orbum liberis :
Josephus mortuus est ;
Simeon retentus est
in Ægypto :
vultis
abducere Benjaminum.
« Omnia hæc mala
recidunt in me.
Non dimittam
Benjaminum ;
nam si quid adversi
acciderit ei in via,
non potero vivere
superstes ei ;
sed, oppressus dolore,
moriar. »
LX. Postquam cibi
quos attulerant
consumpti sunt,
Jacobus dixit suis filiis :
« Proficiscimini iterum
in Ægyptum,
ut ematis cibos. »
Qui responderunt :
« Non possumus
adire præfectum Ægypti
sine Benjamino ;
ipse enim jussit
illum adduci ad se. »
« Cur, inquit pater,
fecistis mentionem
de vestro fratre minimo ? »
« Ipse, inquiunt,
interrogavit nos
an pater viveret,
an haberemus
alium fratrem.
Respondimus
ad ea quæ sciscitabatur ;
non potuimus præscire
eum dicturum esse :
Adducite huc
vestrum fratrem. »
LXI. Tunc Judas,
unus e filiis Jabobi,
dixit patri :

« Vous avez fait moi
privé de *mes* enfants :
Joseph est mort ;
Siméon a été retenu
en Égypte ;
vous voulez
emmener Benjamin.
« Tous ces maux
retombent sur moi.
Je ne laisserai-pas-aller
Benjamin ;
car si quelque chose de contraire (quelque malheur)
arrive à lui dans le voyage,
je ne pourrai pas vivre
survivant à lui ;
mais, accablé de chagrin,
je mourrai. »
LX. Après que les vivres
qu'ils avaient apportés
eurent été consommés,
Jacob dit à ses fils :
« Partez une-seconde-fois
pour l'Egypte,
afin que vous achetiez des vivres. »
Ceux-ci répondirent :
« Nous ne pouvons pas
aller-trouver le gouverneur de l'Égypte
sans Benjamin ;
car lui-même a ordonné
celui-là (Benjamin) être amené à lui. »
« Pourquoi, dit le père,
avez-vous fait mention (avez-vous parlé)
de votre frère le plus jeune ? »
« Lui-même, disent-ils,
a demandé à nous
si *notre* père vivait *encore*,
si nous avions
un autre frère.
Nous avons répondu
à ce qu'il demandait ;
nous n'avons pas pu savoir-d'avance
lui devoir dire (qu'il dirait) :
Amenez ici
votre frère. »
LXI. Alors Judas,
l'un des fils de Jacob,
dit à *son* père :

mitte mihi puerum; ego illum recipio in fidem meam; ego servabo, ego reducam illum ad te; nisi fecero, hujus rei culpa in me residebit. Si voluisses eum statim dimittere, jam secundo huc rediissemus. » Tandem victus pater annuit: « Quoniam necesse est, inquit, proficiscatur Benjaminus vobiscum. Deferte viro munera et duplum pretium, ne forte errore factum sit ut vobis redderetur prior pecunia. »

LXII. Nuntiatum est Josepho eosdem viros advenisse, et cum eis parvulum fratrem.

Jussit Josephus eos introduci domum, et lautum parari convivium.

Illi porro metuebant ne arguerentur de pecunia quam in saccis repererant; quare purgaverunt se apud dispensatorem Josephi.

« Jam semel, inquiunt, huc venimus. Reversi domum, invenimus pretium frumenti in saccis. Nescimus quonam

moi l'enfant; je le prends sous ma protection; je le garderai, je te le ramènerai; sinon, toute la faute retombera sur moi. Si tu avais consenti tout de suite à le laisser partir, nous serions déjà de retour de ce second voyage. » Le père, enfin persuadé, consentit : « Puisque cela est nécessaire, dit-il, que Benjamin parte avec vous. Portez au gouverneur des présents et le double du prix, de peur que le premier argent ne vous ait été rendu par méprise. »

LXII. On annonça à Joseph que les mêmes hommes étaient arrivés, et que leur jeune frère était avec eux.

Joseph donna ordre de les introduire chez lui et de préparer un magnifique repas.

Ceux-ci craignaient qu'on ne les accusât au sujet de l'argent qu'ils avaient retrouvé dans leurs sacs; aussi s'excusèrent-ils auprès de l'intendant de Joseph.

« Nous sommes déjà venus ici, dirent-ils. De retour dans notre maison, nous avons trouvé dans nos sacs le prix du blé. Nous ne

« Committe mihi puerum;	« Confie-moi l'enfant;
ego recipio illum	je reçois (je prends) lui
in meam fidem;	en ma foi (sous ma protection);
ego servabo,	je conserverai,
ego reducam illum ad te;	je ramènerai lui à toi;
nisi fecero,	si je n'ai pas fait (ne fais pas) *cela*,
culpa hujus rei	la faute de ce fait
residebit in me.	résidera en moi (sera à moi seul).
Si voluisses	Si tu avais voulu
dimittere eum statim,	laisser-partir lui sur-le-champ,
rediissemus huc jam	nous serions revenus (de retour) ici déjà
secundo. »	pour-la-seconde-fois (de notre second
Pater victus	Le père vaincu (fléchi) [voyage). »
annuit tandem :	consentit enfin :
« Quoniam est necesse,	« Puisque *cela* est nécessaire,
inquit,	dit-il,
Benjaminus	que Benjamin
proficiscatur vobiscum.	parte avec vous.
Deferte viro	Portez à *cet* homme (au gouverneur)
pretium duplum,	un prix (une somme) double,
ne forte	de peur que par-hasard
factum sit errore	il n'ait été fait (il ne soit arrivé) par erreur
ut prior pecunia	que le premier argent
redderetur vobis. »	fût rendu à vous. »
LXII. Nuntiatum est	LXII. Il fut annoncé
Josepho	à Joseph
eosdem viros advenisse,	les mêmes hommes être arrivés,
et parvulum fratrem	et *leur* jeune frère
cum eis.	avec eux.
Josephus jussit	Joseph ordonna
eos introduci domum,	eux être introduits dans *sa* maison.
et convivium lautum	et un repas exquis
parari.	être préparé.
Porro illi metuebant	Or ceux-là craignaient
ne arguerentur	qu'ils ne fussent accusés
de pecunia	au-sujet-de l'argent
quam repererant in saccis;	qu'ils avaient trouvé dans *leurs* sacs;
quare se purgaverunt	c'est-pourquoi ils se justifièrent
apud dispensatorem	auprès de l'intendant
Josephi.	de Joseph.
« Venimus huc,	« Nous sommes venus ici,
inquiunt,	disent-ils,
semel jam.	une-fois déjà.
Reversi domum,	Etant retournés à la maison,
invenimus in saccis	nous avons trouvé dans les sacs
pretium frumenti.	le prix du blé.
Nescimus quonam casu	Nous ne-savons-pas par quel hasard

casu id factum fuerit; sed eamdem pecuniam reportavimus. »

Quibus dispensator ait : « Bono animo estote. » Deinde adduxit ad illos Simeonem, qui retentus fuerat.

LXIII. Deinde Josephus ingressus est in conclave, ubi sui eum fratres exspectabant, qui eum venerati sunt offerentes munera.

Josephus eos clementer salutavit, interrogavitque : « Salvusne est senex ille quem vos patrem habetis? Vivitne adhuc? »

Qui responderunt : « Salvus est pater noster; adhuc vivit. »

Josephus autem, conjectis in Benjaminum oculis, dixit : « Iste est frater vester minimus, qui domi remanserat apud patrem? » Et rursus : « Deus sit tibi propitius, fili mi; » et abiit festinans, quia commotus erat animo, et lacrimæ erumpebant.

LXIV. Josephus, lota facie, regressus, continuit se, et jussit apponi cibos. Tum distribuit escam unicuique fratrum suorum; sed pars Benjamini erat quintuplo[1] major quam ceterorum. Peracto convivio, Josephus dat negotium dispensatori

savons par quel hasard cela s'est fait ; mais nous rapportons la même somme. »

L'intendant leur répondit : « Soyez sans inquiétude. » Puis il amena près d'eux Siméon, qui avait été retenu.

LXIII. Bientôt Joseph entra dans l'appartement où l'attendaient ses frères; ceux-ci le saluèrent et lui offrirent des présents.

Joseph leur rendit le salut avec bonté : « Votre vieux père, leur demanda-t-il, est-il en bonne santé? Vit-il toujours ? »

« Notre père est en bonne santé, répondirent-ils; il vit toujours. »

Joseph, jetant les yeux sur Benjamin, dit : « C'est là votre jeune frère, qui était resté à la maison auprès de son père? » Puis il ajouta : « Que Dieu te soit propice, mon fils; » et il se hâta de sortir, parce que son cœur était ému, et que ses larmes jaillissaient.

LXIV. Joseph revint, après s'être lavé le visage; il se contint, et donna ordre de servir le repas. Puis il distribua de la nourriture à chacun de ses frères, mais la part de Benjamin était cinq fois plus grosse que celle des autres. Le repas terminé, Joseph charge son

id factum fuerit;	cela s'est fait;
sed reportavimus	mais nous avons rapporté
eamdem pecuniam. »	la même somme-d'argent. »
Quibus dispensator ait :	A eux l'intendant dit :
« Estote animo bono. »	« Soyez d'un esprit bon (tranquille). »
Deinde adduxit illos	Ensuite il amena eux
ad Simeonem,	auprès de Siméon,
qui retentus fuerat.	qui avait été retenu *en otage*.
LXIII. Deinde Josephus	LXIII. Ensuite Joseph
ingressus est in conclave,	entra dans la chambre,
ubi sui fratres	où ses frères
exspectabant eum,	attendaient lui,
qui venerati sunt eum,	lesquels saluèrent-avec-respect lui
offerentes munera.	en *lui* offrant des présents.
Josephus	Joseph
salutavit eos clementer,	salua eux avec-bonté,
interrogavitque :	et *leur* demanda :
« Illene senex	« Est-ce que ce vieillard
quem vos habetis patrem	que vous avez *pour* père
est salvus?	est bien-portant?
Vivitne adhuc? »	Est-ce qu'il vit encore? »
Qui responderunt :	Ceux-ci répondirent :
« Noster pater est salvus :	« Notre père est bien-portant ;
vivit adhuc. »	il vit encore. »
Josephus autem,	Mais Joseph,
oculis conjectis	*ses* yeux ayant été jetés
in Benjaminum,	sur Benjamin,
dixit : « Iste est	dit : « Celui-ci est-il
vester frater minimus,	votre frère le plus jeune,
qui remanserat domi	qui était resté à la maison
apud patrem? »	auprès de *son* père? »
Et rursus :	Et *il dit* de nouveau :
« Deus sit propitius tibi,	« Que Dieu soit propice à toi,
mi fili ; »	mon fils ; »
et abiit festinans,	et il s'en alla se hâtant (en hâte),
quia commotus erat animo,	parce qu'il avait été ému dans *son* cœur,
et lacrimæ erumpebant.	et que *ses* larmes jaillissaient.
LXIV. Josephus,	LXIV. Joseph,
facie lota,	*son* visage ayant été lavé,
regressus, continuit se,	étant revenu, se contint,
et jussit cibos apponi.	et ordonna des mets être servis.
Tum distribuit escam	Puis il distribua de la nourriture
unicuique suorum fratrum;	à chacun de ses frères ;
sed pars Benjamini	mais la part de Benjamin
erat quintuplo major	était cinq-fois plus grosse
quam ceterorum.	que *celle* des autres.
Convivio peracto,	Le repas étant terminé,

ut saccos eorum impleat frumento, pecuniam simul reponat, et insuper scyphum suum argenteum in sacco Benjamini recondat.

Ille fecit diligenter quod jussus fuerat.

LXV. Fratres Josephi sese in viam dederant, necdum procul ab urbe aberant.

Tunc Josephus vocavit dispensatorem domus suæ, eique dixit : « Persequere viros, et, quum eos assecutus fueris, illis dicito : « Quare injuriam pro beneficio rependistis?

« Subripuistis scyphum argenteum quo dominus meus uti« tur ; improbe fecistis. »

Dispensator mandata Josephi perfecit : ad eos confestim advolavit ; furtum exprobravit ; rei indignitatem exposuit.

LXVI. Fratres Josephi responderunt dispensatori : « Istud sceleris [1] longe a nobis alienum est. Nos, ut tute scis, retulimus bona fide pecuniam repertam in saccis. Tantum abest ut furati simus scyphum domini tui. Apud quem furtum deprehensum fuerit, is morte mulctetur. »

intendant de remplir leurs sacs de blé, d'y remettre leur argent, et en outre de cacher sa coupe d'argent dans le sac de Benjamin.

L'intendant exécuta ces ordres avec soin.

LXV. Les frères de Joseph s'étaient mis en route, et n'étaient pas encore éloignés de la ville.

Alors Joseph appela l'intendant de sa maison et lui dit : « Poursuis ces hommes, et, quand tu les auras rejoints, dis-leur : « Pourquoi « avez-vous payé le bienfait par l'injure?

« Vous avez dérobé la coupe d'argent dont se sert mon maître ; « vous avez manqué à la probité. »

L'intendant accomplit les instructions de Joseph : il courut en hâte vers eux ; il leur reprocha le vol ; il leur remontra l'indignité de cette action.

LXVI. Les frères de Joseph répondirent à l'intendant : « Un tel crime est bien loin de nous. Nous avons, comme tu le sais toi-même, rapporté de bonne foi l'argent que nous avions trouvé dans nos sacs ; tant s'en faut que nous ayons volé la coupe de ton maître. Que celui de nous sur qui on trouvera l'objet dérobé soit puni de mort. »

Josephus dat negotium	Joseph donne commission
dispensatori,	à *son* intendant,
ut impleat frumento	qu'il remplisse de blé
saccos eorum,	les sacs d'eux,
reponat simul pecuniam,	*y* remette en-même-temps l'argent,
et recondat insuper	et cache en outre
suum scyphum argenteum	sa coupe d'-argent
in sacco Benjamini.	dans le sac de Benjamin.
Ille	Celui-là (l'intendant)
fecit diligenter	exécuta avec zèle
quod jussus fuerat.	*ce* dont il avait reçu-l'ordre.
LXV. Fratres Josephi	LXV. Les frères de Joseph
sese dederant in viam,	s'étaient mis en route,
necdum aberant	et n'étaient pas encore éloignés
procul ab urbe.	loin de la ville.
Tunc Josephus	Alors Joseph
vocavit	appela
dispensatorem suæ domus,	l'intendant de sa maison,
dixitque ei :	et dit à lui :
« Persequere viros, et,	« Poursuis *ces* hommes, et,
quum assecutus fueris eos,	quand tu auras atteint eux,
dicito illis :	dis à eux :
« Quare rependistis	« Pourquoi avez-vous payé (rendu)
injuriam pro beneficio ?	l'injure pour le bienfait ?
« Subripuistis	« Vous avez dérobé
scyphum argenteum	la coupe d'-argent
quo meus dominus utitur ;	dont mon maître se sert ;
fecistis improbe. »	vous avez agi malhonnêtement. »
Dispensator	L'intendant
perfecit mandata Josephi :	accomplit les instructions de Joseph :
advolavit confestim ad eos;	il vola aussitôt vers eux ;
exprobravit furtum ;	il *leur* reprocha le vol ;
exposuit indignitatem rei.	il *leur* montra l'indignité du fait.
LXVI. Fratres Josephi	LXVI. Les frères de Joseph
responderunt dispensatori :	répondirent à l'intendant :
« Istud sceleris	« Cela de (un tel) crime
est longe alienum a nobis.	est de loin (tout à fait) étranger à nous.
Nos, ut tute scis,	Nous, comme toi-même tu *le* sais,
retulimus bona fide	nous avons rapporté de bonne foi
pecuniam	l'argent
repertam in saccis.	retrouvé dans *nos* sacs.
Tantum abest	Tant s'en faut
ut furati simus	que nous ayons dérobé
scyphum tui domini.	la coupe de ton maître.
Is apud quem	Que celui chez qui (en la possession duquel)
furtum deprehensum fuerit	le vol (l'objet volé) aura été trouvé
mulctetur morte. »	soit puni de mort. »

Continuo deponunt saccos et aperiunt. Quos ille scrutatus invenit scyphum in sacco Benjamini.

LXVII. Tunc fratres Josephi, mœrore oppressi, revertuntur in urbem.

Adducti ad Josephum, sese abjecerunt ad pedes illius. Quibus ille : « Quomodo, inquit, potuistis hoc scelus admittere? »

Judas respondit : « Fateor, res est manifesta, nullam possumus excusationem afferre, nec audemus petere veniam aut sperare; nos omnes erimus servi tui. »

« Nequaquam, ait Josephus; sed ille, apud quem inventus est scyphus, erit mihi servus; vos autem abite liberi ad patrem vestrum. »

LXVIII. Tunc Judas, accedens propius ad Josephum : « Te oro, inquit, domine mi, ut bona cum venia me audias. Pater unice diligit puerum. Nolebat primo eum dimittere. Non potui id ab eo impetrare, nisi postquam spopondi eum tutum ab omni

Aussitôt ils déposent leurs sacs et les ouvrent. L'intendant les fouille et trouve la coupe dans le sac de Benjamin.

LXVII. Les frères de Joseph, accablés de chagrin, retournent à la ville.

Amenés auprès de Joseph, ils se jetèrent à ses pieds. « Comment leur dit-il, avez-vous pu commettre ce crime? »

Judas répondit : « Je l'avoue, la chose est manifeste, nous ne pouvons alléguer aucune excuse, et nous n'osons ni demander ni espérer notre pardon ; nous serons tous tes esclaves.

« Nullement, dit Joseph ; mais celui entre les mains duquel on a trouvé la coupe sera mon esclave; pour vous, retournez en liberté auprès de votre père. »

LXVIII. Alors Judas, s'approchant de Joseph : « Je t'en conjure, mon seigneur, dit-il, écoute-moi avec indulgence. Notre père aime tendrement cet enfant. Il ne voulait pas d'abord le laisser partir. Je n'ai pu obtenir cela de lui qu'après avoir promis qu'il serait à l'abri

Continuo deponunt
et aperiunt saccos.
Quos scrutatus
ille invenit scyphum
in sacco Benjamini.
LXVII. Tunc
fratres Josephi
oppressi mœrore
revertuntur in urbem.
Adducti ad Josephum,
sese abjecerunt
ad pedes illius.
Quibus ille inquit :
« Quomodo potuistis
admittere hoc scelus ? »
Judas respondit :
« Fateor, res est manifesta,
possumus afferre
nullam excusationem,
nec audemus
petere aut sperare veniam ;
nos omnes
erimus tui servi.
« Nequaquam,
ait Josephus ;
sed ille
erit servus mihi,
apud quem
scyphus inventus est ;
vos autem
abite liberi
ad vestrum patrem. »
LXVIII. Tunc Judas
accedens propius
ad Josephum :
« Oro te, inquit, mi domine,
ut audias me
cum bona venia.
Pater diligit puerum
unice.
Nolebat primo
dimittere eum.
Non potui
impetrare id ab eo,
nisi postquam spopondi
eum fore tutum
ab omni periculo.

Aussitôt ils déposent
et ouvrent *leurs* sacs.
Lesquels ayant fouillés (en les fouillant)
celui-là (l'intendant) trouva la coupe
dans le sac de Benjamin.
LXVII. Alors
les frères de Joseph
accablés de chagrin
retournent à la ville.
Conduits à Joseph,
ils se jetèrent
aux pieds de lui.
A eux celui-là (Joseph) dit :
« Comment avez-vous pu
commettre ce crime ? »
Judas répondit :
« Je *l*'avoue, la chose est manifeste,
nous *ne* pouvons apporter (alléguer)
aucune excuse,
et nous n'osons pas
demander ou espérer le pardon ;
nous tous
nous serons tes esclaves. »
« Nullement,
dit Joseph ;
mais celui là
sera esclave à moi,
auprès de qui (en la possession de qui)
la coupe a été trouvée ;
mais vous *autres*
allez-vous en libres
vers votre père. »
LXVIII. Alors Judas
s'avançant plus près
vers Joseph :
« Je prie toi, dit-il, mon seigneur,
que tu écoutes moi
avec une bonne (bienveillante) indulgence.
Notre père chérit *cet* enfant
d'une-manière-toute-particulière.
Il ne voulait pas d'abord
laisser-aller lui.
Je n'ai pas pu
obtenir cela de lui,
si *ce* n'*est* après que j'eus promis
lui devoir être en-sûreté (à l'abri)
de tout péril.

periculo fore. Si redierimus ad patrem sine puero, ille, mœrore confectus, morietur.

« Te oro atque obsecro ut sinas puerum abire, meque pro eo addicas in servitutem. Ego pœnam qua dignus est mihi sumo et exsolvam. »

LXIX. Interea Josephus continere se vix poterat; quare jussit Ægyptios adstantes recedere.

Tum flens dixit magna voce : « Ego sum Josephus. Vivitne adhuc pater meus? »

Non poterant respondere fratres ejus, nimio timore perturbati.

Quibus ille amice : « Accedite, inquit, ad me. Ego sum Josephus, frater vester, quem vendidistis mercatoribus euntibus in Ægyptum. Nolite timere : Dei providentia id factum est, ut ego saluti vestræ consulerem. »

LXX. Josephus hæc locutus fratrem suum Benjaminum complexus est, eumque lacrimis conspersit.

Deinde ceteros quoque fratres collacrimans osculatus est. Tum demum illi cum eo fidenter locuti sunt.

de tout danger. Si nous revenons sans l'enfant auprès de notre père, il mourra de chagrin.

« Je te prie et je te conjure de laisser partir cet enfant et de me réduire en servitude à sa place. Je prends sur moi et je subirai la peine qu'il a méritée. »

LXIX. Cependant Joseph pouvait à peine se contenir; c'est pour quoi il ordonna aux Égyptiens qui étaient là de se retirer.

Alors, pleurant, il dit à haute voix : « Je suis Joseph. Est-ce que mon père vit encore? »

Ses frères, interdits par l'excès de la crainte, ne pouvaient lui répondre.

« Avancez vers moi, leur dit-il avec amitié; je suis Joseph, votre frère, que vous avez vendu à des marchands qui se rendaient en Égypte. Ne craignez rien : cela a été un effet de la providence de Dieu, qui voulait que je veillasse à votre salut. »

LXX. Ayant ainsi parlé, Joseph embrassa son frère Benjamin et l'arrosa de ses larmes.

Puis il embrassa aussi en pleurant ses autres frères. Alors seulement ceux-ci lui parlèrent avec confiance.

Si redierimus ad patrem	Si nous revenons vers *notre* père
sine puero,	sans *cet* enfant,
ille morietur,	il mourra,
confectus mœrore.	épuisé par le chagrin.
« Oro atque obsecro te	« Je prie et je supplie toi
ut sinas puerum abire,	que tu laisses l'enfant partir, [tude
addicasque in servitutem	et que tu adjuges (condamnes) à la servi-
me pro eo.	moi à-la-place-de lui.
Ego sumo mihi	Je prends pour moi
et exsolvam	et je payerai
pœnam qua est dignus. »	la peine dont il est digne (qu'il a méritée). »
LXIX. Interea Josephus	LXIX. Cependant Joseph
poterat vix continere se;	pouvait-à peine se contenir ;
quare jussit	c'est-pourquoi il ordonna
Ægyptios adstantes	les Egyptiens qui étaient-là
recedere.	se retirer.
Tum flens	Alors pleurant
dixit magna voce :	il dit d'une grande (forte) voix :
« Ego sum Josephus.	« Je suis Joseph.
Meusne pater	Est-ce que mon père
vivit adhuc? »	vit encore? »
Fratres ejus,	Les frères de lui,
perturbati timore nimio,	troublés par une frayeur excessive,
non poterant respondere.	ne pouvaient répondre. [ment :
Quibus ille inquit amice :	A eux celui-là (Joseph) dit amicale-
« Accedite ad me.	« Avancez-vous vers moi.
Ego sum Josephus,	Je suis Joseph,
vester frater,	votre frère,
quem vendidistis	que vous avez vendu
mercatoribus	à des marchands
euntibus in Ægyptum.	qui allaient en Egypte.
Nolite timere :	Ne-veuillez-pas craindre (ne craignez pas):
id factum est	cela a été fait
providentia Dei,	par la sagesse-prévoyante de Dieu,
ut ego consulerem	afin que je pourvusse
vestræ saluti. »	à votre salut. »
LXX. Josephus	LXX. Joseph
locutus hæc	ayant dit ces *mots*
complexus est [num,	embrassa
suum fratrem Benjami-	son frère Benjamin,
conspersitque eum	et arrosa lui
lacrimis.	de larmes.
Deinde collacrimans	Ensuite en pleurant
osculatus est quoque	il embrassa aussi
ceteros fratres.	tous-*ses*-autres frères.
Tum demum illi	Alors seulement ceux-ci
locuti sunt cum eo fidenter.	s'entretinrent avec lui avec-confiance.

Quibus Josephus : « Ite, inquit, properate ad patrem meum, eique nuntiate filium suum vivere et apud Pharaonem plurimum posse. Persuadete illi ut in Ægyptum cum omni familia commigret. »

LXXI. Fama de adventu fratrum Josephi ad aures regis pervenit ; qui dedit eis munera perferenda ad patrem cum his mandatis : « Adducite huc patrem vestrum et omnem ejus familiam, nec multum curate supellectilem vestram, quia omnia quæ opus erunt vobis præbiturus sum, et omnes opes Ægypti vestræ erunt. »

Misit quoque currus ad vehendum senem et parvulos [1] et mulieres.

LXXII. Fratres Josephi festinantes reversi sunt ad patrem suum, eique nuntiaverunt Josephum vivere et principem esse totius Ægypti.

Ad quem nuntium Jacobus, quasi e gravi somno excitatus, obstupuit, nec primum filiis rem narrantibus fidem adhibebat. Sed, postquam vidit plaustra et dona sibi a Josepho missa,

« Allez, leur dit Joseph, allez vite trouver mon père ; annoncez-lui que son fils est vivant et qu'il est en faveur auprès du roi Pharaon. Persuadez-lui de venir s'établir en Égypte avec toute sa famille. »

LXXI. Le bruit de l'arrivée des frères de Joseph parvint aux oreilles du roi ; il leur donna des présents pour les porter à leur père, et y joignit ces recommandations : « Amenez ici votre père avec toute sa famille ; ne vous embarrassez point de vos meubles, car je vous fournirai de tout ce dont vous aurez besoin, et toutes les richesses de l'Égypte seront à vous. »

Il envoya aussi des chars pour transporter le vieillard, les petits enfants et les femmes.

LXXII. Les frères de Joseph retournèrent en toute hâte auprès de leur père, lui annoncèrent que Joseph était vivant, et qu'il était à la tête de toute l'Égypte.

A cette nouvelle, Jacob, comme s'il s'éveillait d'un profond sommeil, resta frappé de stupeur, et d'abord il ne voulait pas ajouter foi au récit de ses fils. Mais, lorsqu'il eut vu les chariots et les présents

Quibus Josephus inquit :	A eux Joseph dit :
« Ite, properate	« Allez, rendez-vous-en-hâte
ad meum patrem,	près de mon père,
nuntiateque ei	et annoncez-lui
suum filium vivere,	son fils vivre (que son fils vit),
et posse plurimum	et pouvoir beaucoup (et a grand crédit)
apud Pharaonem.	auprès de Pharaon.
Persuadete illi	Persuadez-lui
ut commigret in Ægyptum	qu'il vienne-s'établir en Égypte
cum omni familia. »	avec toute *sa* famille. »
LXXI. Fama	LXXI. La renommée
de adventu fratrum Josephi	au-sujet-de l'arrivée des frères de Joseph
pervenit ad aures regis,	parvint aux oreilles du roi,
qui dedit eis munera	qui donna à eux des présents
perferenda ad patrem	devant-être-portés à *leur* père
cum his mandatis :	avec ces instructions :
« Adducite huc	« Amenez ici
vestrum patrem	votre père
et omnem familiam ejus,	et toute la famille de lui,
nec curate multum	et ne vous occupez pas beaucoup
vestram supellectilem,	de votre mobilier,
quia præbiturus sum	parce que je *vous* fournirai
omnia	toutes-les-choses
quæ erunt opus vobis,	qui seront un besoin pour vous,
et omnes opes Ægypti	et toutes les richesses de l'Egypte
erunt vestræ. »	seront vôtres. »
Misit quoque currus	Il envoya aussi des chars
ad vehendum senem,	pour transporter le vieillard,
et parvulos, et mulieres.	et les petits *enfants*, et les femmes.
LXXII. Fratres Josephi	LXXII. Les frères de Joseph
festinantes	faisant-diligence
reversi sunt	retournèrent
ad suum patrem,	vers leur père,
nuntiaveruntque ei	et annoncèrent à lui
Josephum vivere,	Joseph vivre (que Joseph vivait),
et esse principem	et être (qu'il était) le chef
totius Ægypti.	de toute l'Egypte.
Ad quem nuntium	A cette nouvelle
Jacobus obstupuit,	Jacob fut frappé-de-stupeur,
quasi excitatus	comme éveillé
e gravi somno,	d'un lourd (profond) sommeil,
et primum	et d'abord
non abhibebat fidem	il n'ajoutait pas foi
filiis narrantibus rem.	à *ses* fils *lui* racontant la chose.
Sed, postquam vidit	Mais, après qu'il eut vu
plaustra et dona	les chariots et les présents
missa sibi a Josepho,	envoyés à lui par Joseph.

recepit animum, et : « Mihi satis est, inquit, si vivit adhuc Josephus meus. Ibo, et videbo eum antequam moriar. »

LXXIII. Jacobus, profectus cum filiis et nepotibus, pervenit in Ægyptum, et præmisit Judam ad Josephum, ut eum faceret certiorem de adventu suo.

Confestim Josephus processit obviam patri. Quem ut vidit, in collum ejus insiliit, et flens flentem complexus est.

Tum Jacobus : « Satis diu vixi, inquit; nunc æquo animo moriar, quoniam conspectu tuo frui mihi licuit, et te mihi superstitem relinquo. »

LXXIV. Josephus adiit Pharaonem, eique nuntiavit patrem suum advenisse; constituit etiam quinque e fratribus suis coram rege.

Qui eos interrogavit quidnam operis haberent. Illi responderunt se esse pastores.

Tum rex dixit Josepho : « Ægyptus in potestate tua est. Cura ut pater et fratres tui in optimo loco habitent; et, si qui sint inter eos gnavi et industrii, trade eis curam pecorum meorum. »

que lui envoyait Joseph, il revint à lui et dit: « Je suis assez content, si mon Joseph vit encore. J'irai et je le verrai avant de mourir. »

LXXIII. Jacob partit avec ses fils et ses petits-fils, arriva en Égypte et envoya Judas à Joseph pour le prévenir de son arrivée.

Aussitôt Joseph s'avança au-devant de son père. Dès qu'il l'aperçut, il se jeta à son cou, et l'embrassa en mêlant ses larmes aux siennes.

« J'ai assez vécu, dit Jacob ; maintenant je mourrai content, puisqu'il m'a été donné de jouir de ta vue, et puisque je te laisse après moi. »

LXXIV. Joseph alla trouver Pharaon, et lui apprit que son père était arrivé ; il présenta aussi cinq de ses frères au roi.

Celui-ci leur demanda quelle était leur occupation. Ils répondirent qu'ils étaient pasteurs.

Le roi dit à Joseph : « Tu es maître de l'Égypte. Aie soin que ton père et tes frères habitent dans la meilleure contrée; et, s'il en est parmi eux qui soient actifs et laborieux, confie-leur le soin de mes troupeaux. »

recepit animum,	il recouvra *son* esprit,
et inquit : « Est satis mihi,	et dit : « *C'*est assez pour moi,
si meus Josephus	si mon Joseph
vivit adhuc.	vit encore.
Ibo, et videbo eum	J'irai, et je verrai lui
antequam moriar. »	avant-que je meure. »
LXXIII. Jacobus,	LXXIII. Jacob,
profectus cum filiis	parti avec *ses* fils
et nepotibus,	et *ses* petits-fils,
pervenit in Ægyptum,	arriva en Égypte,
et præmisit Judam	et envoya-en-avant Judas
ad Josephum,	vers Joseph,
ut faceret eum certiorem	pour qu'il rendît lui plus certain (l'informât)
de suo adventu.	de son arrivée.
Confestim Josephus	Aussitôt Joseph
processit obviam patri.	s'avança au-devant de *son* père.
Quem ut vidit,	Dès qu'il le vit,
insiliit in collum ejus,	il sauta au cou de lui,
et flens	et pleurant
complexus est flentem.	il embrassa *lui* pleurant.
Tum Jacobus inquit :	Alors Jacob dit :
« Vixi satis diu ;	« J'ai vécu assez longtemps ;
nunc moriar	maintenant je mourrai
animo æquo,	d'une âme égale (contente),
quoniam licuit mihi	puisqu'il a été permis à moi
frui tuo conspectu,	de jouir de ta vue,
et relinquo te	et que je laisse toi
superstitem mihi. »	survivant à moi. »
LXXIV. Josephus	LXXIV. Joseph
adiit Pharaonem,	alla-trouver Pharaon,
nuntiavitque ei	et annonça à lui
suum patrem advenisse ;	son père être arrivé ;
constituit etiam coram rege	il mit aussi en présence du roi
quinque e suis fratribus.	cinq de ses frères.
Qui interrogavit eos	Celui-ci (le roi) demanda à eux
quidnam operis haberent.	quoi (quel genre) d'occupation ils avaient.
Illi responderunt	Ceux-ci répondirent
se esse pastores.	eux être (qu'ils étaient) pasteurs.
Tum rex dixit Josepho :	Alors le roi dit à Joseph :
« Ægyptus	« L'Égypte
est in tua potestate.	est en ton pouvoir.
Cura ut pater et tui fratres	Aie-soin que *ton* père et tes frères
habitent in loco optimo ;	habitent dans le lieu le meilleur ;
et, si qui inter eos	et, si quelques-uns parmi eux
sint gnavi et industrii,	sont actifs et laborieux,
trade eis	confie leur
curam meorum pecorum. »	le soin de mes troupeaux. »

LXXV. Josephus adduxit quoque patrem suum ad Pharaonem, qui, salutatus a Jacobo, percontatus est ab eo qua esset ætate.

Jacobus respondit regi : « Vixi centum et triginta annos, nec adeptus sum senectutem beatam avorum meorum. » Tum, bene precatus regi, discessit ab eo.

Josephus autem patrem et fratres suos collocavit in optima parte Ægypti, eisque omnium rerum abundantiam suppeditavit.

LXXVI. Jacobus vixit septem et decem annos postquam commigrasset in Ægyptum.

Ubi sensit mortem sibi imminere, arcessito Josepho dixit : « Si me amas, jura te id facturum esse quod a te petam, scilicet ut ne me sepelias in Ægypto, sed corpus meum transferas ex hac regione, et condas in sepulcro majorum meorum. »

Josephus autem : « Faciam, inquit, quod jubes, pater. »

« Jura ergo mihi, ait Jacobus, te certo id facturum esse. »

LXXV. Joseph conduisit aussi son père chez Pharaon ; quand Jacob eut salué le roi, celui-ci lui demanda quel âge il avait.

Jacob répondit au roi : « J'ai vécu cent trente ans, et je n'ai pas atteint l'heureuse vieillesse de mes ancêtres. » Puis, après avoir fait des souhaits en faveur du roi, il prit congé de lui.

Joseph établit son père et ses frères dans la meilleure contrée de l'Egypte, et leur fournit toutes choses en abondance.

LXXVI. Jacob vécut encore dix-sept ans après son établissement en Egypte.

Dès qu'il sentit sa mort approcher, il fit venir Joseph et lui dit : « Si tu m'aimes, jure de faire ce que je vais te demander, de ne pas m'ensevelir en Égypte, mais de transporter mon corps loin de ce pays, et de l'enfermer dans le tombeau de mes ancêtres. »

« Je ferai ce que tu ordonnes, mon père, » dit Joseph.

« Jure-moi donc, reprit Jacob, que tu ne manqueras pas de le faire. »

LXXV. Josephus
adduxit quoque
suum patrem
ad Pharaonem,
qui, salutatus a Jacobo,
percontatus est ab eo
qua ætate esset.
Jacobus respondit regi :
« Vixi
centum et triginta annos,
nec adeptus sum
senectutem beatam
meorum avorum. »
Tum, precatus bene
regi,
discessit ab eo.
Josephus autem
collocavit patrem
et suos fratres
in optima parte
Ægypti,
suppeditavitque eis
abundantiam
omnium rerum.
LXXVI. Jacobus vixit
septem et decem annos,
postquam commigrasset
in Ægyptum.
Ubi sensit
mortem imminere sibi,
dixit Josepho arcessito :
« Si amas me,
jura te facturum esse
id quod petam a te,
scilicet ut ne sepelias me
in Ægypto,
sed transferas meum corpus
ex hac regione,
et condas
in sepulcro
meorum majorum. »
Josephus autem inquit :
« Faciam quod jubes,
pater. »
« Jura mihi ergo,
ait Jacobus,
te facturum esse id certo. »

LXXV. Joseph
amena aussi
son père
à Pharaon,
qui, ayant été salué par Jacob,
s'informa de lui (lui demanda)
de quel âge il était (quel âge il avait).
Jacob répondit au roi :
« J'ai vécu
cent et trente années,
et je n'ai pas atteint
la vieillesse bienheureuse
de mes ancêtres. »
Puis ayant souhaité bien (ayant fait des vœux)
pour le roi,
il s'éloigna (prit congé) de lui.
Mais Joseph
établit *son* père
et ses frères
dans la meilleure partie (contrée)
de l'Egypte,
et fournit à eux
l'abondance
de toutes choses.
LXXVI. Jacob vécut
sept et dix (dix-sept) ans
après qu'il fut venu-s'établir
en Egypte.
Dès qu'il s'aperçut
la mort être-proche pour lui,
il dit à Joseph mandé *auprès de lui* :
« Si tu aimes moi,
jure toi devoir faire (que tu feras)
ce que je demanderai à toi,
à-savoir que tu n'enterres pas moi
en Egypte,
mais que tu transportes mon corps
hors de ce pays,
et *que* tu *le* renfermes
dans le tombeau
de mes ancêtres. »
Et Joseph dit :
« Je ferai *ce* que tu ordonnes,
mon père. »
« Jure-moi donc,
dit Jacob,
toi devoir faire (que tu feras) cela sûrement. »

Josephus juravit in verba patris.

LXXVII. Josephus adduxit ad patrem duos filios suos, Manassem et Ephraïmum. Posuit Manassem, qui natu major erat, ad dextram senis, Ephraïmum vero minorem, ad sinistram ejus.

At Jacobus, decussans manus, dextram imposuit Ephraïmo, sinistram autem Manassi, et utrique simul bene precatus est.

Quod Josephus animadvertens ægre tulit, et conatus est manus patris commutare.

At pater restitit, dixitque Josepho : « Scio, fili mi, scio hunc esse majorem natu, et illum minorem; id prudens feci. »

Ita Jacobus Ephraïmum Manassi anteposuit.

LXXVIII. Ut vidit Josephus exstinctum patrem, ruit super eum flens, et osculatus est eum, luxitque illum diu.

Deinde præcepit medicis ut condirent corpus; et ipse cum fratribus multisque Ægyptiis patrem deportavit in regionem Chanaan.

Ibi funus fecerunt cum magno planctu, et sepelierunt corpus

Joseph répéta le serment que lui dictait son père.

LXXVII. Joseph amena à son père ses deux fils, Manassès et Éphraïm. Il plaça Manassès, qui était l'aîné, à la droite du vieillard, et Éphraïm, qui était le plus jeune, à sa gauche.

Mais Jacob, croisant les mains, plaça la droite sur Éphraïm, la gauche sur Manassès, et les bénit tous les deux à la fois.

Joseph le remarqua, et le souffrit avec peine; il essaya de changer les mains de son père.

Mais le père résista, et dit à Joseph : « Je sais, mon fils, je sais que celui-ci est l'aîné, et celui-là le plus jeune; j'ai agi à dessein. »

C'est ainsi que Jacob préféra Éphraïm à Manassès.

LXXVIII. Dès que Joseph vit son père mort, il se jeta sur lui en versant des larmes, l'embrassa et le pleura longtemps.

Ensuite il ordonna aux médecins d'embaumer le corps; et lui-même, accompagné de ses frères et d'une foule d'Égyptiens, transporta son père dans le pays de Chanaan.

Là, ils firent les funérailles avec de grands gémissements, et en-

Josephus juravit	Joseph jura
in verba patris.	selon les paroles de *son* père.
LXXVII. Josephus	LXXVII. Joseph
adduxit ad patrem	amena à *son* père
suos duos filios,	ses deux fils,
Manassem et Ephraïmum.	Manassès et Éphraïm.
Posuit Manassem,	Il plaça Manassès, (l'aîné),
qui erat major natu,	qui était le plus grand par la naissance
ad dextram senis,	à la droite du vieillard,
Ephraïmum vero minorem,	mais Éphraïm le plus jeune,
ad sinistram ejus.	à la gauche de lui.
At Jacobus,	Mais Jacob,
decussans manus,	croisant *ses* mains,
imposuit dextram	plaça la droite
Ephraïmo,	sur Ephraïm,
sinistram autem Manassi,	mais la gauche sur Manassès,
et precatus est bene	et souhaita bien (du bonheur)
utrique simul.	à l'un-et-à-l'autre à-la-fois.
Quod animadvertens	Ce que remarquant
Josephus tulit ægre,	Joseph *le* supporta avec peine,
et conatus est	et s'efforça
commutare manus patris.	de changer les mains de *son* père.
At pater restitit,	Mais le père résista,
dixitque Josepho :	et dit à Joseph :
« Scio, mi fili,	« Je sais, mon fils,
scio hunc esse	je sais celui-ci être (que celui-ci est)
majorem natu,	le plus grand par la naissance (l'aîné),
et illum minorem ;	et celui-là le plus jeune ;
feci id	j'ai fait cela
prudens. »	*en* ayant-connaissance (à dessein). »
Ita Jacobus	Ainsi Jacob
anteposuit Ephraïmum	préféra Ephraïm
Manassi.	à Manassès.
LXXVIII. Ut Josephus	LXXVIII. Dès que Joseph
vidit patrem exstinctum,	vit *son* père éteint (mort),
ruit super eum flens,	il se jeta sur lui en pleurant,
luxitque illum diu.	et pleura lui longtemps.
Deinde	Ensuite
præcepit medicis	il ordonna aux médecins
ut condirent corpus ;	qu'ils embaumassent le corps ;
et ipse cum fratribus	et lui-même avec *ses* frères
multisque Ægyptiis	et beaucoup d'Égyptiens
deportavit patrem	transporta *son* père
in regionem Chanaan.	dans le pays *de* Chanaan.
Ibi fecerunt funus	Là ils firent des funérailles
cum magno planctu,	avec de grandes lamentations,
et sepelierunt corpus	et enterrèrent le corps

in spelunca ubi jacebant Abrahamus et Isaäcus; reversique sunt in Ægyptum.

LXXIX. Post mortem patris, timebant fratres Josephi ne ulcisceretur injuriam quam acceperat. Miserunt igitur ad illum, rogantes nomine patris ut eam oblivisceretur sibique condonaret.

Quibus Josephus respondit : « Non est quod timeatis. Vos quidem malo in me animo fecistis; sed Deus convertit illud in bonum; ego vos alam et familias vestras. » Consolatus est eos plurimis verbis, et leniter cum illis locutus est.

LXXX. Josephus vixit annos centum et decem; quumque esset morti proximus, convocavit fratres suos, et illos admonuit se brevi moriturum esse.

« Ego, inquit, jam morior. Deus vos non deseret, sed erit vobis præsidio, et deducet vos aliquando ex Ægypto in regionem quam patribus nostris promisit. Oro vos atque obtestor ut illuc ossa mea deportetis. »

sevelirent le corps dans le caveau où reposait Abraham et Isaac; puis ils retournèrent en Égypte.

LXXIX. Après la mort de leur père, les frères de Joseph craignaient qu'il ne vengeât l'injure qu'il avait reçue. Ils envoyerent donc vers lui, le suppliant au nom de leur père d'oublier et de leur pardonner le passé.

Joseph leur répondit : « Vous n'avez rien à craindre. Vous avez agi méchamment envers moi; mais Dieu a changé le mal en bien; je vous nourrirai, vous et vos familles. » Il les consola longuement, et s'entretint doucement avec eux.

LXXX. Joseph vécut cent dix ans, et, comme sa mort approchait, il convoqua ses frères, et les avertit qu'il allait mourir.

« Je meurs, leur dit-il. Dieu ne vous abandonnera pas, mais il sera votre appui; il vous fera sortir un jour de l'Égypte, et vous mènera dans le pays qu'il a promis à nos pères. Je vous prie et vous conjure d'y transporter mes os. »

in spelunca ubi jacebant	dans le caveau où gisaient
Abrahamus et Isaacus;	Abraham et Isaac,
reversique sunt	et ils retournèrent
in Ægyptum.	en Egypte.
LXXIX. Post mortem	LXXIX. Après la mort
patris,	de *leur* père,
fratres Josephi timebant	les frères de Joseph craignaient
ne ulcisceretur injuriam	qu'il ne vengeât l'injure
quam acceperat.	qu'il avait reçue.
Miserunt igitur ad illum,	Ils envoyèrent donc vers lui,
rogantes	*le* priant
nomine patris	au nom de *leur* père
ut oblivisceretur eam,	qu'il oubliât elle (cette injure),
condonaretque sibi.	et *la* pardonnât à eux.
Quibus Josephus	A eux Joseph
respondit :	répondit : [craigniez
« Non est quod timeatis.	« Il n'est pas *de raison* pour que vous
Vos quidem fecistis	Vous à la vérité vous avez fait *cela*
animo malo in me;	avec une intention méchante contre moi;
sed Deus	mais Dieu
convertit illud in bonum;	a tourné cela en bien;
ego alam vos	je nourrirai vous
et vestras familias. »	et vos familles. »
Consolatus est eos	Il consola eux
verbis plurimis,	avec des paroles très-abondantes,
et locutus est cum illis	et il s'entretint avec eux
leniter.	avec-douceur.
LXXX. Josephus	LXXX. Joseph
vixit	vécut
centum et decem annos;	cent et dix ans;
quumque esset proximus	et comme il était très-proche
morti,	de la mort,
convocavit suos fratres,	il convoqua ses frères,
et admonuit illos	et avertit eux
se moriturum esse brevi.	lui devoir (qu'il allait) mourir bientôt.
« Ego, inquit,	« Moi, dit-il,
morior jam.	je meurs déjà (je vais mourir).
Deus non deseret vos,	Dieu n'abandonnera pas vous,
sed erit	mais il sera
præsidio vobis,	à soutien à vous (vous protégera,
et deducet vos aliquando	et il conduira vous quelque-jour
ex Ægypto	de l'Égypte
in regionem quam promisit	dans le pays qu'il a promis
nostris patribus.	à nos pères.
Oro atque obtestor vos	Je prie et je conjure vous
ut deportetis illuc	que vous transportiez là
mea ossa. »	mes os. »

Deinde placide obiit. Corpus ejus conditum est, et in feretro positum.

LXXXI. Interea posteri Jacobi, seu Hebræi, numero aucti sunt mirum in modum, et eorum multitudo crescens in dies metum incutiebat Ægyptiis.

Rex novus solio potitus est, qui Josephum non viderat, nec merita ejus recordabatur.

Is igitur, ut Hebræos opprimeret, primum duris illos laboribus conficiebat; deinde edixit etiam ut parvuli eorum recens nati in flumen projicerentur.

LXXXII. Mulier Hebræa peperit filium, quem, quum videret elegantem, voluit servare.

Quare abscondit eum tribus mensibus; sed, quum non posset eum diutius occultare, sumpsit fiscellam scirpeam, quam linivit bitumine ac pice.

Deinde posuit intus infantulum[1], et exposuit eum inter arundines ripæ fluminis.

Habebat secum unam comitem, sororem pueri, quam jussit stare procul, ut eventum rei exploraret.

Puis il mourut paisiblement. Son corps fut embaumé et déposé dans un cercueil.

LXXXI. Cependant les descendants de Jacob, ou les Hébreux, se multiplièrent d'une manière étonnante, et leur nombre, qui croissait chaque jour, inspirait de la crainte aux Égyptiens.

Un nouveau roi monta sur le trône; il n'avait pas vu Joseph, et ne se souvenait pas de ses services.

Pour anéantir les Hébreux, il les accablait d'abord de travaux pénibles; ensuite, il ordonna même de jeter dans le fleuve tous leurs enfants nouvellement nés.

LXXXII. Une femme israélite mit au monde un fils, et, comme elle le voyait plein de beauté, elle voulut le sauver.

Elle le cacha pendant trois mois; mais, comme elle ne pouvait le tenir caché plus longtemps, elle prit une corbeille de jonc qu'elle enduisit de bitume et de poix.

Puis elle y plaça l'enfant, et l'exposa au milieu des roseaux, sur le bord du fleuve.

Elle avait avec elle une compagne, la sœur de l'enfant; elle lui ordonna de rester à quelque distance, pour voir ce qui arriverait.

Deinde obiit placide.	Puis il mourut paisiblement.
Corpus ejus conditum est,	Le corps de lui fut embaumé,
et positum in feretro.	et placé dans le cercueil.
LXXXI. Interea	LXXXI. Cependant
posteri Jacobi,	les descendants de Jacob,
seu Hebræi,	ou les Hébreux, [rent)
aucti sunt numero	s'accrurent par le nombre (se multipliè-
in modum mirum,	jusqu'à une mesure étonnante,
et multitudo eorum	et la multitude d'eux
crescens in dies	croissant de jour en jour
incutiebat metum	inspirait de la crainte
Ægyptiis.	aux Egyptiens.
Rex novus	Un roi nouveau
potitus est solio,	prit-possession du trône,
qui non viderat Josephum,	lequel n'avait pas vu Joseph,
nec recordabatur	et ne se rappelait pas
merita ejus.	les services de lui.
Is igitur,	Celui-ci donc,
ut opprimeret Hebræos,	afin qu'il anéantît les Hébreux,
primum conficiebat illos	d'abord accablait eux
duris laboribus;	de durs travaux:
deinde edixit etiam	puis il décréta même
ut parvuli eorum	que les petits *enfants* d'eux
nati recens	nés récemment (nouveau-nés)
projicerentur in flumen.	fussent jetés dans le fleuve.
LXXXII. Mulier Hebræa	LXXXII. Une femme juive
peperit filium,	mit-au-monde un fils,
quem,	lequel,
quum videret elegantem,	comme elle *le* voyait beau,
voluit servare.	elle voulut conserver.
Quare abscondit eum	C'est-pourquoi elle cacha lui
tribus mensibus;	trois mois;
sed, quum non posset	mais, comme elle ne pouvait pas
occultare eum diutius,	cacher lui plus longtemps,
sumpsit fiscellam scirpeam,	elle prit une corbeille de-jonc,
quam linivit	qu'elle enduisit
bitumine ac pice.	de bitume et de poix.
Deinde	Ensuite
posuit intus infantulum,	elle mit dedans le petit-enfant,
et exposuit eum	et exposa lui
inter arundines	parmi les roseaux
ripæ fluminis.	de la rive du fleuve.
Habebat secum	Elle avait avec-elle
unam comitem,	une compagne,
sororem pueri,	la sœur de l'enfant,
quam jussit stare procul,	laquelle elle ordonna se tenir à distance,
ut exploraret eventum rei.	afin qu'elle découvrît l'issue de l'affaire.

LXXXIII. Mox filia Pharaonis venit ad flumen ut ablueret corpus. Prospexit fiscellam in arundinibus hærentem, misitque illuc unam e famulabus[1] suis.

Aperta fiscella, cernens parvulum vagientem, miserta est illius. « Iste est, inquit, unus ex infantibus Hebræorum. »

Tunc soror pueri accedens : « Visne, ait, ut arcessam mulierem Hebræam quæ nutriat parvulum? » Et vocavit matrem.

Cui filia Pharaonis puerum alendum dedit, promissa mercede.

Itaque mater nutrivit puerum, et adultum reddidit filiæ Pharaonis, quæ illum adoptavit, et nominavit Mosem, id est servatum ab aquis.

LXXXIV. Moses, jam senex, jubente Deo, adiit Pharaonem eique præcepit, nomine Dei, ut dimitteret Hebræos.

Rex impius renuit parere mandatis Dei.

Moses, ut Pharaonis pertinaciam vinceret, multa et stupenda edidit prodigia, quæ vocantur *plagæ Ægypti.*

LXXXIII. Bientôt la fille de Pharaon vint au fleuve pour se baigner. Elle aperçut une corbeille arrêtée dans les roseaux; elle y envoya une de ses suivantes.

Ayant ouvert la corbeille, elle vit un petit enfant qui criait, et elle eut pitié de lui : « C'est, dit-elle, un enfant des Hébreux. »

A ce moment, la sœur de l'enfant s'approcha et lui dit : « Veux-tu que je fasse venir une femme israélite pour nourrir ce petit enfant ? » Et elle appela sa mère.

La fille de Pharaon lui donna l'enfant à nourrir et lui promit une récompense.

Ainsi la mère nourrit l'enfant, et, quand il fut grand, le rendit à la fille de Pharaon; celle-ci l'adopta et l'appela Moïse, c'est-à-dire sauvé des eaux.

LXXXIV. Moïse, déjà vieux, alla trouver Pharaon, par l'ordre de Dieu, et, au nom du Seigneur, lui ordonna de laisser partir les Hébreux.

Ce roi impie refusa d'obéir aux ordres de Dieu. Moïse, pour vaincre l'obstination de Pharaon, fit paraître plusieurs prodiges effrayants qu'on appelle les *plaies d'Égypte.*

LXXXIII. Mox
filia Pharaonis
venit ad flumen
ut ablueret corpus.
Prospexit fiscellam
hærentem in arundinibus,
misitque illuc
unam e suis famulabus.
Fiscella aperta,
cernens parvulum
vagientem,
miserta est illius.
« Iste est, inquit,
unus ex infantibus
Hebræorum. »
Tunc soror pueri
accedens ait :
« Visne ut arcessam
mulierem Hebræam
quæ nutriat parvulum ? »
Et vocavit matrem.
Cui
filia Pharaonis
dedit puerum alendum,
mercede promissâ.
Itaque mater
nutrivit puerum,
et reddidit adultum
filiæ Pharaonis,
quæ adoptavit illum,
et nominavit Mosem,
id est servatum ab aquis.
LXXXIV. Moses,
jam senex.
Deo jubente,
adiit Pharaonem,
præcepitque ei, nomine Dei,
ut dimitteret Hebræos.
Rex impius
renuit parere mandatis Dei.
Moses,
ut vinceret
pertinaciam Pharaonis,
edidit prodigia
multa et stupenda,
quæ vocantur
plagæ Æygpti.

LXXXIII. Bientôt
la fille de Pharaon
vint au fleuve
pour qu'elle baignât *son* corps.
Elle aperçut la corbeille
embarrassée dans les roseaux,
et elle envoya là
une de ses suivantes.
La corbeille ayant été découverte,
voyant un petit *enfant*
qui vagissait,
elle eut-pitié de lui.
« Celui-ci est, dit-elle,
l'un des enfants
des Hébreux. »
Alors la sœur de l'enfant
s'approchant dit :
« Veux-tu que je fasse-venir
une femme juive
qui nourrisse ce petit *enfant* ? »
Et elle appela *sa* mère.
A laquelle (à la mère)
la fille de Pharaon,
donna l'enfant à-nourrir,
une récompense étant promise.
Et-ainsi la mère
nourrit l'enfant,
et *le* rendit *déjà* grand
à la fille de Pharaon,
qui adopta lui,
et *le* nomma Moïse,
c'est-*à-dire* sauvé des eaux.
LXXXIV. Moïse,
déjà vieux,
Dieu *l'*ordonnant,
alla-trouver Pharaon.
et lui ordonna, au nom de Dieu,
qu'il laissât-aller les Hébreux.
Ce roi impie
refusa d'obéir aux ordres de Dieu.
Moïse,
pour qu'il vainquît
l'obstination de Pharaon,
produisit des prodiges
nombreux et merveilleux,
qui sont appelés
les plaies d'Egypte.

Quum nihilominus Pharao in sententia perstaret, Deus interfecit primogenitum ejus filium et omnes primogenitos Ægyptiorum.

Tandem metu victus rex paruit, deditque Hebræis discedendi facultatem.

LXXXV. Profecti sunt Hebræi ex Ægypto ad sexcenta millia virorum, præter parvulos et promiscuum vulgus.

Illis egredientibus præibat columna nubis[1] interdiu, et columna ignis noctu, quæ esset dux viæ; nec unquam per quadraginta annos defuit illa columna.

Post paucos dies, multitudo Hebræorum pervenit ad littus maris Rubri, ibique castra posuit.

LXXXVI. Brevi regem pœnituit quod tot millia hominum dimisisset, et, collecto ingenti exercitu, eos persecutus est.

Hebræi, quum vidissent ex una parte se mari interclusos esse, ex altera parte instare Pharaonem cum omnibus copiis, magno timore correpti sunt.

Tunc Deus Mosi : « Protende, inquit, dexteram tuam in

Comme Pharaon n'en persistait pas moins dans sa résolution, Dieu fit périr son fils aîné et tous les fils aînés des Égyptiens.

Enfin, vaincu par la crainte, le roi obéit, et donna aux Hébreux la permission de partir.

LXXXV. Les Hébreux partirent d'Égypte au nombre de six cent mille, sans compter les petits enfants et le menu peuple.

A leur sortie, une colonne de nuée les précédait pendant le jour, et une colonne de feu pendant la nuit, pour les guider dans leur route; et jamais, pendant quarante années, cette colonne ne les quitta.

Au bout de quelques jours, la multitude des Hébreux arriva au bord de la mer Rouge et y établit son camp.

LXXXVI. Bientôt le roi se repentit d'avoir laissé partir tant de milliers d'hommes, et, rassemblant une armée considérable, il se mit à leur poursuite.

Les Hébreux, se voyant d'un côté arrêtés par la mer, de l'autre, pressés par Pharaon avec toutes ses troupes, furent saisis d'une profonde terreur.

Alors Dieu dit à Moïse : « Étends ta main droite sur la mer, et sé-

Quum Pharao	Comme Pharaon
perstaret nihilominus	persistait néanmoins
in sententia,	dans *sa* résolution,
Deus interfecit	Dieu fit-périr
filium primogenitum ejus	le fils aîné de lui
et omnes primogenitos	et tous les *fils* aînés
Ægyptiorum.	des Egyptiens.
Tandem victu metu	Enfin vaincu par la crainte
rex paruit,	le roi obéit,
deditque Hebræis	et donna aux Hébreux
facultatem discedendi.	la faculté de s'éloigner.
LXXXV. Hebræi	LXXXV. Les Hébreux
profecti sunt ex Ægypto	partirent d'Égypte [mes,
ad sexcenta millia virorum,	*s'élevant* jusqu'à six cents milliers d'hom-
præter parvulos	outre les petits *enfants*
et vulgus promiscuum.	et la multitude banale (sans nom).
Columna nubis	Une colonne de nuée
præibat interdiu	précédait pendant-le-jour
illis egredientibus,	eux sortant *d'Égypte*,
et columna ignis noctu,	et une colonne de feu pendant-la-nuit,
quæ esset dux viæ,	qui fût (pour être) guide de la route;
nec unquam	et jamais
per quadraginta annos	durant quarante ans
illa columna defuit.	cette colonne *ne* manqua.
Post paucos dies,	Au-bout-de quelques jours,
multitudo Hebræorum	la multitude des Hébreux
pervenit ad littus	parvint au rivage
maris Rubri,	de la mer Rouge,
posuitque castra ibi.	et établit *son* camp là.
LXXXVI. Brevi	LXXXVI. Bientôt
pœnituit regem	repentir-fut au roi
quod dimisisset	de ce qu'il avait laissé-partir
tot millia hominum,	tant de milliers d'hommes,
et, ingenti exercitu	et, une grande armée
collecto,	étant réunie,
persecutus est eos.	il poursuivit eux.
Hebræi,	Les Hébreux,
quum vidissent se	comme ils avaient vu eux-mêmes
interclusos esse mari	être arrêtés par la mer
ex una parte,	d'un côté,
Pharaonem	Pharaon
cum omnibus copiis	avec toutes *ses* troupes
instare ex altera parte,	*les* presser de l'autre côté,
correpti sunt magno timore.	furent saisis d'une grande crainte.
Tunc Deus inquit Mosi :	Alors Dieu dit à Moïse :
« Protende tuam dexteram	« Étends ta droite
in mare,	vers la mer,

mare, et divide aquas, ut illæ Hebræis gradientibus iter siccum præbeant. »

LXXXVII. Fecit Moses quod jusserat Deus. Quum teneret manum extensam super mare, aquæ divisæ sunt, et intumescentes hinc et inde pendebant.

Flavit etiam ventus vehemens, quo exsiccatus est alveus.

Tunc Hebræi ingressi sunt in mare siccum; erat enim aqua tanquam murus a dextra eorum et læva.

Rex quoque Ægyptius, Hebræos gradientes insecutus, non dubitavit mare, qua patebat, ingredi cum universo exercitu.

LXXXVIII. Quum Ægyptii progrederentur in medio mari, Dominus subvertit eorum currus et dejecit equites.

Metu perculsi Ægyptii cœperunt fugere; et Deus dixit Mosi: « Extende rursus dextram in mare, ut aquæ revertantur in locum suum. »

Paruit Moses, et statim aquæ refluentes obruerunt Ægyptios, et eorum currus, et equites.

pare les eaux, afin qu'elles offrent aux Hébreux un chemin sec par où ils puissent passer. »

LXXXVII. Moïse fit ce que Dieu lui avait ordonné. Comme il tenait sa main étendue sur la mer, les eaux se séparèrent, et, s'enflant, restèrent suspendues des deux côtés.

Un vent violent s'éleva, et dessécha le lit de la mer.

Alors les Hébreux entrèrent dans la mer qui était à sec; car l'eau s'élevait comme un mur à leur droite et à leur gauche.

Le roi d'Égypte, qui poursuivait les Hébreux, n'hésita pas à entrer avec toute son armee dans le passage que présentait la mer.

LXXXVIII. Tandis que les Égyptiens s'avançaient au milieu de la mer, le Seigneur renversa leurs chars et abattit leurs cavaliers.

Les Égyptiens, frappés de terreur, prirent la fuite, et Dieu dit à Moïse : « Étends de nouveau la main sur la mer, afin que les eaux reviennent à leur place. »

Moïse obéit, et aussitôt les eaux, reprenant leur cours, engloutirent les Égyptiens, leurs chars et leurs cavaliers.

et divide aquas,	et sépare les eaux,
ut illæ præbeant	afin qu'elles offrent
iter siccum	une route sèche
Hebræis gradientibus. »	aux Hébreux s'avançant. »
LXXXVII. Moses	LXXXVII. Moïse
fecit quod Deus jusserat.	fit *ce* que Dieu avait ordonné.
Quum teneret manum	Comme il tenait sa main
extensam super mare,	étendue au-dessus de la mer,
aquæ divisæ sunt,	les eaux se partagèrent,
et intumescentes	et gonflées
pendebant	elles restaient-suspendues
hinc et inde.	d'ici et de là (des deux côtés).
Etiam	De plus
ventus vehemens flavit,	un vent violent soufla,
quo alveus	par lequel le lit
exsiccatus est.	fut séché.
Tunc Hebræi	Alors les Hébreux
ingressi sunt in mare	entrèrent dans la mer
siccum;	mise-à-sec;
aqua enim	car l'eau
erat tanquam murus	était comme un mur
a dextra et læva eorum.	à la droite et à la gauche d'eux.
Rex Ægyptius quoque,	Le roi égyptien aussi,
insecutus Hebræos	ayant suivi les Hébreux
gradientes,	qui s'avançaient,
non dubitavit ingredi	n'hésita pas à entrer
cum exercitu universo	avec *son* armée entière
mare, qua patebat.	dans la mer, par où elle était ouverte.
LXXXVIII. Quum	LXXXVIII. Tandis que
Ægyptii progrederentur	les Egyptiens s'avançaient
in medio mari,	au milieu de la mer,
Dominus	le Seigneur
subvertit currus eorum	renversa les chars d'eux
et dejecit equites.	et abattit *leurs* cavaliers.
Ægyptii	Les Égyptiens
perculsi metu	frappés de crainte
cœperunt fugere;	commencèrent à s'enfuir;
et Deus dixit Mosi :	et Dieu dit à Moïse :
« Extende rursus dextram	« Étends de nouveau *ta* droite
in mare,	vers la mer,
ut aquæ revertantur	afin que les eaux reviennent
in suum locum. »	à leur place. »
Moses paruit,	Moïse obéit,
et statim aquæ refluentes	et aussitôt les eaux recoulant
obruerunt Ægyptios,	engloutirent les Egyptiens,
et currus eorum,	et les chars d'eux,
et equites.	et *leurs* cavaliers.

Deletus est universus exercitus Pharaonis in mediis fluctibus; nec unus quidem nuntius tantæ cladis superfuit.

Sic Deus liberavit Hebræos ab injusta servitute Ægyptiorum.

LXXXIX. Hebræi, trajecto mari Rubro, diu peragrarunt vastam solitudinem.

Deerat panis. At Deus ipse eos aluit : e cœlo per annos quadraginta cecidit cibus quem appellaverunt *manna*.

Inerat huic cibo gustus similæ cum melle mixtæ.

Interdum etiam defuit aqua. At, jubente Deo, Moses percutiebat rupem virga; et continuo erumpebant fontes aquæ dulcis.

XC. Mense tertic postquam Hebræi egressi sunt ex Ægypto, pervenerunt ad montem Sinæ.

Ibi Deus dedit eis legem cum apparatu terrifico.

Cœperunt exaudiri tonitrua, micare fulgura; nubes densa operiebat montem, et clangor buccinæ vehementius perstrepebat.

L'armée entière de Pharaon périt au milieu des flots; pas un n'échappa pour porter la nouvelle d'un si grand désastre.

C'est ainsi que Dieu délivra les Hébreux de l'injuste servitude des Égyptiens.

LXXXIX. Les Hébreux, après avoir traversé la mer Rouge, marchèrent longtemps dans un vaste désert.

Le pain manquait; mais Dieu lui-même les nourrit : pendant quarante ans tomba du ciel une nourriture qu'ils appelèrent *manne*.

Cette nourriture avait un goût de farine mêlée de miel.

Parfois aussi l'eau manqua. Mais, sur l'ordre de Dieu, Moïse frappait un rocher de sa baguette; et aussitôt jaillissaient des fontaines d'eau douce.

XC. Trois mois après leur sortie d'Égypte, les Hébreux arrivèrent au mont Sinaï.

Là, Dieu leur donna sa loi avec un appareil effrayant.

D'abord on entendit le tonnerre, la foudre brilla; un nuage épais couvrait la montagne, et le son des trompettes éclatait avec fracas.

Exercitus universus	L'armée entière
Pharaonis	de Pharaon
deletus est	fut anéantie
in mediis fluctibus;	au milieu des flots;
nec unus quidem nuntius	et pas même un-seul messager
tantæ cladis	de (pour annoncer) un si-grand désastre
superfuit.	ne survécut.
Sic Deus	*C'est* ainsi *que* Dieu
liberavit Hebræos	délivra les Hébreux
ab injusta servitute	de l'injuste esclavage
Ægyptiorum.	des (chez les) Egyptiens.
LXXXIX. Hebræi,	LXXXIX. Les Hébreux,
mari Rubro trajecto,	la mer Rouge étant traversée,
peragrarunt diu	parcoururent longtemps
vastam solitudinem.	un vaste désert.
Panis deerat.	Le pain manquait.
At Deus ipse aluit eos:	Mais Dieu lui-même nourrit eux:
cibus,	une nourriture,
quem appellaverunt manna,	qu'ils appelèrent manne,
cecidit e cœlo	tomba du ciel
per quadraginta annos.	pendant quarante ans.
Gustus similæ	Un goût de farine
mixtæ cum melle	mélangée avec du miel
inerat huic cibo.	était-dans cette nourriture.
Interdum etiam	Parfois aussi
aqua defuit.	l'eau manqua.
At, Deo jubente,	Mais, Dieu *l'*ordonnant,
Moses percutiebat rupem	Moïse frappait une roche
virga;	de *sa* baguette;
et continuo	et aussitôt
fontes aquæ dulcis	des sources d'eau douce
erumpebant.	jaillissaient.
XC. Tertio mense	XC. Le troisième mois
postquam Hebræi	après que les Hébreux
egressi sunt ex Ægypto,	furent sortis d'Égypte,
pervenerunt	ils arrivèrent
ad montem Sinæ.	au mont du Sinaï.
Ibi Deus	Là Dieu
dedit eis legem	donna à eux *sa* loi
cum apparatu terrifico.	avec un appareil effrayant.
Tonitrua	Des coups-de-tonnerre
cœperunt exaudiri,	commencèrent à être entendus,
fulgura micare;	des éclairs à briller;
nubes densa	un nuage épais
operiebat montem,	couvrait la montagne,
et clangor buccinæ	et le cri de la trompette
perstrepebat vehementius.	retentissait avec-beaucoup-de-force

Stabat populus præ metu trepidus ad radices montis fumantis.

Deus autem in monte loquebatur e media nube inter fulgura et tonitrua.

XCI. Hæc porro sunt verba quæ protulit Deus : « Ego sum Dominus qui eduxi vos e servitute Ægyptiorum.

« Non erunt vobis Dii alieni ; ego unus Deus, et non est alius præter me.

« Non usurpabitis nomen Dei vestri temere et sine causa.

« Sabbato nullum opus facietis. Colite patrem vestrum et matrem vestram. Non occidetis ; non adulterabitis.

« Non facietis furtum ; non dicetis falsum testimonium adversus proximum vestrum ; non concupiscetis rem alterius. »

XCII. Moses, a Deo monitus, confici jussit tabernaculum ex pellibus et cortinis pretiosissimis, insuper arcam fœderis auro puro vestitam, in qua reposuit tabulas legis divinæ.

Quum jam in conspectu haberet terram a Deo promissam,

Le peuple se tenait debout, tremblant de crainte, au pied de la montagne fumante.

Dieu parlait sur la montagne du sein d'un nuage, au milieu des éclairs et du tonnerre.

XCI. Voici les paroles que Dieu prononça : « Je suis le Seigneur qui vous ai tirés de la servitude des Égyptiens.

« Vous n'aurez point de Dieux étrangers ; je suis le seul Dieu, et il n'en est point d'autre que moi.

« Vous n'emploierez point témérairement et en vain le nom de votre Dieu.

« Vous ne ferez nulle œuvre le jour du sabbat. Honorez votre père et votre mère. Vous ne tuerez point ; vous ne serez point adultères.

« Vous ne commettrez point de larcin ; vous ne direz point de faux témoignage contre votre prochain ; vous ne convoiterez point le bien d'autrui. »

XCII. Moïse, averti par Dieu, ordonna de faire un tabernacle avec des peaux et des étoffes très-précieuses, de plus une arche d'alliance revêtue d'or pur, dans laquelle il déposa les tables de la loi divine.

Lorsque ses yeux découvraient déjà la terre promise par Dieu, il

Populus	Le peuple
trepidus præ metu	tremblant de crainte
stabat ad radices	se tenait-debout aux racines (au pied)
montis fumantis.	de la montagne fumante.
Deus autem	Mais Dieu
loquebatur in monte	parlait sur la montagne
e media nube	du-sein-d'un nuage
inter fulgura	au milieu des éclairs
et tonitrua.	et des coups-de-tonnerre.
XCI. Hæc porro sunt	XCI. Or celles-ci (telles) sont
verba quæ Deus protulit:	les paroles que Dieu prononça :
« Ego sum Dominus	« Je suis le Seigneur
qui eduxi vos	qui ai retiré vous
e servitute Ægyptiorum.	de la servitude des (chez les) Égyptiens.
« Dii alieni	« Des dieux étrangers
non erunt vobis;	ne seront pas à vous ;
ego unus Deus,	je *suis* le seul Dieu,
et alius non est	et un autre *Dieu* n'existe pas
præter me.	outre moi.
« Non usurpabitis	« Vous n'emploierez pas
nomen vestri Dei	le nom de votre Dieu
temere et sine causa.	témérairement et sans motif.
« Sabbato	« Le jour-de-sabbat
facietis nullum opus.	vous *ne* ferez aucun travail.
Colite vestrum patrem	Honorez votre père
et vestram matrem.	et votre mère.
Non occidetis;	Vous ne tuerez pas ;
non adulterabitis.	vous ne serez-pas-adultères.
« Non facietis furtum;	« Vous ne commettrez point de larcin,
non dicetis	vous ne direz point
falsum testimonium	de faux témoignage
adversus	contre
vestrum proximum;	votre prochain ;
non concupiscetis	vous ne convoiterez pas
rem alterius. »	le bien d'autrui. »
XCII. Moses,	XCII. Moïse,
monitus a Deo,	averti par Dieu,
jussit tabernaculum	ordonna un tabernacle
confici ex pellibus	être formé de peaux
et cortinis pretiosissimis,	et de tapisseries très-précieuses,
insuper arcam fœderis	*et* de plus une arche d'alliance
vestitam auro puro,	revêtue d'or pur,
in qua reposuit	dans laquelle il déposa
tabulas legis divinæ.	les tables de la loi divine.
Quum jam	Lorsque déjà
haberet in conspectu	il avait en vue (apercevait)
terram promissam a Deo,	la terre promise par Dieu.

mortuus est vir sapientia et ceteris virtutibus plane admirabilis.

Luxit eum populus diebus triginta.

Successit in locum Mosis Josue, quem ipse prius designaverat.

XCIII. Ut Hebræi in terram promissam introducerentur, Jordanis erat trajiciendus; nec erat iis navium copia, nec vadum præbebat amnis, tunc pleno alveo fluens.

Deus venit eis auxilio. Josue jussit præferri arcam fœderis, et populum sequi.

Appropinquante arca, aquæ quæ superne defluebant steterunt instar muri; quæ autem infra, descenderunt, et alveum siccum reliquerunt.

XCIV. Hebræi incedebant per arentem alveum, donec ripam oppositam attingerent.

Tum reversæ sunt aquæ in locum pristinum.

Josue vero duodecim lapides e medio amne sublatos erexit, ut essent perenne rei monumentum.

Dixit Hebræis : « Si quando vos interrogaverint filii vestri

mourut, cet homme si admirable par sa sagesse et par toutes ses autres vertus.

Le peuple le pleura pendant trente jours.

Josué succéda à Moïse qui l'avait lui-même désigné avant de mourir.

XCIII. Pour que les Hébreux entrassent dans la terre promise, il fallait traverser le Jourdain; or ils n'avaient point de vaisseaux, et le fleuve, qui coulait alors à pleins bords, n'était pas guéable.

Dieu vint à leur secours. Josué fit porter en avant l'arche d'alliance, que suivit le peuple.

A l'approche de l'arche, les eaux qui coulaient d'en haut restèrent immobiles comme un mur; celles qui étaient au-dessous descendirent, et laissèrent le lit à sec.

XCIV. Les Hébreux s'avancèrent à travers le lit desséché et atteignirent la rive opposée.

Alors les eaux reprirent leur ancienne place.

Josué fit dresser douze pierres enlevées du milieu du fleuve, pour être un monument éternel de leur passage.

Il dit aux Hébreux : « Si vos fils vous demandent un jour ce que

vir, plane admirabilis
sapientia
et ceteris virtutibus,
mortuus est.
Populus luxit eum
triginta diebus.
Josue successit
in locum Mosis.
quem ipse
designaverat prius.
XCIII. Ut Hebræi
introducerentur
in terram promissam,
Jordanis erat trajiciendus;
et copia navium
non erat iis,
et amnis,
fluens tunc alveo pleno,
non præbebat vadum.
Deus
venit auxilio eis.
Josue jussit
arcam fœderis præferri,
et populum sequi.
Arca appropinquante,
aquæ
quæ defluebant superne
steterunt instar muri;
quæ autem infra,
descenderunt,
et reliquerunt
alveum siccum.
XCIV. Hebræi incedebant
per alveum arentem,
donec attingerent
ripam oppositam.
Tum aquæ
reversæ sunt
in pristinum locum.
Josue vero
erexit duodecim lapides
sublatos e medio amne,
ut essent
monumentum perenne rei.
Dixit Hebræis :
« Si quando vestri filii
interrogaverint vos

cet homme, tout-à-fait admirable
par la sagesse
et toutes-les-autres vertus,
mourut.
Le peuple pleura lui
trente jours.
Josué vint-comme-successeur
à la place de Moïse,
Josué que *Moïse* lui-même
avait désigné auparavant.
XCIII. Pour que les Hébreux
fussent introduits
dans la terre promise,
le Jourdain était devant être traversé,
et la ressource de navires
n'était pas à eux,
et le fleuve,
coulant alors dans un lit plein,
n'offrait pas de gué.
Dieu
vint à secours à eux (les secourut)
Josué ordonna
l'arche d'alliance être portée-en avant,
et le peuple suivre.
L'arche approchant,
les eaux
qui coulaient d'au-dessus
s'arrêtèrent à l'image de (comme) un mur;
mais celles qui *coulaient* au-dessous,
descendirent (continuèrent de couler),
et laissèrent
le lit à-sec.
XCIV. Les Hébreux s'avançaient
à travers le lit desséché,
jusqu'à ce qu'ils atteignirent
la rive opposée.
Alors les eaux
revinrent
à *leur* ancienne place.
Mais Josué
dressa douze pierres
enlevées du milieu du fleuve,
afin qu'elles fussent
un monument éternel du fait.
Il dit aux Hébreux :
« Si un-jour vos fils
ont demandé (demandent) à vous

quorsum spectet ista lapidum congeries, respondebitis : « Sicco « pede trajecimus Jordanem istum. Idcirco positi sunt lapides « ad sempiternam facti memoriam, ut discant quanta sit Dei « potentia. »

XCV. Erat in his locis urbs validissimis muris ac turribus munita, nomine Jericho, quæ nec expugnari nec obsideri facile poterat.

Josue, divino auxilio fretus, non armis aut viribus urbem aggressus est.

Arcam circumferri jussit circa muros, sacerdotesque antecedere, et tuba canere.

Quum arca septies circumlata fuisset, muri et turres illico corruerunt.

Urbs capta et direpta est.

XCVI. Reges Chanaan, conjunctis viribus, progressi sunt adversus Hebræos.

At Deus dixit Josue : « Ne timeas eos; tua erit victoria. »

Josue igitur magno impetu illos adortus est; qui subita formidine correpti fugerunt.

Tunc in eos cecidit grando lapidea, et multos interfecit.

signifie cet amas de pierres, vous leur répondrez : « Nous avons traversé à pied sec le Jourdain que voici. Ces pierres ont été placées « pour conserver éternellement le souvenir de ce fait, et pour enseigner combien grande est la puissance de Dieu. »

XCV. Il y avait dans ces lieux une ville du nom de Jéricho, défendue par des tours et par de puissantes murailles, et qui ne pouvait facilement ni être prise , ni même être assiégée.

Josué, comptant sur le secours divin, n'attaqua point cette ville par les armes et par la force.

Il fit porter l'arche autour des murs, ordonnant aux prêtres de marcher devant et de sonner de la trompette.

Quand l'arche eut fait sept fois le tour de la ville, les murailles et les tours s'écroulèrent tout à coup.

La ville fut prise et pillée.

XCVI. Les rois de Chanaan réunirent leurs forces pour marcher contre les Hébreux.

Mais Dieu dit à Josué : « Ne les crains pas ; la victoire sera à toi. »

Josué les attaqua donc avec une vive ardeur, et, saisis d'une épouvante subite, ils s'enfuirent.

Alors tomba sur eux une pluie de pierres qui en tua un grand nombre.

quorsum spectet
ista congeries lapidum,
respondebitis :
« Trajecimus pede sicco
« Jordanem istum
« Idcirco lapides
« positi sunt
« ad memoriam
« sempiternam
« facti,
« ut discant
« quanta
« sit potentia Dei. »

XCV. Erat in his locis
urbs munita muris
et turribus validissimis,
Jericho nomine,
quæ poterat facile
nec expugnari nec obsideri.

Josue,
fretus auxilio divino,
non aggressus est urbem
armis aut viribus.

Jussit arcam
circumferri circa muros,
sacerdotesque antecedere,
et canere tuba.

Quum arca
circumlata esset septies,
muri et turres
corruerunt illico.

Urbs capta et direpta est.

XCVI. Reges Chanaan,
viribus conjunctis,
progressi sunt
adversus Hebræos.

At Deus dixit Josue :
« Ne timeas eos;
victoria erit tua. »

Josue igitur
adortus est illos
magno impetu;
qui fugerunt,
correpti formidine subita.

Tunc grando lapidea
cecidit in eos,
et interfecit multos.

où regarde (ce que signifie)
cet amas de pierres,
vous répondrez :
« Nous avons traversé à pied sec
« le Joudain que-voici.
« C'est-pourquoi *ces* pierres
« ont été placées
« en-vue-d'un souvenir
« éternel
« de *cette* action,
« afin que *les hommes* apprennent
« combien-grande
« est la puissance de Dieu. »

XCV. Il y avait en ces lieux
une ville munie de murailles
et de tours très-fortes,
Jéricho par le nom (appelée Jéricho),
qui *ne* pouvait facilement
ni être prise ni être assiégée.

Josué,
confiant en le secours divin,
n'attaqua pas la ville
par les armes ou par les forces (la force).

Il ordonna l'arche
être portée-tout-autour autour des murs,
et les prêtres marcher-devant,
et sonner de la trompette.

Après que l'arche
eut été portée tout-autour sept-fois,
les murs et les tours
s'écroulèrent tout à coup.

La ville fut prise et pillée.

XCVI. Les rois de Chanaan,
leurs forces étant réunies,
marchèrent
contre les Hébreux.

Mais Dieu dit à Josué :
« Ne crains pas eux;
la victoire sera à-toi. »

Josué donc
attaqua eux
avec une grande impétuosité ;
ceux-ci s'enfuirent,
saisis d'une épouvante soudaine.

Alors une pluie de-pierres
tomba sur eux,
et *en* tua beaucoup.

Quum autem dies in vesperum inclinaret, re nondum confecta, Josue jussit solem consistere; et vero stetit sol, et diem produxit, donec deletus fuisset hostium exercitus.

XCVII. Josue, devictis omnibus Palæstinæ populis, Hebræos in sede destinata collocavit, agros et oppida capta singulis tribubus divisit, et mortuus est.

Deinde summa potestas delata est ad judices, inter quos eminuere Gedeon, Samson et Samuel.

Varia deinceps fuit Hebræorum fortuna pro variis eorum moribus. Ii sæpe in Deum peccaverunt. Tunc, divino præsidio destituti, ab hostibus superabantur. Quoties, ad Deum conversi, ejus auxilium imploraverunt, placatus Deus eos liberavit.

XCVIII. Hebræi a Madianitis vexati opem a Deo petierunt. Deus illorum preces audivit.

Angelus adstitit Gedeoni : « Dominus tecum, inquit, vir fortissime. »

Respondit Gedeon : « Si Deus nobiscum est, cur dura premimur servitute? »

Mais comme le jour allait finir et que l'affaire n'était pas encore terminée, Josué ordonna au soleil de s'arrêter; et le soleil s'arrêta et fit durer le jour jusqu'à ce que l'armée ennemie fût détruite.

XCVII. Josué, vainqueur de tous les peuples de la Palestine, établit les Hébreux dans le pays qui leur était destiné, partagea entre les tribus les terres et les villes conquises, puis mourut.

Après lui, le souverain pouvoir passa à des juges, parmi lesquels se distinguèrent Gédéon, Samson et Samuel.

La fortune des Hébreux varia ensuite avec leurs mœurs. Ils péchèrent souvent envers Dieu. Alors, privés de la protection divine, ils étaient vaincus par leurs ennemis. Toutes les fois que, revenant à Dieu, ils implorèrent son secours, Dieu apaisé les délivra.

XCVIII. Les Hébreux, harcelés par les Madianites, demandèrent du secours à Dieu. Dieu écouta leurs prières.

Un ange apparut à Gédéon : « Le Seigneur est avec toi, lui dit-il, homme plein de courage. »

Gédéon répondit : « Si Dieu est avec nous, pourquoi sommes-nous accablés par une dure servitude? »

Quum autem dies
inclinaret in vesperum,
re
nondum confecta,
Josue jussit
solem consistere;
et vero sol stetit,
et produxit diem,
donec exercitus hostium
deletus fuisset.

XCVII. Josue,
omnibus populis Palæstinæ
devictis,
collocavit Hebræos
in sede destinata,
divisit tribubus singulis
agros et oppida capta,
et mortuus est.

Deinde summa potestas
delata est ad judices,
inter quos eminuere
Gedeon, Samson et Samuel.

Deinceps
fortuna Hebræorum
fuit varia
pro moribus variis eorum.
Ii peccaverunt sæpe
in Deum.
Tunc, destituti
præsidio divino,
superabantur ab hostibus.
Quoties, conversi ad Deum,
imploraverunt
auxilium ejus,
Deus placatus liberavit eos.

XCVIII. Hebræi
vexati a Madianitis
petierunt opem a Deo.
Deus audivit
preces illorum.
Angelus adstitit Gedeoni:
« Dominus tecum, inquit,
vir fortissime. »

Gedeon respondit :
« Si Deus est nobiscum,
cur premimur
dura servitute? »

Mais comme le jour
inclinait vers le soir,
l'affaire (la bataille)
n'étant pas encore achevée,
Josué ordonna
le soleil s'arrêter;
et véritablement le soleil s'arrêta,
et prolongea le jour,
jusqu'à ce que l'armée des ennemis
eût été anéantie.

XCVII. Josué,
tous les peuples de la Palestine
ayant été vaincus,
établit les Hébreux
dans l'endroit destiné,
distribua aux tribus une-par-une
les terres et les villes prises,
et mourut.

Ensuite le souverain pouvoir
fut déféré à des juges,
parmi lesquels se distinguèrent
Gédéon, Samson et Samuel.

Ensuite
la fortune des Hébreux
fut diverse
selon les mœurs diverses d'eux.
Ceux-ci péchèrent souvent
contre Dieu.
Alors, privés
de l'appui divin,
ils étaient vaincus par *leurs* ennemis.
Toutes-les-fois-que, tournés vers Dieu,
ils implorèrent
le secours de lui,
Dieu apaisé délivra eux.

XCVIII. Les Hébreux
persécutés par les Madianites
demandèrent du secours à Dieu.
Dieu entendit
les prières d'eux.
Un ange vint-se-placer-à-côté de Gédéon :
« Le Seigneur *est* avec toi, dit-il,
homme très-courageux. »

Gédéon répondit :
« Si Dieu est avec-nous,
pourquoi sommes-nous accablés
par une dure servitude? »

Ait angelus : « Macte animo[1] ; liberabis populum tuum a servitute Madianitarum. »

Nolebat primo Gedeon tantum onus suscipere ; sed, duplici miraculo confirmatus, non abnuit.

XCIX. Gedeon, contracto exercitu, profectus est cum duobus et triginta millibus hominum, et castra castris hostium contulit.

Erat porro infinita multitudo in exercitu Madianitarum ; nam cum iis rex Amalecitarum se conjunxerat.

Tamen Deus dixit Gedeoni : « Non opus est tibi tot millibus hominum ; dimissis ceteris, retine tantum trecentos viros, ne victoriam suæ virtuti tribuant, non potentiæ divinæ. »

C. Gedeon trecentos viros in tres partes divisit, deditque illis tubas et lagenas testaceas, in quibus erant lampades accensæ.

Hi, media nocte ingressi castra hostium, cœperunt tubis clangere, et collidere inter se lagenas.

L'ange dit : « Aie confiance ; tu délivreras ton peuple de la servitude des Madianites. »

D'abord Gédéon ne voulait pas se charger d'un si pesant fardeau ; mais, rassuré par un double miracle, il ne refusa plus.

XCIX. Après avoir rassemblé une armée, Gédéon se mit en marche avec trente-deux mille hommes, et assit son camp vis-à-vis le camp de l'ennemi.

Or l'armée des Madianites était presque innombrable ; car le roi des Amalécites s'était joint à eux.

Cependant Dieu dit à Gédéon : « Tu n'as pas besoin de tant de milliers d'hommes ; renvoie tout ton monde, et garde seulement trois cents hommes, pour qu'ils ne puissent pas attribuer la victoire à leur courage, et non à la puissance divine. »

C. Gédéon partagea ses trois cents hommes en trois troupes ; il leur donna des trompettes et des bouteilles de terre cuite dans lesquelles étaient des lampes allumées.

Ceux-ci, pénétrant au milieu de la nuit dans le camp ennemi, se mirent à sonner de la trompette et à heurter les bouteilles les unes contre les autres.

Angelus ait :	L'ange dit :
« Macte animo ;	« Aie confiance ;
liberabis tuum populum	tu délivreras ton peuple
a servitute	de la servitude
Madianitarum. »	des Madianites. »
Gedeon	Gédéon
nolebat primo	ne-voulait-pas d'abord
suscipere tantum onus ;	se charger d'un si-grand fardeau ;
sed, confirmatus	mais, rassuré
duplici miraculo,	par un double miracle,
non abnuit.	il ne refusa pas.
XCIX. Gedeon,	XCIX. Gédéon,
exercitu contracto,	une armée étant rassemblée,
profectus est	partit
cum duobus et triginta	avec deux et trente (trente-deux)
millibus hominum,	milliers d'hommes ;
et contulit castra	et plaça *son* camp *vis-à-vis*
castris hostium.	du camp des ennemis.
Erat porro	Or il y avait
multitudo infinita	une multitude innombrable
in exercitu Madianitarum ;	dans l'armée des Madianites ;
nam rex Amalecitarum	car le roi des Amalécites
se conjunxerat cum iis.	s'était réuni à eux.
Tamen	Cependant
Deus dixit Gedeoni :	Dieu dit à Gédéon :
« Opus non est tibi	« Besoin n'est pas à toi
tot millibus hominum ;	de tant de milliers d'hommes ;
ceteris dimissis,	tous-les-autres étant congédiés,
retine tantum	conserve seulement
trecentos viros,	trois-cents hommes,
ne tribuant victoriam	afin qu'ils n'attribuent pas *leur* victoire
suæ virtuti,	à leur valeur,
non	*et* non pas (au lieu de l'attribuer)
potentiæ divinæ. »	à la puissance divine.
C. Gedeon	C. Gédéon
divisit trecentos viros	divisa les trois-cents hommes
in tres partes,	en trois parts,
deditque illis tubas	et donna à eux des trompettes
et lagenas testaceas,	et des bouteilles de-terre-cuite,
in quibus erant	dans lesquelles étaient
lampades accensæ.	des lampes allumées.
Hi,	Ceux-ci,
ingressi media nocte	étant entrés au milieu de la nuit
castra hostium,	dans le camp des ennemis,
cœperunt clangere tubis,	commencèrent à sonner de la trompette,
et collidere lagenas	et à heurter les bouteilles
inter se	entre elles (l'une contre l'autre).

Madianitæ, audito tubarum sonitu et visis lampadibus, turbati sunt, et turpi fuga, quò quisque potuit, dilapsi sunt.

Denique gladios in se invicem converterunt, et mutua cæde se trucidarunt.

Gedeon hostium reges persecutus est, et comprehensos neci dedit.

CI. Quum Hebræi in potestate essent Philistæorum, et ab illis affligerentur, natus est Samson, futurus ultor hostium.

Hujus mater diu sterilis fuerat; sed ei angelus Domini apparuit, prædixitque eam parituram filium qui cives suos in libertatem aliquando vindicaret.

Enixa puerum, nomen Samsonis ei indidit.

Puer crevit. Intonsam habuit comam, nec vinum nec siceram bibit. Incredibili fuit corporis robore; obvium leonem manu interfecit.

CII. Samson adultus Philistæos multis affecit cladibus. Cepit trecentas vulpes, quarum caudis accensas lampades alligavit, et in hostium agros immisit.

Les Madianites, entendant le bruit des trompettes et voyant les lampes, se troublèrent et, prenant honteusement la fuite, se dispersèrent de tous côtés.

Enfin ils tournèrent leurs armes contre eux-mêmes, et s'égorgèrent mutuellement.

Gédéon poursuivit les rois ennemis, les saisit, et les mit à mort.

CI. Tandis que les Hébreux étaient au pouvoir des Philistins et persécutés par eux, Samson, qui devait un jour punir les ennemis, vint au monde.

Sa mère avait été longtemps stérile; mais un ange du Seigneur lui apparut, et lui prédit qu'elle enfanterait un fils qui rendrait un jour la liberté à ses concitoyens.

Elle mit au monde un fils, et elle lui donna le nom de Samson.

L'enfant grandit. Ses cheveux ne furent jamais coupés; il ne but ni vin ni boisson de dattes. Il fut d'une force incroyable; il tua de sa main un lion qui venait à lui.

CII. Samson devenu grand fit essuyer aux Philistins une foule de calamités. Il prit trois cents renards, leur attacha à la queue des torches allumées, puis les lâcha dans les champs des ennemis.

Madianitæ,	Les Madianites,
sonitu tubarum audito	le son des trompettes étant entendu
et lampadibus visis,	et les lampes étant vues,
turbati sunt,	furent troublés,
et dilapsi sunt fuga turpi	et se dispersèrent par une fuite honteuse
quo quisque potuit.	où chacun put.
Denique	Enfin
converterunt gladios	ils tournèrent leurs glaives
in se invicem,	contre eux-mêmes de-part-et-d'autre,
et se trucidarunt	et s'égorgèrent
cæde mutua.	par un massacre mutuel.
Gedeon persecutus est	Gédéon poursuivit
reges hostium,	les rois des ennemis,
et dedit neci	et donna (mit) à mort
comprehensos.	*eux* saisis.
CI. Quum Hebræi	CI. Tandis que les Hébreux
essent in potestate	étaient au pouvoir
Philistæorum,	des Philistins,
et affligerentur ab illis,	et étaient accablés par eux,
Samson natus est,	Samson naquit,
ultor futurus hostium.	*Samson* le punisseur futur des ennemis.
Mater hujus	La mère de celui-ci
fuerat diu sterilis;	avait été longtemps stérile;
sed angelus Domini	mais un ange du Seigneur
apparuit ei,	apparut à elle,
prædixitque	et *lui* prédit
eam parituram filium	elle devoir enfanter un fils
qui aliquando	qui un jour
vindicaret in libertatem	rétablirait en liberté
suos cives.	ses concitoyens.
Enixa puerum,	Ayant mis-au-monde un fils,
indidit ei nomen Samsonis.	elle donna à lui le nom de Samson.
Puer crevit.	L'enfant grandit.
Habuit comam intonsam	Il eut (garda) une chevelure non-coupée,
nec bibit vinum	et ne but pas de vin
nec siceram.	ni de boisson-de-dattes.
Fuit robore corporis	Il fut d'une vigueur de corps
incredibili;	incroyable;
interfecit manu	il tua de *sa* main
leonem obvium.	un lion rencontré *par lui*.
CII. Samson adultus	CII. Samson devenu-grand
affecit Philistæos	accabla les Philistins
cladibus multis.	de désastres nombreux.
Cepit trecentas vulpes,	Il prit trois-cents renards,
caudis quarum alligavit	aux queues desquels il attacha
lampades accensas,	des torches enflammées,
etimmisitin agroshostium.	et *les* lâcha dans les champs des ennemis.

Tunc forte messis matura erat; ita facile incendium fuit.

Omnes segetes, vineæ et oleæ exustæ sunt, nec inimicam gentem variis incommodis vexare destitit.

Traditus Philistæis, rupit vincula quibus constrictus fuerat, et, arrepta maxilla asini, hoc telo quod casus dederat, mille hostium prostravit.

CIII. Quadam die Samson urbem Philistæorum ingressus est, ibique pernoctaturus videbatur.

Philistæi, occasionem captantes, portas obserari jusserunt, ne quis exiret.

Per totam noctem exspectabant silentes, ut Samsonem mane exeuntem interficerent.

At Samson media nocte surrexit, venitque ad portam urbis. Quam, quum invenisset clausam, humeris sustulit cum postibus et seris, atque in verticem montis vicini supportavit.

CIV. Tandem Philistæi, qui Samsonem comprehendere nequiverant, illius uxorem pecunia corruperunt, ut ea virum proderet.

Mulier viro persuasit ut sibi indicaret causam tantæ virtutis;

Par hasard la moisson était mûre alors, et l'incendie fut facile.

Tous les blés, les vignes et les oliviers furent brûlés, et Samson ne cessa de tourmenter par des fléaux divers cette nation ennemie.

Livré aux Philistins, il rompit les liens dont il avait été garrotté, et, saisissant une mâchoire d'âne, avec cette arme que le hasard lui avait offerte, il renversa mille ennemis.

CIII. Un jour Samson entra dans une ville des Philistins, où il paraissait vouloir passer la nuit.

Les Philistins, saisissant cette occasion, donnèrent ordre de fermer les portes, afin que personne ne pût sortir.

Pendant toute la nuit, ils attendaient en silence, pour tuer Samson le matin, lorsqu'il sortirait.

Mais Samson se leva au milieu de la nuit, et se rendit à la porte de la ville. La trouvant fermée, il l'enleva sur ses épaules avec les poteaux et les verrous, et la transporta au sommet d'une montagne voisine.

CIV. Enfin les Philistins, qui ne pouvaient s'emparer de Samson, corrompirent sa femme par une somme d'argent pour qu'elle trahît son mari.

Celle-ci persuada à Samson de lui faire connaître la cause de cette

Tunc forte	Alors justement
messis erat matura;	la moisson était mûre;
ita incendium fuit facile.	ainsi l'incendie fut facile.
Omnes segetes,	Tous les blés,
vineæ oleæque exustæ sunt,	les vignes et les oliviers furent brûlés,
nec destitit	et il ne cessa pas
vexare incommodis variis	de tourmenter par des maux variés
gentem inimicam.	la nation ennemie.
Traditus Philistæis,	Livré aux Philistins,
rupit vincula	il rompit les liens
quibus constrictus fuerat,	avec lesquels il avait été attaché,
et, maxilla asini arrepta,	et, une mâchoire d'âne étant saisie,
hoc telo,	avec cette arme,
quod casus dederat,	que le hasard *lui* avait donnée,
prostravit mille hostium.	il coucha-à-terre mille des ennemis.
CIII. Quadam die	CIII. Un certain jour
Samson ingressus est	Samson entra
urbem Philistæorum,	dans une ville des Philistins,
videbaturque	et il paraissait
pernoctaturus ibi.	devant (devoir) passer-la-nuit là.
Philistæi,	Les Philistins,
captantes occasionem,	saisissant l'occasion,
jusserunt	ordonnèrent
portas obserari,	les portes être fermées-au-verrou,
ne quis exiret.	de peur que quelqu'un ne sortît.
Per totam noctem	Pendant toute la nuit
exspectabant silentes,	ils attendaient silencieux,
ut interficerent Samsonem	afin qu'ils tuassent Samson
exeuntem mane.	sortant *de la ville* le matin.
At Samson	Mais Samson
surrexit media nocte,	se leva au milieu de la nuit,
venitque ad portam urbis.	et vint à la porte de la ville.
Quam,	Laquelle,
quum invenisset clausam,	comme il *l*'avait trouvée fermée,
sustulit humeris	il enleva sur *ses* épaules
cum postibus et seris,	avec les poteaux et les verroux,
atque supportavit	et transporta
in verticem montis vicini.	jusqu'au sommet d'un mont voisin.
CIV. Tandem Philistæi,	CIV. Enfin les Philistins,
qui nequiverant	qui n'avaient-pas-pu
comprehendere Samsonem,	saisir Samson,
corruperunt pecunia	corrompirent par de l'argent
uxorem illius,	l'épouse de lui,
ut ea proderet virum.	afin qu'elle trahît *son* époux.
Mulier	*Cette* femme
persuasit viro	persuada à *son* époux
ut sibi indicaret	qu'il lui révélât

et, ubi rescivit vires ejus in capillis sitas esse, caput dormientis totondit, atque ita eum Philistæis tradidit.

Illi, effossis oculis, vinctum in carcerem conjecerunt, diuque ludibrio habuerunt.

Sed spatio temporis crinis accisus crescere, et cum crine virtus redire cœpit. Jamque Samson, conscius recepti roboris, justæ ultionis tempus opperiebatur.

CV. Erat Philistæis mos, quum dies festos agerent, producere Samsonem quasi in pompam publicam, captoque insultare.

Die quadam, quum publicum convivium celebraretur, Samsonem adduci jubent.

Domus in qua omnis populus et principes Philistæorum epulabantur subnixa erat duabus columnis miræ magnitudinis.

Adductus Samson inter columnas statuitur.

Tum ille, occasione utens, columnas concussit, et turba omnis obruta est ruina domus; simulque Samson ipse cum hostibus non inultus occubuit.

vigueur extraordinaire; et, lorsqu'elle sut que ses forces étaient dans ses cheveux, elle lui rasa la tête pendant son sommeil, et le livra ainsi aux Philistins.

Ceux-ci lui crevèrent les yeux, l'enchaînèrent, le jetèrent en prison, et s'en firent longtemps un jouet.

Mais avec le temps les cheveux qui avaient été coupés grandirent, et avec eux la force revint à Samson. Bientôt, sûr d'avoir recouvré sa vigueur, il attendit le moment d'une juste vengeance.

CV. Les Philistins avaient coutume, dans leurs jours de fête, de faire paraître Samson comme pour ajouter à la pompe publique, et d'insulter à leur captif.

Un jour qu'on célébrait un festin public, ils ordonnent d'amener Samson.

La maison dans laquelle tout le peuple et les principaux des Philistins se trouvaient à table était soutenue par deux colonnes d'un prodigieuse hauteur.

On amène Samson, et on le place entre les deux colonnes.

Samson, profitant de l'occasion, ébranla les colonnes, et tous les assistants furent écrasés sous les ruines de la maison; Samson lui-même périt avec les ennemis, mais non sans vengeance.

causam tantæ virtutis;
et, ubi rescivit
vires ejus
esse sitas in capillis,
totondit caput dormientis,
atque tradidit eum ita
Philistæis.
Illi, oculis effossis,
conjecerunt vinctum
in carcerem,
diuque habuerunt ludibrio.
Sed spatio temporis
crinis accisus
cœpit crescere,
et virtus redire
cum crine.
Jamque Samson,
conscius roboris recepti,
opperiebatur tempus
justæ ultionis.
CV. Mos erat Philistæis,
quum agerent
dies festos,
producere Samsonem
quasi in pompam publicam,
insultareque capto.
Quadam die,
quum convivium publicum
celebraretur,
jubent Samsonem adduci.
Domus
in qua omnis populus
et principes Philistæorum
epulabantur,
subnixa erat
duabus columnis
miræ magnitudinis.
Samson adductus
statuitur inter columnas.
Tum ille,
utens occasione,
concussit columnas,
et omnis turba
obruta est ruina domus;
simulque Samson ipse,
cum hostibus,
occubuit non inultus.

la cause d'une si-grande force;
et, dès qu'elle eut appris
les forces de lui
être placées dans *ses* cheveux,
elle rasa la tête de *lui* dormant,
et livra lui ainsi (dans cet état)
aux Philistins. [vés
Ceux-ci, les yeux *de Samson* étant cre-
le jetèrent enchaîné
dans une prison, [de lui).
et longtemps *l'* eurent à jouet (se jouèrent
Mais dans un espace de temps
ses cheveux coupés
commencèrent à croître,
et *sa* force à revenir
avec *ses* cheveux.
Et déjà Samson,
ayant-conscience de *sa* force recouvrée,
attendait le temps
d'une juste vengeance.
CV. La coutume était aux Philistins,
lorsqu'ils passaient (célébraient)
des jours de-fête,
de faire-paraître Samson
comme pour une pompe publique,
et d'insulter à *lui* captif.
Un certain jour,
comme un banquet public
était célébré,
ils ordonnent Samson être amené.
La maison
dans laquelle tout le peuple
et les principaux des Philistins
faisaient-le-repas,
était soutenue
par deux colonnes
d'une prodigieuse hauteur.
Samson ayant été amené
est placé entre les colonnes.
Alors celui-là (Samson),
se servant (profitant) de l'occasion,
ébranla les colonnes,
et toute la foule
fut écrasée par la chute de la maison;
et en-même-temps Samson lui-même,
avec les ennemis,
périt non sans-vengeance.

CVI. Quum Heli esset summus sacerdos, natus est Samuel. Hunc adduxit mater ad sacerdotem, et obtulit Domino, ut ei in sacrificiis faciendis ministraret.

Puer crescebat egregia præditus indole, eratque Deo et hominibus carus. Cui mater sua certis temporibus afferebat parvam tunicam, quam ipsa confecerat.

Heli vero habebat filios perditis moribus, adeo ut populum a colendo Deo abducerent, nec satis graviter eos unquam reprehendit.

Quamobrem Deus erat et liberis et patri iratus.

CVII. Quadam nocte, quum jaceret Heli in lectulo, Dominus vocavit Samuelem, qui, ratus se a sacerdote arcessi, cucurrit, dixitque : « En adsum; vocasti enim me. »

At Heli : « Non te vocavi, inquit, fili mi; revertere in lectulum tuum. » Idque iterum et tertio factum est.

Tandem, præmonitus a sacerdote, Samuel respondit Deo vocanti : « Loquere, Domine; audit enim servus tuus. »

CVI. Du temps qu'Héli était grand prêtre, Samuel naquit. Sa mère l'amena au prêtre et l'offrit au Seigneur pour le servir dans les sacrifices.

L'enfant, doué d'une noble nature, grandissait et était cher à Dieu et aux hommes. Sa mère, à certaines époques, lui apportait une petite tunique qu'elle avait faite elle-même.

Cependant Héli avait des fils de mœurs si perverses qu'ils détournaient le peuple d'honorer Dieu; et jamais leur père ne les reprit assez sévèrement.

Aussi Dieu était irrité et contre les enfants et contre le père.

CVII. Une nuit, comme Héli était couché dans son lit, le Seigneur appela Samuel; celui-ci pensant que le grand prêtre le demandait, accourut et dit : « Me voici; car tu m'as appelé. »

Héli répondit : « Je ne t'ai point appelé, mon fils; retourne dans ton lit. » Et cela arriva une seconde, puis une troisième fois.

Enfin Samuel, averti par le prêtre, répondit à Dieu qui l'appelait : « Parle, Seigneur; ton serviteur écoute. »

CVI. Quum Heli	CVI. Tandis qu'Héli
esset summus sacerdos,	était souverain pontife,
Samuel natus est.	Samuel naquit.
Mater adduxit hunc	*Sa* mère amena celui-ci
ad sacerdotem,	au prêtre,
et obtulit Domino	et *l*'offrit au Seigneur,
ut ministraret ei	pour qu'il fût-ministre de lui
in sacrificiis faciendis.	dans les sacrifices devant être faits.
Puer crescebat,	L'enfant grandissait,
præditus indole egregia,	doué d'une nature excellente.
eratque carus	et il était cher
Deo et hominibus.	à Dieu et aux hommes.
Cui sua mater	Auquel (à lui) sa mère
certis temporibus	à certaines époques
afferebat parvam tunicam,	apportait une petite tunique,
quam ipsa confecerat.	qu'elle-même avait faite.
Heli vero habebat filios	Mais Héli avait des fils
moribus adeo perditis	de mœurs tellement dépravées
ut abducerent populum	qu'ils détournaient le peuple
a Deo colendo,	de Dieu devant être honoré,
nec unquam reprehendit	et jamais il ne reprit eux
satis graviter. [eos	assez sévérement.
Quamobrem Deus	C'est pourquoi Dieu
erat iratus	était irrité
et liberis et patri.	et contre les enfants et contre le père.
CVII. Quadam nocte,	CVII. Une certaine nuit,
quum Heli	tandis qu'Héli
jaceret in lectulo,	était couché dans son lit,
Dominus	le Seigneur
vocavit Samuelem,	appela Samuel,
qui, ratus	lequel, persuadé
se arcessi a sacerdote,	lui être (qu'il était) mandé par le prêtre,
cucurrit, dixitque :	accourut, et dit :
« En adsum ;	« Voici-que je suis-là ;
vocasti enim me. »	car tu as appelé moi. »
At Heli inquit :	Mais Héli dit :
« Non vocavi te, mi fili ;	Je n'ai pas appelé toi, mon fils ;
revertere	retourne
in tuum lectulum. »	dans ton lit. »
Idque factum est	Et cela fut fait (arriva)
iterum et tertio.	une-seconde-fois et une-troisième fois.
Tandem,	Enfin,
præmonitus a sacerdote,	averti par le prêtre,
Samuel respondit	Samuel répondit
Deo vocanti :	à Dieu qui *l*'appelait :
« Loquere, Domine ;	« Parle, Seigneur ;
tuus enim servus audit. »	car ton serviteur écoute. »

Tum Deus Samueli : « Ego, ait, afficiam domum Heli iis malis quæ nemo audire possit, quin ei ambæ aures tinniant, propterea quod in liberos suos plus æquo indulgens fuerit, illorumque vitia nimium patienter tulerit. »

CVIII. Arctior deinde somnus Samuelem complexus est, qui dormivit usque mane.

Ubi dies illuxit, surgens e lectulo aperuit ostium tabernaculi, uti facere consueverat ; timebat autem sacerdoti indicare sermonem Dei.

Heli compellans eum : « Oro te, inquit, et obtestor, indica mihi ea quæ dixit Deus ; cave ne me quidquam celes eorum quæ audivisti. »

Jubenti paruit Samuel, illique enarravit omnia verba Domini. Cui Heli : « Dominus est, ait ; faciat quod sibi libuerit. »

CIX. Paulo post bellum exortum est inter Philistæos et Hebræos.

Hebræi arcam fœderis in pugnam deferunt, et cum ea filii

Alors Dieu dit à Samuel : « J'accablerai la maison d'Héli de malheurs tels, que personne ne pourra en entendre parler sans que les oreilles lui en tintent, parce qu'il a été pour ses enfants faible jusqu'à l'excès, et qu'il a supporté leurs vices avec trop de patience. »

CVIII. Un sommeil plus profond s'empara ensuite de Samuel, qui dormit jusqu'au matin.

Dès que le jour parut, il se leva de son lit et ouvrit la porte du tabernacle comme il avait coutume de le faire ; or il craignait de révéler au prêtre les paroles de Dieu.

Héli s'adressant à lui : « Je t'en prie, t'en conjure, lui dit-il, révèle-moi ce que Dieu t'a dit ; et prends garde de me rien cacher de ce que tu as entendu. »

Samuel obéit à cet ordre, et lui redit toutes les paroles du Seigneur. « Il est le Seigneur, dit Héli ; qu'il fasse ce qu'il voudra. »

CIX. Peu de temps après, une guerre s'éleva entre les Philistins et les Hébreux.

Les Hébreux portent l'arche sur le champ de bataille, et avec elle

Tum Deus ait Samueli :	Alors Dieu dit à Samuel :
« Ego afficiam domum Heli	« J'accablerai la maison d'Héli
iis malis	de ces maux (de tels maux)
quæ nemo possit audire,	que personne ne puisse entendre,
quin ambæ aures	sans-que les deux oreilles
tinniant ei,	ne tintent à lui,
propterea quod	parce que
fuerit indulgens	il a été indulgent
plus æquo	plus que le juste (à l'excès)
in suos liberos,	envers ses enfants,
tuleritque	et *qu*'il a supporté
nimium patienter	trop patiemment.
vitia illorum. »	les vices d'eux. »
CVIII. Deinde	CVIII. Ensuite
somnus arctior	un sommeil plus serré (plus profond)
complexus est Samuelem,	embrassa (s'empara de) Samuel,
qui dormivit usque mane.	qui dormit jusqu'au matin.
Ubi dies illuxit,	Dès que le jour luisit,
surgens e lectulo	se levant de *son* lit
aperuit	il ouvrit
ostium tabernaculi,	la porte du tabernacle,
uti consueverat facere ;	comme il avait-coutume de faire ;
timebat autem	mais il craignait
indicare sacerdoti	de révéler au prêtre
sermonem Dei.	les paroles de Dieu.
Heli compellans eum :	Héli adressant-la-parole à lui :
« Oro et obtestor te, inquit,	« Je prie et je conjure toi, dit-il,
indica mihi ea	révèle-moi ces *paroles*
quæ Deus dixit ;	que Dieu a dites ;
cave	prends-garde
ne celes me quidquam	que tu ne caches à moi quelque chose
eorum quæ audivisti. »	de ces *paroles* que tu as entendues. »
Samuel paruit	Samuel obéit
jubenti,	à *Héli* qui ordonnait,
enarravitque illi	et raconta à lui
omnia verba Domini.	toutes les paroles du Seigneur.
Cui Heli ait :	A lui Héli dit :
« Est Dominus ;	« Il est le Seigneur ;
faciat quod libuerit sibi. »	qu'il fasse *ce* qui aura plu à lui. »
CIX. Paulo post	CIX. Peu après
bellum exortum est	une guerre s'éleva
inter Philistæos et Hebræos.	entre les Philistins et les Hébreux.
Hebræi	Les Hébreux [taille)
deferunt in pugnam	portent au combat (sur le champ de ba-
arcam fœderis,	l'arche d'alliance,
et filii sacerdotis	et les fils du prêtre
procedunt cum ea.	s'avancent avec elle.

sacerdotis procedunt. Sed, quia Deus illis erat offensus, arca detrimento magis quam adjumento fuit.

Victi sunt Hebræi, occisi filii sacerdotis, arca ipsa capta est.

Heli, audito tantæ cladis nuntio, e sella decidit, et, fracta cervice, mortuus est.

CX. Samuel fuit postremus Hebræorum judex, eorumque res in summa pace et perpetua tranquillitate administravit.

At quum senuisset, et filii ejus a moribus paternis desciscerent, populus novitatis amans ab illo regem petiit.

Samuel primo rem dissuasit, Hebræosque ab isto consilio dimovere conatus est; sed illi in sententia perstiterunt.

Quare admonitus a Deo Samuel annuit eorum postulationi, et Saülem regem consecravit.

Erat Saülis ingens statura et forma excellens, adeo ut dignitas corporis dignitati regiæ pulchre conveniret.

CXI. Philistæi in agrum Hebræorum irruptionem fecerunt.

s'avancent les fils du prêtre. Mais parce que Dieu était irrité contre eux, l'arche leur fut plus funeste qu'utile.

Les Hébreux furent vaincus, les fils du prêtre tués, l'arche même fut prise.

Héli, à la nouvelle d'un si grand désastre, se laissa tomber de son siége, se brisa la tête, et mourut.

CX. Samuel fut le dernier juge des Hébreux, et il administra leurs affaires au sein d'une paix profonde et d'une continuelle tranquillité.

Comme il était déjà vieux, et que ses fils s'éloignaient des mœurs paternelles, le peuple, avide de nouveauté, lui demanda un roi.

D'abord Samuel en dissuada les Hébreux, et essaya de les détourner de ce projet; mais ils persistèrent dans leur résolution.

Samuel, averti par Dieu, accéda donc à leur demande, et sacra Saül roi.

Saül était d'une haute taille, d'une remarquable beauté, et la dignité de sa personne répondait à merveille à la dignité royale.

CXI. Les Philistins firent une irruption sur le territoire des Hébreux.

Sed, quia Deus	Mais, parce que Dieu
erat offensus illis,	était irrité contre eux,
arca fuit magis detrimento	l'arche fut plutôt à dommage (nuisible)
quam adjumento.	qu'à secours (utile).
Hebræi victi sunt,	Les Hébreux furent vaincus,
filii sacerdotis occisi,	les fils du prêtre tués,
arca ipsa capta est.	l'arche elle-même fut prise.
Heli,	Héli,
nuntio tantæ cladis	la nouvelle d'un si-grand désastre
audito,	ayant été entendue,
decidit e sella	tomba de *son* siége,
et, cervice fracta,	et, *son* cou ayant été brisé,
mortuus est.	mourut.
CX. Samuel	CX. Samuel
fuit postremus judex	fut le dernier juge
Hebræorum,	des Hébreux,
administravitque	et administra
res eorum	les affaires d'eux
in summa pace	dans la plus grande paix
et tranquillitate perpetua.	et *dans* une tranquillité perpétuelle.
At quum senuisset,	Mais comme il avait vieilli,
et filii ejus	et *que* les fils de lui
desciscerent	s'éloignaient
a moribus paternis,	des mœurs paternelles,
populus amans novitatis	le peuple aimant le changement
petiit ab illo regem.	demanda à lui un roi.
Samuel primo	Samuel d'abord
dissuasit rem,	dissuada de la chose,
conatusque est	et s'efforça
dimovere Hebræos	de détourner les Hébreux
ab isto consilio;	de ce dessein ;
sed illi	maix ceux-là
perstiteruntin sententia.	persistèrent dans *leur* résolution.
Quare Samuel	C'est-pourquoi Samuel
admonitus a Deo	averti par Dieu
annuit postulationi eorum,	accéda à la demande d'eux,
et consecravit Saülem	et sacra Saül
regem.	roi.
Statura Saülis	La taille de Saül
erat ingens	était grande
et forma excellens,	et *sa* beauté remarquable,
adeo ut dignitas corporis	tellement que la dignité de *son* corps
conveniret pulchre	convenait (répondait) bien
dignitati regiæ.	à la dignité royale.
CXI. Philistæi	CXI. Les Philistins
fecerunt irruptionem	firent une irruption
in agrum Hebræorum.	sur le territoire des Hébreux.

Quapropter Saül adversus illos processit, et apud Galgala, urbem insignem istius regionis, castra posuit.

Porro Samuel edixerat ut se per septem dies exspectarent, neve manum cum hoste prius consererent, quam ipse veniens Deo sacrificium faceret.

Die septimo, quum Samuel moraretur, et populus moræ pertæsus dilaberetur, Saül ipse sacrificium fecit loco sacerdotis.

Vix peracto sacrificio, venit Samuel, regemque graviter reprehendit quod munus proprium sacerdotum sibi temere arrogavisset.

CXII. Quum Hebræi a Philistæis premerentur, Jonathas, Saülis filius, audax consilium cepit et perfecit.

Solo armigero comite, castra hostium ingressus est, et, viginti fere Philistæis interemptis, universum exercitum terrore perculit.

Itaque Philistæi perturbati cœperunt non jam ordines servare, non imperia exsequi, sed fugæ se committere.

Saül marcha donc contre eux, et établit son camp près de Galgala, ville célèbre de ce pays.

Or Samuel avait ordonné qu'on l'attendît durant sept jours, et qu'on n'engageât pas l'action avec les ennemis avant qu'il fût venu offrir un sacrifice à Dieu.

Le septième jour, comme Samuel tardait, et que le peuple, fatigué d'attendre, se dispersait, Saül lui-même fit le sacrifice à la place du prêtre.

A peine le sacrifice était-il accompli, que Samuel arriva et blâma vivement le roi de s'être arrogé témérairement une fonction qui n'appartenait qu'aux prêtres.

CXII. Comme les Hébreux etaient pressés par les Philistins, le fils de Saül, Jonathas, conçut et exécuta un hardi projet.

Accompagné seulement de son écuyer, il entra dans le camp ennemi, tua une vingtaine de Philistins, frappa toute l'armée de terreur.

Les Philistins troublés commencèrent à ne plus garder leurs rangs, à ne plus exécuter les ordres et à chercher leur salut dans la fuite.

Quapropter Saül
processit adversus illos,
et posuit castra
apud Galgala,
urbem insignem
istius regionis.
Porro Samuel edixerat
ut exspectarent se
per septem dies,
neve consererent manum
cum hoste
priusquam ipse veniens
faceret sacrificium Deo.
Septimo die,
quum Samuel moraretur,
et populus
pertæsus moræ
dilaberetur,
Saül ipse fecit sacrificium
loco sacerdotis.
Sacrificio
peracto vix,
Samuel venit,
reprehenditque regem
graviter
quod sibi arrogavisset
temere
munus
proprium sacerdotum.
CXII. Quum Hebræi
premerentur a Philistæis,
Jonathas, filius Saülis,
cepit et perfecit
consilium audax.
Armigero solo comite,
ingressus est
castra hostium,
et, fere viginti Philistæis
interemptis,
perculit terrore
exercitum universum.
Itaque
Philistæi turbati
cœperunt
non jam servare ordines,
non exsequi imperia,
sed se committere fugæ.

C'est-pourquoi Saül
marcha contre eux,
et plaça son camp
auprès de Galgala,
ville remarquable
de ce pays.
Or Samuel avait ordonné
qu'ils (les Hébreux) attendissent lui
pendant sept jours,
ou (et) n'engageassent pas la main (n'en
avec l'ennemi [vinssent pas aux mains)
avant que lui-même arrivant
fît un sacrifice à Dieu.
Le septième jour,
comme Samuel tardait,
et *que* le peuple
ennuyé de *ce* retard
se dispersait,
Saül lui-même fit le sacrifice
à la place du prêtre.
Le sacrifice
étant achevé à peine,
Samuel arriva,
et reprit le roi
sévèrement
de ce qu'il s'était arrogé
témérairement
une fonction
propre aux prêtres.
CXII. Comme les Hébreux
étaient pressés par les Philistins,
Jonathas, fils de Saül,
prit (forma) et exécuta
un dessein audacieux.
Son écuyer seul étant *son* compagnon,
il entra
dans le camp des ennemis,
et, environ vingt Philistins
ayant été tués,
il frappa de terreur
l'armée entière.
Aussi
les Philistins troublés
commencèrent
à ne plus garder *leurs* rangs,
à ne pas exécuter les ordres,
mais à s'abandonner à la fuite.

Quod ubi Saül animadvertit, copias castris eduxit, et, fugientes persecutus, insignem victoriam retulit.

CXIII. Saül, dum persequeretur Philistæos, edixerat ne quis, nisi confectis hostibus, cibum sumeret, mortem cum juramento minatus illi qui contra edictum fecisset.

Jonathas tunc aberat, nec regis imperium audierat.

Accidit ut exercitus trajiceret silvam in qua esset plurimum mellis agrestis.

Jonathas, edicti paterni nescius, extendit virgam quam manu tenebat, eamque in melle intinctam ori admovit.

Id ubi rex cognovit, filium morte plecti voluit; sed recens meritum periculo juvenem exemit, nec populus tulit juvenem ad supplicium trahi.

CXIV. Saül postea, jubente Deo, bellum Amalecitis intulit. Primo rem bene gessit; cæsi sunt hostes, et eorum rex captus est.

Sed deinde Saül Deum graviter offendit. Vetuerat Deus ne

Saül s'en aperçut, fit sortir ses troupes du camp, et, poursuivant l'ennemi en fuite, remporta une brillante victoire.

CXIII. Tandis que Saül poursuivait les Philistins, il avait ordonné que personne ne prît de nourriture avant qu'on eût achevé les ennemis, jurant de punir de mort quiconque transgresserait sa défense.

Jonathas n'était pas présent alors, et n'avait pas entendu l'ordre du roi.

Il arriva que l'armée eut à traverser une forêt où se trouvait du miel sauvage en abondance.

Jonathas, ignorant l'ordre de son père, étendit une baguette qu'il tenait à la main, la trempa dans le miel et l'approcha de sa bouche.

Quand le roi l'apprit, il voulait qu'on frappât son fils de mort; mais le service que venait de rendre le jeune homme le tira du danger, et le peuple ne souffrit pas qu'on le traînât au supplice.

CXIV. Plus tard, Saül, sur l'ordre de Dieu, porta la guerre chez les Amalécites. D'abord il obtint des succès; les ennemis furent taillés en pièces et leur roi fait prisonnier.

Mais ensuite Saül offensa Dieu gravement. Dieu avait défendu

Ubi Saül	Dès que Saül
animadvertit quod.	remarqua cela,
eduxit copias castris,	il fit-sortir *ses* troupes du camp,
et persecutus fugientes	et ayant poursuivi *les ennemis* qui fuyaient
retulit victoriam insignem.	*il* remporta une victoire remarquable.
CXIII. Saül,	CXIII. Saül,
dum persequeretur	tandis qu'il poursuivait
Philistæos,	les Philistins,
edixerat	avait ordonné
ne quis sumeret cibum,	que personne ne prît de nourriture,
nisi hostibus confectis,	sinon les ennemis étant achevés (écrasés),
minatus mortem	ayant menacé de mort
cum juramento	avec serment
illi qui fecisset	celui qui aurait agi
contra edictum.	contre *son* ordre.
Jonathas aberat tunc,	Jonathas n'était-pas-là alors,
nec audierat	et il n'avait pas entendu
imperium regis.	l'ordre du roi.
Accidit ut exercitus	Il arriva que l'armée
trajiceret silvam	traversait une forêt
in qua esset	dans laquelle était
plurimum mellis agrestis.	une grande-quantité de miel sauvage.
Jonathas,	Jonathas,
nescius edicti paterni,	ignorant l'ordre de-son-père,
extendit virgam	étendit une baguette
quam tenebat manu,	qu'il tenait dans *sa* main,
admovitque ori eam	et approcha de *sa* bouche *cette* baguette
intinctam in melle.	trempée dans le miel.
Ubi rex cognovit id,	Dès que le roi apprit cela,
voluit filium	il voulut son fils
plecti morte ;	être frappé de mort ;
sed meritum recens	mais le service récent
exemit juvenem periculo ;	tira le jeune-homme de danger ;
nec populus tulit	et le peuple ne souffrit pas
juvenem	le jeune-homme
trahi ad supplicium.	être traîné au supplice.
CXIV. Saül postea,	CXIV. Saül ensuite,
Deo jubente,	Dieu *l*'ordonnant,
intulit bellum	porta la guerre
Amalecitis.	chez les Amalécites.
Primo	D'abord
gessit bene rem ;	il fit bien l'affaire (obtint du succès) ;
hostes cæsi sunt,	les ennemis furent taillés-en-pièces,
et rex eorum captus est.	et le roi d'eux fut pris.
Sed deinde Saül	Mais ensuite Saül
offendit graviter Deum.	offensa gravement Dieu.
Deus vetuerat	Dieu avait défendu

quid ex spoliis hostium reservaretur. Saül vero, Amalecitis cæsis, partem prædæ servavit.

Quam ob causam rejectus est a Deo, et in ejus locum David, adhuc juvenis, e tribu Judæ, electus est, et a Samuele unctus.

CXV. Saülem, postquam Dei mandata sprevisset, invasit spiritus malus, ita ut ille in furorem sæpe incideret.

Tunc aulici ei suaserunt ut aliquem arcesseret, qui citharam sciret pulsare, ad deleniendum ægrum ejus animum.

Arcessitus est David hujusce artis peritus, qui, ob illud munus, inter ministros regios habebatur.

Itaque, statim ac Saülem spiritus malus corripiebat, David citharam pulsabat, et regis furor considebat.

CXVI. Secutum est bellum cum Philistæis. Quum duæ acies in conspectu essent, Philistæus quidam, nomine Goliathus, vir miræ magnitudinis, progressus est ante ordines, et unum ex Hebræis sæpe provocabat ad singulare certamen.

Lorica squamata indutus erat; ocreas in cruribus æreas

qu'on détournât rien des dépouilles de l'ennemi. Or, après la défaite des Amalécites, Saül garda une partie du butin.

C'est pourquoi Dieu rejeta Saül, et David, jeune encore, de la tribu de Juda, fut choisi à sa place et oint par Samuel.

CXV. Après que Saül eut méprisé les ordres de Dieu, l'esprit malin s'empara de lui, et il entrait souvent en fureur.

Ses courtisans lui conseillèrent d'appeler quelqu'un qui sût jouer de la harpe, pour charmer son esprit malade.

On fit venir David, qui possédait cet art, et qui, à cause de ce talent, compta parmi les officiers du roi.

Aussitôt que l'esprit malin saisissait Saül, David jouait de la harpe, et la fureur du roi s'apaisait.

CXVI. Ensuite survint une guerre avec les Philistins. Comme les deux armées étaient en présence, un Philistin du nom de Goliath, homme d'une taille prodigieuse, sortit des rangs, et à plusieurs reprises provoqua l'un des Hébreux à un combat singulier.

Il était revêtu d'une cotte d'armes; il avait aux jambes des jam-

ne quid reservaretur	que quelque chose fût réservée
ex spoliis hostium.	des dépouilles des ennemis.
Saül vero,	Mais Saül,
Amalecitis cæsis,	les Amalécites ayant été taillés-en-pièces,
servavit partem prædæ.	garda une partie du butin.
Quam ob causam	Pour ce motif
rejectus est a Deo,	il fut rejeté par Dieu,
et David, adhuc juvenis,	et David, encore jeune,
e tribu Judæ,	de la tribu de Juda,
electus est in locum ejus,	fut choisi à la place de lui,
et unctus a Samuele.	et oint par Samuel.
CXV. Spiritus malus	CXV. L'esprit malin
invasit Saülem,	entra-dans Saül,
postquam sprevisset	après qu'il avait méprisé
mandata Dei,	les ordres de Dieu,
ita ut sæpe	tellement que souvent
ille incideret in furorem.	il tombait (entrait) en fureur.
Tum aulici suaserunt ei	Alors les courtisans conseillèrent à lui
ut arcesseret aliquem,	qu'il fît-venir quelqu'un,
qui sciret pulsare citharam,	qui sût frapper (jouer de) la harpe,
ad deleniendum	pour adoucir (calmer)
animum ægrum ejus.	l'esprit malade de lui.
David arcessitus est,	David fut mandé,
peritus hujusce artis,	*David* habile dans cet art,
qui, ob illud munus,	*et* qui, pour cette fonction,
habebatur	était considéré (compté)
inter ministros regios.	parmi les officiers du-roi.
Itaque,	Aussi,
statim ac spiritus malus	dès que l'esprit malin
corripiebat Saülem,	saisissait Saül,
David pulsabat citharam,	David frappait (jouait de) la harpe,
et furor regis considebat.	et la fureur du roi s'apaisait.
CXVI. Bellum	CXVI. Une guerre
cum Philistæis	avec les Philistins
secutum est.	suivit (eut lieu ensuite).
Quum duæ acies	Comme les deux armées
essent in conspectu,	étaient en présence,
quidam Philistæus,	un certain Philistin,
Goliathus nomine,	Goliath de nom (appelé Goliath),
vir magnitudinis miræ,	homme d'une grandeur prodigieuse,
progressus est ante ordines,	s'avança devant les rangs,
et provocabat sæpe	et provoquait souvent
ad certamen singulare	à un combat singulier
unum ex Hebræis.	un des Hébreux
Indutus erat	Il était revêtu
lorica squamata ;	d'une cotte de-mailles ;
habebat in cruribus	il avait aux jambes

habebat; cassis ærea caput ejus operiebat, et clypeus æreus tegebat humeros.

Tum Saül magna præmia, imo et filiæ nuptias ei promisit qui provocantis spolia retulisset.

At nemo contra illum exire audebat; et Goliathus suam Hebræis ignaviam cum irrisu ac ludibrio exprobrabat.

CXVII. David, commotus ignominia populi sui, se sponte ad pugnandum obtulit.

Itaque adductus est ad Saülem, qui, considerata ejus ætate, diffidebat pugnæ.

« Non poteris, inquit, adolescentulus cum viro robustissimo pugnare. »

Respondit David : « Ne timeas, o rex. Quum pascerem oves patris mei, leo invasit gregem, ovemque corripuit. Ego illum persecutus occidi, et ovem e faucibus illius eripui. Ursum pariter interfeci. Deus, qui me defendit a leone et urso, me quoque a Philistæo isto defendet. » Tum Saül : « Abi, inquit, cum ista fiducia. Deus te adjuvet. »

barts d'airain ; un casque d'airain couvrait sa tête, et un bouclier d'airain protégeait ses épaules.

Saül offrit de magnifiques récompenses, et même la main de sa fille, à quiconque rapporterait les dépouilles de celui qui lançait le défi.

Mais personne n'osait s'avancer contre lui ; et Goliath, prodiguant l'outrage et la raillerie, reprochait aux Hébreux leur lâcheté.

CXVII. David, ému de l'affront fait à son peuple, s'offrit de lui-même à combattre.

On le conduisit auprès de Saül, qui, considérant son âge, craignait l'issue du combat.

« Tu ne pourras, lui dit-il, jeune comme tu l'es, combattre un homme si robuste. »

« Ne crains rien, ô roi, répondit David. Quand je faisais paître les brebis de mon père, un lion se jeta sur le troupeau, et saisit une brebis. Je le poursuivis, je le tuai et j'arrachai la brebis de sa gueule. Je tuai de même un ours. Dieu, qui m'a défendu du lion et de l'ours, me défendra encore de ce Philistin. » — « Va donc, dit Saül, avec cette confiance. Dieu te soit en aide. »

ocreas æreas ;	des jambarts d'-airain ;
cassis ærea	un casque d'-airain
operiebat caput ejus,	couvrait la tête de lui,
et clypeus æreus	et un bouclier d'-airain
tegebat humeros.	protégeait *ses* épaules.
Tum Saül	Alors Saül
promisit magna præmia,	promit de grandes récompenses,
imo et	bien plus *il promit* aussi
nuptias filiæ	le mariage de (avec) *sa* fille
ei qui retulisset	à celui qui aurait rapporté
spolia provocantis.	les dépouilles de *l'ennemi* qui provoquait.
At nemo	Mais personne
audebat exire contra illum;	n'osait sortir (s'avancer) contre lui ;
et Goliathus	et Goliath
exprobrabat Hebræis	reprochait aux Hébreux
suam ignaviam	leur lâcheté
cum irrisu ac ludibrio.	avec dérision et moquerie.
CXVII. David,	CXVII. David,
commotus ignominia	ému de l'affront
sui populi,	de (fait à) son peuple,
se obtulit sponte	se présenta spontanément
ad pugnandum.	pour combattre.
Itaque	Aussi
adductus est ad Saülem,	il fut amené à Saül,
qui, ætate ejus considerata,	qui, l'âge de lui étant considéré,
diffidebat pugnæ.	se défiait (n'espérait pas bien) du combat.
« Non poteris, inquit,	« Tu ne pourras pas, dit-il,
adolescentulus	*toi qui es* un tout-jeune-homme
pugnare	combattre
cum viro robustissimo. »	avec un homme très-robuste. »
David respondit :	David répondit :
« Ne timeas, o rex.	« Ne crains pas, ô roi.
Quum pascerem oves	Quand je faisais-paître les brebis
mei patris,	de *mon* père,
leo invasit gregem,	un lion fondit sur le troupeau,
corripuitque ovem.	et saisit une brebis.
Ego persecutus illum	Moi ayant poursuivi lui
occidi, et eripui ovem	je *le* tuai, et j'arrachai la brebis
e faucibus illius.	du gosier de lui.
Interfeci pariter ursum.	J'ai tué pareillement un ours.
Deus, qui defendit me	Dieu, qui a défendu moi
a leone et urso,	du lion et de l'ours,
defendet me quoque	défendra moi aussi
ab isto Philistæo. »	de ce Philistin. »
Tum Saül inquit :	Alors Saül dit :
« Abi cum ista fiducia.	« Vas avec cette confiance.
Deus adjuvet te. »	Que Dieu aide toi. »

CXVIII. Saül ipse sua juveni arma voluit accommodare, galeam capiti ejus imposuit, lorica pectus circumtexit, latus gladio accinxit.

David vero, iis impeditus armis quibus non erat assuetus, vix poterat incedere.

Quare onus incommodum deposuit; sumpsit autem pedum pastorale, quo uti consueverat, et fundam cum quinque lapidibus in sacculo. Sic armatus, adversus Philistæum processit.

CXIX. Accedebat ex adverso Goliathus, qui, viso adolescente : « Num, inquit, me canem esse putas, qui me cum baculo aggrediaris ? »

Cui David respondit : « Tu venis ad me cum gladio et hasta et clypeo; ego autem venio in nomine Domini exercituum, quem probris ausus es lacessere. »

Tunc, misso funda lapide, Philistæum in fronte percussit, et humi prostravit, currensque suum jacenti gladium detraxit, quo caput illi præcidit.

CXVIII. Saül voulut ajuster lui-même ses armes au jeune homme; il lui mit son casque sur la tête, lui couvrit la poitrine de sa cuirasse, lui ceignit les flancs de son épée.

Mais David, embarrassé de ces armes auxquelles il n'était pas accoutumé, pouvait à peine marcher.

Il déposa donc ce fardeau incommode; il prit un bâton de berger, dont il avait l'habitude de se servir, et une fronde avec cinq pierres dans sa panetière. Ainsi armé, il marcha contre le Philistin.

CXIX. Goliath, qui s'avançait du côté opposé, s'écria dès qu'il vit le jeune homme : « Me prends-tu pour un chien, toi qui viens m'attaquer avec un bâton? »

David lui répondit : « Tu viens à moi avec une épée, une pique et un bouclier; mais moi, je viens au nom du Seigneur des armées, que tu as osé outrager. »

Alors, lançant une pierre de sa fronde, il frappa le Philistin au front, le renversa à terre, puis, s'élançant sur lui, arracha l'épée à son ennemi abattu, et lui coupa la tête.

CXVIII. Saül ipse	CXVIII. Saül lui-même
voluit	voulut
accommodare sua arma	ajuster ses armes
juveni;	au jeune-homme;
imposuit capiti ejus galeam,	il mit-sur la tête de lui *son* casque,
circumtexit pectus lorica,	entoura *sa* poitrine de *sa* cuirasse,
accinxit latus gladio.	ceignit *son* flanc de *son* épée.
David vero,	Mais David,
impeditus iis armis	embarrassé de ces armes
quibus non erat assuetus,	auxquelles il n'était pas accoutumé,
poterat vix incedere.	pouvait à peine marcher.
Quare deposuit	C'est-pourquoi il déposa
onus incommodum;	ce fardeau incommode;
sumpsit autem	mais il prit
pedum pastorale	la houlette de-berger
quo consueverat uti,	dont il avait-coutume de se servir,
et fundam	et une fronde
cum quinque lapidibus	avec cinq pierres
in sacculo.	dans un petit-sac.
Armatus sic, processit	Armé ainsi, il s'avança
adversus Philistæum.	contre le Philistin.
CXIX. Goliathus	CXIX. Goliath
accedebat ex adverso,	s'approchait du côté-opposé,
qui, adolescente viso,	lequel, le jeune-homme étant vu,
inquit:	dit:
« Num putas	« Est-ce que tu crois
me esse canem,	moi être (que je suis) un chien,
qui aggrediaris me	*toi* qui attaques moi
cum baculo? »	avec un bâton? »
Cui David respondit:	A lui David répondit:
« Tu venis ad me	« Tu viens vers moi
cum gladio et hasta	avec un glaive et une pique
et clypeo;	et un bouclier;
ego autem venio	mais moi je viens
in nomine Domini	au nom du Seigneur
exercituum,	des armées.
quem ausus es	que tu as osé
lacessere probris. »	attaquer d'insultes. »
Tunc,	Alors,
lapide misso funda,	une pierre étant lancée avec la fronde,
percussit Philistæum	il frappa le Philistin
in fronte,	au front,
et prostravit humi,	et *le* coucha à terre,
currensque	et courant *vers lui*
detraxit suum gladium	il ôta *son* épée
jaconti,	à *lui* étendu,
quo præcidit caput illi.	avec laquelle il coupa la tête à lui.

Ea re perculsi, Philistæi in fugam versi sunt, et victoriam Hebræis concesserunt.

CXX. Redeunti Davidi obviam itum est. Hebræi gratulantes victorem deducunt ad urbem; ipsæ mulieres domibus egressæ cum tympanis laudes ejus canebant.

Tantus populi favor invidiam Saülis accendit, qui deinceps malevolo fuit in Davidem animo, nec jam eum benignis oculis adspiciebat. Longe alia fuit mens filii ejus Jonathæ. Virtutem Davidis admirans, illum singulari amore complexus est, suoque balteo, arcu et gladio donavit.

CXXI. Saül victori filiam suam spoponderat uxorem; at promissis non stetit, novamque conditionem proposuit, si nempe David centum Philistæos interfecisset.

Malo animo id faciebat rex invidus; sperabat scilicet juvenem audacem facile periturum. At sua eum spes delusit.

Les Philistins, effrayés par cet événement, prirent la fuite et abandonnèrent la victoire aux Hébreux.

CXX. Lorsque David revint, on alla au-devant de lui. Les Hébreux félicitent le vainqueur et le reconduisent à la ville ; les femmes mêmes sortent de leurs maisons, et chantent ses louanges au son du tambour.

Cette faveur déclarée du peuple alluma la jalousie de Saül, qui se montra désormais malveillant pour David, et ne le regarda plus d'un œil favorable. Son fils Jonathas conçut des sentiments tout autres. Admirant la valeur de David, il s'attacha à lui d'une affection singulière, et lui fit présent de son baudrier, de son arc et de son épée.

CXXI. Saül avait promis au vainqueur la main de sa fille; mais il ne tint point sa promesse, et proposa une condition nouvelle : il fallait que David tuât cent Philistins.

Le roi jaloux agissait ainsi dans un mauvais dessein; il espérait que l'audacieux jeune homme se ferait aisément tuer. Mais il fut trompé dans son espoir.

Philistæi,	Les Philistins,
perculsi ea re,	frappés de cet événement,
versi sunt in fugam,	se tournèrent vers (prirent) la fuite,
et concesserunt victoriam	et abandonnèrent la victoire
Hebræis.	aux Hébreux.
CXX. Itum est obviam	CXX. On alla au-devant
Davidi redeunti.	de David revenant.
Hebræi gratulantes	Les Hébreux *le* félicitant
deducunt victorem	reconduisent le vainqueur
ad urbem;	à la ville;
mulieres ipsæ	les femmes elles-mêmes
egressæ domibus	sorties de *leurs* maisons
canebant laudes ejus	chantaient les louanges de lui
cum tympanis.	avec des (au son des) tambours.
Tantus favor populi	Une si grande faveur du peuple
accendit invidiam Saülis,	alluma la jalousie de Saül,
qui deinceps	qui dans la-suite
fuit animo malevolo	fut d'un esprit malveillant
in Davidem,	envers David,
nec adspiciebat jam eum	et ne voyait déjà plus lui
oculis benignis.	avec des yeux favorables.
Mens filii ejus, Jonathæ,	La disposition du fils de lui, Jonathas,
fuit longe alia.	fut bien autre.
Admirans	Admirant
virtutem Davidis,	la valeur de David,
complexus est illum	il embrassa lui (s'attacha à lui)
amore singulari,	d'une affection particulière,
donavitque suo balteo,	et *le* gratifia de son baudrier,
arcu et gladio.	de *son* arc et de *son* épée.
CXXI. Saül	CXXI. Saül
spoponderat suam filiam	avait promis sa fille
uxorem	*pour* épouse
victori;	au vainqueur;
at non stetit	mais il ne resta pas dans (ne tint pas)
promissis,	*ses* promesses,
proposuitque	et proposa
novam conditionem	une nouvelle condition.
nempe si David	à-savoir si David
interfecisset	avait tué (tuait)
centum Philistæos.	cent Philistins.
Rex invidus	*Ce* roi jaloux
faciebat id	faisait cela
animo malo;	avec une intention mauvaise:
scilicet sperabat	c'est-à-dire-qu'il espérait
juvenem audacem	*ce* jeune-homme audacieux
periturum facile.	devoir périr facilement.
At sua spes delusit eum.	Mais son espoir trompa *lui*.

Nam David, occisis ducentis Philistæis, rediit illæsus, atque ita regis filiam in matrimonium accepit.

CXXII. Crescebat in dies Saülis odium, stimulante invidia; quare non jam occulte, sed palam, Davidi necem parabat.

Bis eum lancea confodere conatus est; sed David ictum letalem declinatione corporis effugit.

Saül mandatum dedit Jonathæ ut Davidem occideret; sed Jonathas noluit crudeli patris imperio obsequi; imo cum lacrimis illum obtestatus est ut tam iniquum consilium deponeret.

Denique Saül misit satellites, qui Davidem domi, in oculis uxoris, trucidarent. Hæc vero maritum demisit per fenestram, atque ita eripuit periculo.

CXXIII. David, ut vidit implacabilem esse Saülis in se animum, excessit aula, et solitudinem petiit.

Saül illum persecutus est; at, Deo favente, David inimici manus effugit, et ipse Saülis vitam non semel servavit.

David, après avoir tué deux cents Philistins, revint sans blessure, et reçut alors la fille du roi en mariage.

CXXII. La haine de Saül, enflammée par la jalousie, croissait de jour en jour; ce n'était déjà plus en secret, mais ouvertement, qu'il préparait la mort de David.

Deux fois il essaya de le percer de sa lance; mais David en se détournant évita le coup mortel.

Saül ordonna à Jonathas de faire périr David; mais Jonathas ne voulut pas exécuter l'ordre cruel de son père; il alla même jusqu'à le conjurer en pleurant de renoncer à un si injuste dessein.

Enfin Saül envoya des soldats pour massacrer David dans sa maison, sous les yeux de sa femme. Mais celle-ci fit descendre son époux par une fenêtre, et le déroba ainsi au danger.

CXXIII. Lorsque David vit que l'âme de Saül était implacable, il s'éloigna de la cour, et s'en alla dans une solitude.

Saül le poursuivit; mais, protégé par Dieu, David échappa aux mains de son ennemi, et lui-même plus d'une fois sauva les jours de Saül.

Nam David,	Car David,
ducentis Philistæis occisis,	deux-cents Philistins ayant été tués,
rediit illæsus,	revint non-blessé,
atque ita	et ainsi
accepit in matrimonium	reçut en mariage
filiam regis.	la fille du roi.
CXXII. Odium Saülis	CXXII. La haine de Saül
crescebat in dies,	croissait *de jour* en jour,
invidia stimulante;	la jalousie *l'* aiguillonnant;
quare parabat necem Davidi	c'est-pourquoi il préparait la mort à David
non jam occulte,	non plus secrètement,
sed palam.	mais ouvertement.
Bis conatus est	Deux-fois il essaya
confodere eum lancea;	de percer lui de *sa* lance;
sed David	mais David
effugit ictum letalem	évita le coup mortel
declinatione corporis.	par un détour du corps.
Saül	Saül
dedit mandatum Jonathæ	donna commission à Jonathas
ut occideret Davidem;	qu'il tuât David;
sed Jonathas noluit obsequi	mais Jonathas ne-voulut-pas obéir
imperio crudeli patris;	à l'ordre cruel de *son* père;
imo obtestatus est illum	bien-plus il supplia lui
cum lacrimis	avec larmes
ut deponeret consilium	qu'il quittât (renonçât à) un dessein
tam iniquum.	si injuste.
Denique Saül	Enfin Saül
misit satellites,	envoya des gardes,
qui trucidarent Davidem	qui égorgeassent (pour égorger) David
domi,	dans *sa* maison,
in oculis uxoris.	sous les yeux de *son* épouse.
Hæc vero	Mais celle-ci
demisit maritum	fit-descendre *son* mari
per fenestram,	par la fenêtre,
atque ita eripuit periculo.	et ainsi *l'*arracha au danger.
CXXIII. David,	CXXIII. David,
ut vidit animum Saülis	dès qu'il vit l'âme de Saül
esse implacabilem in se,	être implacable envers lui,
excessit aula,	sortit de la cour,
et petiit solitudinem.	et gagna (se retira dans) une solitude.
Saül persecutus est illum;	Saül poursuivit lui;
at, Deo favente,	mais, Dieu *le* favorisant,
David effugit	David échappa
manus inimici,	aux mains de *son* ennemi,
et ipse	et lui-même
non semel	non pas une-seule-fois (plus d'une fois)
servavit vitam Saülis.	sauva la vie de Saül.

Erat in deserto [1] spelunca vasto recessu patens; ibi David cum suis comitibus in interiore parte latebat.

Forte Saül solus in illam speluncam ingressus est, nec latentes vidit, oppressusque somno quievit.

Sui Davidem comites hortabantur ut opportunam Saülis interficiendi occasionem arriperet; sed David noluit, quum impune posset, inimicum occidere.

CXXIV. Motum est rursus bellum cum Philistæis; adversus quos Saül cum exercitu processit.

Commissa pugna, Hebræi fusi sunt. Tres filii regis in acie ceciderunt. Saül ipse ex equo delapsus, ne vivus in potestatem hostium veniret, uni comitum latus transfodiendum præbuit.

Regis mortem omnium Hebræorum fuga consecuta est, et, eo die, victoria insigni potiti sunt Philistæi.

CXXV. David, audita Saülis morte, lacrimas profudit. Montes Gelboe, ubi cædes illa facta fuerat, exsecratus est. Illum,

Il y avait dans un désert une caverne béante, d'une immense profondeur; David s'y tenait caché avec ses compagnons dans la partie la plus reculée.

Par hasard, Saül entra seul dans la caverne, ne vit pas ceux qui s'y cachaient, et, accablé de sommeil, il s'endormit.

Les compagnons de David l'engageaient à saisir cette occasion de faire mourir Saül; mais David ne voulut point tuer son ennemi, bien qu'il pût le faire impunément.

CXXIV. La guerre avec les Philistins se ralluma; Saül marcha contre eux avec une armée.

On livra bataille, et les Hébreux furent mis en déroute. Trois fils du roi périrent sur le champ de bataille. Saül lui-même tomba de cheval, et, pour ne pas venir vivant au pouvoir des ennemis, il se fit percer le flanc par un de ses compagnons.

Le roi mort, tous les Hébreux prirent la fuite, et, ce jour-là, les Philistins remportèrent une brillante victoire.

CXXV. David, à la nouvelle de la mort de Saül, versa des larmes il maudit les montagnes de Gelboé, où ce meurtre avait été commis.

Erat in deserto	Il y avait dans un désert
spelunca patens	une caverne béante
recessu vasto;	par un enfoncement vaste (profond);
ibi David latebat	là David était caché
cum suis comitibus	avec ses compagnons
in parte interiore.	dans la partie intérieure (reculée).
Forte Saül	Par hasard Saül
ingressus est solus	entra seul
in illam speluncam,	dans cette caverne,
nec vidit latentes,	et ne vit pas les *gens* cachés,
oppressusque somno	et accablé de sommeil
quievit.	se reposa (s'endormit).
Sui comites	Ses compagnons
hortabantur Davidem	exhortaient David
ut arriperet	à ce qu'il saisît
occasionem opportunam	*cette* occasion favorable
Saülis interficiendi;	de Saül devant être tué (de tuer Saül);
sed David noluit,	mais David ne-voulut-pas,
quum posset impune,	bien qu'il *le* pût impunément,
occidere inimicum.	tuer *son* ennemi.
CXXIV. Bellum	CXXIV. La guerre
cum Philistæis	avec les Philistins [ralluma),
motum est rursus:	fut mise-en-mouvement de nouveau (se
adversus quos Saül	contre lesquels Saül
processit cum exercitu.	marcha avec une armée.
Pugna commissa,	Une bataille ayant été engagée,
Hebræi fusi sunt.	les Hébreux furent mis-en-déroute.
Tres filii regis	Trois fils du roi
ceciderunt in acie.	tombèrent dans le combat.
Saül ipse,	Saül lui-même,
delapsus ex equo,	tombé de cheval,
ne veniret vivus	afin qu'il ne vînt pas vivant
in potestatem hostium,	au pouvoir des ennemis,
præbuit uni comitum	présenta à un de *ses* compagnons
latus transfodiendum.	*son* flanc à-percer.
Fuga	La fuite
omnium Hebræorum	de tous les Hébreux
consecuta est mortem regis,	suivit la mort du roi,
et, eo die,	et, ce jour-là, [tèrent)
Philistæi potiti sunt	les Philistins furent-maîtres de (rempor-
victoria insigni.	une victoire remarquable.
CXXV. David,	CXXV. David,
morte Saülis audita,	la mort de Saül ayant été apprise,
profudit lacrimas.	versa des larmes.
Exsecratus est	Il maudit
montes Gelboe,	les montagnes de Gelboé,
ubi illa cædes facta fuerat.	où ce meurtre avait été commis.

qui a se Saülem occisum esse jactitabat et regia insignia attulerat, perimi jussit, in pœnam violatæ majestatis regiæ.

Civibus urbis Jabes, quod Saülis ejusque filiorum corpora sepelivissent, gratiam retulit.

Admirandum sane veri ac sinceri erga inimicum amoris exemplum.

CXXVI. David, postquam solium conscendit, duplex scelus, et quidem gravissimum, commisit.

Adamavit mulierem, nomine Bethsaben, eamque ad flagitium compulit.

Mulieris maritus, nomine Urias, vir fortissimus, tum in castris erat, et egregiam patriæ operam navabat.

Hunc David iniquo pugnæ loco hostibus objici jussit, atque ita necandum curavit.

At Deus ad Davidem misit prophetam, qui illum admoneret, eique pœnam sceleris denuntiaret subeundam.

CXXVII. Sic Davidem allocutus est propheta : « Erant in eadem urbe duo homines. Alter dives multos boum, caprarum atque ovium greges alebat; alter vero nihil habebat præter

Pour le punir d'avoir attenté à la majesté royale, il donna ordre de faire périr celui qui se vantait d'avoir tué Saül et qui lui avait apporté les insignes du roi.

Il témoigna sa reconnaissance aux habitants de la ville de Jabé, pour avoir enseveli les corps de Saül et de ses fils.

Exemple vraiment admirable d'une véritable et sincère affection envers un ennemi.

CXXVI. Après que David fut monté sur le trône, il se souilla de deux crimes affreux.

Il aima une femme du nom de Bethsabée, et la poussa au crime.

Le mari de cette femme, nommé Urie, homme d'un grand courage, était alors au camp, et servait sa patrie avec honneur.

David ordonna de le placer un jour de bataille en face de l'ennemi, dans un poste défavorable, et le fit ainsi mourir.

Mais Dieu envoya un prophète à David pour l'avertir et lui annoncer qu'il subirait la peine de son crime.

CXXVII. Le prophète parla ainsi à David : « Il y avait dans la même ville deux hommes. L'un était riche, et entretenait de nombreux troupeaux de bœufs, de chèvres et de brebis; l'autre n'avait

Jussit illum qui jactitabat	Il ordonna celui qui se vantait
Saülem occisum esse a se,	Saül avoir été tué par lui (d'avoir tué Saül),
et attulerat	et *qui* avait apporté
insignia regia,	les insignes royaux,
perimi, in pœnam	être mis-à-mort, en châtiment
majestatis regiæ violatæ.	de la majesté royale violée.
Retulit gratiam	Il rendit de la reconnaissance
civibus urbis Jabes,	aux citoyens de la ville *de* Jabé,
quod sepelivissent corpora	parce qu'ils avaient enseveli les corps
Saülis filiorumque ejus.	de Saül et des fils de lui.
Exemplum	Exemple
sane admirandum	assurément admirable
amoris veri et sinceri	d'une affection vraie et sincère
erga inimicum.	envers un ennemi.
CXXVI. David,	CXXVI. David,
postquam conscendit	après qu'il fut monté
solium,	sur le trône,
commisit scelus duplex,	commit un crime double,
et quidem gravissimum.	et certes très-grave.
Adamavit mulierem,	Il aima une femme,
Bethsaben nomine,	Bethsabé de nom (appelée Bethsabé),
compulitque eam	et poussa elle
ad flagitium.	au déshonneur.
Maritus mulieris,	Le mari de *cette* femme,
Urias nomine,	Urie de nom (appelé Urie),
vir fortissimus,	homme très-courageux,
erat tum in castris,	était alors au camp,
et navabat patriæ	et rendait à la patrie
operam egregiam.	des services distingués.
David	David
jussit hunc objici hostibus	ordonna celui-ci être opposé aux ennemis
loco pugnæ iniquo,	dans un lieu de combat défavorable,
atque ita curavit necandum.	et ainsi prit-soin de *lui* devant être tué.
At Deus misit ad Davidem	Mais Dieu envoya à David
prophetam,	un prophète,
qui admoneret illum,	qui avertît (pour avertir) lui,
denuntiaretque ei	et *qui* annonçât à lui
pœnam sceleris	la peine de *son* crime
subeundam.	devoir être subie.
CXXVII. Propheta	CXXVII. Le prophète
allocutus est sic Davidem :	parla ainsi à David :
« Duo homines	« Deux hommes
erant in eadem urbe.	étaient dans la même ville.
Alter dives alebat	L'un riche nourrissait
multos greges boum,	plusieurs troupeaux de bœufs,
caprarum atque ovium ;	de chèvres et de brebis ;
alter vero habebat nihil	mais l'autre n'avait rien

ovem unam quam ipse emerat, et apud se diligenter nutriebat.

«Venit ad hominem divitem hospes quidam; quum ei parandum esset convivium, dives ille pepercit suis ovibus, et oviculam [1] pauperis, vi ereptam, hospiti edendam apposuit.

« Tuum est, o rex, de hoc facto judicare. »

CXXVIII. Rex indignans respondit : « Inique fecit, quisquis ille est ; pro ove ablata quatuor oves reddet. »

Tum propheta aperte : « Tu, ait, tu es iste vir. Te Deus bonis omnibus cumulavit : te regem fecit ; te ab ira Saülis liberavit ; tibi regiam domum, regias opes tradidit.

« Cur ergo uxorem Uriæ rapuisti? Cur virum innoxium, virum tibi militantem, gladio hostium interfecisti? »

His prophetæ verbis motus, David culpam agnovit et confessus est.

Cui propheta : « Tibi, inquit, Deus condonat peccatum tuum. Attamen filius qui natus est tibi morietur. »

rien qu'une brebis qu'il avait achetée lui-même et qu'il nourrissait avec soin dans sa maison.

« Un hôte vint chez l'homme riche, et, comme il fallait lui préparer un repas, le riche, pour épargner ses brebis, fit enlever de force la brebis du pauvre, et la donna à manger à son hôte.

« C'est à toi, ô roi, de juger cette action. »

CXXVIII. Le roi indigné répondit : « Qui que ce soit, il a méchamment agi ; il rendra quatre brebis pour celle qu'il a enlevée. »

Alors le prophète, parlant sans détour : « C'est toi, dit-il, qui es cet homme. Dieu t'a comblé de tous les biens : il t'a fait roi ; il t'a sauvé de la colère de Saül ; il t'a donné une demeure royale, de royales richesses.

« Pourquoi donc as-tu enlevé la femme d'Urie? Pourquoi as-tu fait tuer par le glaive des ennemis un innocent, un homme qui combattait pour toi? »

David, touché de ces paroles du prophète, reconnut et confessa sa faute.

« Dieu, lui dit le prophète, te pardonne ton péché. Cependant le fils qui t'est né mourra. »

præter unam ovem	excepté une brebis
quam emerat ipse,	qu'il avait achetée lui-même,
et nutriebat apud se	et *qu*'il nourrissait chez lui
diligenter.	avec-soin.
« Quidam hospes	« Un certain hôte
venit ad hominem divitem ;	vint chez l'homme riche ;
quumque convivium	et comme un repas
esset parandum ei,	était devant être préparé à lui,
ille dives	ce riche
pepercit suis ovibus,	épargna ses brebis,
et apposuit hospiti	et il servit à *son* hôte
edendam	devant être mangée (comme mets)
oviculam pauperis	la brebis du pauvre
ereptam vi.	enlevée par force.
« Est tuum, o rex,	« Il est tien (c'est à toi), ô roi,
judicare de hoc facto. »	de porter-jugement sur cette action. »
CXXVIII. Rex indignans	CXXVIII. Le roi indigné
respondit :	répondit :
« Quisquis est ille,	« Quel que soit celui-là,
fecit inique ;	il a agi injustement ;
reddet quatuor oves	il rendra quatre brebis
pro ove ablata. »	pour la brebis enlevée. »
Tum propheta	Alors le prophète
ait aperte :	dit ouvertement :
« Tu, tu es iste vir.	« *C'est* toi, *c'est* toi *qui* es cet homme
Deus cumulavit te	Dieu a comblé toi
omnibus bonis :	de tous les biens :
fecit te regem ;	il a fait toi roi ;
liberavit te ab ira Saülis ;	il a délivré toi de la colère de Saül ;
tradidit tibi domum regiam,	il a remis à toi une demeure royale
opes regias.	des richesses royales.
« Cur ergo	« Pourquoi donc
rapuisti uxorem Uriæ ?	as-tu enlevé l'épouse d'Urie ?
Cur interfecisti	Pourquoi as-tu tué
gladio hostium	par le glaive des ennemis
virum innoxium,	un homme innocent,
virum militantem tibi ? »	un homme faisant-la-guerre pour toi ? »
David,	David,
motus his verbis prophetæ	touché de ces paroles du prophète,
agnovit culpam	reconnut *sa* faute
et confessus est.	et l'avoua.
Cui propheta inquit :	A lui le prophète dit :
« Deus condonat tibi	« Dieu pardonne à toi
tuum peccatum.	ton péché.
Attamen	Cependant
filius qui natus est tibi	le fils qui est né à toi
morietur. »	mourra. »

CXXIX. Paulo post infans in gravem morbum incidit. Per septem dies David in magno luctu fuit, cibo abstinens et orans.

Die septimo, infans mortuus est; nec ausi sunt famuli id regi nuntiare.

Quos ut vidit David mussitantes, intellexit id quod erat, mortuum esse infantem.

Tunc, luctu deposito, jussit sibi apponi cibos, mirantibusque aulicis dixit : « Ægrotante puerulo, jejunus orabam, sperans scilicet Deum placari posse. Nunc autem quum mortuus sit, cur frustra lugeam? Num potero illum ad vitam revocare ? »

CXXX. Ad hunc dolorem alius accessit dolor. Absalon, filius Davidis, paternum regnum affectavit; concitata multitudine imperita, adversus patrem rebellavit.

Id ubi cognovit David, excessit Hierosolyma, veritus ne, si ibi remaneret, Absalon cum exercitu veniens urbem regiam obsideret, eamque ferro et igne vastaret.

Quare, egressus cum suis qui in officio manebant, con-

CXXIX. Bientôt l'enfant tomba gravement malade. Pendant sept jours, David fut dans une grande affliction, se privant de nourriture et priant.

Le septième jour, l'enfant mourut; et les serviteurs n'osaient l'annoncer au roi.

Quand David les vit parler bas entre eux, il comprit la vérité, c'est-à-dire que l'enfant était mort.

Alors, bannissant son affliction, il ordonna qu'on lui servît à manger, et dit à ses courtisans étonnés : « Tant que l'enfant était malade, je jeûnais et je priais, espérant que Dieu pourrait s'apaiser. Mais maintenant qu'il est mort, pourquoi m'affliger inutilement? Pourrai-je le rappeler à la vie? »

CXXX. A cette douleur vint se joindre une autre douleur. Absalon, fils de David, aspira au trône de son père, et, soulevant une multitude insensée, se révolta contre lui.

Dès que David en fut instruit, il sortit de Jérusalem, craignant que, s'il y restait, Absalon ne vînt avec une armée assiéger la ville royale, et ne la dévastât par le fer et par le feu.

Il sortit donc avec ceux de ses sujets qui étaient restés dans le

CXXIX. Paulo post
infans incidit
in morbum gravem.
Per septem dies
David fuit in magno luctu,
abstinens cibo et orans.

Septimo die,
infans mortuus est;
nec famuli ausi sunt
nuntiare id regi.

Quos ut David vidit
mussitantes,
intellexit id quod erat,
infantem mortuum esse.

Tunc, luctu deposito,
jussit cibos apponi sibi,
dixitque aulicis
mirantibus :
« Puerulo ægrotante,
orabam jejunus,
scilicet sperans
Deum posse placari.
Nunc autem
quum mortuus sit,
cur lugeam frustra?
Num potero
revocare illum ad vitam? »

CXXX. Alius dolor
accessit ad hunc dolorem.
Absalon, filius Davidis,
affectavit regnum
paternum;
multitudine imperita
concitata,
rebellavit adversus patrem

Ubi David cognovit id,
excessit Hierosolyma,
veritus ne,
si remaneret ibi,
Absalon
veniens cum exercitu
obsideret urbem regiam,
vastaretque eam
ferro et igne.

Quare, egressus
cum suis
qui remanebant in officio,

CXXIX. Peu après
l'enfant tomba
dans une maladie grave.
Pendant sept jours
David fut dans une grande affliction,
s'abstenant de nourriture et priant.

Le septième jour,
l'enfant mourut;
et les serviteurs n'osèrent pas
annoncer cela au roi.

Lesquels lorsque David vit
parlant-tout-bas,
il comprit ce qui était,
l'enfant être mort.

Alors, *son* affliction étant quittée,
il ordonna des mets être servis à lui,
et dit à *ses* courtisans
qui s'étonnaient :
« Le petit-enfant étant-malade,
je priais à-jeun,
à-savoir espérant (parce que j'espérais)
Dieu pouvoir être apaisé.
Mais maintenant
qu'il est mort.
pourquoi m'affligerais-je inutilement?
Est-ce que je pourrai
rappeler lui à la vie? »

CXXX. Une autre douleur
s'ajouta à cette douleur.
Absalon, fils de David,
aspira à la royauté (au trône)
de-son-père;
une multitude sans expérience
ayant été soulevée,
il se révolta contre *son* père.

Dès que David eut appris cela,
il sortit de Jérusalem,
ayant craint que,
s'il restait là,
Absalon
venant avec une armée
assiégeât la ville royale,
et dévastât elle
par le fer et le feu.

C'est pourquoi, *en* étant sorti
avec les siens (ceux des siens)
qui restaient dans le devoir,

scendit montem Olivarum, flens, nudis pedibus, et operto capite.

CXXXI. Fugienti occurrit vir quidam e genere Saülis, nomine Semeï, qui cœpit Davidem ejusque comites maledictis et lapidibus appetere.

Quod illi indigne ferentes volebant ulcisci injuriam, et maledici convitiatoris caput amputare.

At David eos cohibuit : « Sinite, inquit, istum mihi maledicere. Forsitan Deus, his quæ patior malis placatus, mei miserebitur, et rem afflictam restituet. »

Incredibilem regis patientiam admirati, comites dicto ægre paruerunt.

CXXXII. Absalon, profecto patre, ingressus est Hierosolymam, ibique aliquandiu moratus est. Quæ res saluti fuit Davidi; nam interim David collegit copias, seque ad bellum comparavit.

Jam aderat Absalon cum exercitu, et prœlium mox erat committendum. Suaserunt regi sui comites ut ne interesset certamini.

devoir, et gravit la montagne des Oliviers, pleurant, les pieds nus et la tête voilée.

CXXXI. Dans sa fuite, il rencontra un homme du sang de Saül, qui s'appelait Séméi, et qui se mit à insulter et à poursuivre de pierres David et ses compagnons.

Ceux-ci, remplis d'indignation, voulaient punir cet outrage, et décapiter l'insolent qui les insultait.

Mais David les contint : « Laissez, dit-il, cet homme m'injurier. Peut-être Dieu, apaisé par les maux que je souffre, aura-t-il pitié de moi, et me relèvera-t-il de l'abaissement où je suis. »

Les compagnons du roi, admirant cette incroyable patience, eurent peine à obéir à ses ordres.

CXXXII. Absalon, après le départ de son père, entra à Jérusalem, où il séjourna quelque temps. Ce fut ce qui sauva David ; car pendant ce temps il leva des troupes et se prépara à la guerre.

Déjà Absalon était arrivé avec son armée, et on allait en venir aux mains. Les compagnons du roi lui conseillèrent de ne pas assister à la bataille.

conscendit	il monta
montem Olivarum,	sur la montagne des Oliviers,
flens, pedibus nudis,	pleurant, les pieds nus,
et capite operto.	et la tête couverte.
CXXXI. Fugienti	CXXXI. A *lui* fuyant
occurrit quidam vir	se présenta un certain homme
e genere Saülis,	de la race de Saül,
Semeï nomine,	Séméi de nom (appelé Séméi),
qui cœpit appetere	qui commença à attaquer
Davidem comitesque ejus	David et les compagnons de lui
maledictis et lapidibus.	avec des outrages et des pierres.
Quod illi	Ce que ceux-ci (les compagnons)
ferentes indigne	supportant avec-indignation
volebant ulcisci injuriam,	voulaient venger *cette* injure,
et amputare caput	et couper la tête
convitiatoris maledici.	de l'insulteur outrageant.
At David cohibuit eos :	Mais David contint eux :
« Sinite, inquit,	« Laissez, dit-il,
istum maledicere mihi.	cet homme injurier moi.
Forsitan Deus,	Peut-être Dieu,
placatus his malis	apaisé par ces maux
quæ patior,	que je souffre,
miserebitur mei,	aura-pitié de moi,
et restituet rem afflictam. «	et rétablira *mes* affaires abattues. »
Comites, admirati	*Ses* compagnons, ayant admiré
patientiam incredibilem	la patience incroyable
regis,	du roi,
paruerunt ægre dicto.	obéirent avec-peine à *sa* parole.
CXXXII. Absalon,	CXXXII. Absalon,
patre profecto,	*son* père étant parti,
ingressus est	entra
Hierosolymam,	dans Jérusalem,
moratusque est ibi	et séjourna là
aliquandiu.	quelque-temps.
Quæ res	Cette chose
fuit saluti Davidi ;	fut à salut à (sauva) David ;
nam interim David	car pendant-ce-temps David
collegit copias,	rassembla des troupes,
seque comparavit	et se prépara
ad bellum.	à la guerre.
Jam Absalon aderat	Déjà Absalon était-là
cum exercitu,	avec *son* armée,
et prœlium	et le combat
erat committendum mox.	était devant être engagé bientôt.
Sui comites	Ses compagnons
suaserunt regi	conseillèrent au roi
ut ne interesset certamini.	qu'il n'assistât pas à la bataille.

Quapropter David Joabum suis copiis præfecit, seque in urbem vicinam contulit.

Abiens autem præcepit Joabo ceterisque ducibus ut Absaloni parcerent, sibique filium incolumem servarent.

CXXXIII. Acriter pugnatum est utrinque; sed, Deo favente, victoria penes Davidem fuit.

Terga verterunt Absalonis milites, e quibus viginti duo millia ceciderunt.

Absalon fugiens mulo insidebat; erat autem promisso et denso capillo. Dum præcipiti cursu fertur subter densam quercum, coma ejus implicata est ramis, et ipse suspensus adhæsit, mulo interim prætereunte et cursum pergente.

CXXXIV. Vidit quidam pendentem Absalonem, nec ausus est illi manus violentas inferre, sed nuntiavit Joabo, qui eum increpans: « Debueras[1], inquit, juvenem impium confodere. »

« Atqui, respondit ille, me præsente, rex præcepit tibi ut filio suo parceres. »

David mit donc Joab à la tête de ses troupes, et se retira dans une ville voisine.

Mais en partant il recommanda à Joab et aux autres chefs d'épargner Absalon, et de lui conserver son fils sain et sauf.

CXXXIII. On combattit de part et d'autre avec acharnement; mais, par la faveur de Dieu, la victoire resta à David.

Les soldats d'Absalon tournèrent le dos; vingt-deux mille d'entre eux restèrent sur le champ de bataille.

Absalon fuyait, monté sur un mulet; or il avait une chevelure longue et épaisse. Tandis qu'emporté par une course précipitée il passe sous un chêne touffu, ses cheveux s'embarrassent dans les branches, auxquelles il reste suspendu; le mulet continue sa course sans s'arrêter.

CXXXIV. Un soldat vit Absalon suspendu, mais n'osa pas porter la main sur lui, et vint l'annoncer à Joab, qui lui dit avec reproche : « Tu aurais dû tuer ce jeune impie. »

« Mais, répondit le soldat, j'étais présent quand le roi te recommanda d'épargner son fils. »

Quapropter David
præfecit suis copiis
Joabum,
seque contulit
in urbem vicinam.
Abiens autem
præcepit Joabo
ceterisque ducibus
ut parcerent Absaloni,
servarentque sibi filium
incolumem.
CXXXIII Pugnatum est
acriter utrinque ;
sed, Deo favente,
victoria
fuit penes Davidem.
Milites Absalonis
verterunt terga,
e quibus viginti duo millia
ceciderunt.
Absalon fugiens
insidebat mulo ;
erat autem capillo
promisso et denso.
Dum fertur
cursu præcipiti
subter quercum densam,
coma ejus
implicata est ramis,
et ipse suspensus adhæsit,
mulo interim
prætereunte
et pergente cursum.
CXXXIV. Quidam
vidit Absalonem
pendentem,
nec ausus est inferre illi
manus violentas,
sed nuntiavit Joabo,
qui, increpans eum,
inquit :
« Debueras confodere
juvenem impium. »
« Atqui, respondit ille,
me præsente,
rex præcepit tibi
ut parceres suo filio. »

C'est-pourquoi David
mit-à-la-tête de ses troupes
Joab,
et se transporta
dans une ville voisine.
Mais en partant
il recommanda à Joab
et à tous-les-autres chefs
qu'ils épargnassent Absalon,
et conservassent à lui *son* fils
sain-et-sauf.
CXXXIII. On combattit
vivement de-part-et-d'autre ;
mais, Dieu *le* favorisant,
la victoire
fut au-pouvoir-de David.
Les soldats d'Absalon
tournèrent le dos,
desquels vingt-deux mille
tombèrent (périrent).
Absalon fuyant
était assis (monté)-sur un mulet ;
or il était de (avait) une chevelure
longue et épaisse.
Tandis qu'il est emporté
par une course précipitée
sous un chêne touffu,
la chevelure de lui
fut embarrassée dans les branches,
et lui-même suspendu resta-attaché,
le mulet pendant-ce-temps
passant-outre
et continuant *sa* course.
CXXXIV. Quelqu'un
vit Absalon
suspendu,
et n'osa pas porter-sur lui
des mains violentes,
mais *l'*annonça à Joab,
qui, gourmandant lui,
dit :
« Tu aurais dû percer *de traits*
ce jeune-homme impie. »
« Pourtant, répondit celui-là,
moi étant-présent,
le roi a recommandé à toi
que tu épargnasses son fils. »

« Ego vero non parcam », ait Joabus; et statim sumpsit tres lanceas, quas in pectus Absalonis defixit.

Quum Absalon adhuc palpitaret hærens in quercu, armigeri Joabi repetitis ictibus confossum interemerunt.

CXXXV. Stabat interea David ad portam urbis, exspectans eventum pugnæ, et maxime de filii salute sollicitus.

Quum illi nuntiatum esset profligatos hostes et interfectum esse Absalonem, non modo non lætatus est de victoria quam reportaverat, sed maximum quoque dolorem cepit ex morte filii.

Inambulabat in cœnaculo mœrens, et in has voces identidem erumpens : « Fili mi Absalon, Absalon fili mi! utinam pro te moriar, Absalon fili mi, fili mi Absalon! »

CXXXVI. Multa deinceps bella David prospere gessit contra Philistæos, rebusque foris et domi compositis, reliquum vitæ tempus in florenti pace exegit.

« Pourtant je ne l'épargnerai point, » dit Joab; et aussitôt il prit trois lances, qu'il enfonça dans la poitrine d'Absalon.

Absalon, suspendu au chêne, était encore palpitant; les écuyers de Joab l'achevèrent en le perçant de coups redoublés.

CXXXV. Cependant David se tenait à la porte de la ville, attendant l'issue du combat, inquiet surtout du salut de son fils.

Lorsqu'on lui annonça la défaite des ennemis et la mort d'Absalon, non-seulement il ne se réjouit pas de la victoire qu'il avait remportée, mais il conçut une vive douleur de la mort de son fils.

Accablé de chagrin, il se promenait dans son appartement, et laissait à chaque instant échapper ces mots : « Mon fils Absalon, Absalon mon fils! plût à Dieu que je fusse mort à ta place, Absalon mon fils, mon fils Absalon! »

CXXXVI. David fit ensuite plusieurs guerres avec succès contre les Philistins, et, après avoir réglé les affaires au dehors et à l'intérieur, il passa le reste de sa vie dans une paix florissante.

« Ego vero
non parcam, »
ait Joabus ;
et statim
sumpsit tres lanceas,
quas defixit
in pectus Absalonis.
Quum Absalon
palpitaret adhuc
hærens in quercu,
armigeri Joabi
interemerunt
confossum ictibus repetitis.
CXXXV. Interea David
stabat ad portam urbis,
exspectans
eventum pugnæ,
et sollicitus maxime
de salute filii.
Quum
nuntiatum esset illi
hostes profligatos esse
et Absalonem interfectum,
non modo non lætatus est
de victoria
quam reportaverat,
sed cepit quoque
dolorem maximum
ex morte filii.
Inambulabat
in cœnaculo
mœrens, et identidem
erumpens in has voces :
« Mi fili Absalon,
Absalon, mi fili!
utinam moriar pro te,
Absalon, mi fili,
mi fili Absalon! »
CXXXVI. Deinceps
David gessit prospere
multa bella
adversus Philistæos,
rebusque compositis
foris et domi,
exegit
tempus reliquum vitæ
in pace florenti.

« Mais moi
je ne *l'*épargnerai pas, »
dit Joab ;
et aussitôt
il prit trois lances,
qu'il enfonça
dans la poitrine d'Absalon.
Comme Absalon
palpitait encore
attaché au chêne,
les écuyers de Joab
le tuèrent
percé (en le perçant) de coups redoublés.
CXXXV. Cependant David
se tenait à la porte de la ville,
attendant
l'issue du combat,
et inquiet surtout
du salut de son fils.
Lorsque
il eut été annoncé à lui
les ennemis avoir été battus
et Absalon tué,
non-seulement il ne se réjouit pas
de la victoire
qu'il avait remportée,
mais il conçut même
la douleur la plus grande
de la mort de *son* fils.
Il se promenait
dans la salle-à-manger
affligé, et de temps-en-temps
éclatant en (faisant éclater) ces mots :
« Mon fils Absalon,
Absalon, mon fils!
plaise-à-Dieu que je meure pour toi,
Absalon, mon fils,
mon fils Absalon! »
CXXXVI. Dans-la-suite
David fit avec-succès
plusieurs guerres
contre les Philistins,
et les affaires ayant été arrangées
au dehors et à la maison (à l'intérieur),
il passa
le temps restant (le reste) de *sa* vie
dans une paix florissante.

Quum esset extrema senectute et infirma valetudine, Salomonem heredem regni constituit.

Is, a summo sacerdote unctus, vivo adhuc patre, rex appellatus est.

David, postquam filio dedisset præcepta regno administrando utilissima, diem supremum obiit.

CXXXVII. Diligebat Deus Salomonem. Ei per quietem adstare visus est, deditque optionem eligendi quidquid vellet.

Salomon non aliud sibi dari poposcit quam sapientiam, reliqua omnia parvi æstimans.

Quæ res ita Deo placuit, ut illi plus tribuerit quam rogatus fuerat; nam Salomoni eximiam sapientiam impertivit, et insuper divitias et gloriam, quas non petierat, addidit.

CXXXVIII. Non multo post Salomon concessæ sibi a Deo sapientiæ specimen edidit.

Duæ mulieres in eadem domo habitabant. Utraque eodem tempore peperit puerum. Unus ex his puerulis post diem ter-

Comme il était déjà avancé en âge et que sa santé était chancelante, il désigna Salomon pour hériter de son trône.

Salomon, sacré par le grand prêtre, fut appelé roi du vivant de son père.

David donna à son fils les conseils les plus utiles pour l'administration de son royaume, et mourut.

CXXXVII. Dieu chérissait Salomon. Il lui apparut pendant son sommeil, et lui donna la permission de choisir ce qu'il voudrait.

Salomon ne demanda que la sagesse, estimant tout le reste de peu de prix.

Dieu en fut si charmé, qu'il lui accorda plus qu'il n'avait demandé; car il donna à Salomon une rare sagesse, et ajouta à ce don les richesses et la gloire, que le roi n'avait pas demandées.

CXXXVIII. Peu de temps après, Salomon donna une preuve de la sagesse que Dieu lui avait accordée.

Deux femmes habitaient dans la même maison. Toutes deux en même temps mirent au monde un fils. Au bout de trois jours, l'un

Quum esset	Comme il était
senectute extrema	d'une vieillesse extrême (très-avancée),
et valetudine infirma,	et d'une santé faible,
constituit Salomonem	il établit (désigna) Salomon
heredem regni.	*comme* héritier de *son* royaume.
Is, unctus	Celui-ci, ayant été oint
a summo sacerdote,	par le souverain pontife,
appellatus est rex,	fut appelé (salué) roi,
patre adhuc vivo.	*son* père *étant* encore vivant.
David,	David,
postquam dedisset filio	après qu'il eut donné à *son* fils
præcepta utilissima	des préceptes très-utiles
regno admimistrando,	pour *son* royaume devant être administré,
obiit supremum diem.	se présenta au dernier jour (mourut).
CXXXVII. Deus	CXXXVII Dieu
diligebat Salomonem.	chérissait Salomon.
Visus est	Il (Dieu) *lui* parut
adstare ei	se tenir-auprès de lui
per quietem,	pendant *son* repos (sommeil),
deditque optionem	et *lui* donna le choix
eligendi quidquid vellet.	de choisir ce qu'il voudrait.
Salomon	Salomon
non poposcit aliud	ne demanda pas une autre chose
quam sapientiam	que la sagesse
dari sibi,	être donnée à lui,
æstimans parvi	estimant d'un faible *prix*
omnia reliqua.	tout le reste.
Quæ res	Cette chose (ce choix)
placuit ita Deo,	plut tellement à Dieu,
ut tribuerit illi plus	qu'il accorda à lui plus
quam rogatus fuerat;	qu'il n'avait été sollicité *d'accorder*,
nam impertivit Salomoni	car il donna à Salomon
sapientiam eximiam,	une sagesse rare,
et addidit insuper	et il ajouta en outre
divitias et gloriam,	les richesses et la gloire,
quas non petierat.	qu'il n'avait pas demandées.
CXXXVIII. Non multo post	CXXXIII. Non beaucoup (peu de temps) après
Salomon edidit specimen	Salomon donna une marque
sapientiæ	de la sagesse
concessæ sibi a Deo.	accordée à lui par Dieu.
Duæ mulieres	Deux femmes
habitabant in eadem domo.	habitaient dans la même maison.
Utraque eodem tempore	L'une-et-l'autre dans le même temps
peperit puerum.	enfanta un garçon.
Unus ex his puerulis	Un de ces *deux* petits-enfants
mortuus est nocte	mourut la nuit

tium nocte mortuus est. Mater subripuit puerum alterius mulieris do mientis, et hujus loco filium suum mortuum supposuit.

Orta inter duas mulieres gravi altercatione, res ad Salomonem delata est.

CXXXIX. Difficilis erat atque perobscura quæstio, quum nullus esset testis.

Rex autem, ut exploraret latentem veritatem : « Dividatur, inquit, puer de quo controversia est, et pars una uni mulieri, altera alteri detur. »

Judicio assensit falsa mater; altera vero exclamavit : « Ne, quæso, ne occidatur puer, o rex; malo ista totum habeat. »

Tum rex ait : « Res est manifesta; hæc vere est mater pueri. » Et huic illum adjudicavit.

Admirati sunt omnes singularem regis prudentiam.

CXL. Salomon templum immensi operis Hierosolymæ ædificavit. Omnia auro, argento gemmisque in eo fulgebant. In hoc templo arca fœderis collocata est.

des deux enfants mourut la nuit. La mère déroba l'enfant de l'autre femme pendant son sommeil, et mit à la place son fils mort.

Une violente querelle s'éleva entre les deux femmes, et l'affaire fut portée devant Salomon.

CXXXIX. La question était difficile et fort obscure, car il n'y avait pas de témoin.

Le roi, voulant découvrir la vérité cachée : « Qu'on partage, dit-il, l'enfant qui fait le sujet de la dispute, et qu'on en donne la moitié à chacune de ces femmes. »

La fausse mère accepta le jugement; mais l'autre s'écria : « O roi, qu'on ne tue pas l'enfant, je t'en conjure; j'aime mieux que celle-ci l'ait tout entier. »

« L'affaire est évidente, dit le roi; voici la véritable mère de l'enfant. » Et il le lui adjugea.

Tous admirèrent la rare sagacité du roi.

CXL. Salomon fit bâtir à Jérusalem un temple d'un immense travail. L'or, l'argent, les pierres précieuses y brillaient de toutes parts. On plaça dans ce temple l'arche d'alliance.

post tertium diem.	après le troisième jour (trois jours après).
Mater subripuit puerum	La mère déroba l'enfant
alterius mulieris	de l'autre femme
dormientis,	qui dormait,
et supposuit loco hujus	et substitua à la place de cet *enfant*
suum filium mortuum.	son fils mort.
Gravi altercatione	Une violente dispute
orta inter duas mulieres,	s'étant élevée entre les deux femmes,
res delata est	l'affaire fut déférée
ad Salomonem.	à Salomon.
CXXXIX. Quæstio	CXXXIX. La question
erat difficilis	était difficile
atque perobscura,	et très-obscure,
quum esset nullus testis.	vu qu'il n'y avait aucun témoin.
Rex autem,	Mais le roi,
ut exploraret	afin qu'il découvrît
veritatem latentem,	la vérité cachée,
inquit :	dit :
« Puer	« Que l'enfant
de quo est controversia	au sujet duquel est le différend
dividatur,	soit divisé *en deux*,
et una pars detur	et qu'une part soit donnée
uni mulieri,	à une femme (à l'une des deux femmes),
altera alteri. »	l'autre *part* à l'autre *femme*. »
Falsa mater	La fausse mère
assensit judicio ;	acquiesça au jugement ;
altera vero exclamavit :	mais l'autre s'écria :
« O rex, quæso,	« O roi, je *t'en* prie,
ne puer occidatur ;	que l'enfant ne soit pas tué ;
malo	j'aime-mieux
ista habeat totum. »	que celle-ci *l'*ait tout-entier »
Tum rex ait :	Alors le roi dit :
« Res est manifesta ;	« L'affaire est claire ;
hæc est vere	celle-ci est véritablement
mater pueri. »	la mère de l'enfant. »
Et adjudicavit illum huic.	Et il adjugea lui à elle.
Omnes admirati sunt	Tous admirèrent
prudentiam singularem	la sagacité singulière
regis.	du roi.
CXL. Salomon	CXL. Salomon
ædificavit Hierosolymæ	bâtit à Jérusalem
templum operis immensi.	un temple d'un travail immense.
In eo	Dans ce *temple*
omnia fulgebant auro,	tout brillait d'or,
argento gemmisque.	d'argent et de pierreries.
Arca fœderis	L'arche d'alliance
collocata est in hoc templo.	fut placée dans ce temple.

Vicini reges ob tantam sapientiæ famam cum Salomone amicitiam junxerunt, fœdusque fecerunt.

Regina Saba, ejus visendi cupida, finibus regni sui excessit, venitque Hierosolymam.

Regnabat Salomon in summâ pace, opibus et deliciis affluens.

CXLI. Postea Salomon voluptati se dedit. Nihil porro tam inimicum est virtuti quam voluptas; itaque amisit sapientiam.

Mulieres exteræ, quas adamavit, eum jam senem ad ritus gentiles[1] pertraxerunt.

Quibus rebus offensus, Deus pœnam illi denuntiavit, scilicet fore ut regnum majore ex parte filio ejus adimeretur et servo traderetur; atque id ita factum est.

CXLII. Salomoni Roboamus filius successit. Is imperium culpa paterna jam nutans stultitia sua evertit.

Salomon populo vectigal gravissimum imposuerat. Quod onus quum populus tolerare non posset, illud poposcit imminui.

Regem monebant senes ut populo satisfaceret, juvenes vero dissuadebant.

Les rois voisins, sur une si grande réputation de sagesse, se lièrent d'amitié avec Salomon, et firent alliance avec lui.

La reine de Saba, désireuse de le voir, sortit des frontières de son royaume, et vint à Jérusalem.

Salomon régnait au sein de la paix la plus profonde, nageant dans les richesses et les délices.

CXLI. Dans la suite, Salomon se donna à la volupté, et, comme rien n'est si ennemi de la vertu que la volupté, il perdit sa sagesse.

Les femmes étrangères dont il s'éprit l'entraînèrent dans sa vieillesse aux cérémonies des païens.

Dieu irrité lui annonça que, pour le punir, la plus considérable partie de son royaume serait enlevée à son fils et donnée à un esclave : ce qui s'accomplit.

CXLII. A Salomon succéda son fils Roboam. Celui-ci renversa par sa folie le trône déjà ébranlé par la faute de son père.

Salomon avait frappé le peuple d'impôts fort lourds. Le peuple, qui ne pouvait supporter ce fardeau, demanda qu'il fût allégé.

Les vieillards conseillaient au roi de donner satisfaction au peuple, mais les jeunes gens l'en détournaient.

Reges vicini	Les rois voisins
junxerunt amicitiam	joignirent (firent) amitié
cum Salomone	avec Salomon
ob tantam famam	à cause de *cette* si-grande réputation
sapientiæ,	de sagesse,
feceruntque fœdus.	et firent alliance *avec lui.*
Regina Saba,	La reine de Saba, [visiter],
cupida ejus visendi,	désireuse de lui devant être visité (de le
excessit finibus sui regni,	sortit des frontières de son royaume,
venitque Hierosolymam.	et vint à Jérusalem.
Salomon regnabat	Salomon régnait
in summa pace,	dans la plus grande paix,
affluens opibus et deliciis.	regorgeant de richesses et de plaisirs.
CXLI. Postea	CXLI. Dans-la-suite
Salomon se dedit voluptati.	Salomon se donna à la volupté.
Nihil porro	Or rien
est tam inimicum virtuti	n'est si ennemi de la vertu
quam voluptas;	que la volupté ;
itaque amisit sapientiam.	aussi il perdit la sagesse.
Mulieres exteræ,	Les femmes étrangères,
quas adamavit,	qu'il aima,
pertraxerunt	entraînèrent
ad ritus gentiles	aux rites païens
eum jam senem.	lui déjà vieux.
Quibus rebus offensus,	Desquelles choses irrité,
Deus denuntiavit illi	Dieu annonça à lui
pœnam,	un châtiment,
scilicet fore	à-savoir devoir arriver (qu'il arriverait)
ut regnum adimeretur	que le royaume serait enlevé
ex majore parte filio ejus,	pour la plus grande partie au fils de lui,
et traderetur servo;	et serait remis à un esclave ;
atque id factum est ita.	et cela fut fait ainsi.
CXLII. Salomoni	CXLII. A Salomon
successit Roboamus filius.	succéda Roboam *son* fils.
Is evertit sua stultitia	Celui-ci renversa par sa folie
imperium nutans jam	l'empire chancelant déjà
culpa paterna.	par la faute de-son-père.
Salomon	Salomon
imposuerat populo	avait mis-sur le peuple
vectigal gravissimum.	un impôt très-lourd.
Quum populus	Comme le peuple
non posset	ne pouvait
tolerare quod onus,	supporter ce fardeau,
poposcit illud imminui.	il demanda cet *impôt* être diminué.
Senes monebant regem	Les vieillards conseillaient au roi
ut satisfaceret populo,	qu'il donnât-satisfaction au peuple,
juvenes vero dissuadebant.	mais les jeunes-gens *l'en* détournaient.

Roboamus, æqualium consilio usus, populo acerbe respondit, ejusque postulationem rejecit.

CXLIII. Exorta est seditio. Decem tribus a Roboamo defecerunt, regemque sibi creaverunt Jeroboamum e tribu Ephraïmi. Duæ tantum tribus in fide manserunt, scilicet tribus Judæ et tribus Benjamini.

Sic duo ex uno regna facta sunt, alterum Judæ, alterum Israelis.

Jeroboamus, ut populum suum a consuetudine eundi Hierosolymam abduceret, propriam religionem eis [1] instituit, et falsos Deos proposuit colendos.

CXLIV. Non diu stetit regnum Israeliticum, quia omnes ad unum reges fuerunt impii.

Ad eos Deus sæpe misit prophetas, qui eos admonerent et ad verum cultum revocarent. Sed illi prophetarum monitis non paruerunt ; imo eos contumeliis, pœnis, morte affecerunt.

Quare iratus Deus illos in potestatem hostium tradidit. De-

Roboam, écoutant les avis de ceux de son âge, répondit au peuple avec dureté, et repoussa sa demande.

CXLIII. Une sédition s'éleva. Dix tribus se détachèrent de Roboam, et se donnèrent pour roi Jéroboam, de la tribu d'Éphraïm. Deux tribus seulement restèrent fidèles, c'étaient la tribu de Juda et celle de Benjamin.

Ainsi deux royaumes furent formés d'un seul : le royaume de Juda et celui d'Israël.

Jéroboam, pour faire perdre à son peuple l'habitude d'aller à Jérusalem, lui donna une religion particulière, et offrit de faux Dieux à son adoration.

CXLIV. Le royaume d'Israël ne dura pas longtemps, parce que tous ses rois, jusqu'au dernier, furent impies.

Dieu leur envoya souvent des prophètes pour les avertir et les ramener au vrai culte. Mais, loin d'obéir aux avertissements des prophètes, ils leur firent endurer les outrages, les tortures, la mort.

Dieu irrité les mit au pouvoir de leurs ennemis. Ils furent vain-

Roboamus, usus consilio	Roboam, ayant usé du (suivi le) conseil
æqualium,	de ceux-de-son-âge,
respondit acerbe populo,	répondit avec-aigreur au peuple,
rejecitque	et rejeta
postulationem ejus.	la demande de lui.
CXLIII. Seditio	CXLIII. Une sédition
exorta est.	s'éleva.
Decem tribus	Dix tribus
defecerunt Roboamo,	se séparèrent de Roboam,
creaveruntque regem sibi	et créèrent (élurent) roi pour elles
Jeroboamum	Jéroboam
e tribu Ephraïmi.	de la tribu d'Éphraïm.
Duæ tribus tantum	Deux tribus seulement
manserunt in fide,	restèrent dans (gardèrent) *leur* fidélité,
scilicet tribus Judæ	à-savoir la tribu de Juda
et tribus Benjamini.	et la tribu de Benjamin.
Sic duo regna	Ainsi deux royaumes
facta sunt ex uno,	furent faits d'un seul,
alterum judæ,	l'un, *le royaume* de Juda,
alterum Israelis.	l'autre, *celui* d'Israël.
Jeroboamus,	Jéroboam,
ut abduceret	afin qu'il détachât
suum populum	son peuple
a consuetudine	de l'habitude
eundi Hierosolymam,	d'aller à Jérusalem,
instituit eis	institua à eux
religionem propriam,	une religion propre,
et proposuit	et *leur* proposa
falsos Deos colendos.	les faux dieux devant être honorés.
CXLIV. Regnum	CXLIV. Le royaume
Israeliticum	d'-Israël
non stetit diu,	ne subsista pas longtemps,
quia omnes reges	parce que tous *ses* rois
ad unum	jusqu'à un (jusqu'au dernier)
fuerunt impii.	furent impies.
Deus misit sæpe ad eos	Dieu envoya souvent vers eux
prophetas,	des prophètes,
qui admonerent eos,	qui avertissent (pour avertir) eux,
et revocarent	et *qui les* rappelassent (pour les rappeler)
ad verum cultum.	au vrai culte.
Sed illi non paruerunt	Mais il n'obéirent pas
monitis prophetarum ;	aux avertissements des prophètes ;
imo affecerunt eos	bien-plus ils accablèrent eux
contumeliis, pœnis, morte.	d'outrages, de souffrances, de la mort.
Quare Deus iratus	C'est-pourquoi Dieu irrité
tradidit illos	livra eux
in potestatem hostium.	au pouvoir des ennemis.

victi sunt a rege Assyriorum, qui decem tribus captivas fecit, et in Assyriam deportavit.

CXLV. Inter captivos qui deducti sunt in Assyriam, fuit Tobias.

Is, ab ineunte ætate, legem divinam sedulo observabat.

Quum esset puer, nihil tamen puerile gessit.

Denique, dum irent omnes ad vitulos aureos quos Jeroboamus, rex Israelis, fecerat, et populo adorandos proposuerat, hic solus fugiebat societatem omnium; pergebat autem ad templum Domini, et ibi adorabat Dominum.

CXLVI. Tobias adultus uxorem duxit, habuitque filium, quem ab infantia docuit timere Deum, et ab omni peccato abstinere.

Quum in captivitatem abductus esset, eamdem in Deum pietatem semper retinuit; omnia bona quæ habere poterat, quotidie exsilii sui comitibus impertiebat, eosque monitis salutaribus ad colendum Deum hortabatur.

cus par le roi des Assyriens, qui fit les dix tribus captives, et les transporta en Assyrie.

CXLV. Parmi les captifs qui furent emmenés en Assyrie, se trouvait Tobie.

Celui-ci, dès l'âge le plus tendre, observait religieusement la loi divine.

Enfant, il ne faisait pourtant rien qui fût d'un enfant.

Enfin, lorsque tous allaient visiter les veaux d'or que le roi d'Israël, Jéroboam, avait fait faire et avait offerts à l'adoration du peuple, lui seul fuyait la compagnie de tous; mais il se rendait au temple du Seigneur, et là il adorait le Seigneur.

CXLVI. Tobie devenu grand prit une épouse et eut un fils qu'il instruisit dès son enfance à craindre Dieu et à s'abstenir de tout péché.

Emmené en captivité, il conserva toujours la même piété envers Dieu, partageant chaque jour avec les compagnons de son exil toutes les ressources qu'il pouvait avoir, et les exhortant par ses avertissements salutaires à rendre hommage à Dieu.

Devicti sunt	Ils furent vaincus
a rege Assyriorum,	par le roi des Assyriens,
qui fecit	qui fit
decem tribus captivas,	les dix tribus captives,
et deportavit in Assyriam.	et *les* transporta en Assyrie.
CXLV. Inter captivos	CXLV. Parmi les captifs
qui deducti sunt	qui furent emmenés
in Assyriam,	en Assyrie,
fuit Tobias.	fut Tobie.
Is,	Celui-ci,
ab ætate ineunte,	dès l'âge commençant (le jeune âge),
observabat sedulo	observait scrupuleusement
legem divinam.	la loi divine.
Quum esset puer,	Bien qu'il fût enfant,
tamen gessit nihil puerile.	cependant il ne fit rien *de* puéril.
Denique,	Enfin,
dum omnes irent	tandis que tous allaient
ad vitulos aureos,	vers les veaux d'-or,
quos Jeroboamus,	que Jéroboam,
rex Israelis,	roi d'Israël,
fecerat,	avait faits (avait fait faire),
et proposuerat populo	et *qu*'il avait proposés au peuple
adorandos	devant être adorés (pour les adorer),
hic solus	celui-ci seul
fugiebat societatem	fuyait la compagnie
omnium ;	de tous ;
pergebat autem	mais il allait
ad templum Domini,	vers le temple du Seigneur,
et ibi adorabat Dominum.	et là adorait le Seigneur.
CXLVI. Tobias adultus	CXLVI. Tobie devenu-grand
duxit uxorem,	conduisit *dans sa maison* (prit) une épouse,
habuitque filium,	et eut un fils,
quem ab infantia	à qui dès l'enfance
docuit timere Deum,	il apprit à craindre Dieu,
et abstinere	et à s'abstenir
ab omni peccato.	de tout péché.
Quum abductus esset	Lorsqu'il eut été emmené
in servitutem,	en servitude,
retinuit semper	il conserva toujours
eamdem pietatem in Deum;	la même piété envers Dieu;
impertiebat quotidie	il faisait-part tous-les-jours
comitibus sui exsilii	aux compagnons de son exil
omnia bona	de tous les biens
quæ poterat habere,	qu'il pouvait avoir,
hortabaturque eos	et exhortait eux
monitis salutaribus	par des avertissements salutaires
ad colendum Deum.	à honorer Dieu.

Gabelo cuidam egenti decem talenta[1], quibus a rege donatus fuerat, perhumaniter commodavit.

CXLVII. Postea exortus est novus Assyriorum rex, Israelitis infensus, qui eos vexabat, necabat, et sepeliri vetabat.

In hac calamitate, Tobias fratres invisebat, miseros consolans, egenos opibus suis juvans, et mortuos sepeliens.

Ea res nuntiata est regi, qui jussit Tobiam interfici et bonis omnibus spoliari.

At Tobias cum uxore et filio delituit, sicque regis iram effugit.

CXLVIII. Die quodam festo, quum domi lautum convivium paravisset, misit filium ut aliquot e sociis ad prandium invitaret.

Reversus filius nuntiavit patri hominem Israelitam jacere in foro mortuum.

Exsiliens statim Tobias cadaver occulte portavit domum, ut illud noctu sepeliret.

Sui illum amici ab hoc officio dehortabantur; at Tobias, magis Deum quam regem timens, id facere non destitit.

Il prêta avec la plus grande bonté à un certain Gabélus, qui se trouvait dans le besoin, dix talents que le roi lui avait donnés.

CXLVII. Dans la suite, un nouveau roi monta sur le trône d'Assyrie; ennemi des Israélites, il les persécutait, les faisait périr, et défendait de leur donner la sépulture.

Dans cette calamité, Tobie visitait ses frères, consolant les malheureux, aidant les pauvres de ses biens et ensevelissant les morts.

Le roi en fut instruit; il ordonna de mettre Tobie à mort, et de confisquer tous ses biens.

Mais Tobie se cacha avec sa femme et son fils, et échappa ainsi à la colère du roi.

CXLVIII. Un jour de fête, comme il avait préparé chez lui un excellent repas, il envoya son fils inviter à dîner quelques-uns de ses compagnons.

Son fils revint, et lui annonça que le cadavre d'un Israélite était étendu sur la place publique.

Tobie s'élançant aussitôt apporta secrètement le corps dans sa maison, pour l'ensevelir pendant la nuit.

Ses amis le détournaient de l'accomplissement de ce devoir; mais Tobie, qui craignait Dieu plus que le roi, n'en continua pas moins.

Commodavit	Il prêta
perhumaniter	avec-beaucoup-de-bonté
cuidam Gabelo	à un certain Gabélus
egenti	qui était dans-le-besoin
decem talenta,	dix talents,
quibus donatus fuerat	dont il avait été gratifié
a rege.	par le roi.
CXLVII. Postea	CXLVII. Dans-la-suite
novus rex Assyriorum	un nouveau roi des Assyriens
exortus est,	s'éleva,
infensus Israelitis,	ennemi des Israélites,
qui vexabat eos, necabat,	qui persécutait eux, *les* faisait-périr,
et vetabat sepeliri.	et défendait *eux* être ensevelis.
In hac calamitate	Dans cette calamité
Tobias invisebat fratres,	Tobie visitait *ses* frères (concitoyens),
consolans miseros,	consolant les malheureux,
juvans suis opibus	aidant de ses ressources
egenos,	ceux-qui-étaient-dans-le-besoin,
et sepeliens mortuos.	et ensevelissant les morts.
Ea res	Cette chose
nuntiata est regi,	fut annoncée au roi,
qui jussit Tobiam interfici,	qui ordonna Tobie être mis-à-mort,
et spoliari omnibus bonis.	et être dépouillé de tous *ses* biens.
At Tobias delituit	Mais Tobie se cacha
cum uxore et filio,	avec *sa* femme et *son* fils,
sicque effugit iram regis.	et ainsi évita la colère du roi.
CXLVIII. Quodam die	CXLVIII. Un certain jour
festo,	de-fête,
quum paravisset domi	comme il avait préparé à la maison
convivium lautum,	un festin splendide,
misit filium	il envoya *son* fils
ut invitaret ad prandium	pour qu'il invitât au dîner
aliquot e sociis.	quelques-uns de *ses* compagnons.
Filius reversus	Le fils étant revenu
nuntiavit patri	annonça à *son* père
hominem Israelitam	un homme israélite
jacere mortuum in foro.	être-étendu mort sur la place-publique
Tobias exsiliens statim	Tobie s'élançant aussitôt
portavit occulte cadaver	transporta secrètement le cadavre
domum,	à *sa* maison,
ut sepeliret illud noctu.	pour qu'il ensevelît lui de nuit.
Sui amici	Ses amis
dehortabantur illum	détournaient lui
ab hoc officio ;	de ce devoir ;
at Tobias, timens Deum	mais Tobie, craignant Dieu
magis quam regem,	plus que le roi,
non destitit facere id.	ne s'abstint pas de faire cela.

CXLIX. Tobias, in præstando solito officio defatigatus, incubuit parieti et obdormivit. Forte ex nido hirundinum stercora [1] calida inciderunt in oculos dormientis, unde cæcus factus est.

Quam calamitatem ideo permisit Deus illi evenire, ut esset illustre patientiæ exemplum posteris propositum ad imitandum.

Nam Tobias adeo patienter tulit cæcitatem, ut neque illum querentem quisquam audierit, neque ille eo minus constanter Deum coluerit.

CL. Uxor Tobiæ in texenda tela comparabat ea quæ ad victum erant necessaria. Quadam die domum attulit hædum, quem pretio laboris quotidiani emerat.

Hædum balantem audivit Tobias; et, veritus ne furto ablatus esset, dixit uxori : « Vide ne iste clam alicui ereptus sit ; redde illum domino suo, nefas enim est nobis ex rapto vivere. » Adeo vir ille justus ab omni improbitate abhorrebat !

CXLIX. Tobie s'était fatigué en remplissant son devoir accoutumé ; il se coucha contre un mur et s'endormit. Par hasard, de la fiente chaude tomba d'un nid d'hirondelles sur ses yeux tandis qu'il dormait, et il en devint aveugle.

Dieu permit que ce malheur le frappât, afin qu'il fût un modèle illustre de patience, proposé à l'imitation de la postérité.

Car Tobie supporta si patiemment la perte de sa vue, que jamais personne ne l'entendit se plaindre, et qu'il ne fut pas moins fidèle au culte de Dieu.

CL. La femme de Tobie gagnait, en tissant de la toile, de quoi se procurer les choses nécessaires à la vie. Un jour, elle rapporta à la maison un chevreau qu'elle avait acheté du prix de son travail quotidien.

Tobie entendit bêler le chevreau, et, craignant qu'il n'eût été dérobé, il dit à sa femme : « Prends garde que ce chevreau n'ait été volé à quelqu'un ; rends-le à son maître ; car il nous est défendu de vivre de rapine. » Tant cet homme juste avait en horreur toute injustice !

CXLIX. Tobias,	CXLIX. Tobie,
defatigatus	fatigué
præstando officio solito,	en remplissant *ce* devoir ordinaire.
incubuit parieti,	se coucha-contre un mur,
et obdormivit.	et s'endormit.
Forte stercora calida	Par hasard de la fiente chaude
inciderunt	tomba
ex nido hirundinum	d'un nid d'hirondelles
in oculos dormientis,	sur les yeux de *lui* dormant,
unde	d'où (par suite de quoi)
factus est cæcus.	il fut fait (devint) aveugle.
Quam calamitatem	Laquelle calamité
Deus permisit evenire illi	Dieu permit arriver à lui
ideo,	pour-cette-raison,
ut esset exemplum illustre	qu'il fût un exemple illustre
patientiæ	de patience
propositum posteris	proposé aux descendants
ad imitandum.	pour *l'* imiter.
Nam Tobias	Car Tobie
tulit cæcitatem	supporta la cécité
adeo patienter,	tellement avec-patience,
ut neque quisquam	que et personne
audierit illum querentem,	n'entendit lui se plaignant,
neque ille coluerit Deum	et il n'honora pas Dieu
minus constanter eo.	moins fidèlement pour-cela.
CL. Uxor Tobiæ	CL. L'épouse de Tobie
comparabat	acquérait (gagnait)
in texenda tela	en tissant de la toile
ea quæ erant necessaria	ces (les) choses qui étaient nécessaires
ad victum.	pour le vivre (la vie).
Quadam die,	Un certain jour,
attulit domum hædum,	elle apporta à la maison un chevreau,
quem emerat	qu'elle avait acheté
pretio laboris quotidiani.	du prix de son travail quotidien.
Tobias	Tobie
audivit hædum balantem;	entendit le chevreau bêlant;
et, veritus ne ablatus esset	et, craignant qu'il n'eût été enlevé
furto,	par un vol,
dixit uxori :	il dit à *son* épouse :
« Vide ne iste	« Vois (prends garde) que ce *chevreau*
ereptus sit clam alicui;	n'ait été enlevé clandestinement à quel-
redde illum suo domino;	rends-le à son maître; [qu'un;
est enim nefas nobis	car il est illicite pour nous
vivere ex rapto. »	de vivre de rapine. »
Adeo ille vir justus	A-tel-point cet homme juste
abhorrebat	avait-horreur
ab omni improbitate!	de toute malhonnêteté!

CLI. Tobias, mortem sibi imminere putans, vocavit filium suum. « Audi, inquit, fili mi, verba patris amantissimi, eaque penitus memoriæ tuæ infixa hæreant, ut vitam sapienter instituas.

« Quotidie Deum cogita, et cave ne unquam in eum pecces, ejusque præcepta negligas.

« Miserere pauperum, ut Deus tui misereatur, quantum poteris, esto beneficus et liberalis. Si tibi magnæ opes suppetant, multum tribue; si parvæ, parum, sed libenter; quoniam beneficentia hominem ab æterna morte liberat.

« Superbiam fuge, neque eam in animum aut in sermonem sinas obrepere.

CLII. « Quod tibi nolis fieri, aliis ne facito, fili mi. Si quis tibi opus fecerit, statim ei mercedem persolve. Consilium semper a viro sapiente exquire. Ne societatem cum improbis jungito.

« Quum ex hac vita decessero, sepeli corpus meum. Matrem tuam colito, memor malorum quæ passa est, dum te in utero

CLI. Tobie, croyant sa mort prochaine, appela son fils. « Écoute, mon fils, lui dit-il, les paroles d'un père qui te chérit, et qu'elles restent profondément gravées dans ta mémoire, afin que tu arranges sagement ta vie.

« Pense chaque jour à Dieu; garde-toi de pécher jamais envers lui et de négliger ses préceptes.

« Aie pitié des pauvres, pour que Dieu ait pitié de toi; autant que tu le pourras, sois bienfaisant et libéral. Donne beaucoup, si tu disposes de grandes richesses; si tu as peu, donne peu, mais de bon cœur; car la bienfaisance sauve l'homme d'une mort éternelle.

« Évite l'orgueil, et ne le laisse se glisser ni dans ton âme ni dans tes discours.

CLII. « Ne fais pas aux autres, mon fils, ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît. Si quelqu'un a travaillé pour toi, donne-lui sur-le-champ son salaire. Demande toujours conseil à l'homme sage. Ne fais pas alliance avec les méchants.

« Quand je serai sorti de cette vie, ensevelis mon corps. Honore ta mère, te souvenant des maux qu'elle a soufferts tandis qu'elle te

CLI. Tobias,
putans mortem
imminere sibi,
vocavit suum filium.
« Audi, inquit, mi fili,
verba patris amantissimi,
eaque
infixa penitus
hæreant tuæ memoriæ,
ut instituas vitam
sapienter.
« Cogita Deum quotidie,
et cave ne unquam
pecces in eum,
negligasque præcepta ejus.
« Miserere pauperum,
ut Deus misereatur tui;
quantum poteris,
esto beneficus et liberalis.
Si magnæ opes
suppetunt tibi,
tribue multum;
si parvæ,
parum, sed libenter;
quoniam beneficentia
liberat hominem
a morte æterna.
« Fuge superbiam,
neque sinas eam
obrepere in animum
aut in sermonem.
CLII. « Mi fili,
ne facito aliis
quod nolis fieri tibi.
Si quis fecit tibi opus,
persolve ei statim
mercedem.
Exquire semper consilium
a viro sapiente.
Ne facito societatem
cum improbis.
« Quum decessero
ex hac vita,
sepeli meum corpus.
Colito tuam matrem,
memor malorum
quæ passa est,

CLI. Tobie,
pensant la mort
être-proche pour lui,
appela son fils.
« Écoute, dit-il, mon fils,
les paroles d'un père très-attaché *à toi*,
et que ces *paroles*
gravées profondément
restent-attachées à ta mémoire,
afin que tu règles *ta* vie
sagement.
« Pense à Dieu tous-les-jours,
et prends-garde que jamais
tu ne pèches contre lui,
et tu ne négliges les préceptes de lui
« Aie-pitié des pauvres,
pour que Dieu ait-pitié de toi:
autant que tu *le* pourras,
sois bienfaisant et libéral.
Si de grandes richesses
sont-à-la-disposition-de toi,
donne beaucoup;
si de petites *sont à ta disposition*,
donne peu, mais de bon cœur;
parce que la bienfaisance
délivre (sauve) l'homme
d'une mort éternelle.
« Fuis (évite) l'orgueil,
et ne laisse pas lui
se glisser dans *ton* âme
ou dans *tes* paroles.
CLII. « Mon fils,
ne fais pas aux autres [fît) à toi.
ce que tu ne-voudrais-pas être fait (qu'on
Si quelqu'un a fait pour toi un ouvrage,
paye-lui aussitôt
son salaire.
Demande toujours conseil
à l'homme sage.
Ne fais pas société
avec les méchants.
« Quand je serai sorti
de cette vie,
ensevelis mon corps.
Honore ta mère,
te-souvenant des maux
qu'elle a soufferts

gestaret; et, quum ipsa supremum diem obierit, eam ponito mecum in eodem sepulcro.

CLIII. « Hoc etiam te moneo, fili mi, me commodavisse decem argenti talenta Gabelo, qui nunc commoratur Rage, in urbe Medorum. »

Tum adolescens patri : « Omnia, inquit, ut præcipis mihi, faciam, pater. Quomodo autem illam pecuniam a Gabelo recipiam, ignoro; nam neque ille me, neque ego illum novi, nec qua via eatur in Mediam scio. »

Cui Tobias pater : « Chirographum, ait, Gabeli habeo; quod quum illi exhibueris, statim reddet pecuniam; sed quære tibi hominem fidelem qui tibi sit dux viæ. »

CLIV. Egressus Tobias invenit juvenem stantem et accinctum ad iter faciendum; quem ignorans angelum Dei esse, salutavit.

« Unde es, o bone juvenis? » — « Sum, inquit ille, unus ex Israelitis. »

« Nostine, ait Tobias, viam quæ ducit in Mediam? »

portait dans son sein; et, lorsqu'elle-même sera arrivée à son dernier jour, dépose-la à côté de moi dans le même tombeau.

CLIII. « Je t'avertis aussi, mon fils, que j'ai prêté dix talents d'argent à Gabélus, qui demeure aujourd'hui à Ragès, ville de la Médie. »

Le jeune homme répondit à son père : « Je ferai tout comme tu me l'ordonnes, mon père. Mais je ne sais comment je pourrai recouvrer cet argent de Gabélus ; car nous ne nous connaissons ni l'un ni l'autre, et je ne sais par quel chemin on va en Médie. »

« J'ai, reprit Tobie le père, un billet de Gabélus ; quand tu le lui auras montré, il te rendra aussitôt l'argent; mais cherche un homme sûr pour te guider dans ton voyage. »

CLIV. Tobie sortit, et trouva un jeune homme qui était debout et tout équipé pour voyager; ne sachant pas qu'il était un ange de Dieu, il le salua.

« D'où es-tu, bon jeune homme ? » — « Je suis, répondit l'autre, un des Israélites. »

« Connais-tu, dit Tobie, le chemin qui conduit en Médie? »

dum gestaret te	tandis qu'elle portait toi
in utero;	dans *son* sein;
et, quum ipsa	et, lorsqu'elle-même [morte),
obierit supremum diem,	se sera présentée au dernier jour (sera
ponito eam mecum	dépose-la avec-moi
in eodem sepulcro.	dans le même tombeau.
CLIII. « Moneo te etiam	CLIII. « J'avertis toi encore
hoc, mi fili,	de ceci, mon fils,
me commodavisse	moi avoir (que j'ai) prêté
decem talenta argenti	dix talents d'argent
Gabelo,	à Gabélus,
qui nunc	qui maintenant
commoratur Rage,	demeure à Ragès,
in urbe Medorum. »	dans une ville des Mèdes. »
Tum adolescens	Alors le jeune-homme
inquit patri :	dit à *son* père :
« Faciam omnia, pater,	« Je ferai toutes choses, *mon* père,
ut præcipis mihi.	comme tu *le* prescris à moi.
Ignoro autem quomodo	Mais je-ne-sais pas-comment
recipiam illam pecuniam	je pourrai-recouvrer cet argent
a Gabelo;	de Gabélus;
nam neque ille me,	car et *il* ne *connaît* pas moi,
neque ego novi illum,	et je ne connais pas lui,
nec scio qua via	et je ne sais pas par quelle route
eatur in Mediam. »	on va en Médie. »
Cui Tobias pater ait :	A lui Tobie *son* père dit :
« Habeo chirographum	« J'ai un billet
Gabeli;	de Gabélus;
quod quum exhibueris illi,	lequel quand tu auras montré à lui,
statim reddet pecuniam;	aussitôt il *te* rendra l'argent;
sed quære tibi	mais cherche-toi
hominem fidelem,	un homme fidèle,
qui sit dux viæ tibi. »	qui soit guide de la route à toi. »
CLIV. Tobias egressus	CLIV Tobie étant sorti
invenit juvenem stantem	trouva un jeune homme étant-debout
et accinctum	et ceint (équipé)
ad faciendum iter;	pour faire route; [était)
quem ignorans esse	lequel ignorant être (ne sachant pas qu'il
angelum Dei,	un ange de Dieu,
salutavit.	il *le* salua.
« Unde es,	« D'où es-tu,
o bone juvenis? »	ô bon jeune-homme? »
— « Sum, inquit ille,	— « Je suis, dit celui-là,
unus ex Israelitis. »	un des Israélites. »
« Nostine, ait Tobias,	« Connais-tu, dit Tobie,
viam	la route
quæ ducit in Mediam? »	qui conduit en Médie? »

« Novi, inquit, et sæpe usus sum hospitio Gabeli, qui ibi habitat. »

Tobias ea lætus renuntiat patri, qui arcessitum juvenem interrogavit an vellet esse filii comes et itineris socius, promissa mercede. Id se velle respondit juvenis.

Itaque Tobias valedixit parentibus, simulque ambo dederunt se in viam, et canis secutus est eos.

CLV. Profecto Tobia, cœpit mater ejus flere et acerbe queri quod vir suus dimisisset filium.

« Cur nos orbasti solatio senectutis nostræ? Melius fuit[1] carere ista pecunia ad quam recuperandam filius missus est; satis erat nobis quod filii conspectu frui liceret. »

Cui maritus : « Noli flere, inquit, incolumis filius perveniet in Mediam, incolumis ad nos redibit. Deus mittet angelum, qui ei prosperum iter præstet. »

Quibus verbis sedata, mulier tacuit.

CLVI. Interea Tobias et angelus pervenere ad flumen Ti-

« Je le connais, et j'ai souvent reçu l'hospitalité chez Gabélus, qui habite dans ce pays. »

Tobie joyeux va tout redire à son père, qui fait appeler le jeune homme et lui demande s'il veut être le compagnon de son fils et faire la route avec lui, lui promettant une récompense. Le jeune homme répondit qu'il le voulait bien.

Ainsi, Tobie dit adieu à ses parents ; tous deux se mirent en route et le chien les suivit.

CLV. Après le départ de Tobie, sa mère se mit à pleurer et à se plaindre amèrement de ce que son mari avait laissé partir leur fils.

« Pourquoi nous as-tu privés de la consolation de notre vieillesse ? Il valait mieux nous passer de cet argent que tu envoies réclamer par notre fils; c'était assez pour nous qu'il nous fût donné de jouir de la présence de notre enfant. »

Son mari lui répondit : « Ne pleure pas ; notre fils arrivera sain et sauf en Médie, et reviendra sain et sauf auprès de nous. Dieu enverra un ange pour rendre son voyage heureux. »

La femme se tut, apaisée par ces paroles.

CLVI. Cependant Tobie et l'ange arrivèrent aux bords du Tigre;

— « Novi, inquit,
et usus sum sæpe
hospitio Gabeli,
qui habitat ibi. »
Tobias lætus
renuntiat ea patri,
qui interrogavit juvenem
arcessitum
an vellet esse
comes filii
et socius itineris,
mercede promissa.
Juvenis respondit
se velle id.
Itaque Tobias
valedixit parentibus,
simulque ambo
se dederunt in viam,
et canis secutus est eos.
CLV. Tobia profecto,
mater ejus cœpit flere
et queri acerbe
quod suus vir
dimisisset filium.
« Cur orbasti nos
solatio nostræ senectutis?
Fuit melius
carere ista pecunia,
ad quam recuperandam
filius missus est;
erat satis nobis
quod liceret frui
conspectu filii. »
Cui maritus inquit :
« Noli flere;
filius perveniet in Mediam
incolumis,
redibit ad nos incolumis.
Deus mittet angelum,
qui præstet ei
iter prosperum. »
Quibus verbis sedata
mulier tacuit.
CLVI. Interea
Tobias et angelus
pervenere
ad flumen Tigrim;

— « Je *la* connais, dit-il,
et j'ai usé souvent
de l'hospitalité de Gabélus
qui habite là. »
Tobie joyeux
annonce ces choses à *son* père,
qui demanda au jeune-homme
appelé *près de lui*
s'il voulait être
le compagnon de *son* fils
et *son* associé de voyage,
une récompense étant promise.
Le jeune-homme répondit
lui vouloir cela (qu'il le voulait bien).
Et-ainsi Tobie
dit-adieu à *ses* parents,
et en-même-temps (aussitôt) tous deux
se donnèrent (se mirent) en route,
et un chien suivit eux.
CLV. Tobie étant parti,
la mère de lui commença à pleurer
et à se plaindre avec-amertume
de ce que son mari
avait laissé-partir *leur* fils.
« Pourquoi as-tu privé nous
de la consolation de notre vieillesse?
Il aurait été meilleur
de nous passer de cet argent,
pour lequel devant être recouvré
notre fils a été envoyé;
c'était assez pour nous
qu'il *nous* fût-permis de jouir
de la présence de *notre* fils. »
A elle *son* mari dit :
« Ne-veux-pas pleurer;
notre fils arrivera en Médie
sain-et-sauf,
il reviendra vers nous sain-et-sauf.
Dieu enverra un ange,
qui donne à lui (pour lui donner)
un voyage heureux. »
Par lesquelles paroles apaisée
la femme se tut.
CLVI. Cependant
Tobie et l'ange
arrivèrent
au fleuve *du* Tigre;

grim; et, quum adolescens accessisset ad abluendos pedes, ecce piscis ingens exsiliit, quasi illum devoraturus.

Ad cujus adspectum Tobias perterritus exclamavit : « Domine, invadit me. » Cui angelus : « Apprehende illum, et trahe ad te. »

Piscis attractus in ripam aliquandiu palpitavit, et exspiravit.

Tunc jussit angelus fel piscis seponi, utpote medicamentum salutare; deinde partem carnis coxerunt comedendam in via.

CLVII. Ut appropinquaverunt urbi quæ vocabatur Ecbatana, dixit Tobias angelo : « Apud quem vis ut deversemur in hac urbe? »

Cui angelus : « Est hic, inquit, vir quidam cognatus tuus, nomine Raguel. Is nos hospitio excipiet. Habet filiam unicam, quam te oportet uxorem ducere. Pete eam a patre, nec dubito quin postulationi tuæ libenter annuat; Deus enim has tibi destinat nuptias, et omnes Raguelis facultates jure hereditario ad te pervenient. »

et au moment où le jeune homme s'en approchait pour se laver les pieds, un poisson s'élança comme pour le dévorer.

A son aspect, Tobie effrayé s'écria : « Seigneur, il se jette sur moi. » L'ange lui dit : « Saisis-le et tire-le à toi. »

Le poisson, tiré sur le bord, se débattit quelque temps, puis expira.

Alors l'ange ordonna à Tobie de mettre de côté le fiel du poisson, comme un remède salutaire; puis ils firent cuire une partie de la chair pour la manger en chemin.

CLVII. Ils approchaient d'une ville qu'on appelait Ecbatane, Tobie dit à l'ange : « Chez qui veux-tu que nous descendions dans cette ville? »

L'ange répondit : « Il y a ici un de tes parents, qui se nomme Raguel. Il nous donnera l'hospitalité. Il a une fille unique; il faut que tu la prennes pour femme. Demande-la à son père, et je ne doute pas qu'il n'accueille ta demande avec plaisir; car Dieu te destine cet hymen, et tous les biens de Raguel te reviendront par droit d'héritage. »

et, quum adolescens	et, comme le jeune-homme
accessisset	s'était approché
ad pedes abluendos,	pour *ses* pieds devant être lavés,
ecce ingens piscis exsiliit,	voilà qu'un gros poisson s'élança,
quasi devoraturus eum.	comme devant dévorer lui.
Ad adspectum cujus	A l'aspect duquel
Tobias perterritus	Tobie effrayé
exclamavit :	s'écria :
« Domine, invadit me. »	« Seigneur, il se jette-sur moi. »
Cui angelus :	A lui l'ange *dit :*
« Apprehende illum,	« Saisis-le,
et trahe ad te. »	et tire-*le* à toi. »
Piscis attractus in ripam	Le poisson tiré sur la rive
palpitavit aliquandiu,	palpita quelque temps,
et exspiravit.	et expira.
Tunc angelus	Alors l'ange
jussit fel piscis seponi,	ordonna le fiel du poisson être mis-de-côté,
utpote medicamentum	comme *étant* un remède
salutare;	salutaire ;
deinde coxerunt	ensuite ils firent-cuire
partem carnis	une partie de la chair [route.
comedendam in via.	devant être mangée (pour la manger) en
CLVII. Ut	CLVII. Dès que
appropinquaverunt urbi	ils approchèrent de la ville
quæ vocabatur Ecbatana,	qui était appelée Ecbatane,
Tobias dixit angelo :	Tobie dit à l'ange :
« Apud quem	« Chez qui
vis ut deversemur	veux-tu que nous allions-descendre
in hac urbe? »	dans cette ville? »
Cui angelus inquit :	A lui l'ange dit :
« Hic est quidam vir	« Ici est un certain homme
tuus cognatus,	ton parent,
Raguel nomine.	Raguel de nom (appelé Raguel).
Is excipiet nos hospitio.	Celui-ci recevra nous avec (nous donnera)
Habet filiam unicam,	Il a une fille unique, [l'hospitalité.
quam oportet	laquelle il faut
te ducere uxorem.	toi emmener *comme* épouse.
Pete eam a patre,	Demande-la à *son* père,
nec dubito	et je ne doute pas
quin annuat libenter	qu'il ne consente volontiers
tuæ postulationi;	à ta demande ;
Deus enim	car Dieu
destinat tibi has nuptias,	destine à toi ce mariage,
et omnes facultates	et tous les biens
Raguelis	de Raguel
pervenient ad te	arriveront (passeront) à toi
jure hereditario. »	par droit d'-héritage. »

CLVIII. Eos lætus excepit Raguel; qui, conspicatus Tobiam, dixit uxori suæ : « Quam similis est hic adolescens cognato meo! »

Tum ad hospites conversus : « Unde estis, boni juvenes? » Qui responderunt : « Sumus ex Israelitis urbis Ninives. » — « Nostisne Tobiam? » — « Novimus. » Tunc Raguel cœpit Tobiam laudibus efferre. Quem interpellans angelus : « Tobias, inquit, de quo loqueris, pater istius est. » Raguel, complexus adolescentem, ait : « Tibi gratulor, fili mi, quia boni et optimi viri filius es. » Uxor Raguelis et filia collacrimaverunt.

CLIX. Deinde Raguel jussit apparari convivium. Quumque hospites hortaretur ut discumberent : « Neque ego comedam, inquit Tobias, neque bibam, nisi prius filiam tuam mihi desponderis. »

Cui Raguel : « Deus profecto meas preces audivit, vosque huc adduxit ut ista cognato suo nuberet. Quapropter noli dubitare quin eam tibi hodie daturus sim uxorem. »

CLVIII. Raguel les reçut avec joie, et, après avoir regardé Tobie, il dit à sa femme : « Comme ce jeune homme ressemble à mon parent ! »

Puis, se tournant vers ses hôtes : « D'où êtes-vous, bons jeunes gens ? » Ils répondirent : « Nous sommes des Israélites de la ville de Ninive. » — « Connaissez-vous Tobie ? » — « Nous le connaissons. » Alors Raguel se mit à combler Tobie de louanges. L'ange l'interrompit : « Ce Tobie dont tu parles, dit-il, est le père de celui-ci. » Raguel embrassa le jeune homme, et lui dit : « Je te félicite, mon enfant, d'être le fils du meilleur des hommes. » La femme et la fille de Raguel fondirent en larmes.

CLIX. Raguel ordonna d'apprêter le repas. Comme il invitait ses hôtes à se mettre à table : « Je ne mangerai point, dit Tobie, je ne boirai point, que tu ne m'aies d'abord accordé ta fille. »

Raguel répondit : « Dieu a sans doute entendu mes prières, et vous a amenés ici pour que ma fille épousât son parent. Sois donc certain que je te la donnerai aujourd'hui même pour épouse. »

CLVIII. Raguel	CLVIII. Raguel
excepit eos lætus ;	reçut eux joyeux (avec joie)
qui, conspicatus Tobiam,	lequel, ayant regardé Tobie,
dixit suæ uxori :	dit à son épouse :
« Quam hic adolescens	« Combien ce jeune-homme
est similis meo cognato ! »	est ressemblant à mon parent ! »
Tum conversus	Alors s'étant tourné
ad hospites :	vers *ses* hôtes :
« Unde estis, boni juvenes? »	« D'où êtes-vous, bons jeunes-gens? »
Qui responderunt .	Ceux-ci répondirent :
« Sumus ex Israelitis	« Nous sommes des Israélites
urbis Ninives. »	de la ville *de* Ninive. »
— « Nostisne Tobiam ? »	— « Connaissez-vous Tobie ? »
— « Novimus. »	— « Nous *le* connaissons. »
Tunc Raguel cœpit	Alors Raguel commença
efferre Tobiam laudibus.	à exalter Tobie par *ses* louanges.
Quem angelus interpellans	Lequel l'ange interrompant
inquit : « Tobias,	dit : « Tobie,
de quo loqueris,	de qui tu parles,
est pater istius. »	est le père de celui-ci. »
Raguel,	Raguel,
complexus adolescentem,	ayant embrassé le jeune-homme,
ait : « Gratulor tibi,	dit : « Je félicite toi,
mi fili,	mon fils,
quia es filius viri	parce que tu es le fils d'un homme
boni et optimi. »	bon et excellent. »
Uxor et filia Raguelis	La femme et la fille de Raguel
collacrimaverunt.	pleurèrent-ensemble.
CLIX. Deinde Raguel	CLIX. Ensuite Raguel
jussit convivium apparari.	ordonna un repas être préparé.
Quumque hortaretur	Et comme il exhortait
hospites	*ses* hôtes
ut discumberent :	à ce qu'ils se missent-à-table :
« Neque ego comedam,	« Et je ne mangerai pas,
inquit Tobias,	dit Tobie,
neque bibam,	et je ne boirai pas,
nisi desponderis mihi prius	si tu n'as promis à moi auparavant
tuam filiam. »	ta fille. »
Cui Raguel :	A lui Raguel *dit :*
« Deus profecto	« Dieu assurément
audivit meas preces,	a entendu mes prières,
adduxitque vos huc	et a amené vous ici
ut ista	pour que celle-ci (ma fille)
nuberet suo cognato.	épousât son parent.
Quapropter noli dubitare	C'est pourquoi ne-veux-pas douter
quin daturus sim hodie	que je ne doive donner aujourd'hui
eam tibi uxorem. »	elle à toi *pour* épouse. »

Accepta charta, fecerunt conscriptionem conjugii, et, laudantes Deum, mensæ accubuerunt.

CLX. Raguel Tobiam obtestatus est ut apud se quindecim dies moraretur. Cujus voluntati obtemperans, Tobias rogavit angelum ut solus adiret Gabelum, paternamque pecuniam ab illo reciperet.

Itaque angelus, sumptis camelis, properavit Ragem, suum Gabelo chirographum reddidit, pecuniam illi creditam recepit, eumque ad nuptias Tobiæ adduxit.

CLXI. Interea Tobias pater erat animo anxio et sollicito quod suus filius in redeundo tardior esset : « Quare tandiu moratur filius? inquiebat mœrens. Forsitan Gabelus mortuus est, et nemo est qui illi reddat istam pecuniam. Illum abesse a nobis vehementer doleo.» Cœperuntque ipse et uxor ejus flere.

Præsertim luctus matris nullo solatio levari poterat. Hæc quotidie domo egressa circuibat vias omnes, qua filium suum

Ils prirent du papier, et firent le contrat de mariage; puis, louant Dieu, ils se mirent à table.

CLX. Raguel supplia Tobie de rester quinze jours chez lui. Tobie se rendit à son désir, et pria l'ange d'aller seul trouver Gabélus pour recevoir de lui l'argent dû à son père.

L'ange prit des chameaux, se rendit en toute hâte à Ragès, remit à Gabélus son billet, reçut de lui l'argent qui lui avait été prêté, et l'amena aux noces de Tobie.

CLXI. Cependant Tobie le père était inquiet et tourmenté de ce que son fils tardait à revenir : « Pourquoi mon fils tarde-t-il tant? disait-il dans son chagrin. Peut-être Gabélus est-il mort et n'y a-t-il personne pour lui rendre cet argent. Je suis vivement affligé qu'il soit loin de nous. » Puis il se mit à pleurer avec son épouse.

L'affliction de la mère surtout ne pouvait être adoucie par aucune consolation. Elle sortait chaque jour de la maison, et parcourait les

Charta accepta,	Du papier ayant été pris,
fecerunt	ils firent
conscriptionem conjugii,	le contrat de mariage,
et, laudantes Deum,	et, louant Dieu,
accubuerunt mensæ.	se mirent à table.
CLX. Raguel	CLX. Raguel
obtestatus est Tobiam	conjura Tobie
ut moraretur apud se	qu'il restât (de rester) chez lui
quindecim dies.	quinze jours.
Voluntati cujus	A la volonté duquel
obtemperans,	cédant,
Tobias rogavit angelum	Tobie pria l'ange
ut solus adiret Gabelum,	que seul il allât-trouver Gabélus,
reciperetque ab eo	et reçût de lui
pecuniam paternam.	l'argent de-son-père.
Itaque angelus,	Et-ainsi l'ange,
camelis sumptis,	des chameaux ayant été pris
properavit Ragem,	se rendit-en-hâte à Ragès,
reddidit Gabelo	rendit à Gabélus
suum chirographum,	son billet,
recepit pecuniam	reçut l'argent
creditam illi,	confié (prêté) à lui,
adduxitque eum	et amena lui
ad nuptias Tobiæ.	aux noces de Tobie.
CLXI. Interea	CLXI. Cependant
Tobias pater	Tobie le père
erat animo anxio	était d'un esprit inquiet
et sollicito,	et tourmenté,
quod suus filius	parce que son fils
esset tardior in redeundo :	était trop-lent à revenir :
« Quare filius	« Pourquoi *mon* fils
moratur tandiu?	tarde-t-il si longtemps?
inquiebat mœrens.	disait-il en s'affligeant.
Forsitan Gabelus	Peut-être Gabélus
mortuus est,	est mort,
et est nemo	et il n'y a personne
qui reddat illi	qui rende (pour rendre) à lui
istam pecuniam.	cet argent.
Doleo vehementer	Je suis affligé vivement
illum abesse a nobis. »	lui être (de ce qu'il est)-éloigné de nous. »
Ipseque et uxor ejus	Et lui-même et l'épouse de lui
cœperunt flere.	commencèrent à pleurer.
Præsertim luctus matris	Surtout la douleur de la mère
poterat levari	*ne* pouvait être allégée
nullo solatio.	par aucune consolation.
Hæc quotidie egressa domo	Celle-ci tous-les-jours sortie-de *sa* maison
circuibat omnes vias,	parcourait tous les chemins,

rediturum esse sperabat, ut procul videret eum, si fieri posset, venientem.

CLXII. Consumptis quindecim diebus, Raguel voluit Tobiam retinere. Sed Tobias : « Oro te, ait, dimitte me quamprimum ; scis enim parentes meos nunc animo angi mea causa. »

Tandem a socero dimissus, cum uxore ad patrem redibat.

In itinere dixit illi angelus : « Statim ut domum ingressus fueris, Deum adora, et, complexus patrem, lini oculos ejus felle piscis quod servasti ; tunc sanabuntur oculi ejus, teque et cœlum pater lætus conspiciet. »

CLXIII. Dum Tobias urbi appropinquaret, mater ejus, ut solebat, in vertice montis sedebat, unde prospicere in longinquum posset. Vidit illum procul venientem, currensque nuntiavit viro suo.

Tunc canis, qui simul fuerat in via, præcucurrit, et quasi nuntius adveniens cauda sua hero adulabatur.

routes par lesquelles elle espérait que son fils reviendrait, pour le voir venir de loin, si cela était possible.

CLXII. Les quinze jours écoulés, Raguel voulut retenir Tobie. Mais Tobie lui dit : « Je t'en prie, laisse-moi partir au plus vite ; tu sais que mes parents se tourmentent maintenant à cause de moi. »

Enfin son beau-père le laissa partir, et il retourna vers son père avec sa femme.

En route, l'ange lui dit : « Dès que tu seras entré dans ta maison, adore Dieu, et, après avoir embrassé ton père, frotte-lui les yeux du fiel de poisson que tu as gardé ; ses yeux se guériront alors, et ton père joyeux verra le ciel et toi. »

CLXIII. Tandis que Tobie approchait de la ville, sa mère était assise, comme d'habitude, sur le sommet d'une montagne d'où elle pouvait découvrir au loin. Elle l'aperçut qui s'avançait, et courut l'annoncer à son époux.

Alors le chien, qui avait fait le voyage avec Tobie, prit les devants, et arrivant comme un messager, il flattait son maître avec sa queue.

qua sperabat	par-où elle espérait
suum filium	son fils
rediturum esse,	devoir revenir,
ut, si posset fieri,	afin que, si *cela* pouvait se faire,
videret procul	elle vît de loin
eum venientem.	lui venant.
CLXII. Quindecim die-	CLXII Les quinze jours.
consumptis, [bus	étant consumés (écoulés),
Raguel	Raguel
voluit retinere Tobiam.	voulut retenir Tobie.
Sed Tobias ait :	Mais Tobie dit :
« Oro te, dimitte me	« Je prie toi, laisse-aller moi
quamprimum;	le-plus-tôt-possible;
scis enim meos parentes	car tu sais mes parents
angi animo nunc	être inquiets d'esprit à-présent
mea causa. »	pour mon motif (à cause de moi). »
Tandem	Enfin
dimissus a socero	congédié par *son* beau-père
redibat ad patrem	il revenait vers *son* père
cum uxore.	avec *son* épouse.
In itinere	En chemin
angelus dixit illi :	l'ange dit à lui :
« Statim ut ingressus fueris	« Dès que tu seras entré
domum,	dans la maison,
adora Deum,	adore Dieu,
et, complexus patrem,	et, ayant embrassé *ton* père,
lini oculos ejus	enduis les yeux de lui
felle piscis quod servasti ;	du fiel de poisson que tu as gardé;
tunc oculi ejus sanabuntur,	alors les yeux de lui seront guéris,
paterque lætus	et *ton* père joyeux
conspiciet te et cœlum. »	verra toi et le ciel. »
CLXIII. Dum Tobias	CLXIII. Tandis que Tobie
appropinquaret urbi,	approchait de la ville,
mater ejus, ut solebat,	la mère de lui, comme elle avait-coutume,
sedebat in vertice montis,	était-assise sur le sommet d'une montagne,
unde posset prospicere	d'où elle pouvait découvrir
in longinquum.	au loin.
Vidit procul	Elle vit à-distance
illum venientem,	lui venant,
currensque	et courant
nuntiavit suo viro.	*l'*annonça à son mari.
Tunc canis,	Alors le chien,
qui fuerat simul	qui avait été en-même-temps (avec lui)
in via,	dans le voyage,
præcucurrit,	courut-en-avant,
et adveniens quasi nuntius	et arrivant comme un messager
adulabatur hero sua cauda.	caressait *son* maître de sa queue.

Confestim pater consurgens cœpit offendens pedibus currere, et, data manu servo, processit obviam filio. Osculatus est eum, cœperuntque ambo præ gaudio lacrimas fundere.

CLXIV. Quum ambo Deum adoravissent, eique gratias egissent, consederunt. Deinde Tobias oculos patris linivit felle piscis; et post dimidiam ferme horam cœpit albugo, quasi membrana ovi, ex oculis ejus egredi. Quam apprehensam filius extraxit, atque ille statim visum recepit.

Tunc læti omnes collaudabant Deum. Propinqui quoque Tobiæ convenerunt, gratulantes ei omnia bona quæ Deus illi impertierat.

CLXV. Deinde Tobias narravit parentibus beneficia quæ acceperat ab eo itineris duce, quem hominem esse putabat. Quare obtulerunt illi dimidiam partem pecuniæ quam attulerant.

Tunc ille dixit eis : « Ego sum Raphael angelus, unus ex septem qui adstamus ante Deum. Misit me Dominus ut sana-

Aussitôt le père se lève, essaye de courir d'un pas chancelant, et, donnant la main à son serviteur, s'avance au-devant de son fils. Il l'embrasse et tous deux versent des larmes de joie.

CLXIV. Après que tous deux eurent adoré Dieu et lui eurent rendu grâce, ils s'assirent. Tobie frotta les yeux de son père avec le fiel du poisson ; au bout d'une demi-heure environ, une taie, semblable à la pellicule d'un œuf, sortit des yeux de Tobie. Son fils la saisit, la tira, et Tobie recouvra aussitôt la vue.

Tous alors pleins de joie louaient Dieu. Les parents de Tobie vinrent aussi le féliciter de tous les biens que Dieu lui avait accordés.

CLXV. Tobie raconta à ses parents les services qu'il avait reçus de ce guide qu'il croyait être un homme. Ils lui offrirent donc la moitié de l'argent qu'il avait rapporté avec Tobie.

Alors il leur dit : « Je suis l'ange Raphaël, l'un des sept anges qui se tiennent debout devant Dieu. Le Seigneur m'a envoyé pour te

Confestim pater	Aussitôt le père
consurgens	se levant
cœpit currere	commença à courir
offendens pedibus,	en heurtant des pieds (en trébuchant),
et, manu data servo,	et, la main étant donnée à un serviteur
processit obviam filio.	s'avança au-devant de *son* fils
Osculatus est eum,	Il embrassa lui,
amboque cœperunt	et tous-deux commencèrent
fundere lacrimas	à verser des larmes
præ gaudio.	de joie.
CLXIV. Quum ambo	CLXIV. Lorsque tous-deux
adoravissent Deum,	eurent adoré Dieu,
egissentque gratias ei,	et eurent rendu grâces à lui,
consederunt.	ils s'assirent.
Deinde Tobias	Ensuite Tobie
linivit oculos patris	enduisit les yeux de *son* père
felle piscis ;	du fiel du poisson ;
et ferme	et environ
post dimidiam horam	après une demi-heure
albugo,	une taie,
quasi membrana ovi,	comme une pellicule d'œuf,
cœpit egredi ex oculis ejus.	commença à sortir des yeux de lui.
Quam apprehensam	Laquelle saisie
filius extraxit,	*son* fils tira,
atque ille	et celui-là (le père)
recepit visum statim.	recouvra la vue aussitôt.
Tunc omnes læti	Alors tous joyeux
collaudabant Deum.	louaient-ensemble Dieu.
Propinqui Tobiæ	Les proches de Tobie
convenerunt quoque,	se rassemblèrent aussi,
gratulantes ei omnia bona	félicitant lui de tous les biens
quæ Deus impertiverat illi.	que Dieu avait départis à lui.
CLXV. Deinde Tobias	CLXV. Ensuite Tobie
narravit parentibus	raconta à *ses* parents
beneficia quæ acceperat	les services qu'il avait reçus
ab eo duce itineris,	de ce guide de *sa* route,
quem putabat	qu'il croyait
esse hominem.	être un homme.
Quare obtulerunt illi	C'est-pourquoi ils offrirent à lui
partem dimidiam pecuniæ	une part de-moitié (la moitié) de l'argent
quem attulerant.	qu'ils (l'ange et Tobie) avaient apporté.
Tunc ille dixit eis :	Alors celui-là dit à eux :
« Ego sum	« Je suis
angelus Raphael,	l'ange Raphaël,
unus ex septem	l'un des sept *anges*
qui adstamus ante Deum.	qui nous tenons devant Dieu.
Dominus misit me	Le Seigneur a envoyé moi

rem te. Nunc tempus est ut ad eum revertar a quo missus sum. Vos autem debitas Deo grates rependite. »

Hæc locutus, ab illorum conspectu ablatus est, nec ultra comparuit.

CLXVI. Tobias, postquam visum recepisset, vixit annis duobus et quadraginta. Instante autem morte, vocatum filium monuit ut semper in timore Domini perseveraret. Tum placida morte quievit.

Mortuo patre, Tobias filius perrexit ad socerum suum Raguelem, illumque omni officio coluit.

Denique, quum attigisset novem et nonaginta annos, ipse vita excessit. Omnes autem ejus liberi et nepotes domesticam virtutem sunt imitati, Deoque pariter et hominibus grati et accepti fuerunt.

CLXVII. Hactenus ea quæ ad regnum Israeliticum spectabant breviter attigi; nunc revertor ad reges Judæ, a quibus digressus sum.

Roboamo patri successit Abias, qui tres tantum annos regnavit, soliumque reliquit Asæ filio.

guérir. Maintenant, il est temps que je retourne auprès de celui qui m'a envoyé. Pour vous, rendez à Dieu les actions de grâces que vous lui devez. »

A ces mots, il se déroba à leurs regards, et ne reparut plus.

CLXVI. Tobie, après avoir recouvré la vue, vécut encore quarante-deux ans. Quand sa mort fut proche, il appela son fils, et lui recommanda de persévérer dans la crainte du Seigneur. Puis il goûta doucement le repos de la mort.

Son père étant mort, Tobie le fils se rendit auprès de son beau-père Raguel, et l'entoura de soins de toute sorte.

Enfin, arrivé à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans, il quitta la vie à son tour. Tous ses enfants et ses petits-enfants, fidèles aux vertus de la famille, furent également chers et agréables à Dieu et aux hommes.

CLXVII. Jusqu'ici, j'ai raconté en peu de mots les faits qui regardent le royaume d'Israël; je reviens maintenant aux rois de Juda dont je me suis éloigné.

Abias succéda à son père Roboam; il ne régna que trois ans et laissa le trône à son fils Asa.

ut sanarem te.	pour que je guérisse toi.
Nunc est tempus	Maintenant il est temps
ut revertar ad eum	que je retourne vers celui
a quo missus sum.	par qui j'ai été envoyé.
Vos autem rependite Deo	Mais vous payez (rendez) à Dieu
grates debitas. »	les actions-de-grâces dues. »
Locutus hæc,	Ayant dit ces *mots*,
ablatus est	il fut enlevé
a conspectu illorum,	de la vue d'eux,
nec comparuit ultra.	et ne parut pas davantage.
CLXVI. Tobias,	CLXVI. Tobie,
postquam recepisset visum,	après qu'il eut recouvré la vue,
vixit [nis.	vécut *encore*
duobus et quadraginta an-	deux et quarante (quarante-deux) ans.
Morte autem instante,	Mais *sa* mort approchant,
monuit filium vocatum	il avertit *son* fils appelé *près de lui*
ut perseveraret semper	qu'il persévérât toujours
in timore Domini.	dans la crainte du Seigneur.
Tum quievit morte placida.	Puis il se reposa d'une mort paisible.
Patre mortuo,	*Son* père étant mort,
Tobias filius	Tobie le fils
pervenit ad suum socerum	se rendit auprès de son beau-père
Raguelem,	Raguel,
coluitque eum	et honora lui
omni officio.	par tout devoir (toutes sortes de devoirs).
Denique, quum attigisset	Enfin, comme il avait atteint
novem et nonaginta annos,	neuf et quatre-vingt-dix (quatre-vingt-
ipse excessit vita.	lui-même sortit de la vie. [dix-neuf) ans,
Omnes autem liberi	Or tous les enfants
et nepotes ejus	et les petits-fils de lui
imitati sunt	imitèrent
virtutem domesticam,	*sa* vertu domestique,
fueruntque grati et accepti	et furent agréables et chers
pariter Deo et hominibus.	pareillement à Dieu et aux hommes.
CLXVII. Hactenus	CLXVII. Jusqu'ici
attigi breviter	j'ai effleuré brièvement
ea quæ spectant	ce qui a-rapport
ad regnum Israeliticum;	au royaume d'-Israël;
nunc revertor	maintenant je reviens
ad reges Judæ,	aux rois de Juda,
a quibus digressus sum.	desquels je me suis écarté.
Abias	Abias
successit Roboamo patri,	succéda à Roboam *son* père,
qui regnavit	lequel (Abias) régna
tres annos tantum,	trois ans seulement,
reliquitque solium	et laissa le trône
Asæ filio.	à Asa *son* fils.

Asa Deo gratus ob pietatem fuit; quippe aras falsorum numinum evertit, et impios regno suo expulit.

Quam ob causam Deus illi pacem satis diuturnam concessit. Postea tamen Asa bellum gessit cum Israelitis, de quibus victis amplam prædam retulit.

CLXVIII. Mortuo patre, Josaphatus regnare cœpit, fuitque religiosus Dei cultor. Quapropter Deus illum gloria et divitiis auxit.

Josaphatus tamen cum Achabo, Israelitarum rege impio, amicitiam junxit. Quæ res illi magno damno fuit; nam, conjunctis copiis, pugnarunt adversus regem Syriæ. In prœlio Achabus interfectus est; parumque abfuit quin periret et ipse Josaphatus, nec sine auxilio divino incolumis evasit. Inde documentum capere debemus quam periculosa sit improborum societas.

CLXIX. Josaphato patri successit Joramus, qui a paterna pietate degeneravit. Namque Athaliam, impii Achabi filiam,

Asa fut agréable à Dieu par sa piété; il renversa les autels des fausses divinités, et chassa les impies de son royaume.

Dieu, pour cette raison, lui accorda une paix assez longue. Plus tard cependant Asa fit la guerre aux Israélites, les vainquit et remporta sur eux un butin considérable.

CLXVIII. Après la mort de son père, Josaphat monta sur le trône et fut un adorateur fidèle de Dieu. Aussi Dieu le combla de gloire et de richesses.

Cependant Josaphat fit alliance avec Achab, le roi impie des Israélites. Cette alliance lui fut fatale. Les deux rois, avec leurs troupes réunies, combattirent contre le roi de Syrie. Achab fut tué dans la bataille; peu s'en fallut que Josaphat ne pérît aussi, et il ne se tira pas du danger sans le secours divin. Nous devons apprendre par là combien la société des méchants est dangereuse.

CLXIX. Joram succéda à son père Josaphat; mais il dégénéra de la piété paternelle. Il épousa Athalie, fille de l'impie Achab, et

Asa fuit gratus Deo	Asa fut agréable à Dieu
ob pietatem :	pour *sa* piété ;
quippe evertit aras	car il renversa les autels
falsorum numinum,	des fausses divinités,
et expulit impios suo regno.	et chassa les impies de son royaume.
Quam ob causam	Pour lequel motif
Deus concessit illi	Dieu accorda à lui
pacem satis diuturnam.	une paix assez longue.
Postea tamen Asa	Dans-la-suite cependant Asa
gessit bellum	fit la guerre
cum Israelitis,	avec les Israélites,
de quibus victis	sur lesquels vaincus
retulit prædam amplam.	il remporta un butin considérable.
CLXVIII. Patre mortuo,	CLXVIII. *Son* père étant mort,
Josaphatus cœpit regnare,	Josaphat commença à regner,
fuitque cultor religiosus	et fut un adorateur religieux
Dei.	de Dieu.
Quapropter Deus	C'est-pourquoi Dieu
auxit illum gloria	accrut (combla) lui de gloire
et divitiis.	et de richesses.
Josaphatus tamen	Josaphat cependant
junxit amicitiam	joignit (fit) amitié
cum Achabo,	avec Achab,
rege impio Israelitarum.	roi impie des Israélites.
Quæ res fuit illi	Cette affaire fut à lui
magno damno ;	à grand dommage ;
nam, copiis conjunctis,	car, *leurs* troupes étant réunies,
pugnaverunt	ils combattirent
adversus regem Syriæ.	contre le roi de Syrie.
Achabus	Achab
interfectus est in prœlio ;	fut tué dans le combat ;
parumque abfuit	et peu s'en fallut
quin et Josaphatus ipse	que aussi Josaphat lui même
periret,	ne pérît,
nec evasit incolumis	et il ne s'échappa pas sain-et-sauf
sine auxilio divino.	sans le secours divin.
Debemus	Nous devons
capere documentum inde	prendre (tirer) enseignement de là
quam societas improborum	combien la société des méchants
sit periculosa.	est dangereuse.
CLXIX. Joramus	CLXIX. Joram
successit patri Josaphato,	succéda à *son* père Josaphat,
qui degeneravit	*Joram* qui dégénéra
a pietate paterna.	de la piété paternelle.
Namque duxit uxorem	Car il emmena (prit) *pour* épouse
Athaliam,	Athalie,
filiam impii Achabi,	fille de l'impie Achab,

duxit uxorem, fuitque socero quam patri similior. Gravi morbo, quem Deus immiserat, consumptus est.

Post hunc, Ochosias filius regnum adeptus est, nec diu tenuit; nam, pessimæ matris exemplo ad vitia impulsus, misere interiit.

CLXX. Mortuo Ochosia, mater ejus stirpem regiam intermit, et regnum occupavit. Unus tantum Ochosiæ filius, nomine Joas, promiscuæ cædi ereptus fuit, et in templo cum nutrice occultatus.

Hunc Joiadas pontifex in templo clanculum aluit, atque educavit. Post annos fere octo, puerum regium centurionibus[1] et plebi coram produxit, occisaque Athalia, in regnum restituit.

CLXXI. Joas, quandiu consiliis Joiadæ usus est, observantissimus fuit divini cultus: magnis sumptibus templum exornavit.

Sed, Joaiada mortuo, aulicorum adulatione corruptus, ad vitia deflexit, veramque religionem deseruit.

ressembla plus à son beau-père qu'à son père. Il fut emporté par une maladie cruelle que Dieu lui avait envoyée.

Après lui, Ochosias, son fils, prit possession du trône, qu'il n'occupa pas longtemps; car, poussé au vice par l'exemple de son exécrable mère, il périt misérablement.

CLXX. Ochosias mort, sa mère anéantit la race royale, et s'empara de la couronne. Un seul des fils d'Ochosias, nommé Joas, fut sauvé du massacre général, et caché dans le temple avec sa nourrice.

Le pontife Joïada le nourrit et l'éleva secrètement dans le temple. Au bout de huit ans environ, il présenta l'enfant royal aux officiers et au peuple, et, après avoir fait mourir Athalie, le rétablit sur le trône.

CLXXI. Tant que Joas suivit les conseils de Joïada, il fut un exact observateur du culte divin; il orna le temple à grands frais.

Mais, après la mort de Joïada, corrompu par les flatteries de ses courtisans, il se porta aux vices, et abandonna la vraie religion.

fuitque similior	et fut plus semblable
socero	à *son* beau-père
quam patri.	qu'à *son* père.
Consumptus est	Il fut détruit par (mourut de)
morbo gravi,	une maladie grave,
quam Deus immiserat.	que Dieu *lui* avait envoyée.
Post hunc,	Après celui-ci,
Ochosias, filius,	Ochosias, *son* fils,
adeptus est regnum,	prit-possession du royaume,
nec tenuit diu;	et ne *le* tint (garda) pas longtemps,
nam, impulsus ad vitia	car, poussé aux vices
exemplo matris pessimæ,	par l'exemple d'une mère très-perverse,
interiit misere.	il périt misérablement.
CLXX. Ochosia mortuo,	CLXX. Ochosias étant mort,
mater ejus	la mère de lui
interemit stirpem regiam,	fit-périr la race royale,
et occupavit regnum.	et s'empara du royaume.
Unus filius Ochosiæ	Un fils d'Ochosias
tantum,	seulement,
Joas nomine,	Joas de nom (nommé Joas),
ereptus est	fut arraché
cædi promiscuæ,	au massacre général,
et occultatus in templo	et caché dans le temple
cum nutrice.	avec *sa* nourrice.
Pontifex Joiadas	Le pontife Joïada
aluit hunc clanculum	nourrit celui-ci clandestinement
in templo,	dans le temple,
atque educavit.	et *l*'éleva.
Post octo annos fere,	Après huit ans environ,
produxit puerum regium	il fit-paraître l'enfant royal
coram centurionibus	en-présence des officiers
et plebi,	et du peuple,
Athaliaque occisa,	et Athalie étant tuée,
restituit in regnum.	*le* rétablit en la royauté.
CLXXI. Joas,	CLXXI. Joas,
quandiu usus est	tant-qu'il usa
consiliis Joiadæ,	des conseils de Joïada,
fuit observantissimus	fut très-fidèle
cultus divini;	au culte divin;
exornavit templum	il orna le temple
magnis sumptibus.	à grands frais.
Sed, Joiada mortuo,	Mais, Joïada étant mort,
corruptus	corrompu
adulatione aulicorum,	par la flatterie de *ses* courtisans,
deflexit ad vitia,	il se détourna vers (se jeta dans) les vices,
deseruitque	et abandonna
veram religionem.	la vraie religion.

Immemor beneficii a Joiada accepti, filium illius sapienter admonentem lapidibus obrui jussit.

Ipse paulo post a suis in lectulo necatus sepultura regia caruit.

CLXXII. Joæ morte regnum ad Amasiam filium devenit. Is Idumæam adortus est cum ingentibus copiis, quas magno sumptu collegerat. Sed a propheta admonitus est ut magis divino auxilio quam militum multitudini confideret.

Itaque, dimissa militum parte, parva manu cum hoste conflixit, et insignem victoriam reportavit.

Deinde, elatus victoria, Deum deseruit, et a rege Samariæ, quem temere lacessiverat, amisso exercitu, captus est.

CLXXIII. Osias Amasiæ filius et successor fuit. Philistæos, Deo favente, domuit, Arabes devicit.

Postea animum ejus invasit superbia. Munus sacerdotum sibi arrogavit. Thus Deo ausus est offerre, quod solis sacerdotibus

Oublieux du bienfait qu'il avait reçu de Joïada, il fit lapider son fils qui lui adressait de sages remontrances.

Lui-même, peu de temps après, tué dans son lit par ses sujets, fut privé de la sépulture royale.

CLXXII. A la mort de Joas, la couronne passa à son fils Amasias. Celui-ci attaqua l'Idumée avec des troupes considérables, qu'il avait réunies à grands frais. Mais un prophète lui conseilla de compter plutôt sur le secours divin que sur le nombre de ses soldats.

Renvoyant donc une partie de ses troupes, il combattit l'ennemi avec une poignée de soldats, et remporta une brillante victoire.

Enorgueilli de son triomphe, il abandonna Dieu, et, après avoir perdu son armée, il fut fait prisonnier par le roi de Samarie, qu'il avait témérairement attaqué.

CLXXIII. Osias fut le fils et le successeur d'Amasias. Avec l'aide de Dieu, il dompta les Philistins et vainquit les Arabes.

Dans la suite, l'orgueil pénétra dans son âme. Il s'arrogea les fonctions des prêtres. Il osa offrir de l'encens à Dieu, ce qui n'était

Immemor beneficii
accepti a Joiada,
jussit filium ejus
admonentem sapienter
obrui lapidibus.
Ipse paulo post
necatus a suis in lectulo
caruit sepultura regia.
CLXXII. Morte Joæ
regnum devenit
ad filium Amasiam.
Is adortus est Idumæam
cum ingentibus copiis,
quas collegerat
magno sumptu.
Sed admonitus est
a propheta
ut confideret
magis auxilio divino
quam multitudini militum.
Itaque,
parte militum
dimissa,
conflixit cum hoste
parva manu,
et reportavit
victoriam insignem.
Deinde,
elatus victoria,
deseruit Deum,
et, exercitu amisso,
captus est a rege Samariæ,
quem lacessiverat
temere.
CLXXIII. Osias
fuit filius
et successor Amasiæ.
Deo favente,
domuit Philistæos,
devicit Arabes.
Postea superbia
invasit animum ejus.
Sibi arrogavit
munus sacerdotum.
Ausus est offerre thus Deo,
quod erat fas
sacerdotibus solis;

Oublieux du bienfait
reçu de Joïada,
il ordonna le fils de lui
qui *l'*avertissait sagement
être écrasé de pierres (lapidé).
Lui-même peu après
tué par les siens dans *son* lit
fut privé de la sépulture royale.
CLXXII. Par la mort de Joas
le royaume arriva (passa)
à *son* fils Amasias.
Celui-ci attaqua l'Idumée
avec de grandes troupes,
qu'il avait réunies
à grands frais.
Mais il fut averti
par un prophète
qu'il eût-confiance
plutôt dans le secours divin
que dans la multitude des soldats.
Aussi,
une partie de *ses* soldats
ayant été congédiée,
il en vint-aux-mains avec l'ennemi
avec une petite troupe,
et remporta
une victoire remarquable.
Ensuite,
enorgueilli par la victoire,
il abandonna Dieu,
et, *son* armée ayant été perdue,
il fut pris par le roi de Samarie,
qu'il avait provoqué
témérairement.
CLXXIII. Osias
fut le fils
et le successeur d'Amasias.
Dieu *le* favorisant,
il dompta les Philistins,
il vainquit les Arabes.
Dans-la-suite l'orgueil
envahit l'esprit de lui.
Il s'arrogea
la fonction des prêtres.
Il osa offrir de l'encens à Dieu
ce qui était permis
aux prêtres seuls;

fas erat; quumque, a pontifice admonitus, non paruisset, turpi morbo, quem *lepram* vocant, correptus est.

Quare procurationem regni coactus est relinquere Joathæ filio, qui recte imperium administravit.

CLXXIV. Achas, Joathæ filius, in Deum impius fuit, numina gentium [1] coluit. Regis exemplum brevi secuta est civitas ipsa.

Quam ob causam Deo invisus, magnam cladem ab Samariæ et Syriæ regibus accepit; nec illum calamitas ad meliorem mentem revocavit.

Non eum puduit ab Assyriis auxilium petere, aurumque et argentum a templo ablatum illorum regi dono mittere. Venit rex Assyriorum, et primum quidem hostes ejus qui se advocaverat profligavit, sed deinde ipsius etiam regnum vastavit.

CLXXV. Ezechias singulari pietate floruit. Statim ut regno potitus est, populum et sacerdotes cohortatus, urbem a pa-

permis qu'aux prêtres seuls; et, comme il n'obéit point aux avertissements du pontife, il fut saisi de cette maladie honteuse qu'on appelle *lèpre*.

Il fut forcé ainsi d'abandonner l'administration du royaume à son fils Joathas, qui le gouverna sagement.

CLXXIV. Achab, fils de Joathas, fut impie envers Dieu, et adora les divinités des païens. Bientôt la cité elle-même suivit l'exemple de son roi.

Haï de Dieu pour ce motif, il essuya une grande défaite de la part des rois de Samarie et de Syrie; mais le malheur ne le rappela pas à de meilleurs sentiments.

Il n'eut pas honte de demander du secours aux Assyriens et d'envoyer en présent à leur roi de l'or et de l'argent enlevé du temple. Le roi des Assyriens vint, et d'abord il tailla en pièces les ennemis de celui qui l'avait appelé, mais ensuite il dévasta aussi le royaume de son allié.

CLXXV. Ézéchias se distingua par une rare piété. Dès qu'il prit possession du trône, après avoir exhorté le peuple et les prêtres, il

quumque,
admonitus a pontifice,
non paruisset,
correptus est
turpi morbo,
quam vocant lepram.
Quare coactus est
relinquere
procurationem regni
Joathæ filio,
qui administravit recte
imperium.
CLXXIV. Achas,
filius Joathæ,
fuit impius in Deum,
coluit numina gentium.
Brevi civitas ipsa
secuta est exemplum regis.
Quam ob causam
invisus Deo,
accepit magnam cladem
ab regibus Samariæ
et Syriæ;
nec calamitas
revocavit illum
ad mentem meliorem.
Non puduit eum
petere auxilium
ab Assyriis,
mittereque dono
regi illorum
aurum et argentum
ablatum a templo.
Rex Assyriorum venit,
et primum quidem
profligavit hostes
ejus qui advocaverat se,
sed deinde vastavit etiam
regnum ipsius.
CLXXV. Ezechias
floruit
pietate singulari.
Statim ut potitus est
regno,
cohortatus populum
et sacerdotes,
expiavit urbem

et comme,
averti par le pontife,
il n'avait pas obéi,
il fut saisi
d'une maladie honteuse,
qu'on appelle lèpre.
C'est-pourquoi il fut forcé
de laisser
l'administration du royaume
à Joathas *son* fils,
qui administra bien
l'empire.
CLXXIV. Achas,
fils de Joathas,
fut impie envers Dieu,
il adora les divinités des gentils.
Bientôt la cité même
suivit l'exemple du roi.
Pour laquelle cause
odieux à Dieu,
il reçut (essuya) une grande défaite
de-la-part des rois de Samarie
et de Syrie;
et le malheur
ne rappela pas lui
à des sentiments meilleurs.
Honte-ne-fut pas à lui
de demander du secours
aux Assyriens,
et d'envoyer en présent
au roi d'eux
de l'or et de l'argent
enlevé du temple.
Le roi des Assyriens vint,
et d'abord à la vérité
il tailla-en-pièces les ennemis
de celui qui avait appelé lui,
mais ensuite il dévasta aussi
le royaume de lui-même (d'Achas).
CLXXV. Ézéchias
fleurit (se distingua)
par une piété singulière.
Aussitôt qu'il fut en possession
du royaume,
ayant exhorté le peuple
et les prêtres,
il purifia la ville

ternis superstitionibus expiavit, templum ornavit, cæremonias, quæ jampridem omissæ fuerant, restituit.

Nec minor ei fuit in bello gerendo virtus quam in religione tuenda pietas. Philistæos multis prœliis contudit, Judæosque a tributis quæ pendebant Assyriis liberavit.

CLXXVI. Iisdem temporibus Ezechias in gravem morbum incidit. Quum Isaias propheta illi denuntiasset vitæ finem adesse, Deum rex cum lacrimis oravit ne sibi vitam adimeret.

Precibus ejus et lacrimis motus, Deus quindecim annorum usuram illi concessit, atque, ad faciendam fidem [1], solis umbra, rege ita postulante [2], per decem lineas [3] regressa est in ejus horologio.

Tertio post die, Ezechias sanatus templum adiit.

CLXXVII. Rex Assyriorum bellum Ezechiæ intulit. Hierosolymam obsidione cinxit, minitans urbis exscidium, nisi cives matura deditione sibi consulerent.

purifia la ville des superstitions de son père, orna le temple, rétablit les cérémonies qui depuis longtemps avaient été négligées.

Il ne montra pas moins de courage pour faire la guerre que de piété pour défendre la religion. Il écrasa les Philistins dans plusieurs combats, et délivra les Hébreux des tributs qu'ils payaient aux Assyriens.

CLXXVI. A la même époque, Ézéchias tomba gravement malade. Le prophète Isaïe lui ayant annoncé que le terme de ses jours était arrivé, le roi pria Dieu en pleurant de ne point lui ôter la vie.

Dieu, touché de ses prières et de ses larmes, lui accorda encore quinze années d'existence, et, pour lui confirmer cette promesse, l'ombre du soleil, sur la demande du roi, rétrograda de dix lignes sur son cadran.

Trois jours après, Ézéchias rétabli se rendit au temple.

CLXXVII. Le roi des Assyriens déclara la guerre à Ézéchias. Il assiégea Jérusalem, menaçant de détruire la ville, si les habitants ne cherchaient leur salut dans une prompte soumission.

a superstitionibus paternis,	des superstitions de-son-père,
ornavit templum,	orna le temple,
restituit cæremonias	rétablit les cérémonies
quæ jampridem	qui depuis-longtemps
omissæ fuerant.	avaient été négligées.
Nec virtus minor	Et un courage moindre
fuit ei	ne fut pas à lui
in bello gerendo,	dans la guerre devant être faite,
quam pietas	que *sa* piété
in religione tuenda.	dans la religion devant être protégée.
Contudit Philistæos	Il écrasa les Philistins
multis prœliis,	dans plusieurs batailles,
liberavitque Judæos	et délivra les Juifs
a tributis	des tributs
quæ pendebant Assyriis.	qu'ils payaient aux Assyriens.
CLXXVI. Ezechias	CLXXVI. Ezéchias
iisdem temporibus	dans les mêmes temps
incidit in morbum gravem.	tomba dans une maladie grave.
Quumque propheta Isaias	Et comme le prophète Isaïe
denuntiasset illi	avait annoncé à lui
finem vitæ adesse,	la fin de *sa* vie être-là (être arrivée),
rex oravit Deum	le roi pria Dieu
eum lacrimis	avec des larmes
ne adimeret vitam sibi.	qu'il n'ôtât pas la vie à lui.
Deus, motus precibus	Dieu, ému des prières
et lacrimis ejus,	et des larmes de lui,
concessit illi usuram	accorda à lui la jouissance
quindecim annorum,	de quinze ans,
atque, ad fidem	et, pour la croyance *en sa promesse*
faciendam,	devant être faite (inspirée),
umbra solis,	l'ombre du soleil,
rege postulante ita,	le roi *le* demandant ainsi,
regressa est	rétrograda
per decem lineas	à travers dix lignes
in horologio ejus.	sur le cadran-solaire de lui.
Tertio die post,	Le troisième jour après,
Ezechias sanatus	Ézéchias guéri
adiit templum.	alla-visiter le temple.
CLXXVII. Rex	CLXXVII. Le roi
Assyriorum	des Assyriens
intulit bellum Ezechiæ.	apporta la guerre à Ezéchias.
Cinxit Hierosolymam	Il entoura Jérusalem
obsidione,	du siége,
minitans exscidium urbis,	menaçant de la destruction de la ville,
nisi cives	si les habitants
consulerent sibi	ne pourvoyaient à eux (à leur salut)
matura deditione.	par une prompte reddition.

In hoc statu rerum Ezechiam confirmavit Isaias, pollicitus divinum auxilium non defuturum, brevique obsidionem solutum iri.

Et vero, nocte sequenti, angelus Dei centum octoginta quinque hostium millia leto dedit. Rex Assyriorum trepidus in patriam fugit, ibique paulo post a filiis occisus est.

CLXXVIII. Ezechias, tanto periculo liberatus, in summa pace reliquum vitæ tempus egit. Omnia illi feliciter cedebant, quia Deus illi favebat. Ipse, tot beneficiis divinis obligatus, in eadem constanter pietate mansit; omnem suam spem in Dei auxilio posuit; iis rebus quæ Deo placebant animum semper intendit.

Regnavit annos novem et viginti, quibus exactis, placida morte decessit. Populus eum luxit, et corpus ejus inter sepulcra avorum regum in loco editiore collocatum est.

CLXXIX. Ezechiæ successit Manasses, patris religiosi filius impius. Is, relicto veri Dei cultu, falsa numina adoravit.

Dans cette conjoncture, Isaïe rassura Ézéchias, en lui promettant que le secours divin ne lui ferait pas défaut, et que le siége serait bientôt levé.

Et en effet, la nuit suivante, un ange de Dieu fit périr cent quatre-vingt-cinq mille ennemis. Le roi des Assyriens s'enfuit tout tremblant dans sa patrie, où bientôt il fut tué par ses fils.

CLXXVIII. Ézéchias, délivré d'un si grand péril, passa le reste de ses jours dans la paix la plus profonde. Tout lui réussissait, parce qu'il était favorisé de Dieu. Lui-même, enchaîné par tant de bienfaits divins, persévéra fidèlement dans sa piété ; il mit tout son espoir dans l'appui de Dieu ; il appliqua toujours son esprit aux choses qui plaisaient à Dieu.

Il régna vingt-neuf ans, au bout desquels il mourut d'une mort paisible. Le peuple le pleura, et son corps fut placé au milieu des tombeaux des rois ses aïeux, mais dans un endroit plus élevé.

CLXXIX. A Ézéchias succéda Manassès, fils impie d'un père pieux. Il abandonna le culte du vrai Dieu pour adorer les fausses divinités.

In hoc statu rerum	Dans cet état de choses
Isaias	Isaïe
confirmavit Ezechiam,	rassura Ézéchias,
pollicitus	ayant promis
auxilium divinum	le secours divin
non defuturum,	ne devoir pas manquer,
obsidionemque	et le siége
solutum iri brevi.	devoir être levé bientôt.
Et vero, nocte sequenti,	Et en effet, la nuit suivante,
angelus Dei dedit leto	un ange de Dieu donna à la (mit à) mort
centum octoginta quinque	cent quatre-vingt-cinq
millia hostium.	milliers d'ennemis.
Rex Assyriorum trepidus	Le roi des Assyriens tremblant
fugit in patriam,	s'enfuit dans *sa* patrie,
ibique paulo post	et là peu après
occisus est a filiis.	fut tué par *ses* fils.
CLXXVIII. Ezechias,	CLXXVIII. Ezéchias,
liberatus tanto periculo,	délivré d'un si grand péril,
egit in summa pace	passa dans la plus grande paix
tempus reliquum vitæ.	le temps restant de *sa* vie.
Omnia cedebant illi	Toutes choses avaient-issue pour lui
feliciter,	heureusement,
quia Deus favebat illi.	parce que Dieu favorisait lui.
Ipse, obligatus	Lui-même, lié
tot beneficiis divinis,	par tant de bienfaits divins,
mansit constanter	resta constamment
in eadem pietate;	dans la même piété;
posuit omnem suam spem	il mit toute son espérance
in auxilio Dei;	dans le secours de Dieu;
intendit semper animum	il appliqua toujours *son* esprit
iis rebus quæ placebant Deo.	à ces (aux) choses qui plaisaient à Dieu
Regnavit	Il régna
novem et viginti annos,	neuf et vingt (vingt-neuf) ans,
quibus exactis,	lesquels étant passés,
decessit morte placida.	il mourut d'une mort paisible.
Populus luxit eum,	Le peuple pleura lui,
et corpus ejus	et le corps de lui
collocatum est	fut placé
inter sepulcra	parmi les tombeaux
regum avorum	des rois *ses* aïeux
in loco editiore.	dans un lieu plus élevé.
CLXXIX. Manasses	CLXXIX. Manassès
successit Ezechiæ,	succéda à Ezéchias,
filius impius	fils impie
patris religiosi.	d'un père religieux.
Is, cultu veri Dei relicto,	Celui-ci, le culte du vrai Dieu étant abandonné,
adoravit falsa numina.	adora de fausses divinités.

Ad impietatem accessit crudelitas. Quum enim Isaias propheta iram divinam illi denuntiasset, rex, furore percitus, prophetam serra lignea secari jussit.

Necem vatis sui brevi ultus est Deus; Manasses ab Assyriis victus captusque est, et in vincula conjectus.

Ibi, calamitate edoctus, scelerum veniam suppliciter a Deo petiit et impetravit. In regnum restitutus, Deum pie coluit.

CLXXX. Amon, Manassis filius, paternam impietatem imitatus est, non vero pœnitentiam.

Non ultra biennium regnavit, et a suis domi interfectus est.

Cui successit Josias, vir sanctus et religiosus. Is, a puero virtuti deditus, populum ad legitimum cultum revocavit.

At illum deinde inconsiderata fiducia perdidit : nam contra Ægyptios exercitum duxit; admonitusque a Deo ut prœlio abstineret, nihilominus acie dimicavit. Itaque, re male gesta, vulnus accepit, et paucis post diebus mortuus est.

A son impiété se joignit la cruauté. Quand le prophète Isaïe lui eut annoncé la colère divine, le roi, outré de fureur, fit couper le prophète avec une scie de bois.

Dieu vengea bientôt la mort de son prophète; Manassès, vaincu et pris par les Assyriens, fut jeté dans les fers.

Là, instruit par le malheur, il demanda humblement à Dieu le pardon de ses crimes, et l'obtint. Rétabli sur son trône, il honora Dieu avec piété.

CLXXX. Amon, fils de Manassès, imita l'impiété de son père, mais non son repentir.

Il ne régna que deux ans, et fut tué par les siens dans son palais.

Il eut pour successeur Josias, homme saint et religieux. Adonné dès son enfance à la vertu, Josias ramena le peuple au culte légitime.

Mais dans la suite sa confiance téméraire le perdit : il conduisit une armée contre les Égyptiens, et, bien que Dieu l'eût averti de ne point engager le combat, il livra une bataille rangée. L'issue en fut malheureuse, et il reçut une blessure dont il mourut peu de jours après.

Crudelitas
accessit ad impietatem.
Quum enim propheta Isaias
denuntiasset illi
iram divinam,
rex, percitus furore,
jussit prophetam secari
serra lignea.
Brevi Deus ultus est
necem sui vatis;
Manasses
victus captusque est
ab Assyriis,
et conjectus in vincula.
Ibi, edoctus calamitate,
petiit suppliciter a Deo
et impetravit
veniam scelerum.
Restitutus in regnum,
coluit pie Deum.
CLXXX. Amon,
filius Manassis,
imitatus est
impietatem paternam,
non vero pœnitentiam.
Non regnavit
ultra biennium,
et interfectus est domi a suis.
Cui successit Josias,
vir sanctus et religiosus.
Is, deditus virtuti
a puero,
revocavit populum
ad cultum legitimum.
At deinde
fiducia inconsiderata
perdidit illum :
nam duxit exercitum
contra Ægyptios,
admonitusque a Deo
ut abstineret prœlio,
dimicavit nihilominus acie.
Itaque, re
gesta male,
accepit vulnus,
et mortuus est
paucis diebus post.

La cruauté
s'ajouta à l'impiété.
En effet comme le prophète Isaïe
avait annoncé à lui
la colère divine,
le roi, ému de fureur,
ordonna le prophète être coupé
avec une scie de-bois.
Bientôt Dieu vengea
le meurtre de son prophète;
Manassès
fut vaincu et pris
par les Assyriens,
et jeté dans les chaînes.
Là, instruit par le malheur,
il demanda avec-supplications à Dieu
et obtint
le pardon de *ses* crimes.
Rétabli dans *son* royaume,
il honora pieusement Dieu.
CLXXX. Amon,
fils de Manassès,
imita
l'impiété de-son-père,
mais non *son* repentir.
Il ne régna pas
au delà de deux-ans,
et fut tué dans *sa demeure* par les siens.
A lui succéda Josias,
homme saint et religieux.
Celui-ci, adonné à la vertu
depuis *lui* enfant (depuis son enfance),
rappela (ramena) le peuple
au culte légitime.
Mais ensuite
une confiance irréfléchie
perdit lui :
car il conduisit une armée
contre les Egyptiens,
et averti par Dieu
qu'il s'abstînt du combat, [gée
il combattit néanmoins en bataille-ran-
Aussi, la chose (la bataille) [ment,
ayant été faite (soutenue) malheureuse-
il reçut une blessure,
et mourut
quelques jours après.

CLXXXI. Josias moriens tres reliquit filios. Ex his Joachas tres duntaxat menses regnavit. Bello captus est ab Assyriorum rege.

In Joachæ locum suffectus est Jechonias, quo regnante, Nabuchodonosor, Babyloniorum rex, Hierosolymam expugnavit, cives Babylonem transtulit, relicta vili plebecula, cui præfecit Sedeciam, postremum regem.

Quum Sedecias rebellasset, Nabuchodonosor reversus urbem diruit, templum incendit, Sedeciam, effossis prius oculis, in carcerem misit.

CLXXXII. Inter captivos qui Babylonem adducti fuerant, delecti sunt pueri eximia forma, Daniel, Ananias, Misael et Azarias. Hi cum aliis multis in ipsa regia educabantur, ut postea ad mensam regis consisterent, eique accumbenti ministrarent.

Nabuchodonosor jusserat eos, quo meliore vultu essent, iisdem cibis ali quibus ipse vescebatur. At generosi illi pueri

CLXXXI. Josias laissa trois fils en mourant. Joachas, l'un d'eux, ne régna que trois mois. Il fut fait prisonnier à la guerre par le roi des Assyriens.

Jéchonias succéda à Joachas; sous son règne, Nabuchodonosor, roi des Babyloniens, prit Jérusalem, et transporta les habitants à Babylone, ne laissant que la vile populace, à la tête de laquelle il plaça Sédécias, dernier roi.

Sédécias s'étant révolté, Nabuchodonosor revint, détruisit la ville, brûla le temple, fit crever les yeux à Sédécias et le fit jeter ensuite en prison.

CLXXXII. Parmi les captifs qui avaient été amenés à Babylone, furent choisis de jeunes garçons d'une remarquable beauté, Daniel, Ananias, Misaël et Azarias. Ils étaient élevés avec beaucoup d'autres dans le palais même, afin que plus tard ils se tinssent auprès de la table du roi pour le servir.

Nabuchodonosor avait ordonné, pour qu'ils eussent un meilleur visage, qu'on les nourrît des mêmes mets que lui. Ces nobles enfants

CLXXXI. Josias moriens	CLXXXI. Josias en mourant
reliquit tres filios.	laissa trois fils.
Ex his Joachas	De ceux-ci Joachas
regnavit	régna
duntaxat tres menses.	seulement trois mois.
Captus est bello	Il fut pris à la guerre
a rege Assyriorum.	par le roi des Assyriens.
Jechonias suffectus est	Jéchonias fut substitué (mis)
in locum Joachæ,	à la place de Joachas,
quo regnante,	lequel (Jéchonias) régnant,
Nabuchodonosor,	Nabuchodonosor,
rex Babyloniorum,	roi des Babyloniens,
expugnavit Hierosolymam,	prit Jérusalem,
transtulit cives	transporta les citoyens
Babylonem,	à Babylone,
vili plebecula relicta,	la vile populace étant laissée,
cui præfecit Sedeciam,	à laquelle il préposa Sédécias,
postremum regem.	dernier roi.
Quum Sedecias	Comme Sédécias
rebellasset,	s'était révolté,
Nabuchodonosor reversus	Nabuchodonosor étant revenu
diruit urbem,	détruisit la ville,
incendit templum,	incendia le temple,
misit Sedeciam	envoya Sédécias
in carcerem,	en prison,
oculis effossis prius.	*ses* yeux ayant été crevés d'abord.
CLXXXII. Inter captivos	CLXXXII. Parmi les captifs
qui adducti fuerant	qui avaient été amenés
Babylonem,	à Babylone,
delecti sunt pueri	furent choisis de jeunes-garçons
forma eximia,	d'une beauté rare,
Daniel, Ananias,	Daniel, Ananias,
Misael et Azarias.	Misaël et Azarias.
Hi cum multis aliis	Ceux-ci avec beaucoup d'autres
educabantur	étaient élevés
in regia ipsa,	dans la *maison* du-roi même,
ut postea	afin que dans-la-suite
consisterent ad mensam	ils se tinssent auprès de la table
regis,	du roi,
ministrarentque	et servissent
ei accumbenti.	lui couché *à table*.
Nabuchodonosor	Nabuchodonosor
jusserat eos,	avait ordonné eux,
quo essent vultu meliore,	afin qu'ils fussent de (eussent) un visage [meilleur,
ali iisdem cibis,	être nourris des mêmes mets
quibus ipse vescebatur.	dont lui-même se nourrissait.
At illi generosi pueri	Mais ces nobles enfants

cibis profanis, quia id lex vetabat, uti noluerunt, sed solis leguminibus. Attamen robustiores ac nitentiores facti sunt ceteris pueris quibuscum nutriebantur.

CLXXXIII. Nabuchodonosor sibi posuit statuam auream, quam ab omnibus jussit adorari, proposita mortis pœna iis qui parere nollent.

Ananias, Misael et Azarias mori maluerunt quam honorem soli Deo debitum statuæ deferre.

Iratus rex eos, vestitos et catenis vinctos, conjecit in fornacem ardentem. Sed flamma nihil illis nocuit; nec corpus adussit ignis, nec vestes quidem mutavit; at solvit tantummodo vincula quibus constricti fuerant, ita ut illæsi in media fornace ambularent.

CLXXXIV. Daniel apud regem gratia plurimum valebat ob singularem prudentiam; quapropter invisus erat aulicis, qui ei insidias parabant. Suaserunt regi ut edicto vetaret quemquam coli, nisi se, per dies triginta.

ne voulurent pas manger des mets profanes, parce que la loi le défendait, mais seulement des légumes. Et pourtant ils devinrent plus forts et plus gras que tous les autres enfants avec lesquels on les nourrissait.

CLXXXIII. Nabuchodonosor se fit élever une statue d'or, et ordonna que tous l'adorassent, annonçant qu'il punirait de mort quiconque n'obéirait pas.

Ananias, Misaël et Azarias aimèrent mieux mourir que de rendre à une statue un honneur qui n'était dû qu'à Dieu seul.

Le roi irrité les fit jeter, revêtus de leurs robes et chargés de chaînes, dans une fournaise ardente. Mais les flammes ne leur firent aucun mal; le feu ne brûla pas leurs corps, n'altéra même pas leurs habits; il fit tomber seulement les chaînes qui les garrottaient, et ils purent sans danger marcher au milieu de la fournaise.

CLXXXIV. Daniel, grâce à sa rare prudence, jouissait d'un grand crédit auprès du roi; aussi était-il détesté des courtisans, qui lui tendaient des embûches. Ils conseillèrent au roi de défendre par un édit que pendant trente jours on adorât personne autre que lui.

noluerunt uti
cibis profanis,
quia lex vetabat id,
sed leguminibus solis.
Attamen facti sunt
robustiores ac nitentiores
ceteris pueris
quibuscum nutriebantur.
CLXXXIII. Nabuchodo-
sibi posuit [nosor
statuam auream,
quam jussit
adorari ab omnibus,
pœna mortis
proposita
iis qui nollent parere.
Ananias,
Misael et Azarias
maluerunt mori
quam deferre statuæ
honorem debitum Deo soli.
Rex iratus conjecit
in fornacem ardentem
eos vestitos
et vinctos catenis.
Sed flamma
nocuit nihil illis ;
ignis nec adussit corpus,
nec mutavit quidem vestes;
at solvit tantummodo
vincula
quibus constricti fuerant
ita ut illæsi
ambularent
in media fornace.
CLXXXIV. Daniel
valebat plurimum gratia
apud regem
ob prudentiam singularem,
quapropter
erat invisus aulicis,
qui parabant ei
insidias.
Suaserunt regi
ut vetaret edicto
quemquam coli, nisi se,
per triginta dies.

ne-voulurent-pas faire-usage
de mets profanes,
parce que la loi défendait cela,
mais de légumes seuls (seulement).
Cependant ils devinrent
plus forts et plus luisants (gras)
que tous-les-autres enfants
avec-lesquels ils étaient nourris.
CLXXXIII. Nabuchodonosor
s'éleva (se fit élever)
une statue d'or,
laquelle il ordonna
être adorée par tous,
la peine de mort
étant mise-devant-les-yeux
à ceux qui ne-voudraient-pas obéir.
Ananias,
Misaël et Azarias
aimèrent-mieux mourir
que de rendre à une statue
l'honneur dû à Dieu seul.
Le roi irrité jeta (fit jeter)
dans une fournaise ardente
eux vêtus
et liés de chaînes.
Mais la flamme
ne fit-du-mal en rien à eux :
le feu et ne brûla pas *leurs* corps,
et ne changea même pas *leurs* habits ;
mais il fondit seulement
les liens
dont ils avaient été garrottés,
de sorte que sans-éprouver-de mal
ils marchaient
au milieu de la fournaise.
CLXXXIV. Daniel
était-puissant beaucoup par la faveur
auprès du roi
à cause de *sa* prudence singulière;
c'est-pourquoi
il était odieux aux courtisans,
qui préparaient (dressaient) à lui
des embûches.
Ils conseillèrent au roi
qu'il défendît par un édit
quelqu'un être adoré, si *ce* n'*était* lui,
pendant trente jours.

Non paruit Daniel edicto impio; sed quotidie Deum precabatur, uti facere ante consueverat.

Explorantes eum aulici accusaverunt, rexque coactus est hominem sibi carum objicere leonibus; nam ita lex ferebat.

Sed feræ Danieli pepercerunt; rexque, miraculo commotus, ipsos accusatores leonibus devorandos tradidit.

CLXXXV. Mardochæus, unus ex captivis, Judæos e magno periculo liberavit. Filiam fratris sui utroque parente orbam, nomine Estherem, educaverat.

Hanc rex Assuerus duxerat uxorem, et valde diligebat.

Erat tunc aulicus quidam apud regem gratiosus, nomine Aman, qui, favore regio superbiens, adorari se volebat. Quod facere renuens, Mardochæus grave in se odium Amanis accenderat.

Aman, ulciscendi inimici causa, universam Judæorum gentem perdere statuit, edictumque ea de re ab Assuero impetravit.

Daniel n'obéit pas à cet ordre impie; mais chaque jour il priait Dieu, comme il avait coutume de le faire auparavant.

Les courtisans, qui l'épiaient, l'accusèrent, et le roi fut forcé d'exposer aux lions un homme qui lui était cher : ainsi le voulait la loi.

Mais les bêtes épargnèrent Daniel; et le roi, touché de ce miracle, fit dévorer par les lions les accusateurs eux-mêmes.

CLXXXV. Mardochée, l'un des captifs, délivra les Juifs d'un grand péril. Il avait élevé la fille de son frère, Esther, qui avait perdu son père et sa mère.

Le roi Assuérus avait épousé Esther, qu'il chérissait tendrement.

Il y avait alors un courtisan du nom d'Aman qui avait du crédit auprès du roi, et qui, fier de la faveur royale, voulait qu'on l'adorât. Mardochée, en s'y refusant, avait allumé contre lui dans le cœur d'Aman une haine terrible.

Aman, pour se venger de son ennemi, résolut de perdre toute la nation des Juifs, et obtint dans ce but un édit du roi Assuérus.

Daniel	Daniel
non paruit edicto impio ;	n'obéit pas à *cet* édit impie;
sed quotidie	mais tous-les-jours
precabatur Deum,	il priait Dieu, [ravant.
uti consueverat facere ante.	comme il avait-coutume de faire aupa
Aulici explorantes illum	Les courtisans qui épiaient lui
accusaverunt,	*l'*accusèrent,
rexque coactus est	et le roi fut forcé
objicere leonibus	d'exposer aux lions
hominem carum sibi ;	un homme cher à lui;
nam lex ferebat ita.	car la loi *le* portait (voulait) ainsi.
Sed feræ	Mais les bêtes-féroces
pepercerunt Danieli ;	épargnèrent Daniel ;
rexque,	et le roi,
commotus miraculo,	touché de *ce* miracle,
tradidit leonibus	livra aux lions
accusatores ipsos	les accusateurs eux-mêmes
devorandos.	devant être dévorés.
CLXXXV. Mardochæus,	CLXXXV. Mardochée,
unus ex captivis,	l'un des captifs,
liberavit Judæos	délivra les Juifs
e magno periculo.	d'un grand péril.
Educaverat	Il avait élevé
filiam sui fratris,	la fille de *son* frère, [père et de mère),
orbam utroque parente,	orpheline de l'un-et-l'autre parent (de
Estherem nomine.	Esther de nom (nommée Esther).
Rex Assuerus	Le roi Assuérus
duxerat hanc uxorem,	avait emmené (pris) celle-ci *pour* épouse,
et diligebat valde.	et *l'*aimait fortement.
Erat tunc	Il y avait alors
quidam aulicus	un certain courtisan
gratiosus apud regem,	en-faveur auprès du roi,
Aman nomine,	Aman de nom,
qui, superbiens	qui, s'enorgueillissant
favore regio,	de la faveur royale,
volebat se adorari.	voulait lui être adoré.
Quod renuens facere	*Ce* que refusant de faire
Mardochæus	Mardochée
accenderat in se	avait allumé contre lui-même
odium grave Amanis.	la haine lourde (redoutable) d'Aman.
Aman,	Aman,
causa inimici ulciscendi,	en vue de *son* ennemi devant être puni,
statuit perdere	résolut de perdre
gentem universam	la nation tout-entière
Judæorum,	des Juifs,
impetravitque ab Assuero	et obtint d'Assuérus
edictum de ea re.	un édit sur ce sujet.

CLXXXVI. Ubi ad aures Mardochæi crudele edictum pervenit, statim, conscissis vestibus, saccum[1] induit, conspersusque cinere perrexit ad regiam, et illam implevit questibus.

Esther, lamentantis voce audita, quæsivit quid istud rei esset. Ut cognovit Mardochæum Judæosque omnes esse neci destinatos, invocato Deo, adiit regem, suæ gentis ruinam deprecatura. Non tamen continuo rem aperuit regi, sed eum ad convivium invitavit.

CLXXXVII. Assuerus ad convivium cum Amane venit; et, quum hilari esset animo, Esther ad illius pedes se abjecit supplex.

Cui rex promisit nihil ei se negaturum, etiamsi dimidiam regni sui partem peteret.

Tum Esther : « Meam, o rex, meæque gentis salutem precor; nam crudelis iste Aman nos devovit neci. »

Qua re permotus est Assuerus, audiensque crucem ab eo paratam esse Mardochæo, Amanem ipsum eidem cruci jussit affigi.

CLXXXVI. Dès que cet édit cruel fut arrivé aux oreilles de Mardochée, aussitôt, déchirant ses habits, il se vêtit d'un sac, et, couvert de cendres, se rendit au palais qu'il remplit de ses plaintes.

Esther entendit des gémissements et demanda ce que cela signifiait. Lorsqu'elle sut que Mardochée et tous les Juifs étaient condamnés à mourir, après avoir invoqué Dieu, elle alla trouver le roi pour conjurer la ruine de sa nation. Toutefois, elle n'expliqua pas tout d'abord l'affaire au roi, mais elle l'invita à un festin.

CLXXXVII. Assuérus s'y rendit avec Aman; et, comme il se montrait d'une humeur gaie, Esther suppliante se jeta à ses pieds.

Le roi promit de ne rien lui refuser, quand bien même elle lui demanderait la moitié de son royaume.

« O roi, dit Esther, je te demande mon salut et celui de ma nation; car ce cruel Aman nous a dévoués à la mort. »

Assuérus fut vivement ému, et, apprenant qu'Aman avait fait préparer une croix pour Mardochée, il y fit attacher Aman lui-même.

CLXXXVI. Ubi	CLXXXVI. Dès que
edictum crudele pervenit	*cet* édit cruel parvint
ad aures Mardochæi,	aux oreilles de Mardochée,
statim, vestibus conscissis,	aussitôt, *ses* vêtements étant déchirés,
induit saccum,	il revêtit un sac,
conspersusque cinere	et arrosé (couvert) de cendre
pervenit ad regiam,	il se rendit à la *demeure* royale,
et implevit illam questibus.	et remplit elle de plaintes.
Esther,	Esther,
voce lamentantis audita,	la voix de *lui* qui se lamentait étant entendue,
quæsivit	demanda
quid istud rei esset.	ce que cette chose était (voulait dire).
Ut cognovit	Dès qu'elle apprit
Mardochæum	Mardochée
omnesque Judæos	et tous les Juifs
destinatos esse neci,	avoir été destinés (condamnés) à la mort,
Deo invocato,	Dieu étant invoqué,
adiit regem,	elle alla trouver le roi,
deprecatura	devant détourner-par-ses-prières
ruinam suæ gentis.	la perte de *sa* nation.
Tamen non aperuit rem regi	Toutefois elle ne découvrit pas l'affaire au roi
continuo,	tout-d'abord,
sed invitavit eum	mais invita lui
ad convivium.	à un repas.
CLXXXVII. Assuerus	CLXXXVII. Assuérus
venit ad convivium	vint au repas
cum Amane;	avec Aman;
et, quum esset animo hilari,	et, comme il était d'un cœur joyeux,
Esther supplex	Esther suppliante
se abjecit ad pedes illius.	se jeta aux pieds de lui.
Cui rex promisit	A elle le roi promit
se negaturum nihil ei,	lui *ne* devoir refuser rien à elle,
etiamsi peteret	quand-même elle demanderait
partem dimidiam sui regni.	une part de-moitié de *son* royaume.
Tum Esther :	Alors Esther :
« O rex, precor	« O roi, j'implore
meam salutem	mon salut
meæque gentis;	et *celui* de ma nation;
nam iste crudelis Aman	car ce cruel Aman
devovit nos neci. »	a dévoué nous à la mort. »
Qua re	Par cette chose
Assuerus permotus est,	Assuérus fut ému,
audiensque crucem	et apprenant une croix
paratam esse ab eo	avoir été préparée par lui (Aman)
Mardochæo,	pour Mardochée,
jussit Amanem ipsum	il ordonna Aman lui-même
affigi eidem cruci.	être cloué à cette-même croix.

CLXXXVIII. Captivitas Babylonica per septuaginta annos duravit, idque prædixerat Deus. Postquam illud tempus effluxit, Cyrus, Persarum rex, devicto Babyloniorum rege, Judæis fecit potestatem in patriam remigrandi, templumque restituendi; sacra etiam vasa, quæ Nabuchodonosor abstulerat, reddi jussit.

Itaque Judæi, duce Zorobabele, Hierosolymam regressi sunt, et prima novi templi fundamenta jecerunt. Sed ædificatio diu intermissa fuit, quia illam impediebant vicinæ gentes.

CLXXXIX. Reversi in patriam Judæi, composito urbis statu, non jam reges habuere, sed imperium penes pontifices fuit. Tributa tamen pensitarunt primum Persis, deinde Græcis, post devictum ab Alexandro Darium.

Nec deinceps ab avita religione unquam desciverunt, quamvis ea de causa a pluribus regibus vexati fuerint, ac præsertim

CLXXXVIII. La captivité de Babylone dura soixante et dix ans, comme Dieu l'avait prédit. Quand ce temps fut écoulé, Cyrus, roi de Perse, vainqueur du roi des Babyloniens, permit aux Juifs de retourner dans leur patrie et de relever le temple; il leur fit même rendre les vases sacrés que Nabuchodonosor avait enlevés.

Les Juifs, sous la conduite de Zorobabel, retournèrent à Jérusalem, et jetèrent les fondations d'un nouveau temple. Mais la construction en fut longtemps interrompue, parce que les nations voisines s'y opposaient.

CLXXXIX. De retour dans leur patrie, les Juifs, après avoir organisé l'administration de leur ville, n'eurent plus de rois; le pouvoir fut entre les mains des pontifes. Cependant ils payèrent des tributs, aux Perses d'abord, puis aux Grecs, lorsque Darius eut été vaincu par Alexandre.

Ils ne s'écartèrent plus jamais dans la suite de la religion de leurs ancêtres, et pourtant ils furent persécutés à ce sujet par plusieurs rois;

CLXXXVIII. Captivitas	CLXXXVIII. La captivité
Babylonica	à-Babylone
duravit	dura
per septuaginta annos,	pendant soixante-et-dix ans,
Deusque prædixerat id.	et Dieu avait prédit cela.
Postquam illud tempus	Après que ce temps
effluxit,	fut écoulé,
Cyrus, rex Persarum,	Cyrus, roi des Perses,
rege Babyloniorum	le roi des Babyloniens
devicto,	ayant été vaincu,
fecit potestatem	fit pouvoir (donna permission)
Judæis	aux Juifs
remigrandi in patriam,	de retourner dans *leur* patrie,
restituendique templum;	et de rétablir le temple;
jussit etiam vasa sacra,	il ordonna même les vases sacrés,
quæ Nabuchodonosor	que Nabuchodonosor
abstulerat,	avait enlevés,
reddi.	être rendus.
Itaque Judæi,	Et-ainsi les Juifs,
Zorobabele duce,	Zorobabel *étant leur* chef,
regressi sunt	retournèrent
Hierosolymam,	à Jérusalem,
et jecerunt	et jetèrent
prima fundamenta	les premières fondations
novi templi.	d'un nouveau temple.
Sed ædificatio	Mais la construction
intermissa fuit diu,	fut interrompue longtemps,
quia gentes vicinæ	parce que les nations voisines
impediebant illam.	empêchaient elle.
CLXXXIX. Judæi	CLXXXIX. Les Juifs
reversi in patriam,	étant retournés dans *leur* patrie,
statu urbis composito,	l'état de la ville ayant été réglé,
non habuere jam reges,	n'eurent plus de rois,
sed imperium	mais l'autorité
fuit penes pontifices.	fut au-pouvoir des pontifes.
Pensitarunt tamen tributa	Ils payèrent cependant des tributs
primum Persis,	d'abord aux Perses,
deinde Græcis,	puis aux Grecs,
post Darium victum	après Darius vaincu (la défaite de Darius)
ab Alexandro.	par Alexandre.
Nec unquam deinceps	Et jamais dans-la-suite
desciverunt	ils ne s'écartèrent
a religione avita,	de la religion de-leurs-aïeux,
quamvis de ea causa	quoique pour ce motif
vexati sint	ils aient été persécutés
a pluribus regibus,	par plusieurs rois,
ac præsertim ab Antiocho,	et surtout par Antiochus,

ab Antiocho, rege Syriæ : quæ pars historiæ Judaïcæ nunc narranda venit.

CXC. Antiochus, Syriæ rex, sacram Judæorum legem evertere aggressus est. Edixit ut omnes, relictis majorum suorum institutis, gentilium ritu viverent. Aras falsis Diis per universam Judæam exstruxit; omnia templi Hierosolymitani ornamenta detraxit; libros sacros jussit comburi; reluctantes inauditis suppliciis affecit; urbem innumera cæde vastavit; ac, ne Judæi, tot malis oppressi, rebellarent, præsidium in arce collocavit.

CXCI. Ex Judæis multi patriam deseruerunt, declinandi periculi causa; multi mortem oppetierunt potius quam a lege divina discederent.

Insignis fuit Eleazari senis constantia. Is, aperto ore, compellebatur carnem suillam comedere, qua Judæis lex interdicebat.

At vir fortissimus cibum vetitum respuebat indignans. Quam ob rem quum ad supplicium duceretur, sui eum amici horta-

et surtout par Antiochus, roi de Syrie. C'est cette partie de l'histoire des Juifs qui nous reste à raconter.

CXC. Antiochus, roi de Syrie, entreprit de détruire la loi sacrée des Juifs. Il ordonna que tous, renonçant aux institutions de leurs aïeux, vécussent suivant le rite des païens. Il éleva des autels aux faux Dieux dans toute la Judée; il arracha tous les ornements du temple de Jérusalem; il fit brûler les livres sacrés; il accabla de supplices inouïs ceux qui résistaient à ses ordres; il dépeupla la ville par d'innombrables massacres; et, craignant que les Hébreux écrasés par tant de maux ne se révoltassent, il mit garnison dans la citadelle.

CXCI. Beaucoup de Juifs, pour éviter le péril, abandonnèrent leur patrie; beaucoup affrontèrent la mort plutôt que de s'écarter de la loi divine.

La constance du vieil Éléazar fut admirable. On lui tenait la bouche ouverte pour le forcer à manger de la chair de porc interdite aux Juifs par la loi.

Mais le courageux vieillard rejetait avec indignation cette nourriture défendue. Comme on le conduisait au supplice pour ce fait, ses

rege Syriæ :	roi de Syrie :
quæ pars historiæ Judaïcæ	laquelle partie de l'histoire juive
venit nunc narranda.	vient maintenant devant être racontée
CXC. Antiochus,	CXC. Antiochus,
rex Syriæ,	roi de Syrie,
aggressus est evertere	entreprit de renverser
legem sacram Judæorum.	la loi sacrée des Juifs.
Edixit ut omnes,	Il ordonna que tous,
institutis suorum majorum	les institutions de leurs ancêtres
relictis,	ayant été abandonnées,
viverent ritu gentilium.	vécussent à la manière des gentils.
Exstruxit	Il éleva
per universam Judæam	dans toute la Judée
aras falsis Diis;	des autels aux faux Dieux,
detraxit omnia ornamenta	il enleva tous les ornements
templi Hierosolymitani;	du temple de-Jérusalem;
jussit libros sacros	il ordonna les livres sacrés
comburi;	être brûlés;
affecit suppliciis inauditis	il accabla de supplices inouis
reluctantes;	ceux qui résistaient;
vastavit urbem	il dévasta la ville
cæde innumera;	par des meurtres sans-nombre;
ac, ne Judæi,	et, de peur que les Juifs,
oppressi tot malis,	écrasés de tant de maux,
rebellarent,	ne se révoltassent,
collocavit præsidium	il mit garnison
in arce.	dans la citadelle.
CXCI. Multi ex Judæis	CXCI. Beaucoup parmi les Juifs
deseruerunt patriam,	abandonnèrent *leur* patrie,
causa periculi declinandi;	en vue du péril devant être évité;
multi oppetierunt mortem	beaucoup allèrent-au-devant de la mort
potius quam discederent	plutôt qu'ils ne s'écartassent (que de s'é-
a lege divina.	de la loi divine. [carter)
Constantia senis Eleazari	La constance du vieillard Éléazar
fuit insignis.	fut remarquable. [*force,*
Is, ore aperto,	Celui-ci, la bouche *lui* étant ouverte *de*
compellebatur	était contraint
comedere carnem suillam,	à manger de la chair de-porc,
qua lex interdicebat	que la loi interdisait
Judæis.	aux Juifs.
At vir fortissimus	Mais *cet* homme très-courageux
indignans	s'indignant
respuebat cibum vetitum.	recrachait la nourriture défendue.
Quam ob rem	Pour lequel fait
quum duceretur	comme il était conduit
ad supplicium,	au supplice,
sui amici hortabantur eum	ses amis exhortaient lui

bantur ut, aliam carnem quam attulerant comedendo, simularet se regi paruisse, sicque mortem vitaret.

CXCII. Eleazarus rem pravam suadentibus noluit assentiri. « Ætati nostræ, inquit, non convenit ista simulatio. Non committam ut periculosum exemplum adolescentibus relinquam. Multo satius est perire quam, propter brevem vitæ usuram, turpitudinis notam meo nomini inurere. Si vestro obsequar consilio, hominum quidem suppliciis eripiar, sed iram divinam non effugiam. »

His dictis, mortem fortiter subiit, æternamque gloriam est consecutus.

CXCIII. 1. Præclarum Eleazari exemplum secuta est mulier quædam cum septem filiis.

Hi omnes simul comprehensi sunt et virgis cæsi, ut ad peccandum adigerentur; sed eos nulla vis potuit a lege divina abducere. Illorum natu maximus declaravit se suosque fratres paratos esse mori magis quam culpam committere.

amis l'engageaient à manger d'autre chair qu'ils avaient apportée, et à feindre ainsi d'obéir au roi pour éviter la mort.

CXCII. Éléazar ne voulut point consentir à la mauvaise action qu'on lui conseillait. « Cette feinte, dit-il, ne convient pas à notre âge. Il ne sera pas dit que j'aie donné aux jeunes gens un exemple funeste. Mieux vaut cent fois mourir que d'aller, pour jouir de quelques heures de vie, imprimer à mon nom une tache d'ignominie. Si je suivais votre conseil, j'éviterais, il est vrai, les supplices que me préparent les hommes, mais je n'échapperais point à la colère divine. »

Ayant ainsi parlé, il subit courageusement la mort, et acquit une gloire immortelle.

CXCIII. 1. Une femme, avec ses sept fils, suivit le noble exemple d'Eléazar.

On les arrêta tous ensemble et on les frappa de verges, pour les contraindre à pécher ; mais aucune violence ne put les faire manquer à la loi divine. L'aîné déclara que ses frères et lui étaient prêts à mourir plutôt que de commettre une faute.

ut comedendo
aliam carnem,
quam attulerant,
simularet se paruisse regi,
vitaretque sic mortem.

CXCII. Eleazarus
noluit assentiri
suadentibus rem pravam.
« Ista simulatio, inquit,
non convenit nostræ ætati.
Non committam ut
relinquam adolescentibus
exemplum periculosum.
Est multo satius perire
quam,
propter brevem usuram
vitæ,
inurere meo nomini
notam turpitudinis.
Si obsequar vestro consilio,
eripiar quidem
suppliciis hominum,
sed non effugiam
iram divinam. »

His dictis,
subiit fortiter mortem,
consecutusque est
gloriam æternam. [lier

CXCIII. 1. Quædam mu-
secuta est cum septem filiis
exemplum præclarum
Eleazari.

Omnes hi
comprehensi sunt simul
et cæsi virgis,
ut adigerentur
ad peccandum;
sed nulla vis
potuit abducere eos
a lege divina.
Maximus eorum
natu
declaravit se
suosque fratres
esse paratos mori
magis
quam committere culpam.

qu'en mangeant
d'une autre chair,
qu'ils avaient apportée,
il feignît lui avoir obéi au roi,
et évitât ainsi la mort.

CXCII. Eléazar
ne-voulut-pas donner assentiment
à ceux qui *lui* conseillaient une chose
« Cette feinte, dit-il, [mauvaise.
ne convient pas à notre âge.
Je ne ferai-pas-en-sorte que
je laisse aux jeunes-gens
un exemple dangereux.
Il est beaucoup plus satisfaisant de périr
que,
pour une courte jouissance
de vie,
d'imprimer à mon nom
une marque d'infamie.
Si je suivais votre conseil,
je serais arraché (soustrait) à la vérité
aux-supplices des (imposés par les) hom-
mais je n'éviterais pas [mes,
la colère divine. »

Ces *paroles* étant dites,
il subit courageusement la mort,
et acquit
une gloire éternelle.

CXCIII. 1. Une certaine femme
suivit avec *ses* sept fils
l'exemple éclatant
d'Eléazar.

Tous ceux-ci
furent saisis ensemble
et battus de verges,
pour qu'ils fussent poussés
à pécher;
mais aucune violence
ne put éloigner eux
de la loi divine.
Le plus grand (le plus âgé) d'eux
par la naissance
déclara lui
et ses frères
être prêts à mourir
plutôt
que de commettre une faute.

Iratus rex ollas æneas succendi jussit; tum ei qui locutus fuerat linguam amputari, cutem capitis detrahi, summas manus ac pedes præcidi, et truncum corpus in olla torreri.

2. Aderant tristi spectaculo ceteri fratres cum matre, seque invicem hortabantur ad mortem fortiter tolerandam.

Tum comprehensus est secundus, et, post detractam capitis cutem cum capillis, interrogatus num vellet carnem oblatam edere, negavit se id facturum. Quapropter, præcisis membris, in ollam ardentem missus est.

Quum extremum spiritum ageret, ad regem conversus : « Tu quidem, ait, hanc vitam nobis eripis; sed amissam nobis reddet Deus, pro cujus lege eam profundimus. »

Post hunc, tertius similiter cruciatus est. Linguam postulanti protulit amputandam, manusque protendens, dixit : « Hæc membra a Deo accepta nunc propter Deum contemno, quia spero fore ut ea recuperem. »

Le roi, irrité, fit allumer le feu sous des chaudières d'airain ; puis il ordonna de couper la langue à celui qui avait parlé, de lui arracher la peau de la tête, de lui couper l'extrémité des pieds et des mains, et de faire griller dans une chaudière son corps mutilé.

2. Tous les autres frères assistaient avec leur mère à ce triste spectacle, et s'exhortaient l'un l'autre à supporter courageusement la mort.

On saisit alors le second, et, quand on lui eut enlevé la peau de la tête avec les cheveux, on lui demanda s'il voulait manger de la chair qu'on lui présentait ; il refusa de le faire. On lui coupa donc les membres, et on le jeta dans une chaudière ardente.

Au moment de rendre le dernier soupir, il se tourna vers le roi : « Tu nous arraches cette vie, s'écria-t-il ; mais Dieu nous la rendra quand nous l'aurons perdue, parce que nous la sacrifions pour sa loi. »

Après lui, on tortura le troisième de la même manière. Il présenta sa langue à couper à celui qui la lui demandait, et, tendant les mains, il dit : « Je méprise aujourd'hui à cause de Dieu ces membres que j'ai reçus de lui, parce que j'espère qu'ils me seront rendus. »

Rex iratus	Le roi irrité
jussit ollas æneas	ordonna des chaudières d'-airain
succendi;	être chauffées-en-dessous;
tum linguam amputari	puis la langue être coupée
ei qui locutus fuerat,	à celui qui avait parlé,
cutem capitis detrahi,	la peau de la tête être enlevée,
manus summas	les mains extrêmes (le bout des mains)
ac pedes præcidi,	et *le bout des* pieds être coupés,
et corpus truncum	et le corps mutilé
torreri in olla.	être rôti dans la chaudière.
2. Ceteri fratres	2. Tous-les-autres frères
cum matre	avec *leur* mère
aderant tristi spectaculo,	assistaient à *ce* triste spectacle,
seque hortabantur invicem	et s'exhortaient mutuellement
ad mortem tolerandam	à la mort devant être supportée (à sup-
fortiter.	courageusement [porter la mort)
Tum secundus	Alors le second
comprehensus est,	fut saisi,
et, post cutem capitis	et, après la peau de la tête
detractam cum capillis,	enlevée avec les cheveux,
interrogatus num vellet	interrogé s'il ne voulait pas
edere carnem oblatam,	manger de la chair présentée,
negavit se facturum id.	il nia lui devoir faire cela.
Quapropter,	C'est-pourquoi,
membris præcisis,	*ses* membres ayant été coupés,
missus est	il fut jeté
in ollam ardentem.	dans une chaudière ardente.
Quum ageret	Comme il poussait (exhalait)
extremum spiritum,	le dernier soupir,
conversus ad regem ait:	s'étant tourné vers le roi il dit:
« Tu quidem	« Toi à la vérité
eripis nobis hanc vitam;	tu arraches à nous cette vie;
sed Deus,	mais Dieu,
pro lege cujus	pour la loi de qui
profundimus eam,	nous versons (sacrifions) elle,
reddet nobis amissam. »	rendra à nous *la vie* perdue. »
Post hunc, tertius	Après celui-ci, le troisième
cruciatus est similiter.	fut torturé pareillement.
Protulit postulanti	Il présenta à celui qui *la* demandait
linguam amputandam,	*sa* langue devant être coupée,
protendensque manus,	et, tendant *ses* mains,
dixit:	il dit:
« Nunc contemno	« Maintenant je méprise
propter Deum	à cause de Dieu
hæc membra accepta a Deo,	ces membres reçus de Dieu, [vera)
quia spero fore	parce que j'espère devoir être (qu'il arri-
ut recuperem ea. »	que je recouvre eux. »

3. Rex et alii circumstantes admirabantur animum adolescentis, qui acerbissimum dolorem pro nihilo ducebat.

Hoc exstincto, quartus eodem supplicio necatus est. Quum jam morti esset proximus, dixit : « Nobis optabile est leto dari, quoniam mortem pro divina lege oppetitam immortalitas consequetur. »

Quum quintus a carnificibus torqueretur, sic locutus est : « Abuteris, o rex, potestate tua. Scilicet putas nos omnino derelictos esse a Deo, et omni ope destitutos, atque idcirco innumeris malis nos opprimis; sed mox ipse divinæ potentiæ vim experturus es. »

4. Pari constantia sextus verbera et tormenta pertulit; quibus pæne confectus, regem sic compellavit : « Noli errare, et malis nostris gloriari. Nos propter peccata nostra hæc patimur; at brevi cum Deo in gratiam redibimus; tu vero superbiæ et crudelitatis istius pœnas dabis gravissimas. »

3. Le roi et tous les assistants admiraient le courage de ce jeune homme, qui comptait pour rien la plus cruelle souffrance.

Quand il fut mort, on fit périr le quatrième par le même supplice. Comme il allait expirer, il s'écria : « Nous devons souhaiter d'être mis à mort, puisque cette mort que nous subissons pour la loi divine sera suivie de l'immortalité. »

Tandis que le cinquième était torturé par les bourreaux, il parla ainsi : « Tu abuses, ô roi, de ton pouvoir. Tu crois sans doute que nous sommes abandonnés de Dieu et privés de tout secours, et c'est ce qui fait que tu nous accables de maux sans nombre; mais bientôt toi-même tu sentiras l'étendue de la puissance divine. »

4. Le sixième endura avec la même constance les coups et les tourments; près d'y succomber, il adressa au roi ces paroles : « Ne te fais point illusion et ne te glorifie point de nos souffrances. C'est à cause de nos fautes que nous endurons tout ceci; mais bientôt nous rentrerons en grâce avec Dieu, tandis que toi tu seras sévèrement puni de ton orgueil et de ta cruauté. »

3. Rex et alii	3. Le roi et les autres
circumstantes	qui se tenaient-autour
admirabantur animum	admiraient l'âme (le courage)
adolescentis,	de *cet* adolescent,
qui ducebat pro nihilo	qui comptait pour rien
dolorem acerbissimum.	la douleur la plus cruelle.
Hoc exstincto,	Celui-ci étant mort,
quartus necatus est	le quatrième fut mis-à-mort
eodem supplicio.	par le même supplice.
Quum jam	Lorsque déjà
esset proximus morti,	il était très-proche de la mort,
dixit :	il dit :
« Est optabile nobis	« Il est désirable pour nous
dari leto,	d'être donnés à la (mis à) mort,
quoniam immortalitas	puisque l'immortalité
consequetur mortem	suivra la mort
oppetitam pro lege divina. »	recherchée pour la loi divine. »
Quum quintus	Tandis que le cinquième
torqueretur a carnificibus,	était torturé par les bourreaux,
locutus est sic :	il parla ainsi :
« Abuteris, o rex,	« Tu abuses, ô roi,
tua potestate.	de ton pouvoir.
Scilicet putas nos	Sans doute tu crois nous
derelictos esse omnino	avoir été abandonnés tout à fait
a Deo,	par Dieu,
et destitutos omni ope,	et dénués de tout secours,
atque idcirco opprimis nos	et pour-cela tu accables nous
malis innumeris ;	de maux innombrables ;
sed mox	mais bientôt
ipse experturus es	toi-même tu éprouveras
vim potentiæ divinæ. »	la force de la puissance divine »
4. Sextus	4. Le sixième
pertulit constantia pari	endura avec une constance égale
verbera et tormenta ;	les coups et les tourments ;
quibus pæne confectus	par lesquels presque épuisé
compellavit sic regem :	il interpella ainsi le roi :
« Noli errare,	« Ne-veux-pas te tromper,
et gloriari nostris malis.	et te glorifier de nos maux
Nos patimur hæc	Nous souffrons ces choses
propter nostra peccata ;	pour nos péchés ;
at brevi	mais bientôt
redibimus in gratiam	nous rentrerons en grâce
cum Deo ;	avec Dieu ;
tu vero dabis	mais toi tu donneras (subiras)
pœnas gravissimas	des peines très-sévères
istius superbiæ	de cet orgueil
et crudelitatis. »	et de *cette* cruauté. »

Ex septem fratribus unus tantum supererat, natu minimus. Quem Antiochus cœpit illicere ut legem desereret, affirmans eum divitem fore et beatum. Sed adolescens nec minis movebatur nec promissis.

5. Quare matrem rex hortatus est ut filio suaderet imperata facere. Illa, irridens crudelem tyrannum, sic filium allocuta est: « Miserere, fili mi, miserere matris tuæ, quæ te utero gestavi, quæ te natum lacte alui. Noli a fraterna virtute degenerare; noli timere carnificem istum. Deum unum time, Deum intuere, a quo mercedem accipies. »

His verbis confirmatus, adolescens exclamavit : « Non regi obsequor, sed legi. » Tum conversus ad Antiochum : « Tu quidem, o sceleste, Dei omnipotentis iram non effugies. Erit tempus quum, ab eo percussus et dolore victus, te hominem esse confiteberis. Nisi gens nostra in Deum peccavisset, nunquam in has miserias incidissemus. Sed mox Deus, meo fratrumque

Un seul des sept frères restait, le plus jeune. Antiochus chercha à le séduire pour lui faire abandonner la loi divine, lui promettant qu'il serait riche et heureux. Mais l'enfant ne se laissait toucher ni par les menaces ni par les promesses.

5. C'est pourquoi le roi exhorta la mère à conseiller à son fils de se soumettre. Celle-ci, se jouant du tyran cruel, parla en ces termes à son enfant : « Aie pitié, mon fils, aie pitié de ta malheureuse mère qui t'a porté dans son sein, et qui après ta naissance t'a nourri de son lait. Ne dégénère point de la vertu de tes frères; ne crains point ce bourreau. Crains Dieu seul, regarde Dieu seul, de qui tu recevras ta récompense. »

Fortifié par ces paroles, l'enfant s'écria : « Je n'obéis point au roi, mais à la loi. » Puis, se tournant vers Antiochus : « Pour toi, scélérat, tu n'éviteras pas la colère de Dieu tout-puissant. Un jour viendra où, frappé par lui et vaincu par la douleur, tu confesseras que tu n'es qu'un homme. Si notre nation n'avait péché envers Dieu, nous ne serions jamais tombés dans de tels malheurs. Mais bientôt Dieu,

Ex septem fratribus
unus tantum supererat,
minimus natu.
Quem Antiochus
cœpit illicere
ut desereret legem,
affirmans eum
fore divitem et beatum.
Sed adolescens movebatur
nec minis, nec promissis.
5. Quare rex
hortatus est matrem
ut suaderet filio
facere imperata.
Illa, irridens
crudelem tyrannum,
allocuta est filium sic :
« Miserere, mi fili,
miserere tuæ matris,
quæ gestavi te utero,
quæ alui lacte te natum.
Noli degenerare
a virtute fraterna;
noli timere
istum carnificem.
Time Deum unum,
intuere Deum,
a quo accipies mercedem.»
Confirmatus his verbis,
adolescens exclamavit :
« Non obsequor regi,
sed legi. »
Tum conversus
ad Antiochum :
« Tu quidem, o sceleste,
non effugies iram
Dei omnipotentis.
Tempus erit quum,
percussus ab eo
et victus dolore,
confiteberis te
esse hominem.
Nisi nostra gens peccavisset
in Deum,
nunquam incidissemus
in has miserias.
Sed mox Deus,

Des sept frères
un seulement restait,
le plus petit (le plus jeune) par la nais- [sance.
Lequel Antiochus
commença à séduire
pour qu'il abandonnât la loi,
affirmant (promettant) lui
devoir être riche et heureux.
Mais le jeune homme *n*'était ému
ni par les menaces, ni par les promesses.
5. C'est-pourquoi le roi
exhorta la mère
pour qu'elle conseillât à *son* fils
de faire les choses ordonnées.
Celle-ci, se raillant
du cruel tyran,
parla à *son* fils ainsi :
« Aie-pitié, mon fils,
aie-pitié de ta mère,
de moi qui ai porté toi dans *mon* sein,
qui ai nourri de *mon* lait toi né.
Ne-veuille pas dégénérer
de la vertu de-tes-frères;
ne-veuille-pas craindre
ce bourreau.
Crains Dieu seul,
regarde Dieu,
de qui tu recevras récompense. »
Affermi par ces paroles,
le jeune-homme s'écria :
« Je n'obéis pas au roi,
mais à la loi. »
Puis s'étant tourné
vers Antiochus :
« Toi en vérité, ô scélérat,
tu n'éviteras pas la colère
de Dieu tout-puissant.
Un temps sera lorsque (où),
frappé par lui
et vaincu par la douleur,
tu avoueras toi
être un homme.
Si notre nation n'avait pas péché
contre Dieu,
jamais nous ne serions tombés
dans ces malheurs.
Mais bientôt Dieu,

meorum sanguine placatus, genti nostræ reconciliabitur; et nos, post mortem patienter toleratam, æterna vita donabit. »

6. Tum Antiochus, indigne ferens se derisum esse, in adolescentulum crudelius etiam quam in ceteros desæviit, et illum exquisito supplicio necavit.

Denique septem filiorum cædem matris nece cumulavit. Hæc mulier plane admirabilis, et sempiterna memoria digna, postquam filios certantes et adspectu et verbis adjuverat, postquam morientes magno animo conspexerat, ipsa diram mortem subiit, suumque sanguinem cum filiorum sanguine commiscuit.

CXCIV. Erat tunc Hierosolymæ sacerdos, nomine Mathathias, cum quinque filiis, Juda, Jonatha, Simone, Eleazaro et Joanne. Hi, relicta urbe, ne viderent mala quibus ea confligebatur, secesserunt in solitudinem.

apaisé par mon sang et par le sang de mes frères, se réconciliera avec notre peuple; et à nous, pour cette mort endurée avec courage, il nous donnera la vie éternelle. »

6. Alors Antiochus, indigné de ce qu'on s'était joué de lui, sévit contre l'enfant plus cruellement encore que contre ses frères, et le fit périr par un supplice inouï.

Enfin il couronna le meurtre des sept frères par celui de la mère. Cette femme admirable, digne d'une éternelle mémoire, après avoir soutenu du regard et de la voix ses fils qui luttaient contre les tortures, après les avoir vus périr d'un cœur ferme, subit elle-même une mort cruelle, et mêla son sang au sang de ses fils.

CXCIV. Il y avait alors à Jérusalem un prêtre du nom de Mathathias, père de cinq fils, Judas, Jonathas, Siméon, Eléazar et Jean. Ils quittèrent la ville tous ensemble, pour ne pas être témoins des maux qui l'affligeaient, et se retirèrent dans une solitude.

placatus meo sanguine	apaisé par mon sang
meorumque fratrum,	et *par celui* de mes frères,
reconciliabitur	se réconciliera
nostræ genti ;	avec notre nation ;
et donabit nos	et il gratifiera nous
vita æterna	d'une vie éternelle
post mortem	après la mort
toleratam patienter. »	endurée avec-patience. »
6. Tum Antiochus,	6. Alors Antiochus,
ferens indigne	supportant avec-indignation
se derisum esse,	lui avoir été raillé,
desæviit	sévit
in adolescentulum	contre *ce* tout-jeune-homme
crudelius etiam	plus cruellement encore
quam in ceteros,	que contre tous-les-autres,
et necavit illum	et fit-périr lui
supplicio exquisito.	par un supplice recherché (raffiné).
Denique	Enfin
cumulavit nece matris	il mit-le-comble par la mort de la mère
cædem septem filiorum.	au meurtre des sept fils.
Hæc mulier	Cette femme
plane admirabilis,	tout-à-fait admirable,
et digna	et digne
memoria sempiterna,	d'une mémoire éternelle,
postquam adjuverat	après qu'elle eut aidé (soutenu)
et adspectu	et de *son* regard
et verbis	et de *ses* paroles
filios certantes,	*ses* fils luttant *contre les souffrances*,
postquam conspexerat	après qu'elle eut regardé
magno animo	avec un grand cœur (courage)
morientes,	*eux* mourant,
subiit ipsa	subit elle-même
mortem diram,	une mort cruelle,
commiscuitque	et mêla
suum sanguinem	son sang
cum sanguine filiorum.	avec le sang de *ses* fils.
CXCIV. Erat tunc	CXCIV. Il y avait alors
Hierosolymæ	à Jérusalem
sacerdos,	un prêtre,
Mathathias nomine,	Mathathias de nom (appelé Mathathias).
cum quinque filiis,	avec cinq fils,
Juda, Jonatha, Simone,	Judas, Jonathas, Simon,
Eleazaro et Joanne.	Eléazar et Jean.
Hi, urbe relicta,	Ceux-ci, la ville ayant été quittée,
ne viderent mala	pour qu'ils ne vissent pas les maux
quibus ea conflictabatur,	dont elle était affligée,
secesserunt in solitudinem.	se retirèrent dans une solitude.

Eo confluxit multitudo hominum quibus cordi erant leges divinæ, brevique ad speciem justi exercitus crevit.

Tunc, duce Mathathia, statuerunt patriam armis liberare, et eligionem tueri. Itaque aras passim falsis numinibus erectas verterunt, neglectumque veri Dei cultum restituerunt.

CXCV. Interea Mathathias mortuus est, moriensque exercitui præfecit Judam filium, qui dictus est Machabæus.

Is bellum a patre susceptum strenue persecutus est. Omnia optimi ducis munia egregie implevit. Divino, quod invocaverat, auxilio fretus, castella expugnavit, urbes præsidiis munivit; Apollonium, unum ex præfectis Antiochi, vicit, et ipse sua manu in acie interfecit, ejusque gladio, quem illi detraxerat, in prœliis deinceps usus est.

CXCVI. Antiochus, ubi audivit victum fuisse Apollonium, ira exarsit; mandatum dedit Lysiæ ut Judæam vastaret, gentemque universam deleret.

Là se réunirent en foule les hommes qui avaient à cœur les lois divines, et bientôt leur nombre fut égal à celui d'une armée régulière.

Alors, sous la conduite de Mathathias, ils résolurent de délivrer leur patrie par les armes, et de défendre la religion. Ils renversèrent les autels élevés de toutes parts aux fausses divinités, et rétablirent le culte négligé du vrai Dieu.

CXCV. Cependant Mathathias mourut, et en mourant il mit à la tête de l'armée son fils Judas, qui fut appelé Machabée.

Celui-ci continua avec vigueur la guerre commencée par son père. Il remplit avec honneur toutes les fonctions d'un excellent capitaine. Fort de l'appui divin qu'il avait invoqué, il prit des forteresses et mit garnison dans des villes; il vainquit Apollonius, l'un des généraux d'Antiochus, le tua de sa main dans la mêlée, et lui enleva son épée, qu'il porta ensuite dans les combats.

CXCVI. Antiochus, à la nouvelle de la défaite d'Apollonius, fut enflammé de colère. Il donna ordre à Lysias de dévaster la Judée, et d'anéantir la nation tout entière.

Eo confluxit	Là vint-en-affluence
multitudo hominum,	une multitude d'hommes,
quibus leges divinæ	auxquels les lois divines
erant cordi,	étaient à cœur,
brevique crevit	et bientôt *cette foule* s'accrut
ad speciem	jusqu'à *présenter* l'apparence
exercitus justi.	d'une armée régulière (complète).
Tunc, Mathathia duce,	Alors, Mathathias *étant leur* chef,
statuerunt	ils résolurent
liberare patriam armis,	de délivrer leur patrie par les armes,
et tueri religionem.	et de défendre la religion.
Itaque everterunt	C'est-pourquoi ils renversèrent
aras erectas passim	les autels élevés de-tous-côtés
falsis numinibus,	aux fausses divinités,
restitueruntque	et rétablirent
cultum neglectum veri Dei.	le culte négligé du vrai Dieu.
CXCV. Interea	CXCV. Cependant
Mathathias mortuus est,	Mathathias mourut,
moriensque	et en mourant
præfecit exercitui	il mit-à-la-tête-de l'armée
Judam filium,	Judas *son* fils,
qui dictus est Machabæus.	qui fut dit (appelé) Machabée.
Is persecutus est	Celui-ci poursuivit (continua)
strenue	avec-vigueur
bellum susceptum a patre.	la guerre entreprise par *son* père.
Implevit egregie	Il remplit avec-distinction
omnia munia optimi ducis.	tous les devoirs d'un excellent général.
Fretus auxilio divino,	Soutenu du secours divin,
quod invocaverat,	qu'il avait invoqué,
expugnavit castella,	il prit des forteresses,
munivit urbes præsidiis ;	pourvut des villes de garnisons ;
vicit Apollonium,	il vainquit Apollonius,
unum e præfectis Antiochi,	un des généraux d'Antiochus,
et ipse interfecit sua manu	et lui-même *le* tua de *sa* main
in acie,	dans la bataille,
ususque est deinceps	et se servit dans-la-suite
in prœliis	dans les combats
gladio ejus,	de l'épée de lui,
quem detraxerat illi.	qu'il avait enlevée à lui.
CXCVI. Antiochus,	CXCVI. Antiochus,
ubi audivit	dès qu'il apprit
Apollonium victum fuisse,	Apollonius avoir été vaincu,
exarsit ira ;	s'enflamma de colère ;
dedit mandatum Lysiæ	il donna mission à Lysias
ut vastaret Judæam,	qu'il dévastât la Judée,
deleretque	et détruisît
gentem universam.	la nation entière.

Lysias adversus Judæos misit Nicanorem et Gorgiam, quibus dedit quadraginta peditum et septem equitum millia. Hi castra posuerunt non longe ab urbe Hierosolyma.

Judas, cujus spes omnis in Deo posita erat, non dubitavit cum tribus hominum millibus prœlium committere. Tam exigua manu copias regias prostravit, et ingenti præda potitus est.

CXCVII. Hæc clades nuntiata est Lysiæ, qui, existimans id culpa imperatorum accidisse, statuit ipse exercitum ducere. Venit in Judæam cum sexaginta quinque hominum millibus.

Habebat Judas decem tantum millia hominum; tamen adversus Lysiam processit, et, invocato prius divino auxilio, cum hoste conflixit.

Quinque hominum millia de exercitu Lysiæ cecidit, reliquos adeo perterruit, ut in fugam versi sint.

CXCVIII. Pulsis hostibus, Judas restituendo cultui divino animum intendit. Rediit victor in urbem Hierosolymam, quæ fœdam sui speciem præbebat.

Lysias envoya contre les Juifs Nicanor et Gorgias, avec quarante mille fantassins et sept mille cavaliers. Ceux-ci vinrent camper non loin de Jérusalem.

Judas, qui mettait tout son espoir en Dieu, n'hésita pas à livrer bataille avec trois mille hommes. Avec cette poignée de soldats, il écrasa les troupes du roi, et s'empara d'un butin considérable.

CXCVII. Cette défaite fut annoncée à Lysias, qui, pensant qu'elle était due à la faute des généraux, résolut de se mettre lui-même à la tête de l'armée. Il vint en Judée avec soixante-cinq mille hommes.

Judas n'avait que dix mille hommes; il marcha cependant contre Lysias, et, après avoir invoqué le secours divin, il en vint aux mains avec l'ennemi.

Il tua cinq mille hommes de l'armée de Lysias, et remplit les autres d'une telle épouvante, qu'ils prirent la fuite.

CXCVIII. Vainqueur des ennemis, Judas songea à rétablir le culte divin. Il rentra triomphant à Jérusalem, qui offrait un triste spectacle.

Lysias	Lysias
misit adversus Judæos	envoya contre les Juifs
Nicanorem et Gorgiam,	Nicanor et Gorgias,
quibus dedit	auxquels il donna
quadraginta millia peditum	quarante milliers de fantassins
et septem equitum.	et sept *milliers* de cavaliers.
Hi posuerunt castra	Ceux-ci mirent *leur* camp
non longe	non loin
ab urbe Hierosolyma.	de la ville *de* Jérusalem.
Judas, cujus omnis spes	Judas, dont tout l'espoir
erat posita in Deo,	était placé en Dieu,
non dubitavit	n'hésita pas
committere prœlium	à engager le combat
cum tribus millibus	avec trois milliers
hominum.	d'hommes.
Manu tam exigua	Avec une troupe si petite
prostravit copias regias,	il abattit les troupes du-roi,
et potitus est ingenti præda.	et s'empara d'un grand butin.
CXCVII. Hæc clades	CXCVII. Cette défaite
nuntiata est Lysiæ,	fut annoncée à Lysias,
qui, existimans id accidisse	qui, pensant cela être arrivé
culpa imperatorum,	par la faute des généraux,
statuit	résolut
ducere ipse exercitum.	de conduire lui-même l'armée.
Venit in Judæam	Il vint en Judée
cum sexaginta quinque	avec soixante-cinq
millibus hominum.	milliers d'hommes.
Judas habebat tantum	Judas avait seulement
decem millia hominum ;	dix milliers d'hommes ;
tamen	cependant
processit adversus Lysiam,	il marcha contre Lysias,
et, divino auxilio	et, le secours divin
invocato prius,	ayant été invoqué d'abord,
conflixit cum hoste.	il lutta avec l'ennemi.
Cecidit	Il tailla-en-pièces
quinque millia hominum	cinq milliers d'hommes
de exercitu Lysiæ,	de l'armée de Lysias,
perterruit adeo reliquos,	*et* effraya à-tel-point ceux-qui-restaient,
ut versi sint in fugam.	qu'ils se tournèrent vers (prirent) la fuite
CXCVIII Hostibus	CXCVIII. Les ennemis
pulsis,	ayant été chassés,
Judas intendit animum	Judas appliqua *son* esprit
cultui divino restituendo.	au culte divin devant être rétabli.
Rediit victor	Il revint vainqueur
in urbem Hierosolymam,	dans la ville *de* Jérusalem,
quæ præbebat	qui offrait [triste aspect)
speciem sui fœdam.	une apparence d'elle-même affreuse (un

Portæ templi exustæ erant, altare pollutum, virgulta in atriis, quasi in saltu, enata.

Judas omnia purgavit, portas refecit, novum altare erexit, cujus dedicatio, magna totius populi frequentia, clangentibus tubis, facta est; decretumque, ad memoriam rei sempiternam, quotannis diem solennem celebratum iri.

CXCIX. Concitatæ ob restitutum templum gentes vicinæ bellum Judæis intulerunt. Contra illas Judas Machabæus dimicavit. Eo in prœlio Deus manifestum se præbuit Judæ adjutorem; nam inter pugnandum apparuerunt quinque viri equis et virtute insignes, quorum duo, Judam medium habentes, incolumem servabant, in hostes vero tela et fulmina jaciebant; unde illi, oculis et mente turbati, ad viginti quinque millia interfecti sunt.

CC. Antiochus, ut cognovit suos duces a Juda Machabæo

Les portes du temple avaient été brûlées, l'autel souillé; des broussailles avaient poussé sous les portiques, comme dans un bois.

Judas purifia tout, fit de nouvelles portes, éleva un autel nouveau, dont la consécration fut faite au milieu du concours immense de tout le peuple, au son des trompettes; et il fut décrété que, pour perpétuer la mémoire de ce fait, on célébrerait tous les ans une fête solennelle.

CXCIX. Les nations voisines, soulevées à cause du rétablissement du temple, portèrent la guerre chez les Juifs. Judas Machabée combattit contre elles. Dans cette bataille, Dieu se montra ouvertement le protecteur de Judas; car, pendant le combat, cinq guerriers apparurent, remarquables par leurs chevaux et par leur valeur; deux d'entre eux, se plaçant aux deux côtés de Judas, le préservaient de tout danger, et lançaient contre les ennemis des traits et des foudres. Ceux-ci, troublés à la fois par les yeux et par l'esprit, perdirent vingt-cinq mille hommes.

CC. Antiochus apprit que ses généraux avaient été vaincus par

Portæ templi	Les portes du temple
exustæ erant,	avaient été brûlées,
altare pollutum,	l'autel souillé,
virgulta enata	des broussailles étaient nées (avaient poussé)
in atriis,	dans (sous) les portiques,
quasi in saltu.	comme dans un bois.
Judas purgavit omnia,	Judas purifia tout,
refecit portas,	rétablit les portes,
erexit novum altare,	dressa un nouvel autel,
cujus dedicatio facta est	dont la dédicace fut faite
magna frequentia	avec une grande affluence
totius populi,	de tout le peuple,
tubis clangentibus;	les trompettes sonnant;
decretumque,	et il fut décrété,
ad memoriam sempiternam	pour le souvenir éternel
rei,	du fait,
diem solennem	un jour solennel
celebratum iri	devoir être célébré
quotannis.	tous-les-ans.
CXCIX. Gentes vicinæ	CXCIX. Les nations voisines
concitatæ	s'étant soulevées
ob templum restitutum	à cause du temple rétabli
intulerunt bellum Judæis.	apportèrent la guerre aux Juifs.
Judas Machabæus	Judas Machabée
dimicavit contra illas.	combattit contre elles.
In eo prœlio	Dans ce combat
Deus se præbuit	Dieu se montra
adjutorem manifestum	auxiliaire manifeste
Judææ;	de la Judée;
nam inter pugnandum	car en combattant (pendant le combat)
quinque viri	cinq guerriers
insignes	remarquables
equis et virtute	par *leurs* chevaux et *leur* courage
apparuerunt,	apparurent,
quorum duo	desquels deux
habentes Judam medium	ayant Juda au-milieu *d'eux*
servabant incolumem,	*le* gardaient sain-et-sauf,
jaciebant vero in hostes	mais lançaient contre les ennemis
tela et fulmina;	des traits et des foudres;
unde illi,	d'où (par suite de quoi) ceux-ci,
turbati oculis et mente,	troublés par les yeux et par l'esprit,
interfecti sunt	furent tués
ad viginti quinque millia.	jusqu'*au nombre de* vingt-cinq mille.
CC. Antiochus,	CC. Antiochus,
ut cognovit suos duces	dès qu'il apprit ses généraux
devictos fuisse	avoir été vaincus
a Juda Machabæo,	par Judas Machabée,

fuisse devictos, amens furore, in Judæam citato cursu contendit, exscidio gentis et urbis acceptam cladem ulturus.

At illum subitus viscerum dolor corripuit a Deo immissus; quumque nihilominus cursum accelleraret, e curru graviter decidit. Casus gravis ægrum jam corpus valde afflixit. Unde factum est ut membra corrupta scaterent vermibus, et fœtorem late emitterent, exercitui et ægro ipsi intolerabilem.

CCI. Antiochus, doloris acerbitate victus, tandem ad sanam mentem rediit : se mortalem esse agnovit; et, recordatus malorum quibus Judæos affecerat, aperte confessus est suorum scelerum pœnas luere. Promisit se Judæos florentes beatosque facturum.

Sed, quia ea omnia metus mortis ipsi extorquebat, non vera pœnitentia, divinam misericordiam non flexit rex impius et homicida, et, morbo in horas ingravescente, misere interiit.

CCII. Antiocho successit filius, cui nomen *Eupator*[1] fuit.

Judas Machabée, et, transporté de fureur, il se rendit en toute hâte en Judée, pour venger par la ruine de la nation et de la ville la défaite qu'il avait essuyée.

Mais il fut pris subitement d'une douleur d'entrailles envoyée par Dieu. Comme il n'en pressait pas moins sa marche, il tomba lourdement de son char. Cette chute terrible acheva d'abattre son corps malade. Ses membres corrompus fourmillaient de vers, et répandaient au loin une puanteur insupportable à l'armée et au malade lui-même.

CCI. Antiochus, vaincu par la violence de la douleur, revint enfin à la saine raison : il reconnut qu'il était mortel; et, se souvenant des maux dont il avait accablé les Juifs, il confessa ouvertement qu'il portait la peine de ses crimes. Il promit de rendre les Juifs florissants et heureux.

Mais, comme c'était la crainte de la mort, et non un sincère repentir, qui lui arrachait ces aveux, ce roi impie et homicide ne fléchit point la miséricorde divine, et, sa maladie empirant d'heure en heure, il mourut misérablement.

CCII. A Antiochus succéda son fils, qui reçut le nom d'*Eupator*.

amens furore,	égaré par la fureur,
contendit in Judæam	se rendit en Judée
cursu citato,	d'une course hâtée,
ulturus cladem acceptam	devant venger la défaite reçue (essuyée)
exscidio gentis et urbis.	par la destruction de la nation et de la ville.
At dolor viscerum	Mais une douleur d'entrailles
subitus	soudaine
immissus a Deo	envoyée par Dieu
corripuit illum.	saisit lui.
Quumque nihilominus	Et comme néanmoins
acceleraret cursum,	il hâtait *sa* course,
decidit graviter e curru.	il tomba lourdement de *son* char.
Casus gravis	*Cette* chute lourde
afflixit valde	abattit beaucoup
corpus jam ægrum.	*son* corps déjà malade.
Unde factum est	D'où il fut fait (il arriva)
ut membra corrupta	que *ses* membres corrompus
scaterent verminibus,	fourmillaient de vers,
et emitterent late fœtorem	et exhalaient au loin une puanteur
intolerabilem exercitui	insupportable à l'armée
et ægro ipsi.	et au malade lui-même.
CCI. Antiochus,	CCI. Antiochus,
victus acerbitate doloris,	vaincu par la violence de la douleur,
rediit tandem	revint enfin
ad mentem sanam :	à un esprit sain :
agnovit se esse mortalem ;	il reconnut lui être mortel ;
et, recordatus malorum	et, s'étant souvenu des maux
quibus affecerat Judæos,	dont il avait accablé les Juifs,
confessus est aperte	il avoua ouvertement
luere pœnas	*lui* payer les peines (qu'il était puni)
suorum scelerum.	de ses crimes.
Promisit	Il promit
se facturum Judæos	lui devoir faire les Juifs
florentes beatosque.	florissants et heureux.
Sed, quia metus mortis,	Mais, parce que la crainte de la mort
non vera pœnitentia,	*et* non un vrai repentir,
extorquebat ipsi	arrachait à lui-même
omnia ea,	toutes ces *paroles,*
rex impius et homicida	*ce* roi impie et homicide
non flexit	ne fléchit pas
misericordiam divinam,	la miséricorde divine,
et, morbo ingravescente	et, *sa* maladie s'aggravant
in horas,	*d'heure* en heure,
interiit misere.	il mourut misérablement.
CCII. Antiocho	CCII. A Antiochus
successit filius,	succéda *son* fils,
cui nomen Eupator fuit.	à qui le nom *d'*Eupator fut.

Hic, paterni in Judæos odii heres, contra eos misit Lysiam, qui, jam semel victus a Juda, hanc maculam cupiebat eluere.

Judas ad opem divinam confugit, uti facere solebat, oravitque Dominum ut angelum mitteret sui populi adjutorem.

Deinde, sumptis armis, obviam hosti cum suis progressus est. Tunc ante aciem Judæorum visus est eques, veste candida, armis aureis indutus, hastam vibrans.

Quo prodigio confirmati, Judæi leonum more in hostes irruerunt, et undecim millia peditum, equites mille et sexcentos prostraverunt.

CCIII. Rex ipse Eupator, ad opprimendum Judam Machabæum, omnes regni sui vires collegit. Itaque cum centum millibus peditum et viginti millibus equitum in Judæam ingressus est.

Præibant elephanti, vasta corporis mole et horrendo stridore terribiles. Singulis belluis impositæ erant ligneæ turres, ex quibus pugnabant milites armati.

Héritier de la haine de son père contre les Juifs, il envoya contre eux Lysias, qui, déjà vaincu par Judas, brûlait de laver cet affront.

Judas eut recours, comme il le faisait toujours, à la protection divine, et pria le Seigneur d'envoyer un ange pour protéger son peuple.

Puis, ayant pris les armes, il s'avança avec les siens à la rencontre de l'ennemi. Alors parut devant l'armée des Juifs un cavalier vêtu d'une robe blanche et d'armes d'or, brandissant une pique.

Encouragés par ce prodige, les Hébreux se précipitèrent comme des lions sur les ennemis, et couchèrent à terre onze mille fantassins et seize cents cavaliers.

CCIII. Le roi Eupator rassembla lui-même toutes les forces de son royaume pour écraser Judas Machabée. Il entra donc en Judée avec cent mille fantassins et vingt mille cavaliers.

Devant l'armée marchaient des éléphants, redoutables par la masse énorme de leur corps et par leur cri horrible. Sur chacune de ces bêtes était placée une tour de bois, d'où combattaient des soldats armés.

Hic, heres	Celui-ci, héritier
odii paterni in Judæos,	de la haine paternelle contre les Juifs,
misit contra eos Lysiam,	envoya contre eux Lysias,
qui, victus	qui, ayant été vaincu
jam semel a Juda,	déjà une fois par Judas,
cupiebat eluere	désirait laver
hanc maculam.	cette tache.
Judas confugit	Judas eut-recours
ad opem divinam,	à l'assistance divine,
uti solebat facere,	comme il avait-coutume de faire,
oravitque Dominum	et pria le Seigneur
ut mitteret angelum	qu'il envoyât un ange
adjutorem sui populi.	*comme* aide de son peuple.
Deinde, armis sumptis,	Ensuite, les armes étant prises,
progressus est cum suis	il s'avança avec les siens
obviam hosti.	au-devant de l'ennemi.
Tunc ante aciem	Alors devant la ligne-de-bataille
Judæorum	des Juifs
visus est eques,	fut vu un cavalier,
indutus veste candida,	revêtu d'une robe blanche,
armis aureis,	d'armes d'-or,
vibrans hastam.	brandissant une pique.
Quo prodigio confirmati,	Par lequel prodige rassurés,
Judæi irruerunt in hostes	les Juifs fondirent sur les ennemis
more leonum,	à la manière de lions,
et prostraverunt	et couchèrent *à terre*
undecim millia peditum,	onze milliers de fantassins,
mille et sexcentos equites.	mille et six-cents (seize cents) cavaliers.
CCIII. Rex Eupator ipse	CCIII. Le roi Eupator lui-même
collegit	rassembla
omnes vires sui regni	toutes les forces de son royaume
ad opprimendum	pour écraser
Judam Machabæum.	Judas Machabée.
Itaque	Aussi
ingressus est in Judæam	il entra en Judée
cum centum millibus	avec cent milliers
peditum,	de fantassins,
et viginti millibus equitum.	et vingt milliers de cavaliers.
Elephanti præibant,	Des éléphants marchaient-en avant,
terribiles	terribles
vasta mole corporis	par la vaste masse de *leur* corps
et stridore horrendo.	et par *leur* cri horrible.
Turres ligneæ,	Des tours de-bois,
ex quibus milites armati	du haut desquelles des soldats armés
pugnabant,	combattaient,
impositæ erant	avaient été placées
singulis belluis.	*une* sur chaque bête.

Sed Judas, qui potentiæ divinæ magis quam numero militum confidebat, isto terrifico belli apparatu non fuit commotus. In eam castrorum hostilium partem irruit, ubi erat tabernaculum regis; et, occisis quatuor hominum millibus, tantas opes dissipavit.

CCIV. Memorabilis fuit hæc pugna fortitudine et morte Eleazari.

Is viderat belluam unam ceteris majorem, ac phaleris regiis circumtectam. Existimans illa regem vehi, se pro communi salute devovit : per medios hostes ad belluam properavit, sub illius ventrem subiit, repetitis ictibus confossam occidit, et belluæ labentis pondere oppressus ipse occubuit.

CCV. Demetrius, occupato Syriæ regno, adversus Judæos Nicanorem misit. Hic impius, extensa in templum dextera, ausus est minari se Dei ædem solo æquaturum.

Mais Judas, qui comptait plutôt sur la puissance divine que sur le nombre de ses soldats, ne fut pas ému de cet appareil de guerre effrayant. Il fondit sur la partie du camp où se trouvait la tente du roi, et, après avoir tué quatre mille hommes, dispersa cette armée considérable.

CCIV. Ce combat fut mémorable par la bravoure et par la mort d'Éléazar.

Éléazar avait vu un éléphant plus gros que les autres, et couvert de caparaçons royaux. Pensant qu'il portait le roi, il se dévoua pour le salut commun : il s'élança vers l'éléphant à travers les ennemis, se glissa sous son ventre, le perça de coups redoublés, le tua, et mourut lui-même, écrasé par le poids de l'animal abattu.

CCV. Démétrius, s'étant emparé du royaume de Syrie, envoya Nicanor contre les Juifs. Cet impie, étendant la main vers le temple, osa menacer de raser la maison de Dieu.

Sed Judas,	Mais Judas,
qui confidebat	qui avait-confiance
potentiæ divinæ	dans la puissance divine
magis quam numero	plus que dans le nombre
militum,	des soldats,
non commotus fuit	ne fut pas ému
isto terrifico apparatu	de cet effrayant appareil
belli.	de guerre.
Irruit in eam partem	Il fondit sur cette partie
castrorum hostilium,	du camp ennemi,
ubi erat	où était
tabernaculum regis; et,	la tente du roi; et,
quatuor millibus hominum	quatre milliers d'hommes
occisis,	ayant été tués,
dissipavit	il dispersa
tantas opes.	de si-grandes forces.
CCIV. Hæc pugna	CCIV. Cette bataille
fuit memorabilis	fut mémorable
fortitudine	par la bravoure
et morte Eleazari.	et la mort d'Eléazar
Is viderat	Celui-ci avait vu
unam belluam	une bête (un éléphant)
majorem ceteris,	plus grosse que les autres,
ac circumtectam	et couverte-tout-autour
phaleris regiis.	de caparaçons royaux.
Existimans regem	Croyant le roi
vehi illa,	être porté sur celle-là,
se devovit	il se dévoua
pro salute communi :	pour le salut commun .
properavit ad belluam	il alla-en-hâte vers la bête
per medios hostes,	à travers le milieu des ennemis,
subiit sub ventrem illius,	se glissa sous le ventre d elle,
occidit	tua *elle*
confossam ictibus repetitis,	percée de coups redoublés,
et occubuit ipse	et mourut lui-même
oppressus pondere	écrasé par le poids
belluæ labentis.	de la bête tombant.
CCV. Demetrius,	CCV. Démétrius,
regno Syriæ occupato,	le royaume de Syrie étant envahi,
misit Nicanorem	envoya Nicanor
adversus Judæos.	contre les Juifs.
Hic impius,	Celui-ci impie,
dextera extensa	la *main* droite étant étendue
in templum,	vers le temple,
ausus est minari	osa dire-avec-menace
se æquaturum solo	lui devoir égaler au sol (qu'il raserait)
ædem Dei.	la maison de Dieu.

Judas et milites ejus, quanquam pauci erant, cum illo conflixerunt, manu quidem pugnantes, sed Dominum animo orantes.

Regium exercitum ad internecionem ceciderunt. Nicanor ipse inter hostium cadavera repertus est. Cujus caput avulsum Judas Hierosolymam ferri jussit, manumque nefariam templo affixam suspendi.

CCVI. Mox secutum est alterum prœlium cum Bacchide, uno ex Demetrii præfectis. Quod quidem prœlium fuit Judæis funestum; nam illi, amissa quam in Deum habuerant fiducia, animo conciderunt, et alii alio dilapsi sunt.

Judas cum octingentis tantum hominibus impetum hostium sustinuit; imo oppositam sibi aciei partem fudit; sed, multitudine hostium circumventus, illorum telis confossus est. Quam carus populo fuerit, mœrore funeris indicatum est. Sui eum cives diu luxerunt.

CCVII. In locum Judæ suffectus est Jonathas. Is, fraternæ

Judas et ses soldats, quoique en petit nombre, luttèrent contre lui, combattant avec le bras, mais priant Dieu avec le cœur.

Ils anéantirent complétement l'armée du roi. Nicanor lui-même fut trouvé parmi les cadavres des ennemis. Judas lui coupa la tête, qu'il fit porter à Jérusalem, et ordonna de suspendre et de clouer au temple sa main criminelle.

CCVI. Bientôt une seconde bataille fut livrée à Bacchide, l'un des lieutenants de Démétrius. Cette rencontre fut fatale aux Juifs; comme ils avaient perdu leur confiance en Dieu, ils laissèrent abattre leur courage, et se dispersèrent de tous côtés.

Judas, avec huit cents hommes seulement, soutint le choc des ennemis ; il mit même en déroute la partie de l'armée qui lui faisait face; mais, entouré par la multitude, il fut percé de traits. On vit par le deuil qui accompagna ses funérailles combien il était cher au peuple. Ses concitoyens le pleurèrent longtemps.

CCVII. Jonathas fut mis à la place de Judas. Jaloux d'imiter le

Judas et milites ejus,	Judas et les soldats de lui,
quanquam erant pauci,	quoiqu'ils fussent peu nombreux,
conflixerunt cum illo,	luttèrent avec lui,
pugnantes quidem manu,	combattant à la vérité avec la main,
sed orantes Dominum	mais priant le Seigneur
animo.	avec le cœur.
Ceciderunt	Ils taillèrent en pièces
exercitum regium	l'armée du-roi
ad internecionem.	jusqu'à un massacre-complet.
Nicanor ipse repertus est	Nicanor lui-même fut trouvé
inter cadavera hostium.	parmi les cadavres des ennemis.
Cujus Judas jussit	Duquel Judas ordonna
caput avulsum	la tête arrachée *du tronc*
ferri Hierosolymam,	être portée à Jérusalem,
manumque nefariam	et la main criminelle
suspendi affixam templo.	être suspendue clouée au temple.
CCVI. Mox secutum est	CCVI. Bientôt suivit (vint ensuite)
alterum prœlium	un second combat
cum Bacchide,	avec Bacchide,
uno ex præfectis Demetrii.	un des généraux de Démétrius.
Quod prœlium quidem	Ce combat à la vérité
fuit funestum Judæis;	fut funeste aux Juifs;
nam illi,	car ceux-ci,
fiducia quam habuerant	la confiance qu'ils avaient eue
in Deum	envers Dieu
amissa,	étant perdue,
conciderunt animo,	tombèrent par l'âme (se laissèrent abattre),
et dilapsi sunt	et se dispersèrent
alii alio.	*les uns d'un côté*, les autres ailleurs.
Judas	Judas
sustinuit impetum hostium	soutint l'attaque des ennemis
cum octingentis hominibus	avec huit-cents hommes
tantum;	seulement;
imo fudit	bien-plus, il mit-en-fuite
partem aciei	la partie de l'armée
oppositam sibi;	faisant-face à lui;
sed, circumventus	mais, enveloppé
multitudine hostium,	par la multitude des ennemis,
confossus est telis illorum.	il fut percé par les traits d'eux
Indicatum est	Il fut montré (on vit)
mœrore funeris	par le chagrin de *ses* funérailles
quam fuerit carus populo	combien il fut cher au peuple.
Sui cives	Ses concitoyens
luxerunt eum diu.	pleurèrent lui longtemps.
CCVII. Jonathas	CCVII. Jonathas
suffectus est	fut substitué (mis)
in locum Judæ.	à la place de Judas.

virtutis æmulus, Bacchidem pluribus prœliis vicit, illumque ad petendam pacem adegit.

Interea Demetrium regem interfecit Alexander, qui se Antiochi filium dictitabat. Is fœdus cum Jonatha fecit, eum veste purpurea donavit, semperque in data fide mansit. Ita, quandiu Alexander regno potitus est, res Judæorum tranquillæ fuerunt. Sed paulo post Jonathas a Triphone quodam per insidias necatus est.

CCVIII. Summa rerum ad Simonem, Jonathæ fratrem, delata est. Is funus fratris magnifice curavit, nec diu regnavit; nam et ipse generi sui fraude periit.

Simoni patri successit Joannes, cognomine *Hircanus*, qui, post annum mortuus, heredem reliquit filium Aristobulum. Hic primus omnium post captivitatem regium nomen sumpsit, capitique diadema imposuit.

CCIX. Mortuo Aristobulo, Alexander, ejus filius, regnavit.

courage de son frère, il vainquit Bacchide dans plusieurs combats, et le força à demander la paix.

Cependant Alexandre, qui prétendait être fils d'Antiochus, tua le roi Démétrius. Il fit alliance avec Jonathas, lui fit présent d'une robe de pourpre, et resta toujours fidèle à la foi jurée. Ainsi, tant qu'Alexandre demeura sur le trône, la Judée fut tranquille. Mais bientôt Jonathas fut tué par un certain Triphon, qui lui tendit des embûches.

CCVIII. Le souverain pouvoir fut remis à Simon, frère de Jonathas. Il fit à son frère de magnifiques funérailles, et ne régna pas longtemps; lui-même périt sous les coups d'un gendre perfide.

Jean, surnommé Hircan, succéda à Simon, son frère; il mourut au bout d'un an, et laissa pour héritier son fils Aristobule. Celui-ci, le premier de tous depuis la captivité, prit le nom de roi, et mit un diadème sur sa tête.

CCIX. A la mort d'Aristobule, son fils Alexandre monta sur le

Is, æmulus	Celui-ci, émule
virtutis fraternæ,	de la valeur de-son-frère,
vicit Bacchidem	vainquit Bacchide
pluribus prœliis,	dans plusieurs combats,
adegitque illum	et poussa (força) lui
ad petendam pacem.	à demander la paix.
Interea Alexander,	Cependant Alexandre,
qui se dictitabat filium	qui se disait fils
Antiochi,	d'Antiochus,
interfecit	tua
regem Demetrium.	le roi Démétrius.
Is fecit fœdus	Celui-ci (Alexandre) fit alliance
cum Jonatha,	avec Jonathas
donavit eum	gratifia lui
veste purpurea,	d'une robe de-pourpre,
mansitque semper	et resta toujours
in fide data.	dans la foi donnée.
Ita, quandiu Alexander	Ainsi, tant qu'Alexandre
potitus est regno,	posséda la royauté,
res Judæorum	les affaires des Juifs
fuerunt tranquillæ.	furent tranquilles.
Sed paulo post	Mais peu après
Jonathas necatus est	Jonathas fut tué
per insidias	au moyen d'embûches
a quodam Triphone.	par un certain Triphon.
CCVIII. Summa rerum	CCVIII. L'ensemble des affarres (le sou-
delata est ad Simonem,	fut déféré à Simon, [verain pouvoir)
fratrem Jonathæ.	frère de Jonathas.
Is curavit magnifice	Celui-ci prit-soin magnifiquement
funus fratris,	des funérailles de *son* frère,
nec regnavit diu;	et ne régna pas longtemps;
nam et ipse periit	car lui-même aussi périt
fraude sui generi.	par la perfidie de son gendre.
Joannes,	Jean,
Hircanus cognomine,	Hircan de surnom (surnommé Hircan),
successit Simoni patri,	succéda à Simon *son* père,
qui, mortuus post annum,	*Jean* qui, mort au-bout-d'un an,
reliquit heredem	laissa *pour* héritier
filium Aristobulum.	*son* fils Aristobule.
Hic primus omnium	Celui-ci le premier de tous
post captivitatem	après (depuis) la captivité
sumpsit nomen regium,	prit le nom de-roi,
imposuitque capiti	et mit-sur *sa* tête
diadema.	le diadême.
CCIX. Aristobulo	CCIX. Aristobule
mortuo,	étant mort,
Alexander, filius ejus,	Alexandre, fils de lui,

Is nulla re memorabili gesta, decessit. Duos reliquit filios, qui acriter de regno inter se decertarunt.

Hujus dissidii occasione, Pompeius, populi Romani dux, in Judæam venit, specie quidem restituendæ inter fratres concordiæ, revera ut istam provinciam Romano adjungeret imperio. Judæam stipendiariam populi Romani fecit.

Paulo post, regnum Judææ invasit Herodes alienigena. Hunc primum Judæi habuerunt regem ex alia gente ortum; eoque regnante, natus est Christus, uti prædixerant prophetæ.

trône. Il mourut sans avoir rien fait de remarquable. Il laissa deux fils, qui se disputèrent le sceptre avec acharnement.

A l'occasion de cette querelle, Pompée, général du peuple romain, vint en Judée, sous prétexte de rétablir entre les deux frères la bonne harmonie, mais en réalité pour ajouter une province à l'empire romain. Il rendit la Judée tributaire de Rome.

Peu de temps après, un étranger, Hérode, envahit le royaume de Judée. Ce fut le premier roi que les Juifs eurent d'une autre nation, et, sous son règne, le Christ naquit, comme les prophètes l'avaient prédit.

---

regnavit.	régna.
Is decessit,	Celui-ci mourut,
nulla re memorabili gesta.	aucune chose mémorable n'ayant été faite.
Reliquit duos filios,	Il laissa deux fils,
qui decertarunt acriter	qui combattirent avec-acharnement
inter se	entre eux
de regno.	au sujet de la royauté.
Occasione hujus dissidii,	A l'occasion de cette dissension,
Pompeius,	Pompée,
dux populi Romani,	général du peuple romain,
venit in Judæam,	vint en Judée,
specie quidem	sous prétexte à la vérité
concordiæ restituendæ	de la concorde devant être rétablie
inter fratres,	entre les *deux* frères,
revera ut adjungeret	*mais* en réalité pour qu'il ajoutât
istam provinciam	cette province
imperio Romano.	à l'empire romain.
Fecit Judæam	Il fit la Judée
stipendiariam	tributaire
populi Romani.	du peuple romain.
Paulo post,	Peu après,
Herodes alienigena	Hérode *qui était* étranger
invasit regnum Judææ.	envahit le royaume de Judée.
Judæi primum	Les Juifs pour-la-première-fois
habuerunt hunc regem	eurent *en* celui-ci un roi
ortum ex alia gente;	sorti d'une autre nation;
eoque regnante,	et celui-ci régnant,
Christus natus est,	le Christ naquit,
uti prophetæ	comme les prophètes
prædixerant.	*l'*avaient prédit.

NOTES.

Page 8 : 1. *Primo die. Dies,* masculin ou féminin au singulier, est toujours masculin au pluriel.

— 2. *Firmamentum.* Ce mot ne se trouve que dans les auteurs chrétiens ; il se dit proprement de la voûte étoilée.

Page 10 : 1. *Paradisus* (du grec παράδεισος) signifie proprement *jardin*, puis, dans les auteurs chrétiens, tant grecs que latins, *paradis, séjour de béatitude;* ainsi : Être reçu après sa mort au paradis, c'est-à-dire au ciel.

— 2. *Arboris scientiæ boni et mali,* de l'arbre de la science du bien et du mal. Il y a dans cette fin de phrase trois génitifs qui dépendent l'un de l'autre, ce qui n'est pas dans les habitudes des bons auteurs latins.

Page 12 : 1. *Dominus* signifie proprement *maître;* ce n'est que chez les auteurs chrétiens qu'il signifie *le Seigneur, Dieu.*

Page 14 : 1. *Angelum.* Ce mot vient du grec, et veut dire *messager;* les auteurs chrétiens l'emploient pour désigner les messagers de Dieu, les anges.

— 2. *Egregius*, qui signifie *de choix, d'élite*, est formé des deux mots *e grege.*

— 3. *Age* est la 2e pers. sing. de l'impératif de *ago;* agis, fais, va ; il s'emploie souvent, comme ici, en manière d'interjection : çà, eh bien, allons.

Page 20 : 1. Chez les bons auteurs, *creator* ne s'emploie pas sans complément : *creator rerum* (Lucrece) ; *creator hujus urbis* (Cicéron).

— 2. *Parentes.* Ce mot ne désigne que le père et la mère, et non pas, comme notre mot *parents,* tous les membres de la famille.

Page 24 : 1. *Sibi providebit hostiam* se trouve dans la Vulgate, mais ne nous semble pas latin. On dit seulement : *Sibi providere,* veiller à ses intérêts, à ses besoins; *aliquid providere,* faire provision de quelque chose.

Page 26 : 1. *Deus*. Le vocatif de ce mot est semblable au nominatif.

Page 30 : 1. *Nuptura. Nubere* se dit exclusivement de la femme qui prend un mari.

— 2. *Rure*. On dit également bien *ruri*.

Page 34 : 1. *Jus suum*. Dieu attachait de grands avantages à la bénédiction paternelle, qui était réservée à l'aîné.

— 2. *Venatum* est le supin de *venari*.

Page 40. : 1. *Adaquare* ne se trouve dans les bons auteurs qu'avec le sens d'*arroser*; les écrivains ecclésiastiques seuls lui donnent celui de *faire boire, abreuver*.

— 2. *Nostisne*. Contraction pour *novistisne*.

— 3. *Suo* se rapporte à Rachel et non à Laban.

Page 48 : 1. *Cilicium*, cilice, sorte de ceinture fort large, faite d'un poil rude et piquant, qu'on portait sur la peau par mortification.

— 2. On dit également bien *emere de aliquo* ou *ab aliquo*.

— 3. *Causa Josephi*. L'ablatif *causa*, signifiant *à cause de*, *dans l'intérêt de* ou *en considération de*, se place plus ordinairement après le nom qu'il gouverne au génitif.

Page 50 : 1. *Pincernis*. Ce mot n'est pas de la bonne latinité.

Page 56 : 1. *Anni ubertatis*. Expression tirée de la Vulgate, mais qui n'est pas dans le génie de la langue latine; il faudrait un adjectif au lieu du substantif *ubertatis*.

Page 68 : 1. *Quintuplo* n'est pas latin, mais est formé selon l'analogie : *duplo*, *quadruplo*.

Page 70 : 1. *Istud sceleris* équivaut à *istud scelus*.

Page 76 : 1. *Parvulos*. Il faudrait *parvulos pueros*. L'adjectif *parvulus* ne s'emploie pas substantivement pour dire un jeune enfant.

Page 86 : 1. *Infantulum*. Ce mot n'est pas de la bonne latinité.

Page 88 : 1. *Famulabus*. Ce datif pluriel n'est pas usité. On trouve cependant, avec de bonnes autorités, *Deabus*, *filiabus*, *equabus*, *animabus*; les grammairiens latins autorisent encore *asinabus*.

Page 90 : 1. *Columna nubis*. Hébraïsme.

Page 104 : 1. *Macte animo. Macte* est le vocatif de *mactus*, contraction de *magis auctus*, qui signifie *pourvu de*. On l'emploie adverbialement, avec ou sans *animo*, pour dire : *Courage! Bravo! A merveille!*

Page 132 : 1. *In deserto*. Les auteurs chrétiens seuls ont employé le singulier *desertum*, un désert; les écrivains latins se servent toujours du pluriel *deserta*.

Page 136 : 1. *Oviculam*. Terme de la décadence.

Page 142 : 1. *Debueras* équivaut à *debuisses*.

Page 150 : 1. *Gentiles*. L'adjectif *gentilis* signifie proprement *qui appartient à une famille, à une espèce*, ou *qui est de la même nation*. Les auteurs chrétiens, qui ont donné à *gentiles*, dont ils ont fait un substantif pluriel, le sens de *païens*, de *gentils*, désignant ainsi ceux qui n'appartenaient ni à la religion juive, ni à celle des chrétiens, entendent par *gentilis : qui appartient aux gentils, des païens*.

Page 152 : 1. *Eis*. Le pronom est au pluriel, parce que *populum* est un nom collectif.

Page 154 : 1. *Decem talenta*. Le talent assyrien valait un peu plus de sept mille quatre cents francs, le talent de Judée valait près de six mille deux cents francs.

Page 158 : 1. *Stercora*. Dans les bons auteurs, on ne trouve que le singulier, *stercus*.

Page 164 : 1. *Fuit* équivaut à *fuisset*.

Page 180 : 1. *Centurionibus*. Il faut traduire par *officiers*. Le nom de *centurions* était particulier à certains officiers de l'armée romaine.

Page 184 : 1. *Gentium*. Ici *gentes*, qui signifie proprement *les nations*, a le même sens que *gentiles, les gentils*. Voy. la note 1 de la page 150.

Page 186 : 1. *Ad faciendam fidem*. La traduction d'Isaïe (ch. XXXVIII, v. 7) porte : Voici le signe que le Seigneur vous donnera pour vous assurer qu'il accomplira ce qu'il a dit : Je ferai que l'ombre du soleil, qui est descendue de dix degrés, retournera de dix degrés en arrière. Et le soleil remonta de dix degrés, par lesquels il était déjà descendu. (*Note de M. Cabaret-Dupaty.*)

— 2. *Rege ita postulante*. Ces mots n'offrent pas un sens clair ;

ils semblent vouloir dire qu'Ézéchias, se défiant de la promesse divine, ait exigé un miracle pour croire aux quinze années de vie que le Seigneur lui accordait. Il n'y a rien de semblable dans Isaïe. (*Note de M. Cabaret-Dupaty.*)

Page 186 : 3. *Per decem lineas*, et mieux *decem lineis*. La Vulgate dit : *Et reversus est sol decem lineis per gradus quos descenderat*. Ce passage est plus compréhensible et plus latin que celui de Lhomond. Ici *linea* est synonyme de *gradus*, degré. Sur un cadran solaire, les degrés sont figurés par des lignes. (*Note de M. Cabaret-Dupaty.*)

Page 198 : 1. *Saccum*. C'était un vêtement de toile grossière, qu'on prenait en signe d'affliction.

— 2. *Istud rei* équivaut à *ista res*.

Page 220 : 1. *Eupator* est un mot grec qui signifie *fils d'un père illustre*.



Typographie Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

TRADUCTIONS JUXTALINÉAIRES

DES

PRINCIPAUX AUTEURS CLASSIQUES LATINS

FORMAT IN-16

CÉSAR : Guerre des Gaules. 2 vol. 9 fr.
1er vol. : livres I, II, III et IV.. 4 fr.
2e vol. : livres V, VI et VII.. . 5 fr.
— Guerre civile, livre I..... 2 fr. 25

CICÉRON : Brutus.... ..... 4 fr.
— Catilinaires (les)............ 2 fr.
— Des devoirs..... .... 6 fr.
— Des lois : livre I......... 1 fr. 50
— Dialogue sur l'amitié..... 1 fr. 25
— Dialogue sur la vieillesse. 1 fr. 25
— Discours pour la loi Manilia. 1 fr. 50
— Discours pour Ligarius. ... 75 c
— Discours pour Marcellus ... 75 c.
— Discours sur les statues..... 3 fr.
— Discours sur les supplices... 3 fr.
— Philippique (seconde)....... 2 fr.
— Plaidoyer pour Archias..... 90 c.
— Plaidoyer pour Milon..... 1 fr. 50
— Plaidoyer pour Muréna... 2 fr. 50
— Songe de Scipion.... ..... 50 c.

CORNELIUS NEPOS : Les vies des grands capitaines........... 5 fr.

EPITOME HISTORIÆ GRÆCÆ. Prix.................. ... 3 fr.

HEUZET : Histoires choisies des écrivains profanes. 2 vol.... 6 fr.

HORACE : Art poétique..... 75 c.
— Épîtres.................... 2 fr.
— Odes et épodes. 2 vol.... 4 fr. 50

On vend séparément :

1er vol. : livres I et II des odes . . . 2 fr.
2e vol. : livres III et IV des odes et les épodes. . . . . 2 fr. 50

— Satires.................... 2 fr.

JUSTIN : Histoires philippiques. 2 volumes.................. 12 fr.
Chaque volume séparément. 6 fr.

LHOMOND : Abrégé de l'histoire sainte........ .... 3 fr.
— Des hommes illustres de la ville de Rome..... .... 4 fr. 50

LUCRÈCE : Morceaux choisis, par C. Poyard...... .... 3 fr. 50

OVIDE : Métamorphoses..... 6 fr.

PHÈDRE : Fables........... 2 fr.

PLAUTE : La marmite (Aululaire) .... 1 fr. 75

QUINTE-CURCE : Histoire d'Alexandre le Grand. 2 vol.... 12 fr.
1er vol. : livres III, IV, V et VI. 6 fr.
2e vol : livres VII, VIII, IX et X. 6 fr.

SALLUSTE : Catilina.... 1 fr. 50
— Jugurtha....... ...... 3 fr. 50

SÉNÈQUE : De la vie heureuse. 1 50

TACITE : Annales. 4 vol..... 18 fr.
1er vol. : livres I, II et III. .. 6 fr.
2e vol. : livres IV, V et VI..... 4 fr.
3e vol. : livres XI, XII et XIII... 4 fr.
4e vol. : livres XIV, XV et XVI... 4 fr.
— Germanie (la)............. 1 fr.
— Histoires, livres I et II...... 5 fr.
— Vie d'Agricola.......... 1 fr. 75

TÉRENCE : Adelphes....... 2 fr.
— Andrienne............. 2 fr. 50

TITE-LIVE : Liv. XXI et XXII. 5 fr.
— Livres XXIII, XXIV et XXV. 7 fr. 50

VIRGILE : Bucoliques....... 1 fr.
— Enéide. 4 volumes......... 16 fr.
1er vol. : livres I, II et III...... 4 fr.
2e vol. : livres IV, V et VI...... 4 fr.
3e vol. : livres VII, VIII et IX.. 4 fr.
4e vol. : livres X, XI et XII..... 4 fr.
Chaque livre séparément. 1 fr. 50
— Géorgiques (les quatre liv.).. 2 fr.

A la même Librairie :

TRADUCTIONS JUXTALINÉAIRES
DES PRINCIPAUX AUTEURS GRECS

27423. — Imprimerie LAHURE, rue de Fleurus, 9, à Paris. — 8-93.

